



S.I.G.A.L.
Syndicat Interdépartemental de Gestion
de l'Alagnon et de ses Affluents

Contrat Territorial Alagnon 2017-2022



Version adoptée en conseil
syndical du 24 mars 2017



Contexte général – Pourquoi un Contrat Territorial ? _____ - 9 -

Le bassin versant de l'Alagnon _____ - 9 -

- ✓ Caractéristiques générales _____ - 9 -
- ✓ Hydrographie _____ - 12 -
- ✓ Agriculture _____ - 14 -
 - L'utilisation des surfaces agricoles _____ - 14 -
 - Précisions sur l'élevage _____ - 17 -
 - Précisions sur les cultures _____ - 17 -
 - Synthèse _____ - 18 -
- ✓ Organisation territoriale _____ - 18 -

Un historique de procédures « EAU » _____ - 21 -

- ✓ Du Contrat Rivières au Contrat Territorial Alagnon _____ - 21 -
- ✓ L'étude bilan évaluative du Contrat Territorial 2011-2016 _____ - 21 -
- ✓ Natura 2000 – PAEC Alagnon _____ - 22 -
- ✓ Le SAGE Alagnon _____ - 24 -

La DCE et le SDAGE sur le bassin versant de l'Alagnon _____ - 25 -

- ✓ Masses d'eau : objectifs environnementaux et état _____ - 25 -
- ✓ Analyse critique _____ - 27 -

Un Contrat Territorial 2017-2022 : une réponse aux exigences DCE et du SAGE Alagnon _____ - 28 -

Diagnostic territorial _____ - 29 -

Méthodologie _____ - 29 -

Indicateurs d'état et/ou de pression _____ - 31 -

- ✓ Qualité physico-chimique et écologique : méthodologie _____ - 31 -
- ✓ Qualité physico-chimique et écologique : analyse _____ - 39 -
- ✓ Aspects quantitatifs _____ - 41 -
- ✓ Qualité des habitats rivulaires _____ - 44 -
- ✓ Zones humides _____ - 46 -
- ✓ Pollution domestique – Assainissement collectif _____ - 49 -
- ✓ Pollution domestique – Assainissement non collectif _____ - 49 -
- ✓ Pollution diffuse d'origine agricole _____ - 53 -
- ✓ Autres sources de pollution diffuse _____ - 56 -
 - Réseaux routiers _____ - 56 -
 - Réseaux ferrés _____ - 56 -
 - Gestion des autres espaces publics et privés _____ - 56 -
- ✓ Morphologie – Continuité écologique _____ - 57 -

Les enjeux transversaux du SAGE – Synthèse des enjeux par ME _____ - 60 -

Objectifs - Programme d'actions _____ - 62 -

Méthodologie _____ - 62 -

- ✓ Objectif général _____ - 62 -
- ✓ Décliner le SAGE en lignes opérationnelles CT _____ - 62 -

✓ Une entrée « objectifs »	- 68 -
✓ Précision sur l'articulation des outils	- 68 -
✓ Articulation CT et X / XI ^{ème} programme de l'AELB	- 69 -
Actions thématiques	- 69 -
✓ Assainissement collectif	- 69 -
Programme d'actions	- 69 -
Objectifs / Indicateurs	- 70 -
✓ Pollutions diffuses	- 72 -
Compléter les connaissances	- 72 -
Animation du réseau d'acteurs	- 73 -
Animation collective	- 74 -
Accompagnement individualisé	- 75 -
Investissements	- 75 -
Objectifs / Indicateurs	- 76 -
✓ Berges / lit / ripisylve	- 79 -
Programme d'actions	- 79 -
Plan de financement prévisionnel	- 82 -
Objectifs / Indicateurs	- 84 -
✓ Zones humides	- 85 -
Assistance technique	- 85 -
Montage et suivi de travaux	- 86 -
Actions opérationnelles	- 87 -
Coûts et plans de financement prévisionnels	- 88 -
Objectifs / Indicateurs	- 93 -
✓ Continuité écologique	- 94 -
Programme d'actions	- 94 -
Plan de financement prévisionnel	- 97 -
Objectifs / Indicateurs	- 97 -
Actions d'accompagnement	- 98 -
✓ La cellule animation	- 98 -
Moyens humains – organisation générale	- 98 -
L'animateur du Contrat Territorial	- 98 -
Le technicien rivières	- 99 -
L'animateur agro-environnemental	- 99 -
Programme d'actions et plan de financement 2011-2015	- 100 -
✓ Communication – Sensibilisation	- 101 -
Programme d'actions	- 101 -
Plan de financement prévisionnel	- 102 -
Objectifs / Indicateurs	- 102 -
✓ Le réseau d'indicateurs	- 103 -
Programme d'actions	- 103 -
Plan de financement prévisionnel	- 104 -
✓ L'étude bilan	- 104 -
Récapitulatif des engagements financiers	- 105 -

Pilotage - Suivi – Evaluation	- 106 -
Gouvernance	- 106 -
✓ Mécanisme général	- 106 -
Le porteur de projet	- 106 -
Le comité de pilotage Contrat Territorial	- 108 -
Les comités techniques	- 108 -
Lien avec le SAGE	- 108 -
Evaluation – Ajustements technico-financiers	- 109 -
Evaluation en cours de procédure	- 109 -
Modification du programme	- 109 -
Evaluation globale	- 109 -

Liste des annexes

ANNEXE 1 : Déclinaisons des dispositions du SAGE Alagnon.....	- 111 -
ANNEXE 2 : Indice pression assainissement collectif – note méthodologique.....	- 126 -
ANNEXE 3 : Programme agricole – Fiches actions.....	- 130 -
ANNEXE 4 : Programme agricole – Echancier détaillé / MO	- 175 -
ANNEXE 5 : Programme agricole : investissements prévisionnels.....	- 176 -
ANNEXE 6 : Berges/lit/ripisylve – Détail du programme technico-financier	- 178 -
ANNEXE 7 : Extrait de la convention de gestion durable AE / CEN Auvergne « Marais de Grondes »	- 194 -

Liste des tableaux

tableau 1 : Stations hydrométriques – débits caractéristiques	- 12 -
Tableau 2 : représentation des EPCI sur le BV Alagnon.....	- 19 -
Tableau 3 : évaluation 2013 de l'état des eaux en Loire-Bretagne (extraits).....	- 25 -
Tableau 4 : sources des données utilisées	- 30 -
Tableau 5 : SAGE Alagnon – taux d'étagement et de fractionnement – état / objectifs.....	- 57 -
tableau 6 : Principes de déclinaison du SAGE en actions du CT.....	- 63 -
tableau 7 : déclinaison des dispositions du SAGE Alagnon – ENJEU 2.....	- 64 -
tableau 8 : déclinaison des dispositions du SAGE Alagnon – ENJEU 3.....	- 65 -
tableau 9 : déclinaison des dispositions du SAGE Alagnon – ENJEU 5.....	- 66 -
tableau 10 : déclinaison des dispositions du SAGE Alagnon – ENJEU 6.....	- 67 -
Tableau 11 : Programme agricole – coûts prévisionnels et échéancier.....	- 77 -
Tableau 12 : Programme agricole – plan de financement prévisionnel	- 78 -
Tableau 13 : Berges/lit/ripisylve – Synthèse du programme technico-financier par ME	- 82 -
Tableau 14 : Berges/lit/ripisylve – Echancier par MO	- 83 -
Tableau 15 : Berges/lit/ripisylve – Décroisement des financements Région/CD15.....	- 83 -
Tableau 16 : Berges/lit/ripisylve – Plans de financement prévisionnel	- 84 -
Tableau 17 : Zones humides – Programme technico-financier global.....	- 88 -
Tableau 18 : Zones humides – Assistance technique - Plan de financement prévisionnel.....	- 90 -
Tableau 19 : Zones humides – Montage et suivi de travaux - Plan de financement prévisionnel.....	- 90 -
Tableau 20 : Zones humides – Travaux - Plan de financement prévisionnel	- 91 -
Tableau 21 : Zones humides – Suivi - Plan de financement prévisionnel.....	- 91 -
Tableau 22 : Zones humides –Plan de financement prévisionnel global.....	- 92 -
Tableau 23 : continuité écologique - clé d'intervention du SIGAL	- 95 -
Tableau 24 : CT Alagnon - Moyens humains préconisés par le SAGE / mobilisés dans le CT.....	- 98 -
Tableau 25 : Animation structure porteuse – coûts prévisionnel	- 100 -
Tableau 26 : Animation structure porteuse – plan de financement.....	- 100 -
Tableau 27 : Communication / sensibilisation – Coûts.....	- 102 -
Tableau 28 : Communication / sensibilisation – Plan de financement prévisionnel.....	- 102 -
Tableau 29 : Indicateurs – Coût et plan de financement prévisionnel.....	- 104 -
Tableau 30 : Etude bilan – Coût et plan de financement prévisionnel	- 104 -
Tableau 31 : récapitulatif des engagements financiers.....	- 105 -
Tableau 32 : composition du COPIL et des COTECH.....	- 107 -

Liste des cartes

Carte 1 : Bassin versant de l'Alagnon – localisation	- 10 -
Carte 2 : Bassin versant de l'Alagnon - caractéristiques générales	- 11 -
Carte 3 : Bassin versant de l'Alagnon - hydrographie	- 13 -
Carte 4 : Bassin versant de l'Alagnon – SAU	- 15 -
Carte 5 : Bassin versant de l'Alagnon – Cheptel bovin	- 16 -
Carte 6 : Bassin versant de l'Alagnon – organisation territoriale	- 20 -
Carte 7 : PAEC Alagnon	- 23 -
Carte 8 : Masses d'eau du BV Alagnon. Etat écologique 2013 et objectifs environnementaux	- 26 -
Carte 9 : Etat physico-chimique 2013/2015 - Nitrates	- 32 -
Carte 10 : Etat physico-chimique 2013/2015 - Phosphates	- 33 -
Carte 11 : Etat physico-chimique 2013/2015 – DBO5	- 34 -
Carte 12 : Etat physico-chimique 2013/2015 – O2 sat.	- 35 -
Carte 13 : Etat écologique 2013/2015 – IBG	- 36 -
Carte 14 : Etat écologique 2013/2015 – IBD	- 37 -
Carte 15 : Etat écologique 2013/2016 – IPR	- 38 -
Carte 16 : SAGE Alagnon – Enjeu ressource / axe Alagnon	- 42 -
Carte 17 : SAGE Alagnon – Enjeu ressource / affluents	- 43 -
Carte 18 : Qualité des habitats rivulaires	- 45 -
Carte 19 : Zones humides inventoriées - Etat	- 47 -
Carte 20 : Zones humides inventoriées – Nature des pressions	- 48 -
Carte 21 : Indice de pression de l'assainissement collectif au point de rejet	- 50 -
Carte 22 : Indice de pression de l'assainissement collectif sur les ME	- 51 -
Carte 23 : Taux de conformité des installations d'assainissement autonome	- 52 -
Carte 24 : Pression pollutions diffuses d'origine agricole	- 55 -
Carte 25 : Continuité écologique – Ouvrages non conformes au titre du L214-17 liste 2	- 58 -
Carte 26 : Nature et intensité de réponses à apporter par ME	- 61 -
Carte 27 : Amélioration des systèmes d'assainissement collectif – Priorités d'animation	- 71 -
Carte 28 : Berges/lit/ripisylve – Programme d'actions	- 81 -
Carte 29 : Zones humides – Programme d'actions	- 89 -
Carte 30 : Continuité écologique – Programme d'actions	- 96 -

Liste des abréviations

AELB	Agence de l'Eau Loire Bretagne
AFB	Agence française pour la biodiversité
BV	Bassin versant
CATZH	Cellule d'assistance technique zones humides
CLE	Commission locale de l'eau (du SAGE Alagnon)
CT	Contrat Territorial
COPIL	Comité de pilotage
COTECH	Comité technique
DDT (15-43-63)	Direction départementale des territoires
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EBF	Espace de bon fonctionnement
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunal
FDAAPMA	Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
FRAB	Fédération régionale de l'agriculture biologique
GEMAPI	Gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations
IDEA	Indicateurs de durabilité de l'exploitation agricole
MAGE	Mission d'assistance à la gestion de l'eau
MAEC	Mesure agro-environnementale et climatique
ME	Masse d'eau
MO	Maître d'ouvrage
N2000	Natura 2000
PAEC	Programme agroenvironnemental et climatique
PLAGEPOMI	Plan de gestion des poissons migrateurs
QMNA5	Débit Mensuel d'Etiage sur 5 ans
RCC	Réseau de contrôle complémentaire
RCO	Réseau de contrôle opérationnel
RCS	Réseau de contrôle de surveillance
RNROE	Risque de non respect des objectifs environnementaux
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SATEA	Service d'assistance technique à l'eau et l'assainissement
SATESE	Service d'assistance technique pour l'épuration et le suivi des eaux
SAU	Surface Agricole Utile
SICALA	Syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents
SIGAL	Syndicat interdépartemental de gestion de l'Alagnon et de ses affluents
SMAT	Syndicat mixte d'aménagement
SYTEC	Syndicat des territoires de l'est cantalien
UGB	Unité Gros Bétail

Contexte général – Pourquoi un Contrat Territorial ?

Le bassin versant de l'Alagnon

✓ Caractéristiques générales

Situé au cœur de l'Auvergne, le bassin versant de l'Alagnon s'étale sur trois départements :

- le Cantal pour sa majeure partie (71%)
- la Haute-Loire (16%)
- le Puy-de-Dôme (13%).

Premier grand affluent rive gauche de l'Allier, l'Alagnon prend sa source à 1 686 m d'altitude au Puy de Bataillouse dans le Massif du Lioran dans le Cantal. Après un parcours d'environ 86 km orienté sud-ouest/nord-est, il rejoint l'Allier au Saut du Loup à 386 m d'altitude dans le Puy-de-Dôme.

L'occupation du sol (nomenclature standardisée Corine Land Cover) est principalement dominé par des territoires agricoles (49,7%) et des milieux forestiers ou semi-naturels (48,9%). Les surfaces urbanisées occupent seulement 1% de la surface du bassin. Les principales implantations urbaines à l'exception de Charbonnier-les-Mines et d'Auzat-la-Combelle, jalonnent la route nationale 122 et la CD 909 : Murat, Neussargues-Moissac, Massiac et Lempdes-sur-Allagnon. Viennent s'ajouter les bourgs du Lioran, d'Allanche, de Blesle et de Charbonnier-les-Mines. Chacune de ces unités urbaines est située en bordure de cours d'eau.

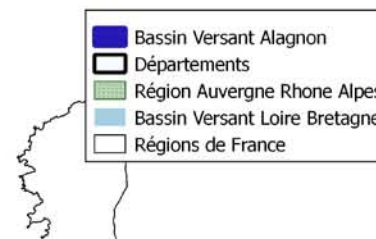
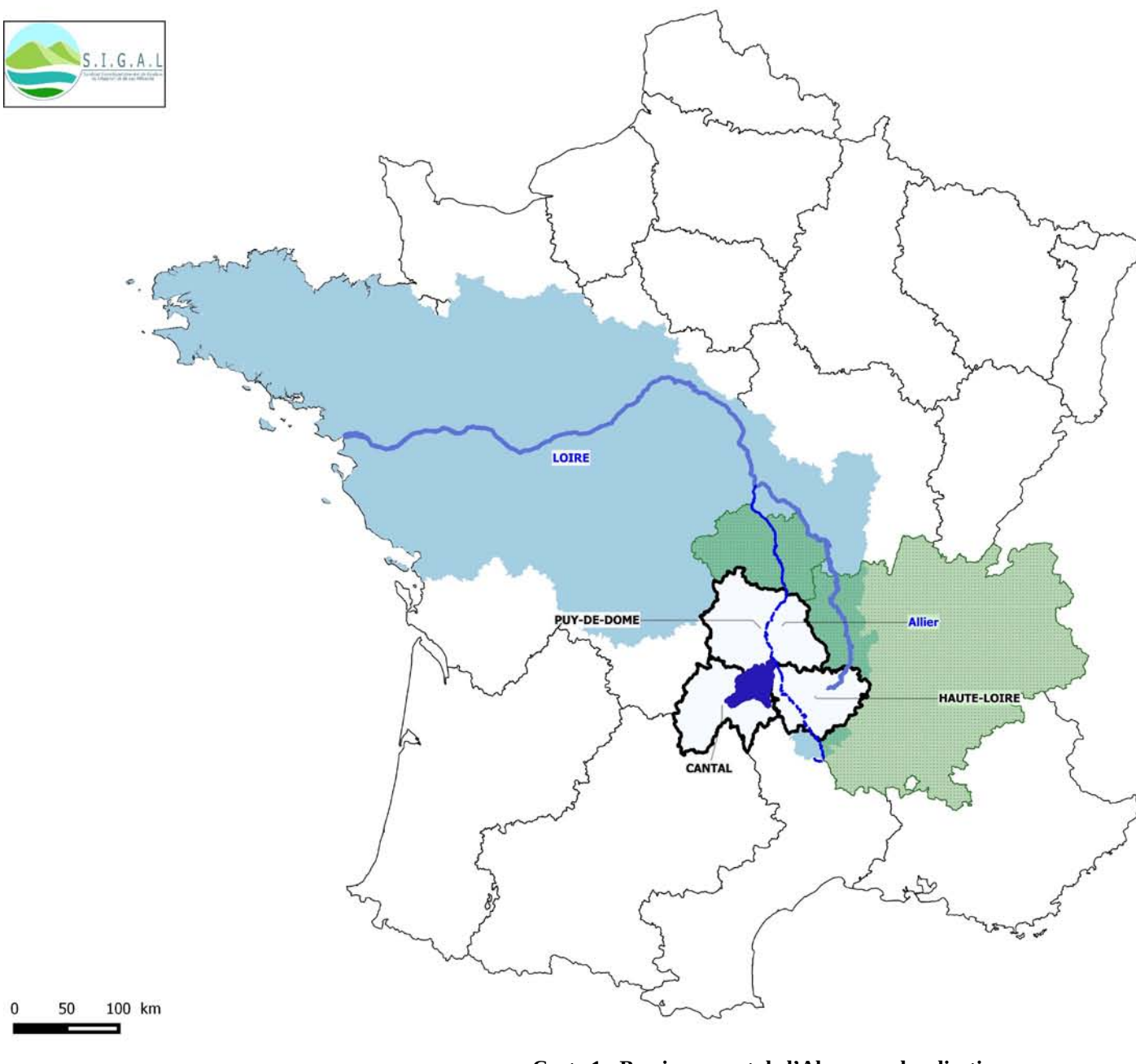
Le bassin versant de l'Alagnon compte 19.991 habitants sédentaires (INSEE 2007). La densité de population est faible avec 19 habitants par km² et inégalement répartie. Les communes de Charbonnier-les-Mines (904 hab.), Lempdes-sur-Allagnon (1.059 hab.), Sainte-Florine (1.711 hab.), Massiac (1.923 hab.), Allanche (957 hab.) et Murat (2.154 hab.) concentrent à elles seules près de 45% de la population du bassin versant.

Globalement, le territoire est en déclin démographique depuis plusieurs décennies sauf à l'aval du bassin qui concentre la majorité de la population. En moins de 50 ans, le territoire enregistre une perte de près de 60% de sa population.

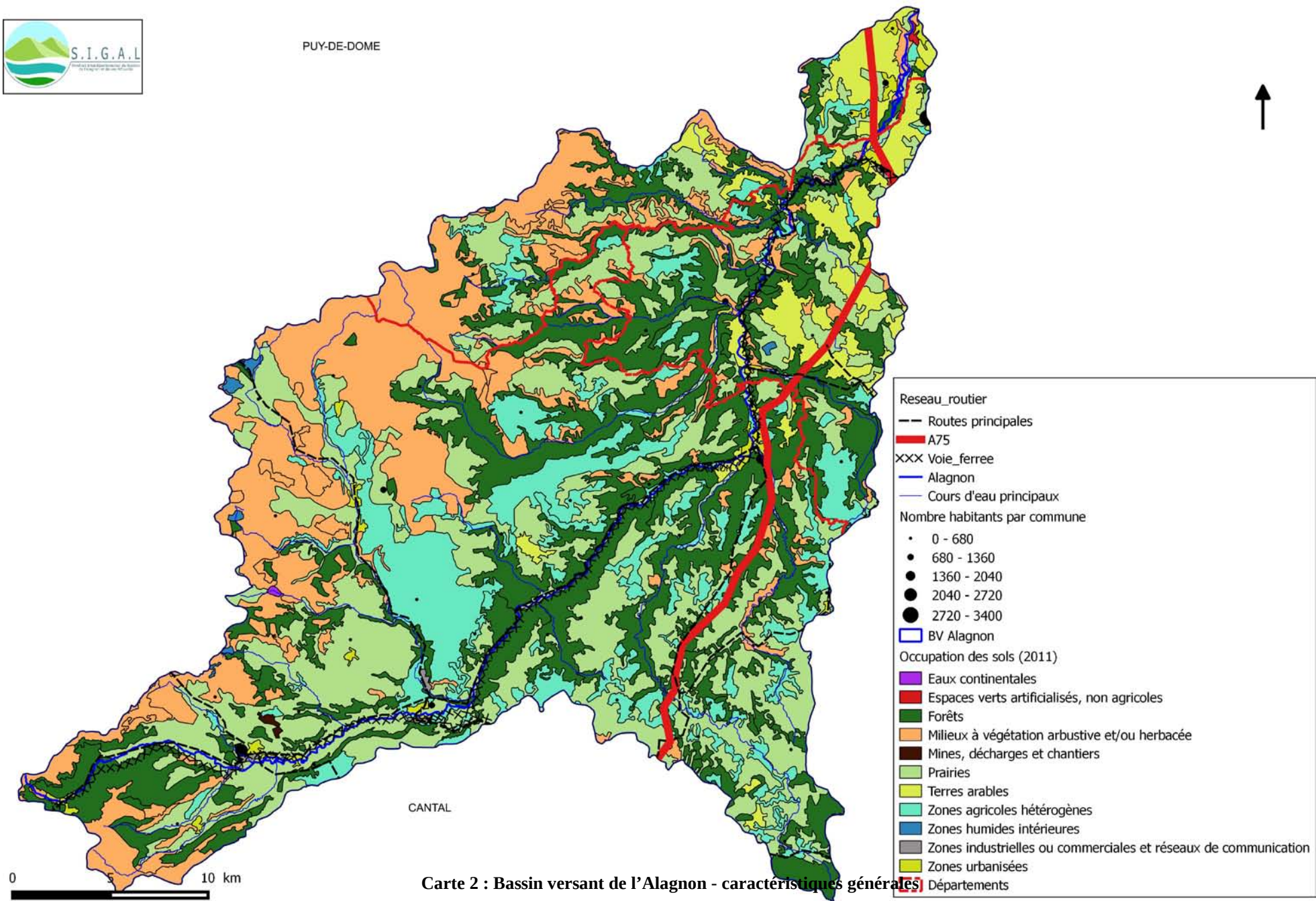
La population saisonnière contribue à augmenter cette population en période estivale et hivernale, notamment autour du Massif des Monts du Cantal (station de ski du Lioran).

C'est naturellement dans cette vallée que la principale route a été aménagée : la Nationale N122. Cet axe de circulation important pour le transit régional et national participe au désenclavement du bassin d'Aurillac vers l'Est. De la même manière, la voie ferrée emprunte ce couloir pour assurer la liaison entre Clermont-Ferrand et Toulouse via Aurillac mais aussi Béziers via Neussargues et Saint-Flour.

L'Autoroute A 75 Clermont-Ferrand/Béziers située en bordure Est du territoire constitue le second axe majeur et facilite l'accès à la vallée entre autres par les échangeurs de Lempdes, Lorlanges, Espalem, Massiac et Saint-Poncy. Le trafic moyen est évalué à 11.000 véhicules par jour en 2004 au niveau de Massiac. Les moyennes journalières mensuelles les plus importantes se situent pendant le mois d'août avec plus de 22 000 véhicules.



Carte 1 : Bassin versant de l'Alagnon – localisation



✓ Hydrographie

Le bassin versant compte plus de 1.100 km de cours d'eau dont 70% permanents. Les principaux affluents de L'Alagnon sont :

- en rive gauche, prenant leur source sur le plateau du Cézallier de l'amont vers l'aval : l'Allanche, la Sianne, la Voireuze, le Bave
- en rive droite, prenant leur source sur les Monts du Cantal de l'amont vers l'aval : le Benet, le Lagnon
- en rive droite, prenant leur source sur le massif de la Margeride de l'amont vers l'aval : l'Arcueil, l'Alagnonnette

Sous l'influence des précipitations pluvio-neigeuses, le régime hydrologique de l'Alagnon et de ses affluents est qualifié de pluvio-nival caractérisé par :

- une période de hautes eaux en automne/hivers, liée aux précipitations, qui se renforce légèrement au début du printemps lors de la fonte des neiges,
- une période de basses eaux en été.

Les débits caractéristiques des cours d'eau au droit des stations hydrométriques existantes sont répertoriés dans le tableau 1 : Stations hydrométriques – débits caractéristiques.

	Période de référence	Superficie BV (km ²)	Mod m ³ /s	Qsp L/s/km ²	QMNA5 m ³ /s	Q2 m ³ /s	Q10 m ³ /s	Q50 m ³ /s	Qmax i m ³ /s	
Alagnon à Joursac	1948-2011	310	6,38	20,6	0,95	68	120	160	173	01/05/1964
Alagnon à Lempdes	1967-2011	984	12	12,2	1,4	110	180	250	495	05/11/1994
Allanche à Allanche	1991-2011	64	1,27	19,9	0,18	11	17	NC	23,5	05/11/1994
Allanche à Joursac	1965-2011	157	2,95	18,8	0,54	28	52	72	87,5	01/03/1988
Arcueil à Massiac	1969-2011	99	1,08	10,8	0,035	10	18	25	29,5	05/11/1994
Alagnonnette à Massiac	1970-2011	66	0,58	8,8	0,011	6,6	13	19	24,5	04/12/2003

tableau 1 : Stations hydrométriques – débits caractéristiques

Les différences de réponse hydrologique des bassins versant à l'étiage sont très importantes puisque les rapports entre QMNA5 et module vont de 1,6 à 19%.

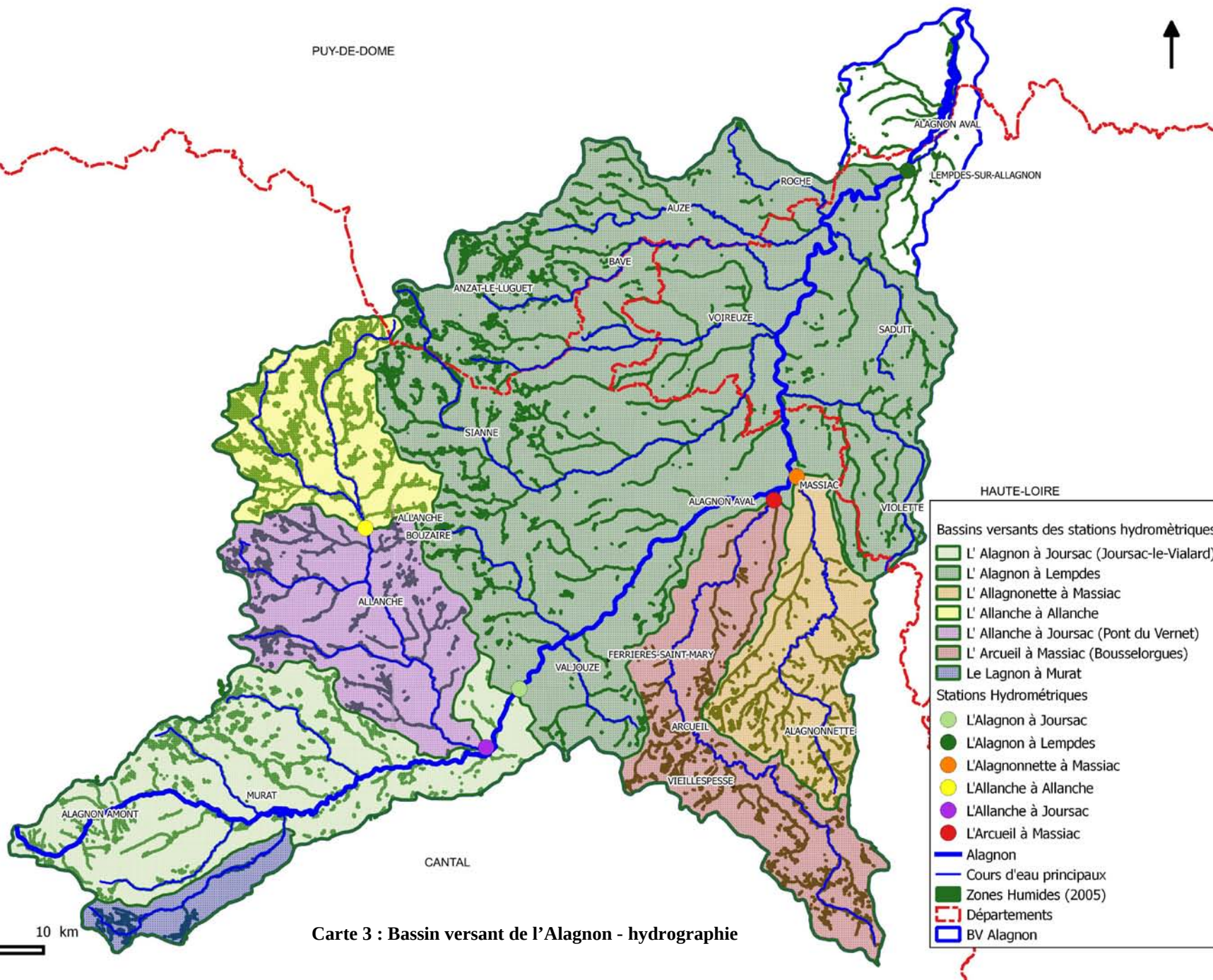
- pour l'Arcueil et l'Alagnonnette, le QMNA5 ne représente que 2 à 4 % du module,
- pour l'Allanche, il représente 14% du module sur la partie amont et presque 19% sur l'aval.
- le haut bassin versant de l'Alagnon présente des étiages également très soutenus puisque le QMNA5 de l'Alagnon à Joursac représente 15% du module.
- les affluents rive gauche doivent présenter également des débits relativement élevés puisqu'en fermeture de bassin versant le QMNA5 de l'Alagnon représente encore 12% du module.

PUY-DE-DOME



0 5 10 km

Carte 3 : Bassin versant de l'Alagnon - hydrographie



Le bassin versant de l'Alagnon représente une ressource en eau totale moyenne de 410 à 420 millions de m³/an répartie comme suit :

- près de 26% (108 M de m³/an) descend du haut bassin versant alimenté par les Monts du Cantal ($\approx 160\text{km}^2$ soit 15% du BV total de l'Alagnon)
- près de 22% provient du seul affluent Allanche (qui ne représente que 15% du bassin versant),
- 17% provient des affluents rive droite (qui représentent environ 25% du BV, mais s'écoulent sur un versant d'altitude moins élevée que le versant Ouest)
- 29% proviendrait des affluents rive gauche hors Allanche (qui représentent 28% du BV).
- Au total, près de la moitié du débit de l'Alagnon vient de l'amont de Joursac (le premier tiers du bassin versant).

Le bassin versant de l'Alagnon recèle par ailleurs près de 8.000 zones humides effectives de plus de 1 hectare sur l'ensemble du territoire. La surface de 3.600 ha occupée correspond à 3,5 % du territoire soit légèrement plus que la moyenne nationale de 3% (hors vasières, milieux marins, cours d'eau et grands lacs).

La distribution des zones humides est très contrastée. Les parties basses, exceptée la plaine alluviale, sont quasiment dénuées de zones humides. En revanche, les hauts plateaux et les zones montagneuses (têtes de bassin de l'Alagnon, de l'Allanche, de la Sianne, de l'Arcueil et de l'Alagnonnette) sont des secteurs très riches en zones humides formant un réseau de plus en plus dense et ramifié à l'approche des sources. La caractérisation des masses d'eau par rapport à cet enjeu est précisée dans le chapitre consacré aux Indicateurs d'état et/ou de pression.

✓ Agriculture

L'analyse est basée sur les données du recensement général agricole 2010 (Agreste, données principales par communes) sur les 58 communes ayant au moins 20 % de leur superficie dans le bassin versant Alagnon. En 2010, on dénombrait ainsi 990 exploitations sur le territoire tel que défini. Si le nombre d'exploitations et d'actifs agricoles a fortement diminué au cours des dernières décennies (-12,5 % entre 2000 et 2010), la surface moyenne des exploitations a augmenté de près de 6 % entre 2000 et 2010, passant à 65,8 ha (données principales RGA 2010, Agreste).

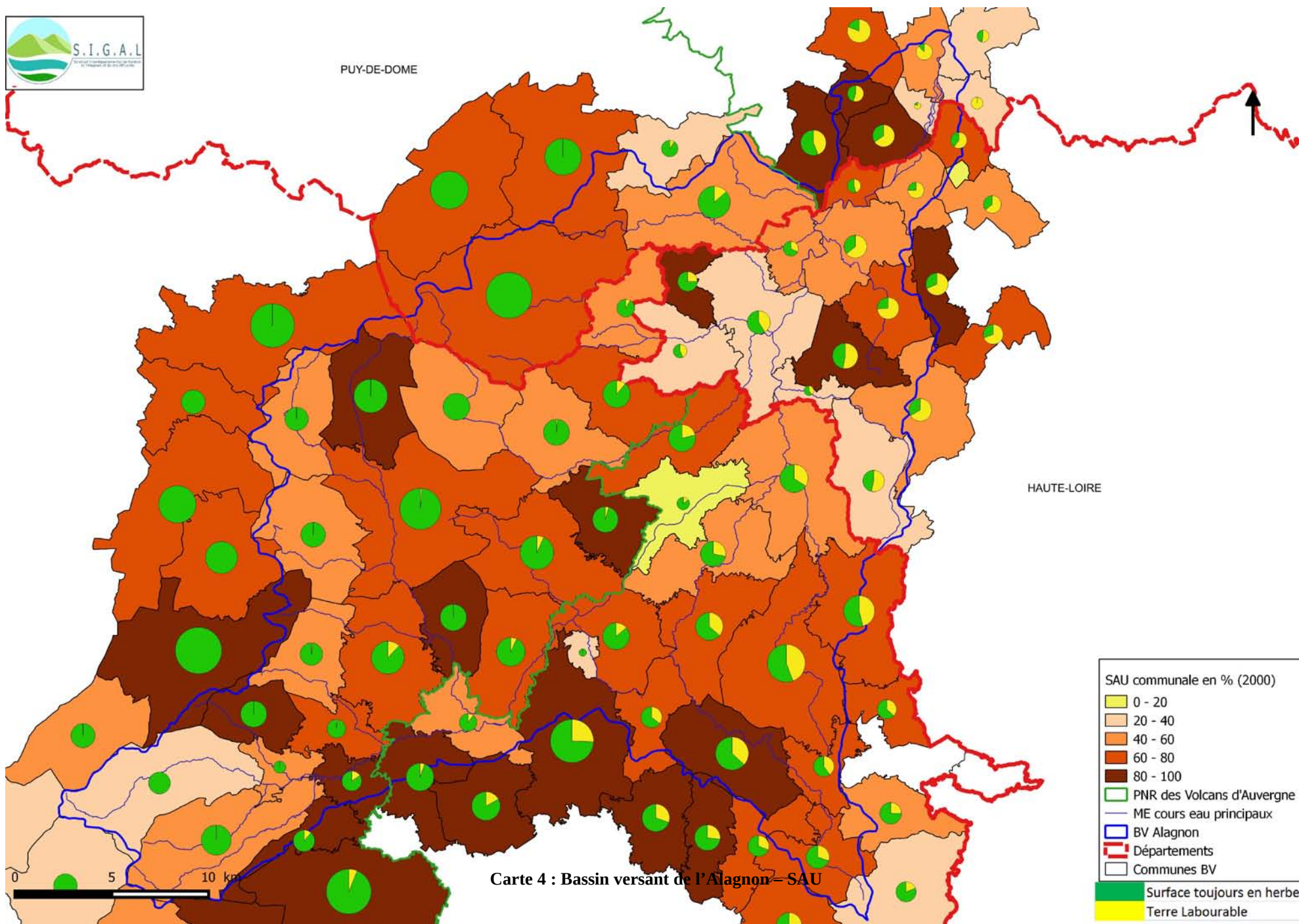
L'utilisation des surfaces agricoles

En 2010, la SAU représentait 65.172 hectares soit près de 56 % de la surface du territoire. L'activité agricole est donc importante sur l'ensemble du bassin mais son implantation reste très dépendante des contraintes du milieu. Elle est globalement plus importante sur les plateaux et la Limagne de Brioude que sur les secteurs des pays coupés où les versants abrupts des vallées ne permettent pas un développement significatif de l'activité.

Au-delà de son inégale répartition sur le territoire, on note une régression de la SAU de l'ordre de 7,5 % entre 2000 et 2010.

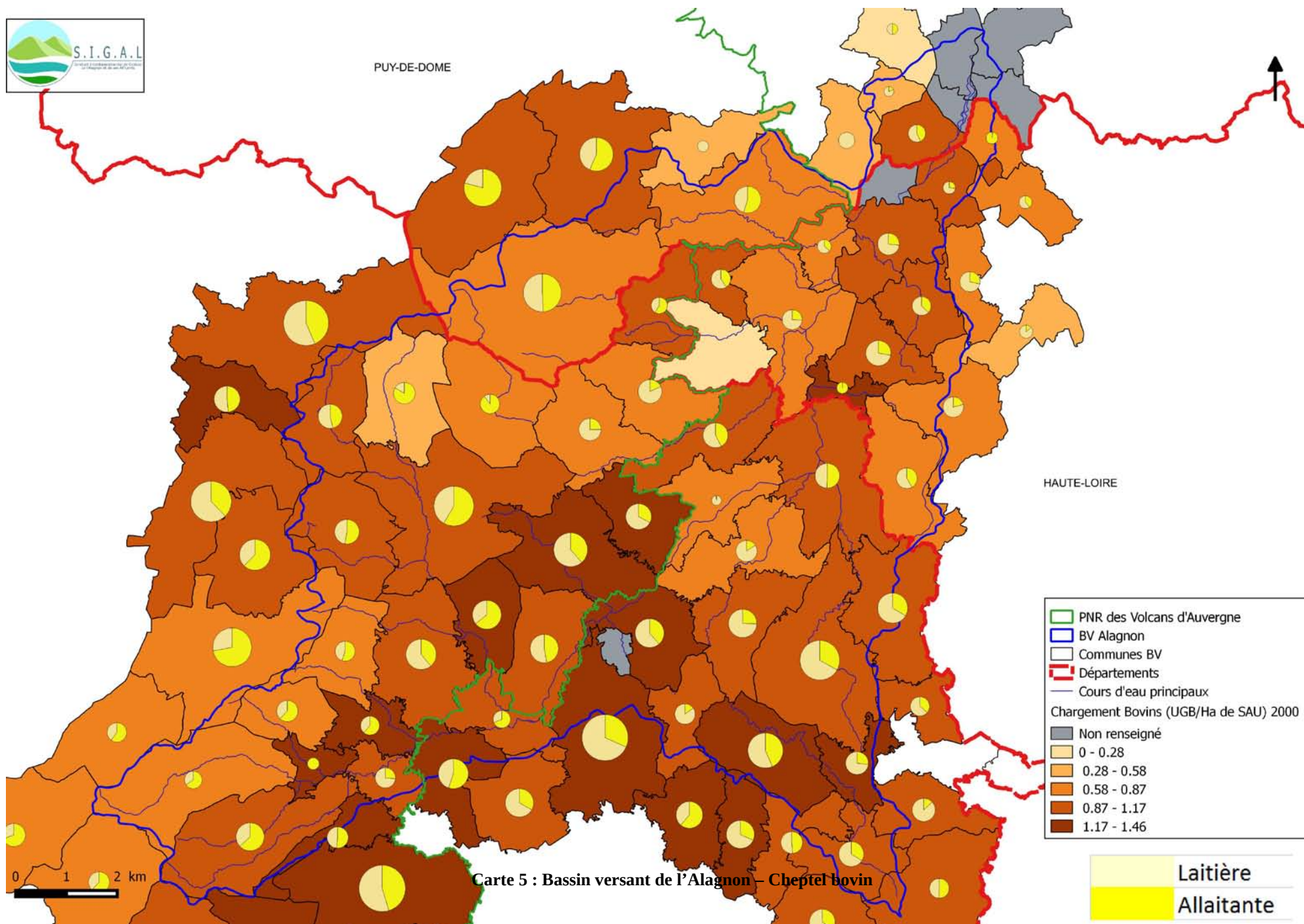
PUY-DE-DOME

HAUTE-LOIRE



PUY-DE-DOME

HAUTE-LOIRE



Carte 5 : Bassin versant de l'Alagnon – Cheptel bovin

L'utilisation des surfaces agricoles est étroitement liée au contexte local. Les orientations technico-économiques répondent à une logique amont-aval.

Sur les Monts du Cantal et le Cézallier, les prairies naturelles d'altitudes ou estives sont très largement dominantes de même que les prairies de fauche naturelles dites permanentes. Dans ces systèmes agricoles basés sur l'herbe, les exploitations agricoles sont prédestinées à l'élevage bovin et à la production de lait. Ces territoires sont voués à un pâturage extensif. Les près de fauche à plus basse altitude permettent la production de foin pour l'alimentation hivernale.

Sur les secteurs de plus basses altitudes, ces surfaces toujours en herbe ont tendance à diminuer ces dernières années au profit de prairies temporaires pouvant entrer dans un système rotationnel. C'est notamment le cas sur le plateau de la Margeride où ces prairies sont présentes au milieu des terres labourables. Ce territoire s'oriente vers des systèmes laitiers plus intensifs associant cultures et prairies temporaires. Sa superficie en prairie temporaire est la plus importante du bassin.

L'aval du bassin laisse place à la Limagne brivadoise. Les terres riches permettent les cultures annuelles de fortes rentes (céréales, maïs, ...).

A l'échelle de l'ensemble du territoire, les surfaces toujours en herbes sont très nettement dominantes et représentent environ 77 % de la SAU, avec de fortes disparités entre les secteurs de hauts-plateaux du Cézallier / Monts du Cantal (plus de 90 % de STH), la Margeride et le Brivadois (45 à 60 % de prairies permanentes), et enfin la partie aval du bassin versant (environ 70 % de terres labourables). On enregistre toutefois un recul de 9,5 % des surfaces toujours en herbe entre 2000 et 2010.

Précisions sur l'élevage

La superficie des surfaces toujours en herbe témoigne de l'importance de l'élevage sur le territoire. Le cheptel bovin représente plus de 90% des UGB, l'élevage de vaches laitières étant dominant à celui des vaches allaitantes. Les autres types d'élevage (volaille, ovin, porcin, caprin, équin) sont largement minoritaires en nombre et poids en marquant toutefois localement et pour certains les paysages (ovin).

A l'échelle du territoire, le cheptel total ne varie quasiment pas entre 2000 et 2010 (+0,3 %), ce qui parallèlement à une diminution de la SAU, augmente le chargement global du territoire (+ 8% entre 2000 et 2010). Globalement, on observe une tendance à la diminution du cheptel laitier et une augmentation du cheptel allaitant. En 2010, malgré une légère dominance du cheptel laitier, les effectifs de vaches laitières et allaitantes se rapprochent sensiblement. La tendance devrait encore s'accroître pour les années postérieures à 2010 au regard des crises laitières subies par les exploitants.

Précisions sur les cultures

Il est assez difficile d'estimer les surfaces en céréales à l'échelle du bassin versant dans la mesure où bon nombre de données communales du RGA 2010 sont couvertes par le secret statistique. On peut en revanche effectuer une analyse du registre parcellaire graphique de l'année 2013 (dernier RPG disponible).

La surface en cultures représente environ 22 % de la SAU, dont environ les 2/3 sont occupées par des cultures fourragères (prairies temporaires, maïs ensilage, etc...) et le tiers restant par des cultures céréalières ou oléo-protéagineuses, localisées essentiellement dans la partie basse de l'Alagnon au niveau de la Limagne et des collines brivadoises. La production de blé est largement privilégiée sur ces terres fertiles. Près de la moitié des surfaces en céréales lui est consacrée soit environ 2 100 hectares.

La culture des oléagineux (colza, tournesol, ...) et des protéagineux (pois, lentilles, ...) est très marginale et quasi-uniquement observée sur les terres de la Limagne.

Ponctuellement, certaines communes ont vu s'implanter une activité horticole et maraîchère sur les terres situées à proximité de l'Alagnon notamment au niveau du pays de Massiac.

Synthèse

Les données du dernier recensement agricole font état de tendances lourdes dans l'évolution du paysage agricole du bassin versant Alagnon. D'une part, la surface agricole utile totale a tendance à diminuer, de même que le nombre d'exploitations agricoles. L'urbanisation n'étant pas le facteur principal de diminution des terres agricoles, il apparaît que des terres agricoles partent à l'abandon ou à d'autres utilisations non agricoles. D'autre part, le cheptel total est stabilisé voire en légère augmentation, ce qui explique l'augmentation du chargement global (nombre d'UGB / Surface agricole utile) des exploitations du territoire. Au niveau des cultures, les surfaces toujours en herbe diminuent alors que les surfaces en céréales augmentent.

Deux tendances de l'activité agricole du territoire se dégagent de ces constats :

- L'abandon de certaines terres agricoles, en premier lieu les terrains les moins mécanisables ;
- L'intensification des surfaces les plus mécanisables, par le retournement de prairies permanentes au profit de fourrages ou de céréales, dans une logique d'autonomie alimentaire (notamment en fourrages).

✓ Organisation territoriale

Le périmètre du bassin versant concerne tout ou partie de 81 communes (51 cantaliennes ; 17 altiligériennes ; 13 puydomoises) regroupées en 5 Communautés de Communes.

Le Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon regroupe les 5 intercommunalités afin de porter les compétences à l'échelle du bassin versant de l'Alagnon des outils de restauration/gestion des milieux aquatiques. A ce titre, il est la structure porteuse :

- Du SAGE Alagnon
- Du Contrat Territorial Alagnon
- Du PAEC Alagnon
- Du site Natura 2000 Natura 2000 « Allanche Haut Alagnon »

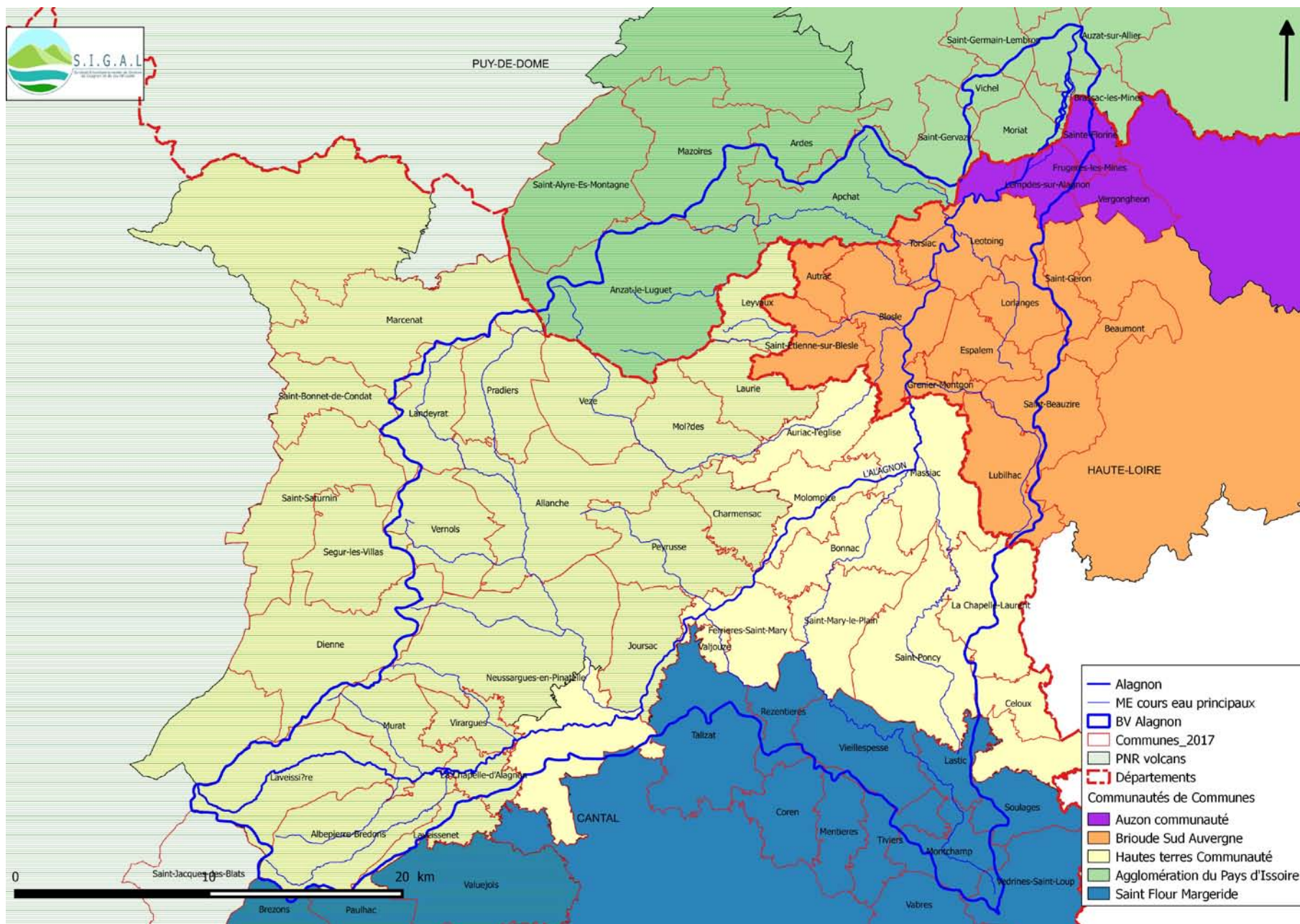
Le périmètre du SIGAL est enfin concerné par :

- Le Syndicat InterCommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents de Haute-Loire (SICALA43). Créé en 1987, il assure deux missions : la gestion équilibrée des milieux aquatiques et le rôle tremplin d'accès à l'emploi pour un public rencontrant des difficultés d'insertion. Dans ce cadre, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux en rivière pour ses collectivités adhérentes dont les 17 communes altiligériennes du bassin de l'Alagnon.

- Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA). Créé en 1977, il comprend 147 communes. 14% de sa superficie correspond à 53% du bassin versant de l'Alagnon. Sa charte 2013-2025 vise à aboutir à une qualité de vie renforcée et partagée par la recherche d'un équilibre entre préservation et valorisation des atouts patrimoniaux locaux. L'enjeu milieux aquatiques y est prégnant, de façon transversal ou plus ciblé, notamment au travers la connaissance, la coordination des acteurs, la sensibilisation et l'atteinte d'objectifs en termes de qualité.
- Le Syndicat des Territoires de l'Est du Cantal (SYTEC) qui regroupe trois CC de l'est cantalien : Hautes Terres, Saint-Flour Margeride et Gentiane. Créé en 2015 sur les bases historiques d'un syndicat de traitement des déchets ménagers, ce syndicat à la carte est un outil de planification et d'ingénierie. Il est notamment porteur du SCOT de l'est cantalien.
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier. Créé en 1984, le SMAT regroupe 8 EPCI (114 communes) de l'ouest de la Haute Loire dont 9 sont concernées par le territoire du CT Alagnon. Le SMAT assure 3 actions principales : l'élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de développement local, l'apport d'ingénierie et de logistique en faveur de toute initiative locale et la maîtrise d'ouvrage de contrats et de projets supra communautaires dans les domaines du tourisme, de la culture et du patrimoine et de l'environnement. Il est ainsi structure porteuse de 12 sites Natura 2000 dont 3 sont compris dans le territoire du CT Alagnon.

	Représentation de l'EPCI sur le BV	Représentation du BV sur l'EPCI
Hautes Terres Communauté	63%	66%
Brioude Sud Auvergne	14%	39%
Agglo Pays d'Issoire	13%	13%
Saint-Flour Margeride	8%	6%
Auzon Communauté	2%	10%
	100%	
PNR des Volcans d'Auvergne	53%	14%

Tableau 2 : représentation des EPCI sur le BV Alagnon



Carte 6 : Bassin versant de l'Alagnon – organisation territoriale

Un historique de procédures « EAU »

✓ Du Contrat Rivières au Contrat Territorial Alagnon

Le bassin versant de l'Alagnon a fait l'objet d'un Contrat de Rivière amorcé dès 1991 et signé le 1er janvier 2001 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 1er janvier 2006. Un avenant de 2 ans, de 2006 à 2007, à prolongé ce dispositif.

Au terme de cette procédure, l'étude bilan évaluative a constaté l'émergence d'une dynamique locale fédérant les acteurs autour des enjeux existants.

Sur la base de ces constats, il est apparu pertinent d'engager le territoire dans un Contrat Territorial (CT) en parallèle de l'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) pour trois raisons principales :

- ➔ Participer à l'atteinte des objectifs de qualité visés par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne (SDAGE) et par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE)
- ➔ Conforter la légitimité du SIGAL en tant que collectivité compétente en matière de gestion et de préservation des milieux
- ➔ Pérenniser la dynamique initiée par le Contrat de Rivière.

Après une phase d'élaboration en régie de 2009 à 2010, le CT Alagnon a été signé le 22 avril 2011 pour une durée de 5 ans. Le COPIL du 28 avril 2015 a proposé d'engager un avenant de un an (mai 2016 à avril 2017) permettant de :

- Lancer ou finaliser certaines actions inscrites,
- Etablir le bilan de la procédure en régie sous le pilotage du COPIL CT
- Elaborer un nouvel outil contractuel

Le conseil syndical du SIGAL du 22 septembre 2015 a entériné cette décision. Les modifications apportées au CT initial ont uniquement concerné le financement d'une année supplémentaire de financement des postes d'animateur et de technicien (compris fonctionnement) et la création d'un poste d'animateur agro-environnemental.

L'étude bilan évaluative a été lancée en mars 2016 et validée par le COPIL du 12 octobre 2016.

✓ L'étude bilan évaluative du Contrat Territorial 2011-2016

Elle s'est appuyée sur :

- L'analyse des bilans technico-financiers, du fonctionnement et des indicateurs mis à jour
- L'expression d'un retour critique (fond/forme) des acteurs partenaires mais aussi en interne
- La formulation de pistes d'amélioration pour les prochaines démarches
- une synthèse des éléments précédents

Des questions évaluatives ont par ailleurs été développées. Elles s'articulent sur les critères de :

- pertinence
- cohérence
- efficacité
- efficience
- impact et durabilité

Les réponses formulées, présentées sous forme d'un tableau de synthèse, ont été collectivement validées. Il sera rappelé ici les conclusions générales relatives à :

- ➔ la cohérence du programme d'actions vis-à-vis du diagnostic porté et la pertinence du développement d'un tel outil
- ➔ de réelles avancées qualitatives à des échelles stationnelles... mais un volume d'actions qui ne permet pas encore d'influer significativement à l'échelle ME
- ➔ d'incontestables effets de levier pour la mise en place de stratégie durables...mais par essence même de l'outil d'importantes difficultés à pérenniser l'action.

✓ Natura 2000 – PAEC Alagnon

Sollicité par les acteurs du territoire et les services de l'Etat, le SIGAL s'est positionné favorablement pour être porteur du site Natura 2000 « Allanche Haut Alagnon » depuis le 1^{er} janvier 2016. En effet, le syndicat y a vu une opportunité d'efficience des politiques publiques en faisant converger outils portés (SAGE, Contrat Territorial, ...) vers les enjeux ici typiquement milieux aquatiques (espèces cibles : écrevisse à pieds blancs et loutre).

Fin 2014, le bassin versant de l'Alagnon a fait l'objet de dépôts de plusieurs PAEC dont trois ont été refusés. De nombreux partenaires (collectivités, chambres d'agriculture, associations, ...) se sont alors tournés vers le SIGAL qui a accepté de porter un PAEC à l'échelle du bassin versant. Ce dernier a été validé par courrier de l'autorité de gestion FEADER le 28 décembre 2015. Ce PAEC présente un enjeu « Eau / Zones humides » fort.

Ce double engagement, marqueur du lancement d'une politique agro-environnementale volontariste au sein du SIGAL, s'est notamment traduit par l'embauche d'un animateur spécialisé dans la problématique.

PUY-DE-DOME



0 5 10 km

Carte 7 : PAEC Alagnon

HAUTE-LOIRE

CANTAL

-  Enjeu biodiversité
-  Cours d'eau principaux
-  Zonage prioritaire eau
-  Territoire du PAEC Alagnon
-  BV Alagnon
-  Départements

✓ Le SAGE Alagnon

La phase de Contrat Rivières 2001-2007 a clairement mis en évidence que les défauts des procédures contractuelles :

- ➔ Le caractère très limité des réponses à fournir sur certains enjeux pourtant forts sur le territoire (ex : volet quantitatif)
- ➔ le manque de vision à moyen et long terme (planification)

Les élus du territoire ont répondu positivement aux sollicitations de partenaires qui voyaient dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion de Eaux (SAGE) un outil plus intégrateur des enjeux. Les principales dates clés de cette procédure sont :

- | | |
|--|------------------|
| - création de la CLE (Commission Locale de l'Eau) le | 7 avril 2009 |
| - état initial validé par la CLE le | 30 juin 2011 |
| - diagnostic socio-économique validé par la CLE le | 12 février 2013 |
| - diagnostic environnemental validé par la CLE le | 21 février 2014 |
| - scénario tendanciel validé par la CLE le | 19 décembre 2014 |
| - scénarios contrastés validés par la CLE le | 9 juillet 2015 |
| - stratégie du SAGE Alagnon adoptée par la CLE le | 14 décembre 2015 |
| - adoption du SAGE Alagnon | 7 mars 2017 |

Les acteurs du territoire, conscients que le bassin de l'Alagnon constitue un réservoir hydrologique, hydrobiologique et écologique de première importance ont souhaité mettre en place un SAGE ambitieux mais partagé.

L'élaboration du SAGE Alagnon jusqu'à sa rédaction a ainsi fortement mobilisé les acteurs de l'eau du territoire, que ce soit par la réalisation d'entretiens individuels ou la participation à des groupes de travail et à des ateliers de concertation. Les acteurs ont ainsi directement contribué à l'élaboration du projet de SAGE. La phase de rédaction des documents a quant à elle duré 1 an et s'est appuyée sur 13 réunions.

Le projet a été adopté par la CLE du 7 mars après présentation des dernières propositions de modifications intervenant après une étape importante de concertation entre les élus et les services de l'Etat.

La forte ambition du projet et son adéquation avec la stratégie retenue ont été saluées après la réunion par de nombreux membres qui se sont réjouis de l'engagement des acteurs locaux démontrant leur attachement au patrimoine naturel et leur prise de conscience quant à l'enjeu présent et futur de préservation de la ressource en eau.

Le projet de SAGE sera soumis à consultation des assemblées (Collectivités, chambres consulaires, comité de bassin Loire Bretagne, autorité environnementale, Parc Naturel, etc.). Il sera ensuite soumis à enquête publique avant d'être envoyé au préfet coordonnateur du SAGE alagnon, le Préfet du Cantal, afin d'être approuvé par arrêté préfectoral.

La nature même du SAGE n'engage pas *de facto* une traduction opérationnelle des dispositions et règles. C'est pourquoi celui-ci pointe les mécaniques décisionnelles et opérationnelles permettant sa mise en œuvre. Parmi ceux-ci, l'élaboration et la mise en œuvre d'un Contrat Territorial sont clairement identifiées comme centrales dans la participation de l'atteinte des objectifs fixés.

La DCE et le SDAGE sur le bassin versant de l'Alagnon

✓ Masses d'eau : objectifs environnementaux et état

La Carte 8 permet de visualiser :

- les 14 masses d'eau du bassin versant (pour plus de lisibilité, seuls les noms usuels seront employés)
- leurs objectifs environnementaux respectifs
- l'état écologique retenu
- les points de référence utilisés pour cette évaluation

Le Tableau 3 précise les résultats de l'évaluation 2013 de l'état des eaux en Loire-Bretagne.

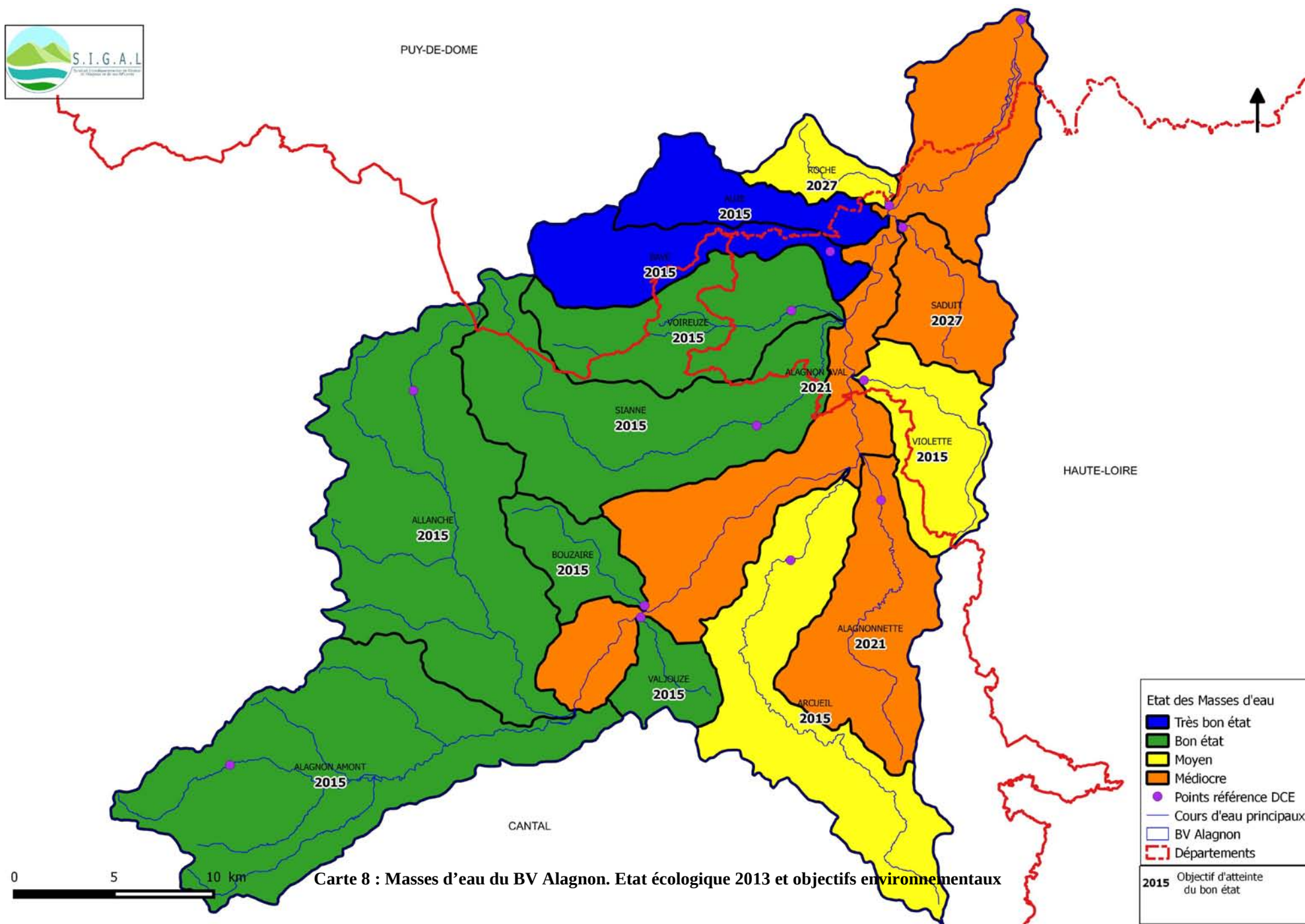
MASSE D'EAU		OE	ETAT ECOLOGIQUE						BIOLOGIE				PH-CH			RNOE	
code	Nom usuelle	Déla BE	Etat éco validé	Niveau conf.	Etat éco calculé	mesuré / simulé	Etat Bio	Etat ph-ch	IBD	IBG	IBMR	IPR	O2	Nutri.	Acid.	RNOE	Origine
FRGR0247	ALAGNON AMONT	2015	2	2	3	mesuré	3	2	1	1	3	2	1	2	1	Respect	-
FRGR0248	ALAGNON AVAL	2021	4	2	4	mesuré	4	2	4	1	2	2	1	2	2	Respect	-
FRGR0249	ALLANCHE	2015	2	3	2	mesuré	2	2	1	1	2	2	2	2	1	Respect	-
FRGR0250	ARCUEIL	2015	3	3	3	mesuré	3	2	3	2		3	3	2	2	Respect	-
FRGR0251	ALAGNONNETTE	2021	4	3	4	mesuré	4	2	3	2		4	2	2	2	Risque	CE / Hydr
FRGR0252	SIANNE	2015	2	3	2	mesuré	2	2	2	1	2	2	1	2	1	Respect	-
FRGR1767	VALJOUZE	2015	2	1	NQ	simulé		3					3	3		Respect	-
FRGR1839	BOUZAIRE	2015	2	3	2	mesuré	2	2	2	2		2	2	2	2	Respect	-
FRGR1885	VIOLETTE	2015	3	1	NQ	simulé		2					2	2		Respect	-
FRGR1893	ROCHE	2027	3	2	3	mesuré	3	3	3	3			3	2	2	Risque	Hydro
FRGR1913	VOIREUZE	2015	2	1	NQ	simulé		3					2	3		Respect	-
FRGR1922	SADUIT	2027	4	2	4	mesuré	4	3	4	2			3	3	2	Risque	Morph / Hydr
FRGR1943	BAVE	2015	1	1	3	mesuré	3	2		1			1	1	2	Respect	-
FRGR1996	AUZE	2015	1	1	5	mesuré	5	3					2	3		Respect	-

Etat écologique = 1 : très bon état ; 2 : bon état ; 3 : moyen, 4 : médiocre ; 5 : mauvais ; U : inconnu /pas d'information ; NQ : non qualifié
Niveau de confiance = 1 : faible ; 2 : moyen ; 3 : élevé ; 0 Non qualifié ; U : inconnu /pas d'information

Tableau 3 : évaluation 2013 de l'état des eaux en Loire-Bretagne (extraits)



PUY-DE-DOME



Carte 8 : Masses d'eau du BV Alagnon. Etat écologique 2013 et objectifs environnementaux

- Etat des Masses d'eau
- Très bon état
 - Bon état
 - Moyen
 - Médiocre
 - Points référence DCE
 - Cours d'eau principaux
 - BV Alagnon
 - Départements

2015 Objectif d'atteinte du bon état

✓ Analyse critique

L'analyse de ce tableau permet de dégager les principaux enseignements suivants :

- **6 masses d'eau sur 14 ne satisfont pas aujourd'hui l'objectif de bon état écologique :**
 - 4 ont bénéficié d'un report de délai :
Alagnonnette, Saduit et Roche pour lesquelles la problématique de l'hydrologie est centrale.
L'Alagnon aval pour laquelle l'IBD fait plonger l'état écologique.
 - 1 l'Arcueil est déclassé par les indices biologiques
 - 1 la Violette est déclassée sur la base d'un état écologique mesuré.
- 6 présentent un état écologique validé qualifié de « Bon » :
 - 2 Valjouze et Voireuze dont le **diagnostic est basé sur un état simulé (avec indice de confiance faible)** et un état physico-chimique moyen
 - 2 Sianne et Bouzaire, présentent un bon état écologique avec niveau de confiance élevé
 - 1 L'Allanche présente un bon état écologique avec niveau de confiance élevé mais basé sur une station de mesure située à l'extrême tête de bassin versant (sources)
 - 1 l'Alagnon amont présente un bon état écologique avec niveau de confiance moyen. La station de référence est par ailleurs située extrêmement haut sur le bassin et n'est pas représentative de la masse d'eau (en amont de la seule zone « urbaine »)
- 2 présentent un état écologique validé qualifié de « Très bon » :
 - 2 Bave et Auze, relèvent d'un faible indice de confiance et d'état écologique mesuré en deçà des objectifs (respectivement moyen et mauvais).

Un Contrat Territorial 2017-2022 : une réponse aux exigences DCE et du SAGE Alagnon

Considérant que :

- ❖ *Seules 57 % des masses d'eau présentent à ce jour un respect du bon état alors que l'objectif de la délégation Allier Loire-amont est de 76%.*
- ❖ *Le maintien du bon état est très aléatoire sur certaines masses d'eau où le probable déficit hydrologique à venir pourrait rendre plus impactantes les pressions actuelles.*
- ❖ *En l'absence de traduction opérationnelle via un CT, une très importante partie de la déclinaison des ambitions du SAGE ne pourra être abordée, compromettant fortement l'atteinte des objectifs.*

⇒ Il est proposé la mise en œuvre d'un Contrat Territorial Alagnon sur la période 2017-2022

Son élaboration s'est faite en parfaite adéquation avec le SAGE, véritable document cadre de la politique de l'eau sur le bassin. La mise en cohérence du calendrier a d'ailleurs été un argument fort de l'avenant du CT 2011-2016.

Diagnostic territorial

Méthodologie

Si l'état des masses est bien sûr au cœur de la stratégie et constitue donc le socle du diagnostic, il apparaît qu'une analyse de ces seuls éléments conduirait à des erreurs dans le développement des réponses. En effet :

- Le point de référence de l'évaluation des masses d'eau pour le reporting à l'échelle bassin peut parfois ne pas être représentatif de la masse d'eau.
- Certaines masses d'eau peuvent présenter un bon état mais contribuer significativement à la dégradation de masse d'eau à l'aval par l'apport (flux) de nutriments peu impactant sur la masse d'eau originelle du fait de la dilution.
- Une analyse plus fine des pressions peut permettre d'anticiper d'éventuelles dégradations d'état futures, notamment au vu de la potentialisation des polluants attendue avec la baisse des régimes hydrologiques.
- Plusieurs masses d'eau sont encore caractérisées sur la base de simulations. Un effort de diagnostic (pression et état) sur la base des éléments de connaissance locaux doit permettre d'anticiper d'éventuels efforts de restauration.
- Enfin, d'une manière plus générale, les indicateurs d'évaluation utilisés pour la caractérisation des masses d'eau ne sont pas suffisants pour identifier précisément les leviers de réponse, notamment au vu de la complexité des combinaisons de pressions.

Au final, le diagnostic sectoriel combinera, notamment au travers l'outil cartographique, deux échelles d'analyse complémentaires :

- ➔ **L'atteinte (ou maintien) du « bon état » au sens DCE**, en lien avec l'état actuel et le délai objectif état. Ces éléments relèvent d'échelles souvent « macro », se voulant représentatif d'un maillon « masse d'eau ». Ils permettent certes d'assurer le reporting aux échelles supérieures, dont européenne, mais peuvent masquer des hétérogénéités sectorielles au sein d'une même masse d'eau (effet « moyenne ») et/ou surtout atténuer des conséquences de combinaisons de pressions qui pourraient à moyen terme déclasser brutalement une masse d'eau, notamment sous l'effet probable des baisses d'hydrologie en période critique.
- ➔ **Des éléments diagnostics sectoriels acquis à l'échelle du bassin**, au cours notamment des procédures précédentes. Leur nature ne permet pas toujours de distinguer ceux relevant de l'indicateur d'état de ceux relatifs à la pression. Quand bien même la méthode de diagnostic permet de bien identifier les deux, la lecture et l'analyse apparaît plus fluide en combinant les approches. C'est pourquoi le choix est fait de croiser leur analyse par thématique / compartiment.

Ce travail a nécessité de faire des choix sur les données à mobiliser (nature, année, ...). Le Tableau 4 synthétise les sources de données utilisées. A noter que ce travail n'a pas recherché à re-travailler la donnée primaire mais s'est appuyé sur les nombreux travaux réalisés dans le cadre des procédures portées par le SIGAL et/ou sur le travail de partenaires.

Données	Source	Date
État écologique des masses d'eau (sens DCE)	Secrétariat technique de bassin	2013 (publié 2015)
SAGE Alagnon - Diagnostic environnemental	CLE du SAGE Alagnon (portage SIGAL)	2014
SAGE Alagnon - Documents du SAGE versions provisoires	CLE du SAGE Alagnon (portage SIGAL)	2017
SAGE Alagnon - Etat Initial	CLE du SAGE Alagnon (portage SIGAL)	2011
SAGE Alagnon - Etude de détermination des volumes maximums prélevables	CESAME pour CLE du SAGE Alagnon (portage SIGAL)	2013
Qualité physico-chimique et biologique	OSUR	2013 à 2015
Suivi de la qualité des eaux de l'Alagnon et de ses affluents	ACWED pour SIGAL	2013
Suivi de la qualité des eaux de l'Alagnon et de ses affluents	Aquabio pour SIGAL	2014
Suivi de la qualité des eaux de l'Alagnon et de ses affluents	AQUACONSEIL pour SIGAL	2015
Etat des populations piscicoles	OSUR et FdAAPPMA (15-43-63)	2014 à 2016
Contrat Territorial Alagnon 2011-2015 et annexes	SIGAL	2011
Diagnostic berges et propositions de gestion sur le bassin versant de l'Alagnon	SIGAL	2009
Inventaire et diagnostic des zones humides du bassin versant de l'Alagnon	Conservatoire Botanique National du Massif-Central pour SIGAL	2005
Assainissement non collectif	SIGAL SPANC	2017
Continuité conformité PARCE	DDT (15-43-63)	MAJ février 2016
Débits d'étiage (indice AC)	IRSTEA	2016
Occupation des sols	CORINE LAND COVER	2010
Population du BV	INSEE	2000-2010
Rapport de stage "Diagnostic des pressions d'origine agricole sur le bassin versant de l'Alagnon"	SIGAL	2013
Rapport de stage "Etude des sous-bassins versants de l'Allanche et de l'Arcueil"	SIGAL	2013
Recensement général agricole	Agreste	2010
Registre parcellaire graphique	DRAAF Auvergne	2013

Tableau 4 : sources des données utilisées

Indicateurs d'état et/ou de pression

✓ Qualité physico-chimique et écologique : méthodologie

L'analyse de l'état physico-chimique et biologique des eaux superficielles est basée sur deux sources de données principales couvrant trois approches :

➔ Les données physico-chimiques et indices biologiques suivis au cours du CT (réseaux RCS, RCO, RCC)

- entre 2013 et 2015 (l'année 2016 ne comprend « que » des données nationales non complétées du réseau complémentaire CT arrêté en 2015)
- sur un extrait de 17 points choisis pour la fréquence de suivi et leur position (1 en partie terminale de chaque ME + 1 en tête sur les ME importantes)
- sur un extrait de 4 paramètres physico-chimiques considéré avec 15 années de recul comme les plus pertinents pour appréhender les pressions : NO_3^- , PO_4^{3-} , DBO_5 , satO_2
- sur 2 indices biologiques : IBD et IBG.
- Pour chaque paramètre, l'analyse est conduite avec une entrée « valeur par rapport aux classes de qualité SEQ ». Le référentiel SEQ-V2 a été préféré à celui de l'arrêté 2015 trop peu discriminant pour les nitrates.

➔ L'intégralité des données piscicoles en possession des FDAAPPMA

- entre 2013 et 2016. Lorsqu'une même station possède plusieurs années de résultats, le plus récent est retenu.
- ayant été traitées en indice poissons rivières dont on retiendra le caractère synthétique à défaut d'analyse plus fine (réelle étude de population).

Dans les trois cas (physico-chimie, biologique, piscicole), les résultats présentés n'ont pas pour objet de caractériser la masse d'eau dans son ensemble (certains paramètres relèvent de caractéristiques stationnelles). Néanmoins, la vision « maillage » projeté semble permettre une meilleure appréciation de son état global.

Au final, les résultats sont projetés sous forme cartographique et l'analyse est faite :

- par ME : état général, problématiques soulevées
- à l'échelle bassin : problématiques générales et particulières, ME et/ou paramètres nécessitant attention particulière

PUY-DE-DOME

HAUTE-LOIRE

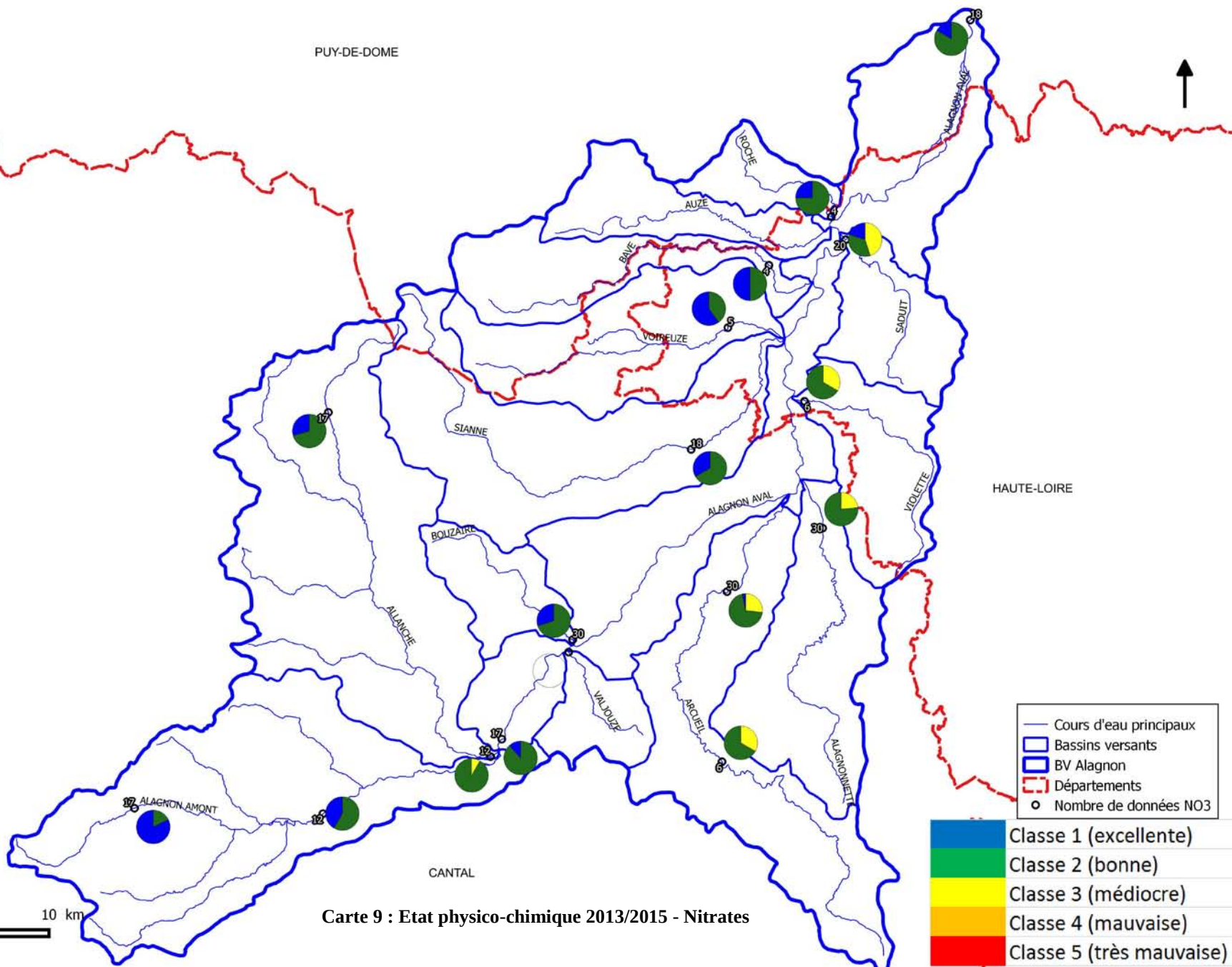
CANTAL

0 5 10 km

Carte 9 : Etat physico-chimique 2013/2015 - Nitrates

- Cours d'eau principaux
- Bassins versants
- BV Alagnon
- - - Départements
- Nombre de données NO₃

- Classe 1 (excellente)
- Classe 2 (bonne)
- Classe 3 (médiocre)
- Classe 4 (mauvaise)
- Classe 5 (très mauvaise)



PUY-DE-DOME

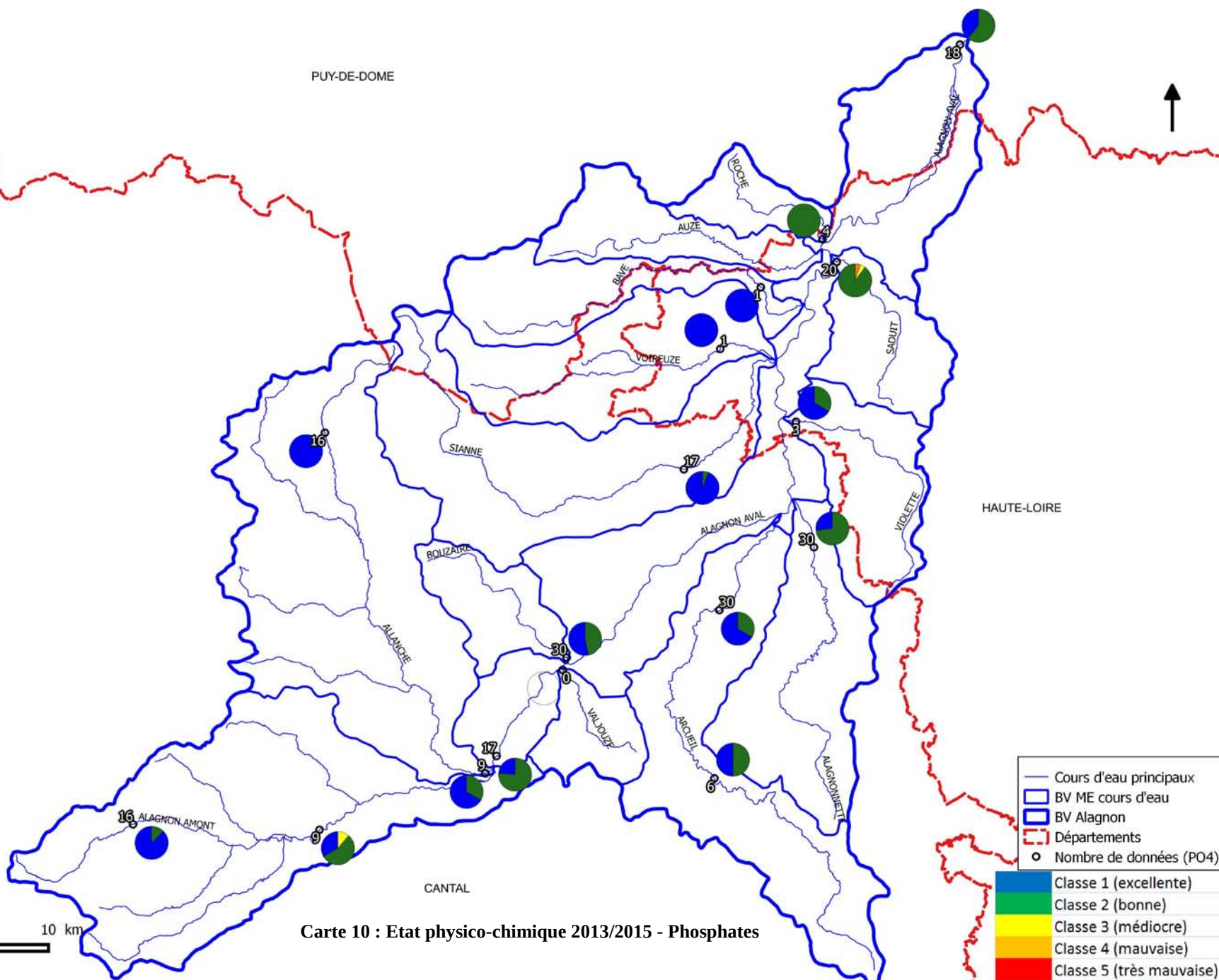
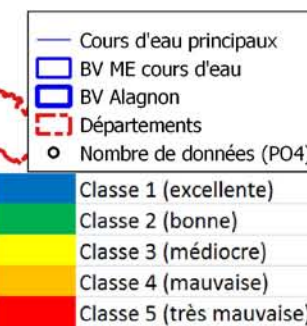


0 5 10 km

Carte 10 : Etat physico-chimique 2013/2015 - Phosphates

HAUTE-LOIRE

CANTAL

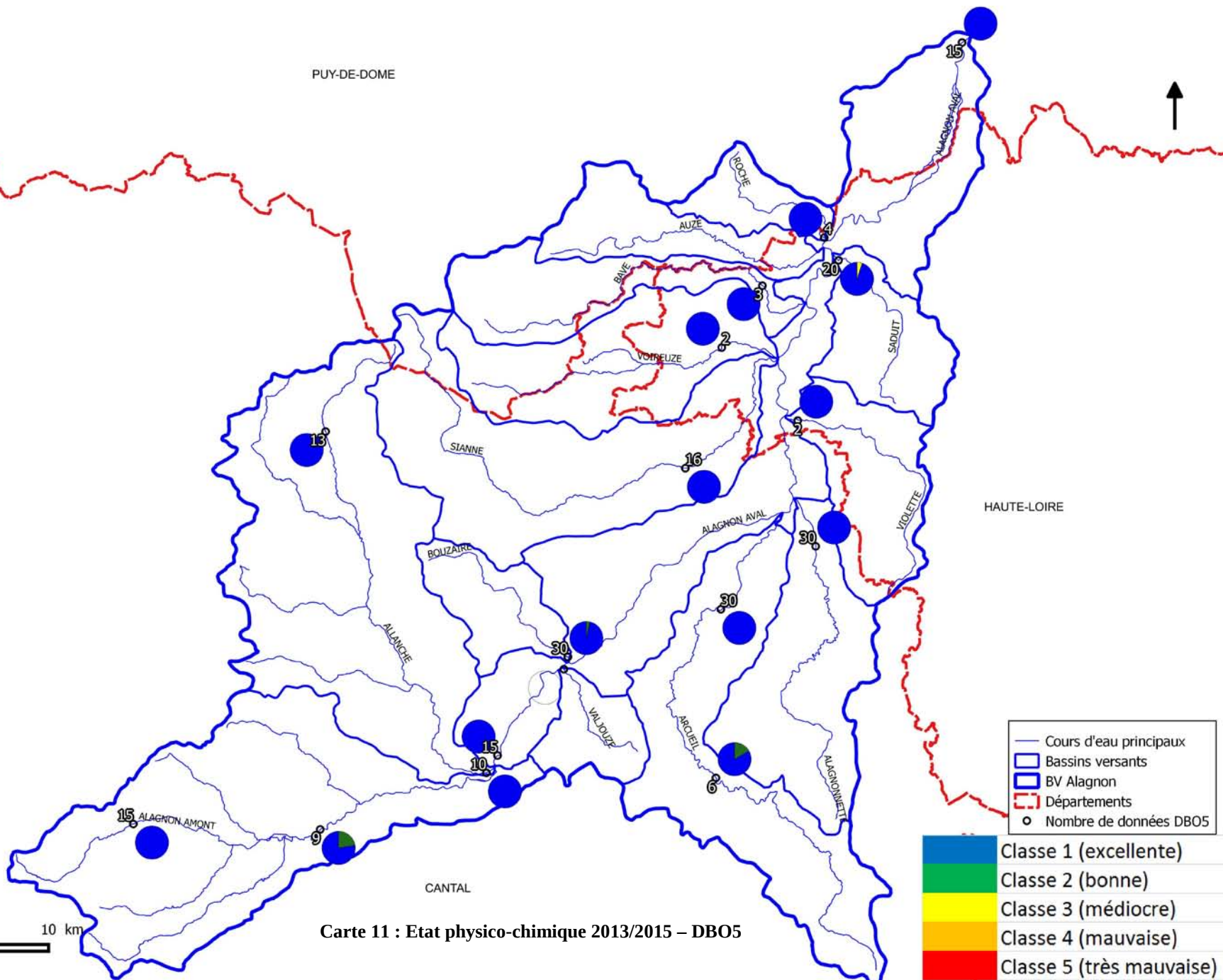
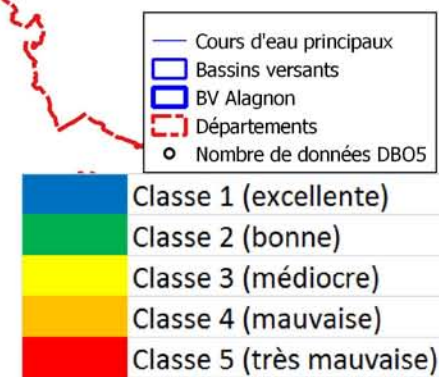


PUY-DE-DOME



0 5 10 km

Carte 11 : Etat physico-chimique 2013/2015 – DBO5

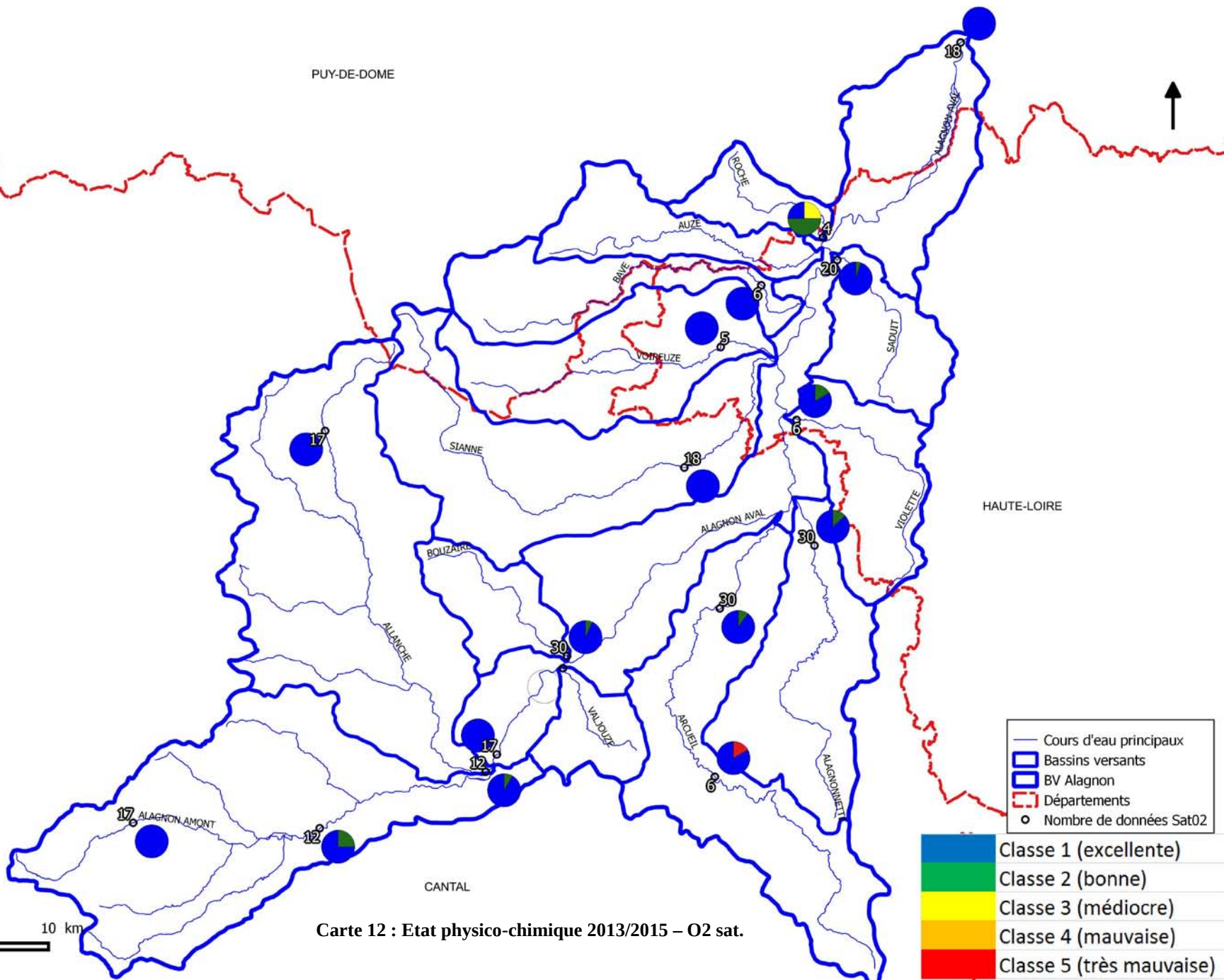


PUY-DE-DOME

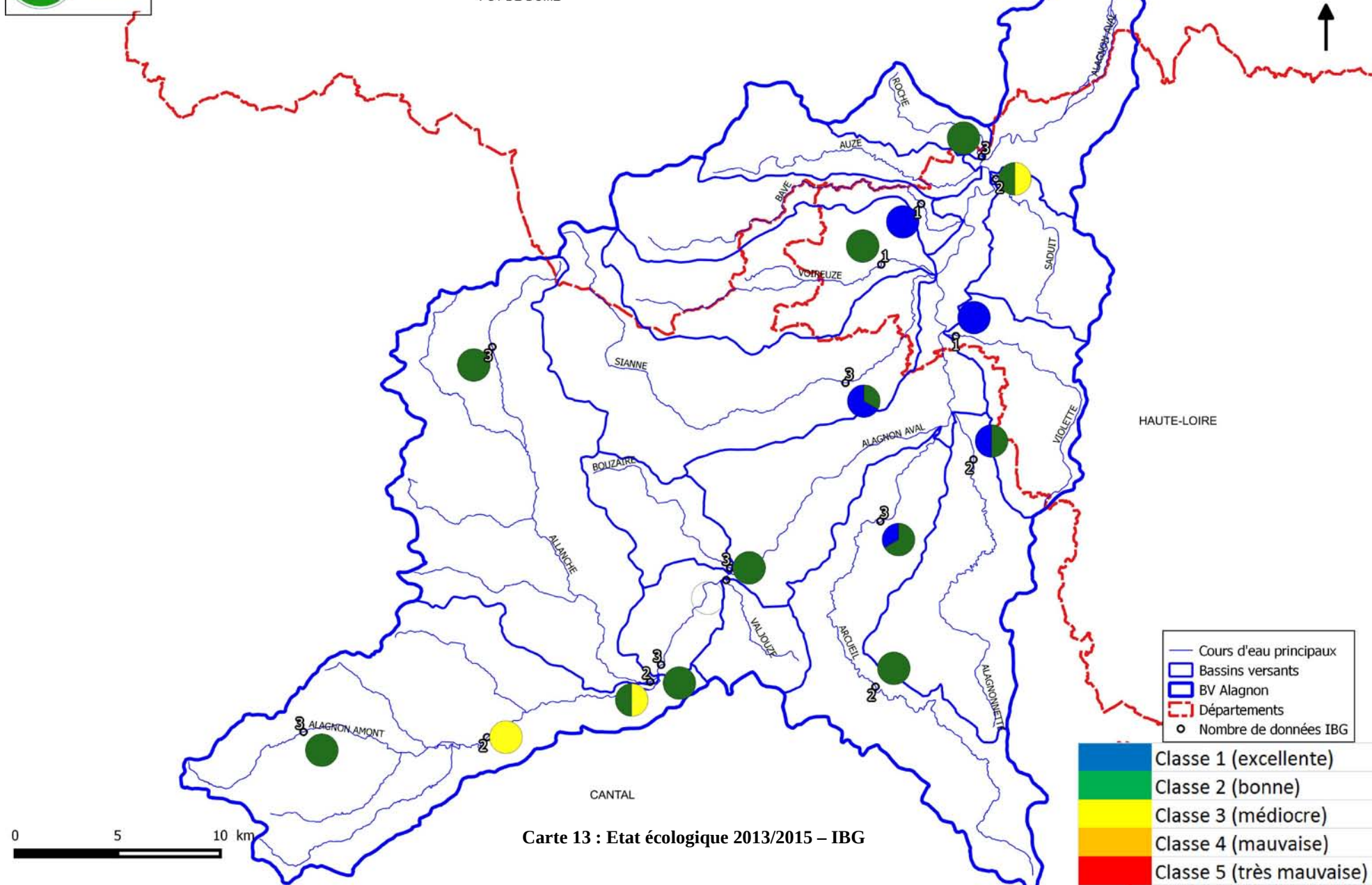


0 5 10 km

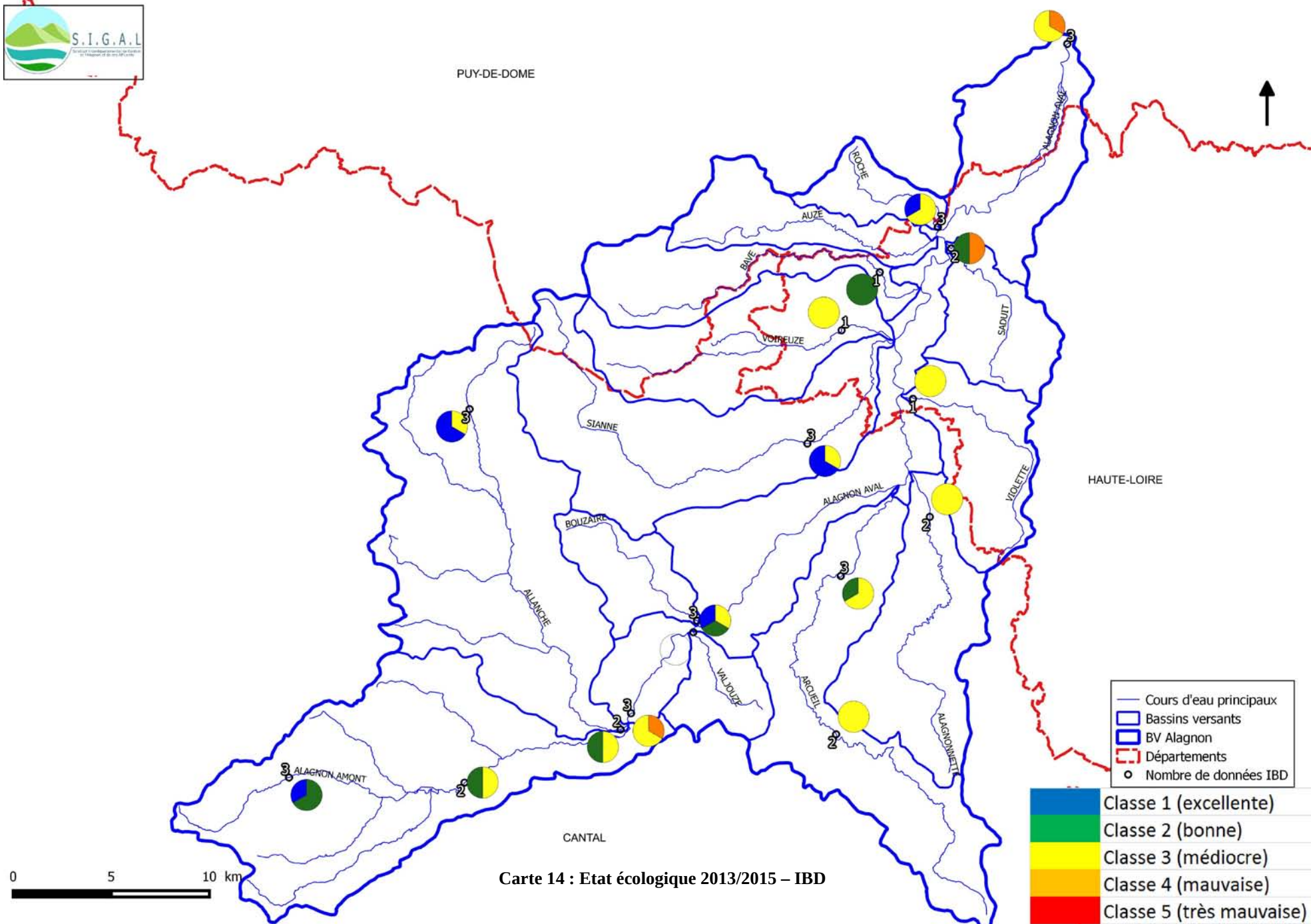
Carte 12 : Etat physico-chimique 2013/2015 – O2 sat.



PUY-DE-DOME



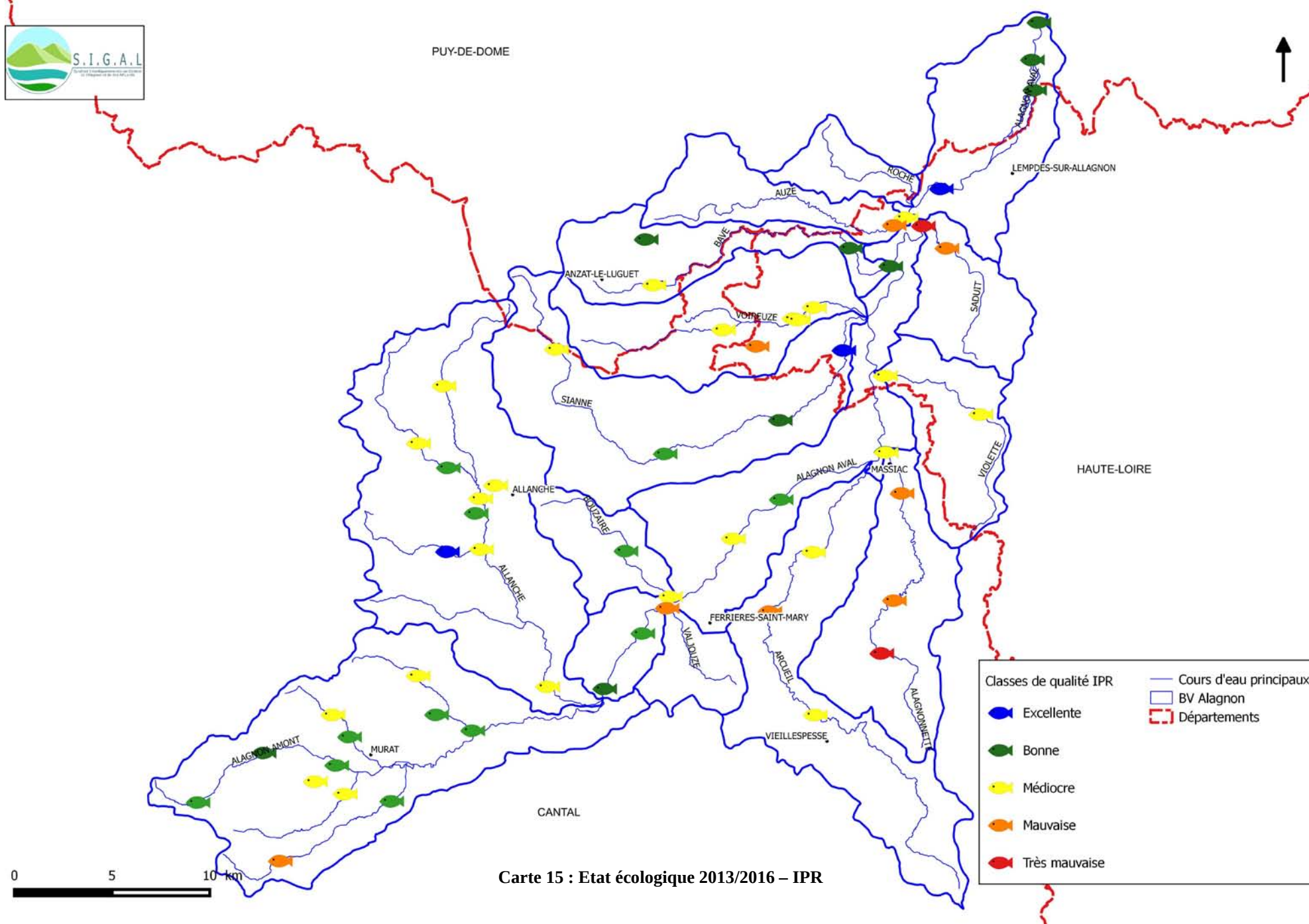
PUY-DE-DOME



Carte 14 : Etat écologique 2013/2015 – IBD



PUY-DE-DOME



Carte 15 : Etat écologique 2013/2016 – IPR

✓ Qualité physico-chimique et écologique : analyse

Alagnon amont

- La station DCE-référence, située très en amont, présente une très bonne qualité physico-chimique d'où découle une bonne qualité biologique (IBG, IBD, IPR).
- La rupture est nette dès la traversée de la zone plus urbaine « Laveissière / Murat / La Chapelle d'Alagnon ». La qualité physico chimique descend d'une classe (bonne) à cause des nutriments avec des données ponctuelles médiocres.
- L'effet sur la biologie IBG-IBD est direct avec plus de la moitié des données en médiocre. Probablement expliqué par la taille atteinte par le cours d'eau, l'IPR ne réagit pas.
- Enfin la qualité piscicole des petits affluents est très décevante dans ce contexte d'altitude.
 - ⇒ L'état DCE est peu représentatif de celui de la ME (trop « valorisant »).
 - ⇒ L'expression de pressions nutriments relativement ciblées influe considérablement sur la qualité de l'axe principal.

Alagnon aval

- La comparaison entre station de tête (celle qui ferme l'Alagnon amont) et la station DCE-référence située en fermeture montre peu à pas de différence en terme de qualité physico-chimique.
- D'un point de vue biologique, l'IBG, très sensible au facteur « habitats » s'améliore nettement. L'IBD par contre démontre d'un réel problème tout le long de l'axe. La qualité piscicole sur l'axe est globalement bonne d'un bout à l'autre de l'Alagnon mais plus aléatoire sur les affluents concernés par cette ME.
 - ⇒ L'effet dilution gomme des flux réguliers pouvant être importants. Ceux-ci sont gommés par l'effet « dilution » pour la physico-chimie et « habitats » pour IBG et poissons mais l'IBD réagit vivement menaçant l'atteinte d'un bon état écologique.
 - ⇒ La question d'un déficit hydrologique entraînant une potentialisation des nutriments peut aussi expliquer cette différence de réaction entre IBD et IBG-IPR.

Allanche

- La comparaison entre station en tête (celle DCE-référence) et station qui ferme cette ME est notable. Plus d'un quart des données nitrates/phosphates est déclassé.
- L'effet sur la biologie est très direct. D'une station amont bonne à très bonne, l'Allanche devient d'une qualité régulièrement médiocre.
- Les peuplements piscicoles sont extrêmement décevants dans ce contexte.
 - ⇒ L'Allanche connaît un enrichissement conséquent entre les sources et la restitution rendant aléatoire l'atteinte d'un bon état global.
 - ⇒ S'ils sont partiellement masqués par l'effet dilution, ces flux sont susceptibles d'impacter en profondeur la masse d'eau Alagnon aval.

Bouzaire

- Globalement bon en physico-chimie même si des déclassements TB -> B trop systématiques pour un cours d'eau de cette taille.
- La biologie réagit sur les trois compartiments avec des déclassements parfois en médiocre.
 - ⇒ Potentiel de très bon état non atteint sur ce cours d'eau impactés par des apports influençant significativement les évaluateurs de l'état écologique.

Sianne

- La qualité physico-chimique est très bonne pour les phosphates mais « seulement » bonne pour les nitrates.
- La biologie régulièrement très bonne montre parfois des données déclassantes.
- La qualité piscicole est présente avec toutefois d'importants dysfonctionnements en zone de montagne.
 - ⇒ Qualité globalement bonne mais des apports ponctuels pouvant impacter l'état.
 - ⇒ Une zone de sources présentant des pressions agissant sur les peuplements piscicoles (habitats ?).

Voireuze

- Qualité physico-chimique bonne à très bonne.
- IBG de bonne qualité mais IBD médiocre.
- Populations piscicoles en médiocre état.
 - ⇒ La différence entre qualité physico-chimique globale et biologie montre clairement un contexte général favorable au bon état mais une remise en cause par de fortes atteintes ponctuels dans le temps et l'espace.

Bave

- Qualité physico-chimique bonne à très bonne confirmée par l'état écologique
 - ⇒ Masse d'eau globalement en bon état même si bruit de fond nitrates non négligeable vu le contexte.

Roche

- Qualité physico-chimique bonne d'un point de vue des nutriments mais déclassement important sur l'oxygénation.
- Si l'IBG semble s'en accommoder, l'IBD réagit fortement (médiocre)
- Pas de données poissons sur la période
 - ⇒ Etat physico-chimique bon même si le contexte pousserait à attendre mieux.
 - ⇒ Etat écologique très dégradé par des causes à rechercher du côté de l'hydrologie.

Arcueil, Alagnonnette et Violette

- Qualité dégradée par les nutriments avec la moitié des données phosphates déclassée du très bon état mais surtout un tiers des données nitrates médiocre.
- Données ponctuelles déclassantes sur l'oxygène.
- Un IBG bon mais un IBD quasiment exclusivement médiocre.
- Peuplements piscicoles fortement perturbés (médiocre à mauvais)
 - ⇒ Masses d'eau globalement dégradées, facteurs diffus et constants à l'échelle masse d'eau : apports de nutriments dont les effets sont « optimisés » par les problèmes hydrologiques.

Saduit

- Qualité fortement dégradée par les nutriments avec aucune donnée qualifiée de très bonne pour ce très petit cours d'eau et surtout la moitié des données nitrates sont qualifiées de médiocre.
- IBG et IBD fortement impactés ; peuplements piscicoles quasi anéantis.
 - ⇒ Masse d'eau très fortement dégradée, combinaison de pressions fortes à préciser.

Auze et Valjouze

Pas de données disponibles sur la période considérée

✓ Aspects quantitatifs

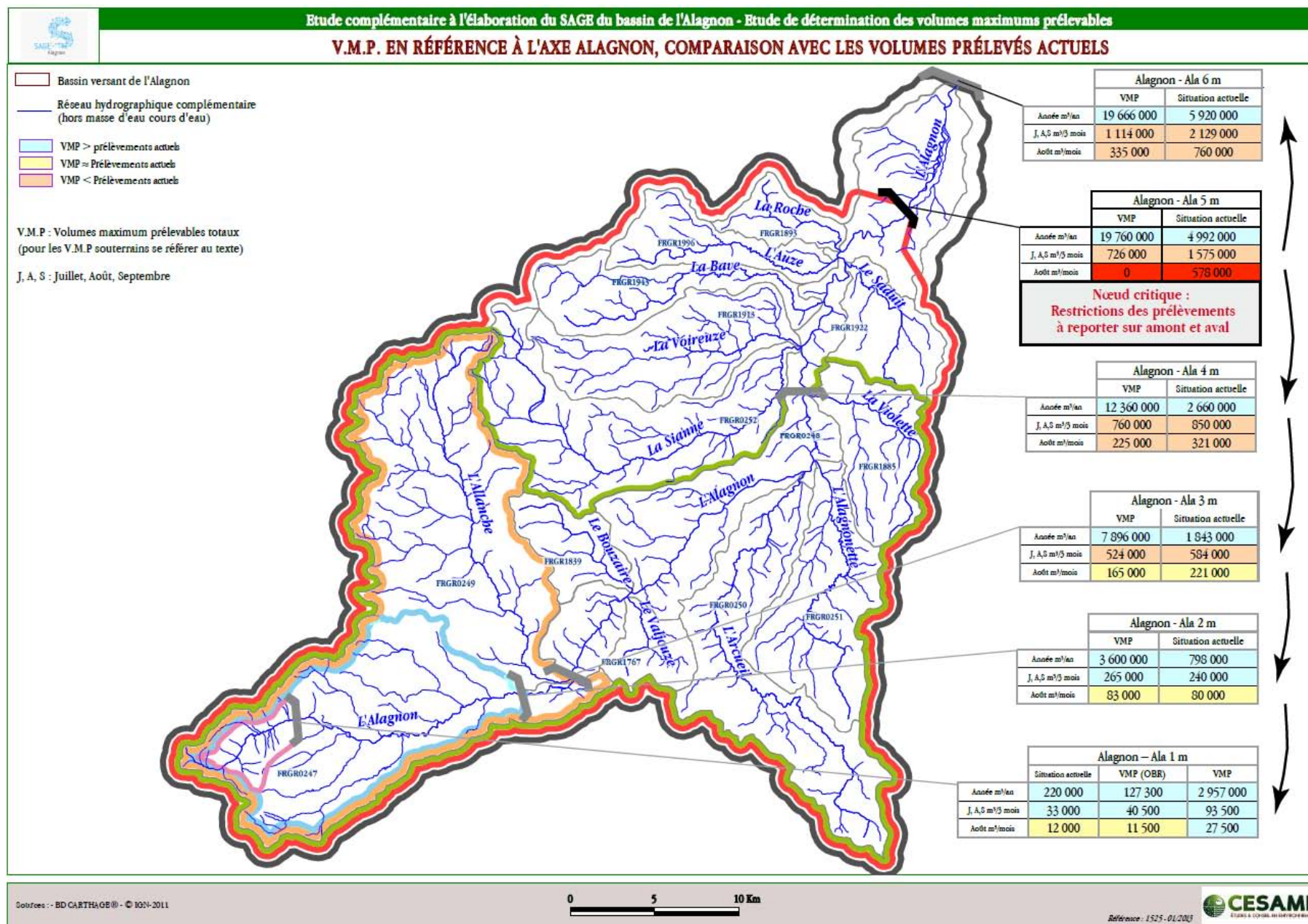
Les débits sont un élément important pour la limitation des effets d'apports de polluants (dilution), l'équilibre thermique, l'oxygénation et les potentialités d'accueil des espèces (accessibilité habitats)

Les débits prélevés pendant les périodes de basses eaux accentuent une situation parfois déjà critique pour le milieu, en particulier pour les cours d'eau à forte valeur patrimoniale.

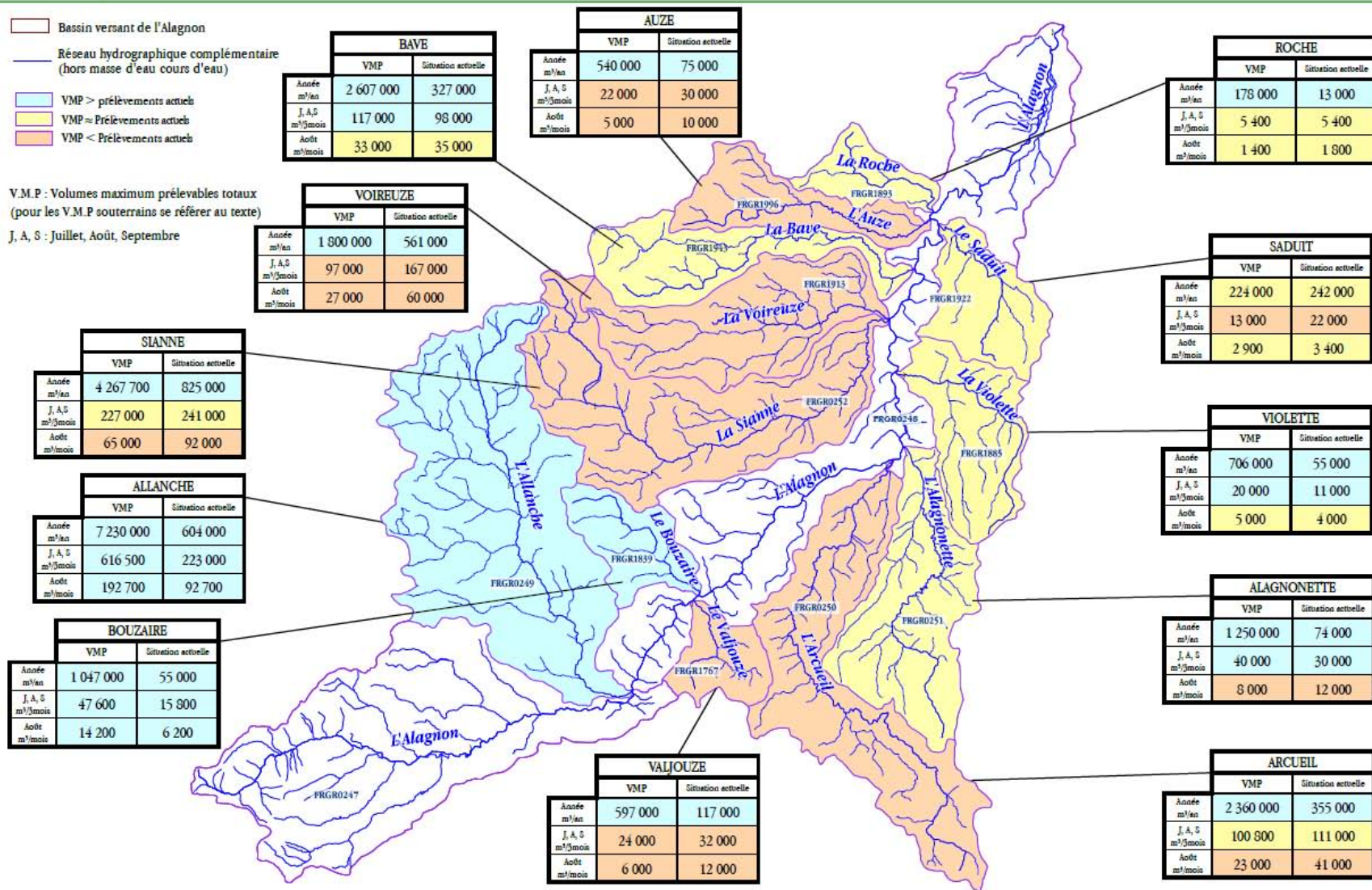
L'étude de détermination des volumes maximums prélevables a permis de quantifier la ressource en eau et les besoins liés à l'activité humaine et d'estimer les besoins du milieu naturel et plus spécifiquement des cours d'eau en période d'étiage.

Un diagnostic de la gestion actuelle de la ressource en eau a ainsi été établi, afin d'évaluer son incidence sur les débits naturels des cours d'eau et l'impact associé sur le fonctionnement des milieux aquatiques. L'hydrologie et les potentialités piscicoles de l'Alagnon et de ses affluents sont impactées par les différents usages de l'eau. Si cet impact est négligeable à l'échelle annuelle ou pour une année moyenne, il devient localement important en période sèche. C'est notamment le cas sur le Valjouze, l'Arcueil, l'Alagnonnette, la Sianne, la Voireuze, l'Auze, la Roche, mais aussi l'Alagnon à partir de Neussargues.

Afin d'appréhender les principaux enjeux sur cette thématique, le choix des éléments à mettre en avant s'est porté sur la comparaison entre volumes prélevés actuellement et volumes maximum prélevables ne remettant pas en cause le bon fonctionnement des milieux.



Carte 16 : SAGE Alagnon – Enjeu ressource / axe Alagnon



Sources : - BD CARTHAGE® - © IGN-2011

0 5 10 Km

Référence : 1525-03/2013 **CESAME**
 L'ÉQUILIBRE ET LE DÉVELOPPEMENT

Carte 17 : SAGE Alagnon – Enjeu ressource / affluents

✓ Qualité des habitats rivulaires

L'état des lieux des berges, du lit et de la ripisylve réalisé en 2009 fait ressortir un bon ou très bon état des masses d'eau pour 55 % du linéaire prospecté soit environ 130 km et un état moyen à très mauvais pour 45 % du linéaire prospecté soit environ 103 km.

Les masses d'eau les plus touchées (plus de 50 % de la masse d'eau en état global moyen à très mauvais) sont l'Arcueil, l'Alagnonnette, l'Allanche.

Le regroupement des secteurs diagnostiqués en Unités d'Analyses sur des problématiques communes fait apparaître un mauvais état global des zones aval avec des problématiques variées, mais dominées par :

- l'anthropisation en général (urbanisation, déchets, protections de berges)
- le piétinement bovin
- une ripisylve peu diversifiée

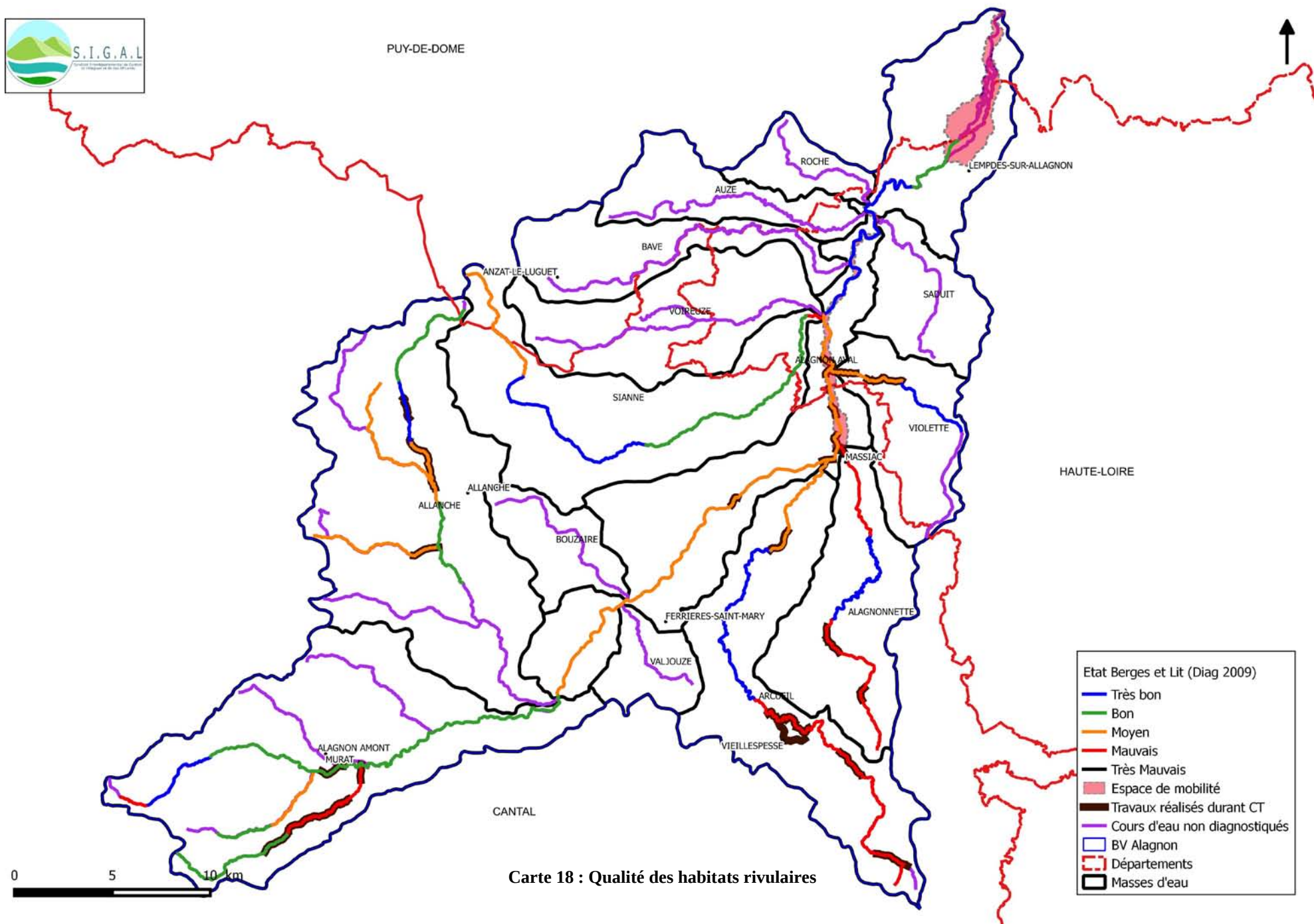
Les zones intermédiaires, comprenant les gorges, sont majoritairement en très bon état, et peu de problèmes y sont rencontrés. Elles sont en effet difficilement accessibles et donc peu anthropisées, ce qui en fait des zones naturelles bien préservées. Les quelques sites de piétinement répertoriés sont très éparés et de faible intensité.

L'amont des masses d'eau sont le plus souvent en mauvais état, avec une forte problématique de piétinement bovin et souvent quelques érosions liées à l'absence de ripisylve ou à son manque d'entretien.

Le programme berges/lit/ripisylve du CT 2011-2017 a permis de réaliser des travaux sur certains des linéaires pointés comme prioritaires. Considérant que le temps de réponse du milieu est supérieur à celui du temps séparant le montage du CT2 de celui des travaux du CT1, le COTECH berges du 8 mars 2016 a décidé de s'appuyer sur le diagnostic initial de 2009. Une campagne de terrain sur les linéaires choisis en COTECH permet d'éventuelles mises à jour simplifiée sur les secteurs travaillés lors du CT1. Par souci d'efficacité, les éléments de montage opérationnel sont recueillis en parallèle.

La Carte 18 permet de visualiser à l'échelle du bassin l'analyse de l'état du compartiment mais aussi les secteurs d'intervention 2011-2017.

PUY-DE-DOME



Carte 18 : Qualité des habitats rivulaires

✓ Zones humides

Fin 2003, le SIGAL a confié au Conservatoire botanique national du Massif Central l'inventaire et la caractérisation des zones humides du bassin versant de l'Alagnon. Le travail s'est étalé sur une année et demie, incluant une saison de végétation complète (2004). Il s'est traduit par :

- l'élaboration d'une typologie des zones humides spécifique au bassin versant, basée essentiellement sur la caractérisation des groupements végétaux. Dans un souci d'assurer une cohérence à différentes échelles (européenne, nationale, locale), d'autres typologies ont été prises en compte (CORINE biotopes, EUR 15, SDAGE, Atlas des zones humides du Cantal)
- la constitution d'une base d'information cartographique intégrant les différentes données récoltées sur le terrain
- enfin, une synthèse des données sous la forme de zones à enjeux homogènes permettant de mettre en évidence les secteurs clés où la gestion doit être menée en priorité

Malgré un état des lieux datant d'une douzaine d'années, le COPIL du CT s'est rallié à l'avis du SIGAL qui n'a pas jugé pertinent de reconduire une étude diagnostique comparative aux motifs que :

- les évolutions négatives (poursuite d'aménagements impactants) ou positives (programme de restauration et/ou modification gestion) ne sont pas d'ampleur à modifier profondément les résultats sur cette période,
- le décalage entre potentiel financier mobilisable sur les actions et coût d'une telle étude rend délicat la réalisation dans le cadre strict du CT alors même que ...
- ...le SAGE Alagnon a inscrit la réalisation de ce type d'étude dans les toutes prochaines années.

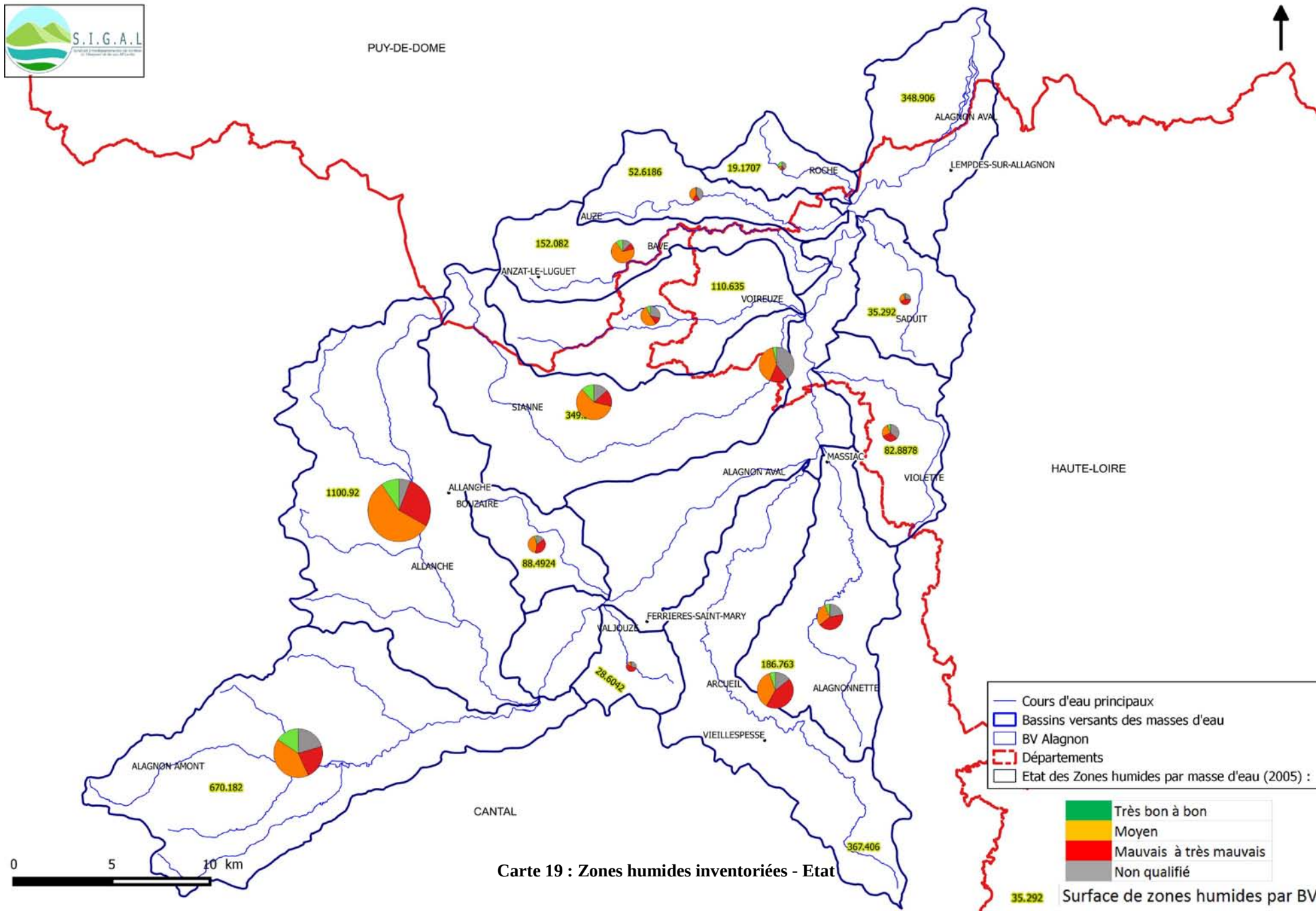
Les résultats (Carte 19) montrent que les zones humides du bassin versant de l'Alagnon sont, pour une part importante, perturbées voire fortement menacées par la gestion qui y est appliquée (un quart au moins en mauvais état), et que seul un faible pourcentage de ces zones humides peut être considéré en bon état de conservation (10 %).

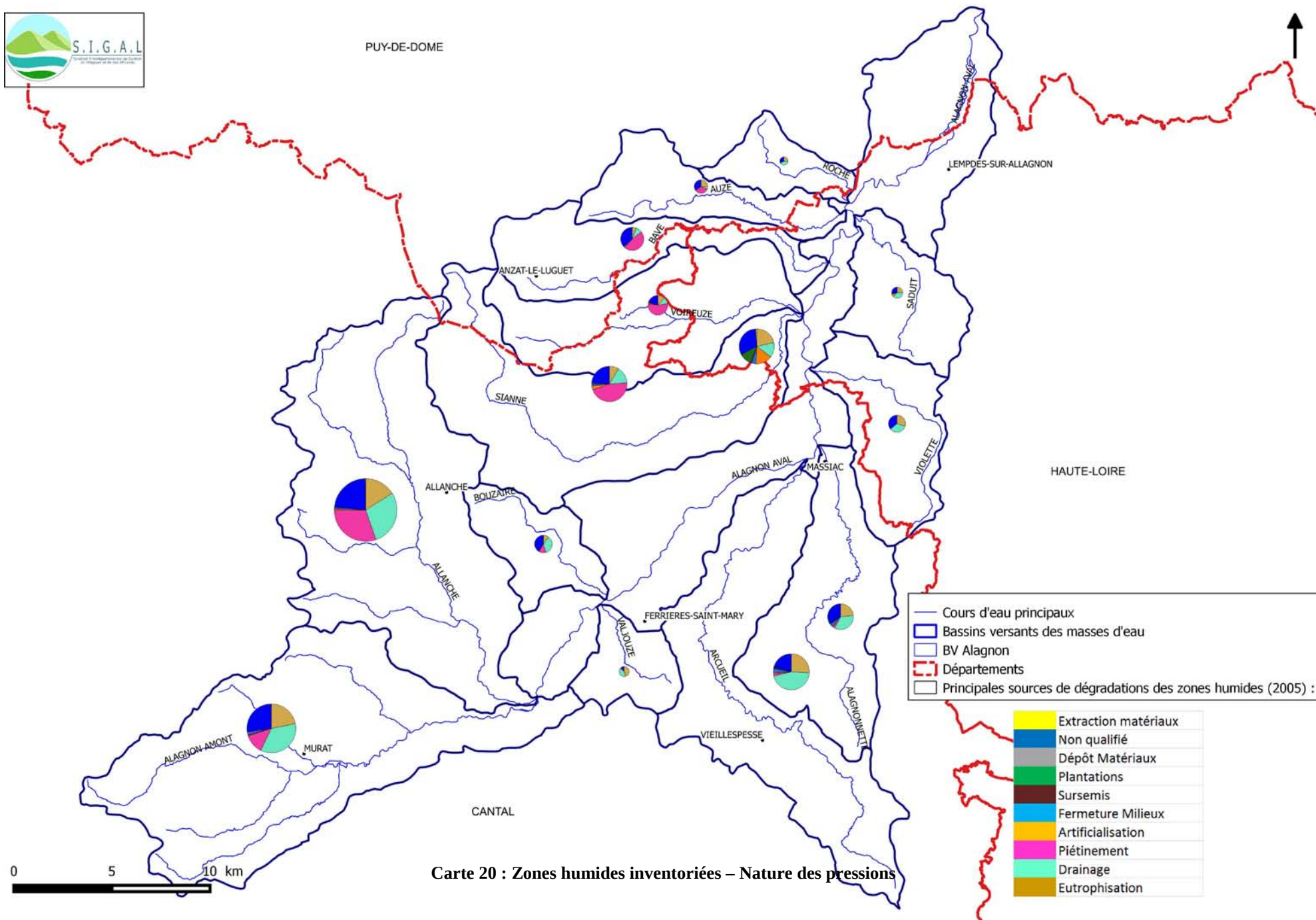
Plusieurs facteurs de dégradation des zones humides ont pu être constatés sur le terrain (Carte 20) :

- le drainage et le captage des sources constituent les principaux facteurs de dégradation. Cela va du simple entretien de la rase traditionnelle (quelques centimètres de profondeur) à l'ouverture de véritables fossés (plusieurs décimètres de profondeur).
- un surpâturage important a également été constaté dans une grande partie des parcelles agricoles, entraînant un surpiétinement et une eutrophisation des végétations.
- l'eutrophisation des prairies fauchées, en particulier au fond des larges vallées, consécutive à une fertilisation phosphato-azotée importante.
- la destruction directe par des moyens encore plus radicaux que le drainage : exploitation industrielle de tourbe ou de diatomites, comblement, ...
- la rudéralisation des berges, principalement en aval de Blesle, marquée par la prolifération de plantes invasives



PUY-DE-DOME





✓ Pollution domestique – Assainissement collectif

Le caractère rural des communes ainsi que la topographie accidentée du bassin de l'Alagnon sont à l'origine d'un habitat diffus à l'exception près de quelques communes. La structuration du parc épuratoire reflète ces caractéristiques :

- La majorité des équipements sont de faible capacité. Les stations de traitement de moins de 100 eH représentent en effet 56% des dispositifs mais ne correspondent qu'à 5% de la capacité épuratoire du bassin.
- 5 stations (Lioran, Murat, Neussargues-Moissac, Allanche et Massiac) assurent à elles seules près de 70% de la capacité totale du parc épuratoire du bassin. Elles sont toutes situées sur les ME Allanche ou Alagnon amont.

Afin de mettre en relief les données de suivi des systèmes, le SIGAL et la MAGE du Cantal ont élaboré en 2010 un indice de pression de l'assainissement collectif (ANNEXE 2 : Indice pression assainissement collectif – note méthodologique). Renseigné par les données de la MAGE15, du SATEA43 et du SATESE63 après accord des communes, il est décliné en deux niveaux :

➔ Impact du système au point de rejet.

La Carte 21 présente le résultat du ratio entre flux rejeté sur le débit d'étiage au point récepteur. Pour mieux appréhender l'échelle de travail, la taille du système est figurée (nombre d'eH). Cette représentation met en avant les systèmes implantés sur le petit chevelu. Les ME Allanche, Alagnon amont et Arcueil sont celles présentant le plus de points impactants. Elle tend par contre à relativiser les effets de stations parfois importantes mais rejetant dans un cours d'eau à taille déjà conséquente (Massiac, Lempdes, ...).

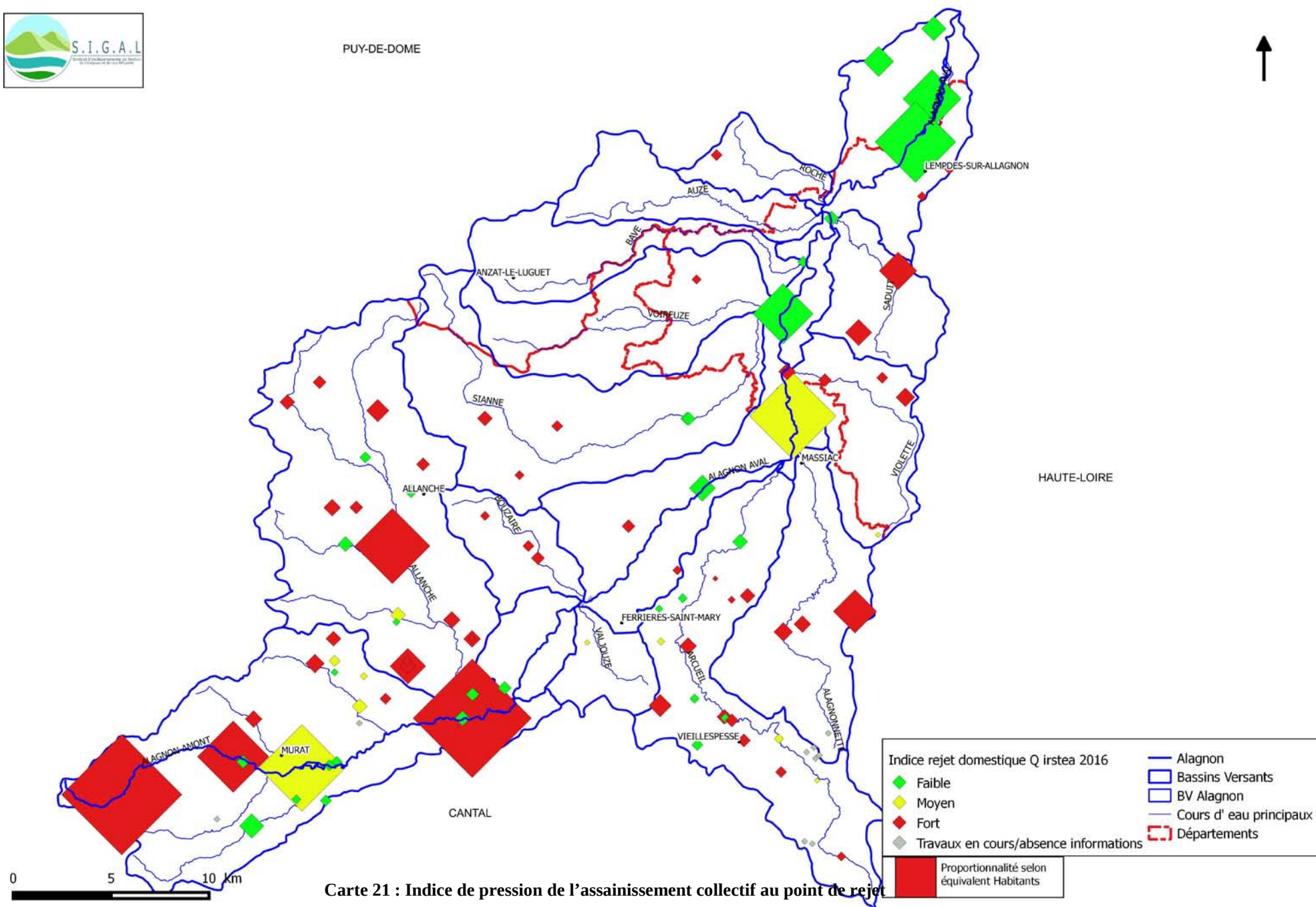
➔ Impact cumulé des systèmes à l'échelle de la ME et en fermeture de bassin versant (Carte 22)

- Les ME rive droite (Arcueil, Alagnonnette, Violette, Saduit) sont celles où la pression est la plus forte.
- La problématique phosphore est clairement exprimée sur la ME Alagnon amont
- Les ME Alagnon amont et Allanche connaissent un impact nutriments mesuré à leur échelle mais vu leurs poids hydrologiques extrêmement forts (flux) en fermeture de bassin où l'effet dilution est fortement atténué.

✓ Pollution domestique – Assainissement non collectif

Compte tenu de la dominante rurale du bassin, la part d'assainissement non collectif est importante.

La loi sur l'Eau de 1992 impose aux communes de réaliser le contrôle de ces installations. Ceux-ci devaient être achevés au 31 décembre 2012. Dans les faits, les collectivités ont tardé à mettre en place le service (SPANC). La Carte 23 présente le nombre d'installation par commune et le taux de non conformité (impacts sanitaires ou environnementales) pour les communes ayant mis en place ce contrôle (données partielles).



Carte 21 : Indice de pression de l'assainissement collectif au point de rejet

Légende

Cumul Pt par ME (mg/l)

-  0.000 - 0.070
-  0.070 - 0.200
-  0.200 - 0.340
-  0.340 - 0.740
-  0.740 - 2.450

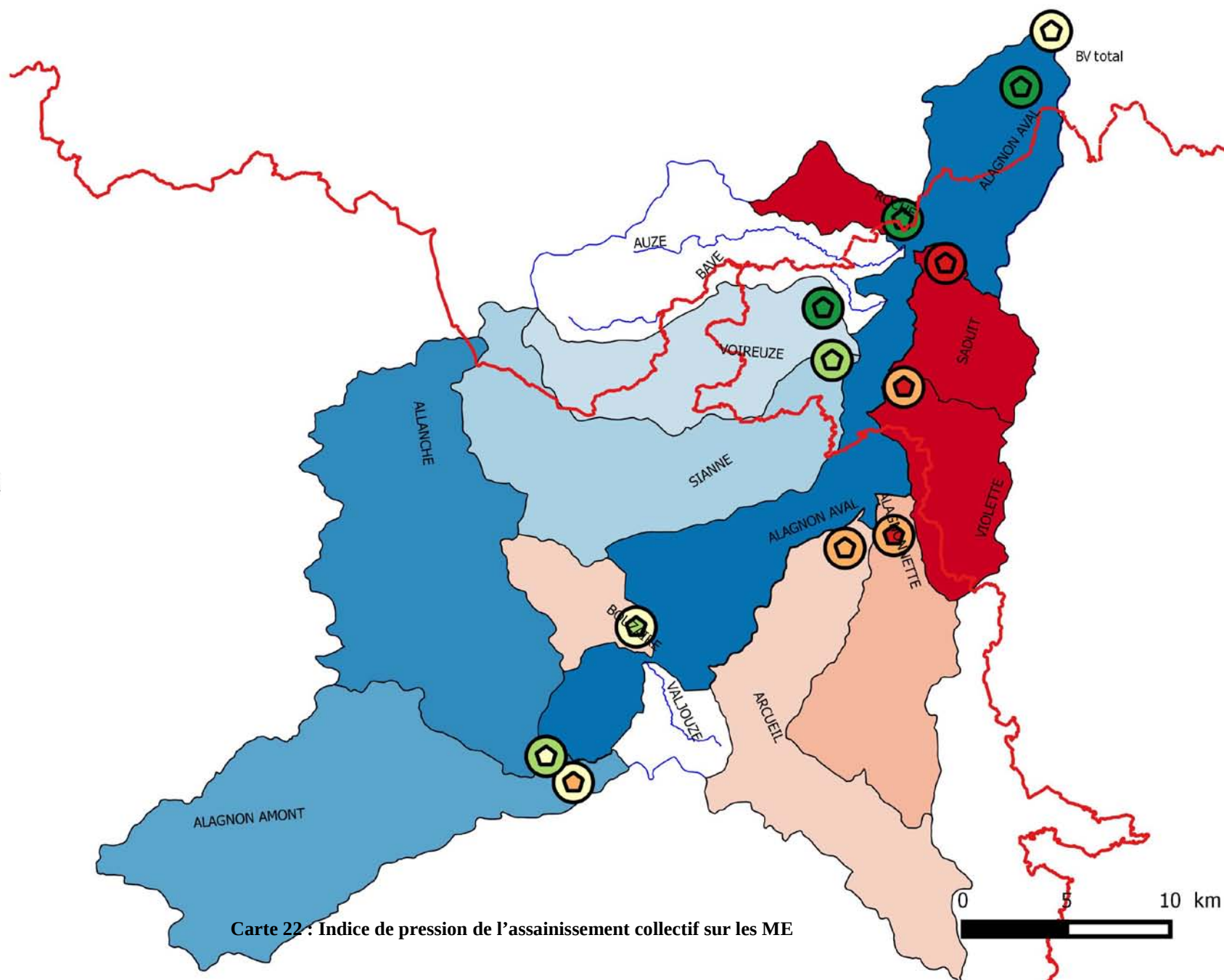
Cumul DBO5 par ME (mg/l)

-  0.01 - 0.68
-  0.68 - 1.97
-  1.97 - 3.95
-  3.95 - 12.71
-  12.71 - 30.87

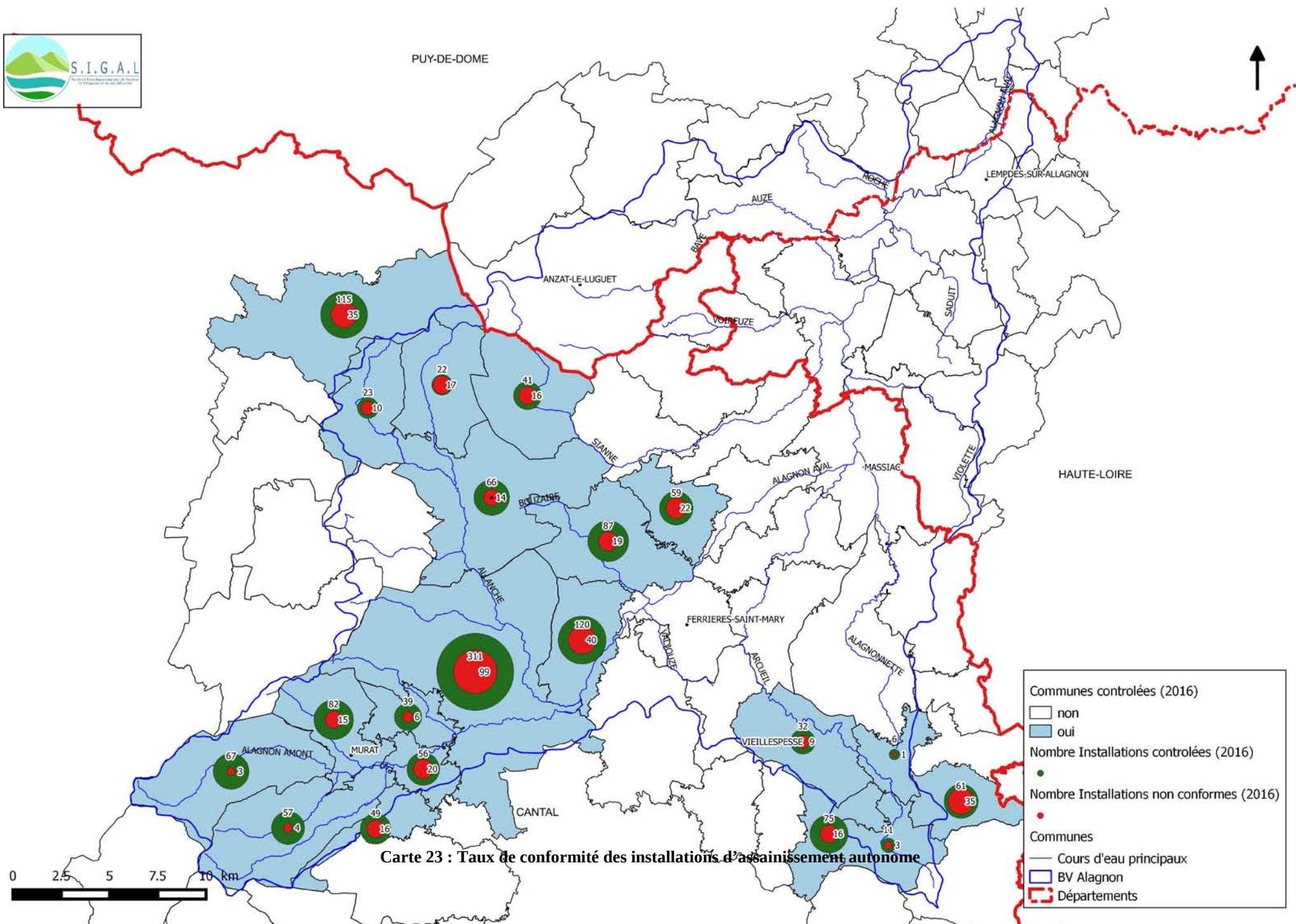
QMNA5 irstea par ME (m3/s)

-  0.0100 - 0.0100
-  0.0100 - 0.0100
-  0.0100 - 0.0114
-  0.0114 - 0.0186
-  0.0186 - 0.0257
-  0.0257 - 0.0300
-  0.0300 - 0.0300
-  0.0300 - 0.0371
-  0.0371 - 0.0700
-  0.0700 - 0.1586
-  0.1586 - 0.4014
-  0.4014 - 0.4614
-  0.4614 - 0.7871
-  0.7871 - 1.5800

 Départements



Carte 22 : Indice de pression de l'assainissement collectif sur les ME



✓ Pollutions diffuses d'origine agricole

Thématique la plus récemment abordée dans les outils portés par le SIGAL, elle ne dispose pas du niveau de connaissance de la plupart des autres.

La première entrée « qualité physico-chimique des cours d'eau » couplée aux données agricoles générales permet déjà d'apporter une première analyse, notamment en faisant un focus particulier sur certains paramètres (MES, nitrates, phosphore) ainsi que sur les produits phytosanitaires ou leurs métabolites.

Ce déficit de connaissance a déclenché au cours du CT 2011-2017 un temps d'investigation dédié par un travail spécifique en partenariat avec VetAgro Sup, école d'ingénieurs en agriculture, agroalimentaire et développement territorial. Deux travaux de 2013 peuvent notamment être cités :

- « Diagnostic des pressions d'origine agricole sur le bassin versant de l'Alagnon », stage de licence professionnelle « Gestion durable des ressources en agriculture »
- « Etude des sous-bassins versants de l'Allanche et de l'Arcueil », rapport de deux projets tuteurés dans le cadre de la Licence professionnelle « Gestion durable des ressources en agriculture ».

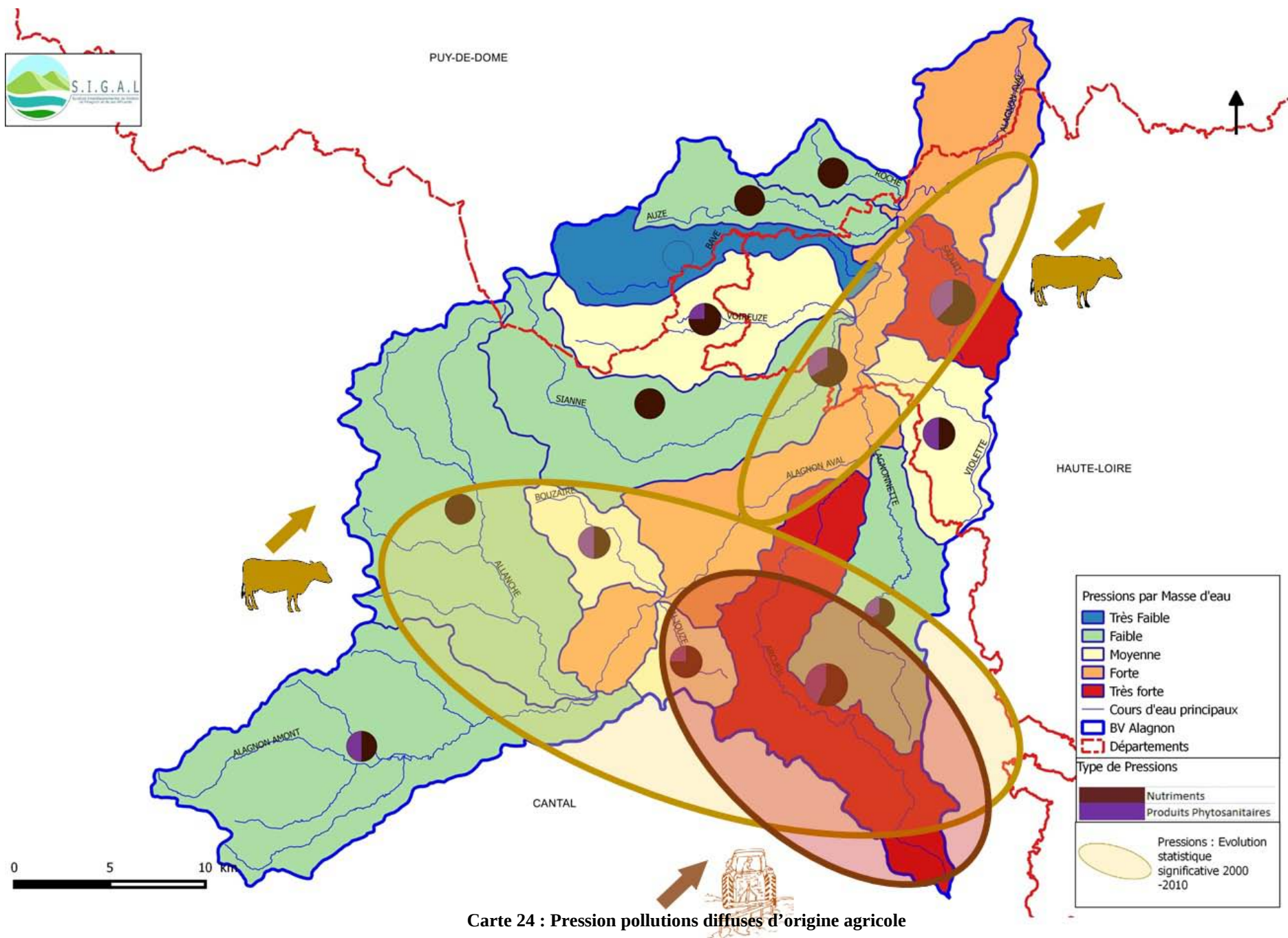
Ces travaux, présentés en comités techniques « pollutions diffuses », ont permis de faire un premier état des lieux des pressions agricoles, sur la base d'enquêtes réalisées auprès d'exploitants du bassin versant. Malgré les limites apportées à ces travaux (limite de l'échantillonnage, références de calculs), les conclusions relatives mettent en évidence une forte disparité des pratiques et donc des pollutions diffuses potentielles.

La Carte 24 illustre le croisement de ces deux premières approches. Nécessaire mais pas suffisante, cette première analyse se devra d'être précisée/complétée prochainement.

- ➔ La pression globale « nutriments », qui intègre les paramètres azote et phosphore concerne essentiellement les ME de la rive droite de l'Alagnon, et l'aval du bassin. Les pressions sur le Saduit, l'Arcueil et l'Alagnon aval ressortent nettement. Ce constat est à mettre en relation avec les principales données agricoles disponibles (RGA 2010). Selon celles-ci, les secteurs identifiés sont marqués par une relative intensification des pratiques, avec une augmentation du chargement (et donc de la production d'effluents) sur la partie margeridienne, et une diminution globale des surfaces de prairies permanentes au profit de prairies temporaires ou grandes cultures, dont l'itinéraire technique amène à l'emploi de plus de fertilisants minéraux en agriculture conventionnelle.
- ➔ La pression globale « phytosanitaires » concerne les ME sur lesquelles se trouvent des rotations avec cultures et prairies temporaires, soit essentiellement l'axe Alagnon et ses affluents de rive droite. Le Saduit et l'Arcueil se démarquent particulièrement, et dans une moindre mesure l'Alagnon aval, ce qui est à mettre en relation avec la part plus importante de cultures et prairies temporaires dans le parcellaire.

Ces constats, dont la relativité est assez consensuelle, doivent être nuancés par le fait que l'échantillonnage utilisé dans les travaux étudiants n'est pas parfaitement représentatif de l'ensemble des exploitations des sous-bassins versants. Certaines données doivent être prises avec recul. En effet, l'exemple de l'Arcueil et de l'Alagnonnette interroge : ces deux masses d'eaux sont relativement semblables du point de vue du contexte géologique et des pratiques agricoles. En revanche, les pressions mises en avant sont plus faibles d'après les données récoltées. Leur état écologique est par ailleurs semblable. Au final, le niveau de pressions sur l'Alagnonnette paraît ici sous-évalué.

- ➔ Un niveau de pression locale qui apparaît assez faible sur la masse d'eau de l'Allanche mais le travail en terme de flux démontre d'un apport conséquent en azote (nitrates) dont les effets sont fortement marquants jusqu'au point de fermeture du bassin versant de l'Alagnon.



✓ Autres sources de pollutions diffuses

Réseaux routiers

Une autoroute de taille moyenne (25.000 véhicules/jour) produirait une tonne de matières en suspension par km et par an (1 km d'autoroute = 2 hectares), dont 25 kg d'hydrocarbures, 4 kg de zinc, 1/2 kg de plomb. Le sablage, mélange de sable et de sels, représente un apport de matière de l'ordre de 5 à 10 tonnes par km.

L'A75 enregistre une fréquentation plus faible sur le tronçon concernant le bassin versant de l'ordre de 10 000 véhicules/jours. Elle produit donc environ 400 kg de MES par km/an (soit 20 tonnes pour 50 km) dont 10 kg d'hydrocarbures par km/an (soit 500 kg pour 50 km), 1.6 kg de zinc par km/an (soit 80 kg pour 50 km) et 200g de plomb par km/an (soit 10 kg pour 50 km).

Les équipements de gestion des eaux pluviales (bassins de décantation) sont absents ou vétustes .

Elle est donc potentiellement source de pollution importante pour les cours d'eau notamment après les épisodes pluvieux, par transfert direct des polluants aux cours d'eau ou étangs voisins.

Une étude du SIGAL de 2014 sur les rejets de l'A75 dans un affluent de l'Arcueil concluait à un déclassement de la qualité des sédiments pour 3 métaux lourds (cadmium, plomb et zinc) et 10 HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques).

Les données concernant les routes nationales et départementales sont beaucoup plus rares, il n'est aujourd'hui pas possible de quantifier les impacts de ces réseaux sur la qualité des cours d'eau.

Globalement, très peu de données locales ont été collectées jusqu'ici.

Réseaux ferrés

L'utilisation de produits phytosanitaires (herbicides) sur les voies ferrées, et en particulier sur celles situées à proximité des cours d'eau (Alagnon notamment), est une source potentielle de pollutions diffuses. Les données relatives à la quantification de l'utilisation de tels produits, de même qu'à son impact sur la qualité de l'eau et le milieu aquatique ne sont aujourd'hui pas connues ou inexistantes.

Gestion des autres espaces publics et privés

Les données sur l'usage des produits phytosanitaires par les particuliers et les collectivités sont quasi-inexistantes sur le territoire. Toutefois, des réglementations nationales et des initiatives locales peuvent partiellement répondre à la problématique des pollutions potentielles par les produits phytosanitaires dans la gestion des espaces publics et privés :

- Loi Labbé de 2014 (amendée en juin 2015) qui interdit l'utilisation des pesticides dans les espaces publics par les collectivités depuis le 1er janvier 2017 et par les particuliers au 1^{er} janvier 2019 ;
- Démarches « Charte d'entretien des espaces publics » engagées depuis plusieurs années par certaines communes (Massiac, Murat, Ste-Florine, Brassac-les-Mines, Moriat, Charbonnier-les-Mines, Vichel et Beaulieu sur le territoire Alagnon).

✓ Morphologie – Continuité écologique

Sur la Carte 25 figurent les ouvrages non conformes au titre du L214-17 du Code de l'Environnement (liste 2) c'est-à-dire ne répondant pas aux obligations « *d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs* ».

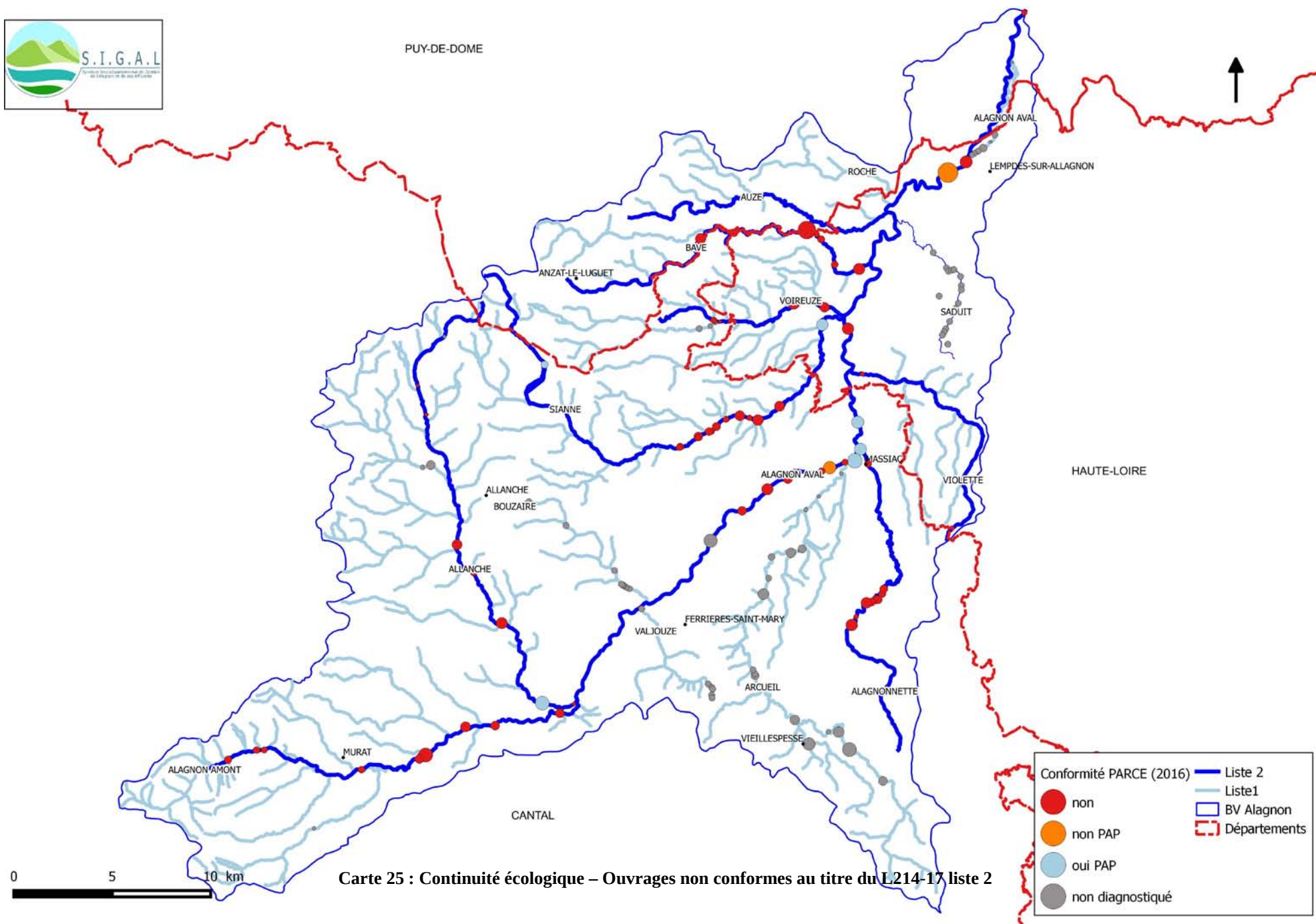
Les autres ouvrages transversaux recensés à ce jour sont affichés sans toutefois faire apparaître un jugement sur leur impact sur la continuité.

Les taux d'étagement et de fractionnement sont par ailleurs des unités d'estimation de cette pression.

Les valeurs prises en compte dans le SAGE, y compris les objectifs de restauration, sont présentées dans le tableau suivant :

Cours d'eau / Tronçon		Taux d'étagement actuel	Objectif taux d'étagement	Taux de fractionnement actuel	Objectif taux de fractionnement
Alagnon	Amont Allanche	4,9%	0 %	0,54	0
	Zone intermédiaire	0%	0 %	0	0
	Plaine de Massiac	11%	5,5%	0,38	0
	Plaine alluviale	6,7%	2,9 %	0,18	0
Allanche aval		3,4%	1,6%	0,35	0
Alagnonnette aval		1,9%	1%	0,19	0
Sianne aval		3,3%	1,6 %	0,25	0
Voireuze aval		5,1%	2,5%	0,91	0
Auze aval		0,1%	0 %	0,02	0

Tableau 5 : SAGE Alagnon – taux d'étagement et de fractionnement – état / objectifs



Carte 25 : Continuité écologique – Ouvrages non conformes au titre du L214-17 liste 2

Les enjeux transversaux du SAGE – Synthèse des enjeux par ME

L'expression de la stratégie ambitieuse du SAGE a abouti à la définition d'enjeux dont certains peuvent être retenus comme transversaux :

- ➔ La présence d'espèces patrimoniales dans certains cours d'eau requiert des niveaux de qualité "excellent" compatibles notamment avec les exigences de certaines espèces salmonicoles et astacicoles (Saumon atlantique, Ombre commun, Truite Fario, Ecrevisse à pattes blanches). Dans ce cadre, la CLE a fixé un **objectif de qualité physico-chimique « excellente »** pour les cours d'eau accueillant ou susceptibles d'accueillir des espèces piscicoles et/ou astacicoles patrimoniales. Cette qualité excellente correspond "très bon état" fixé par les normes françaises ou la très bonne qualité fixée par le Seq-Eau V2 pour l'aptitude à la biologie.
- ➔ De par leurs caractéristiques, les **têtes de bassin versant** présentent un intérêt direct en termes de réservoirs biologiques mais aussi une « responsabilité » particulière dans la qualité des milieux plus à l'aval. La CLE du SAGE a ciblé cette entrée comme un enjeu à part entière, à intégrer lors de projets mais aussi nécessitant une action prospective particulière.

La Carte 26 reprend ainsi :

En trame de fond les enjeux relatifs à :

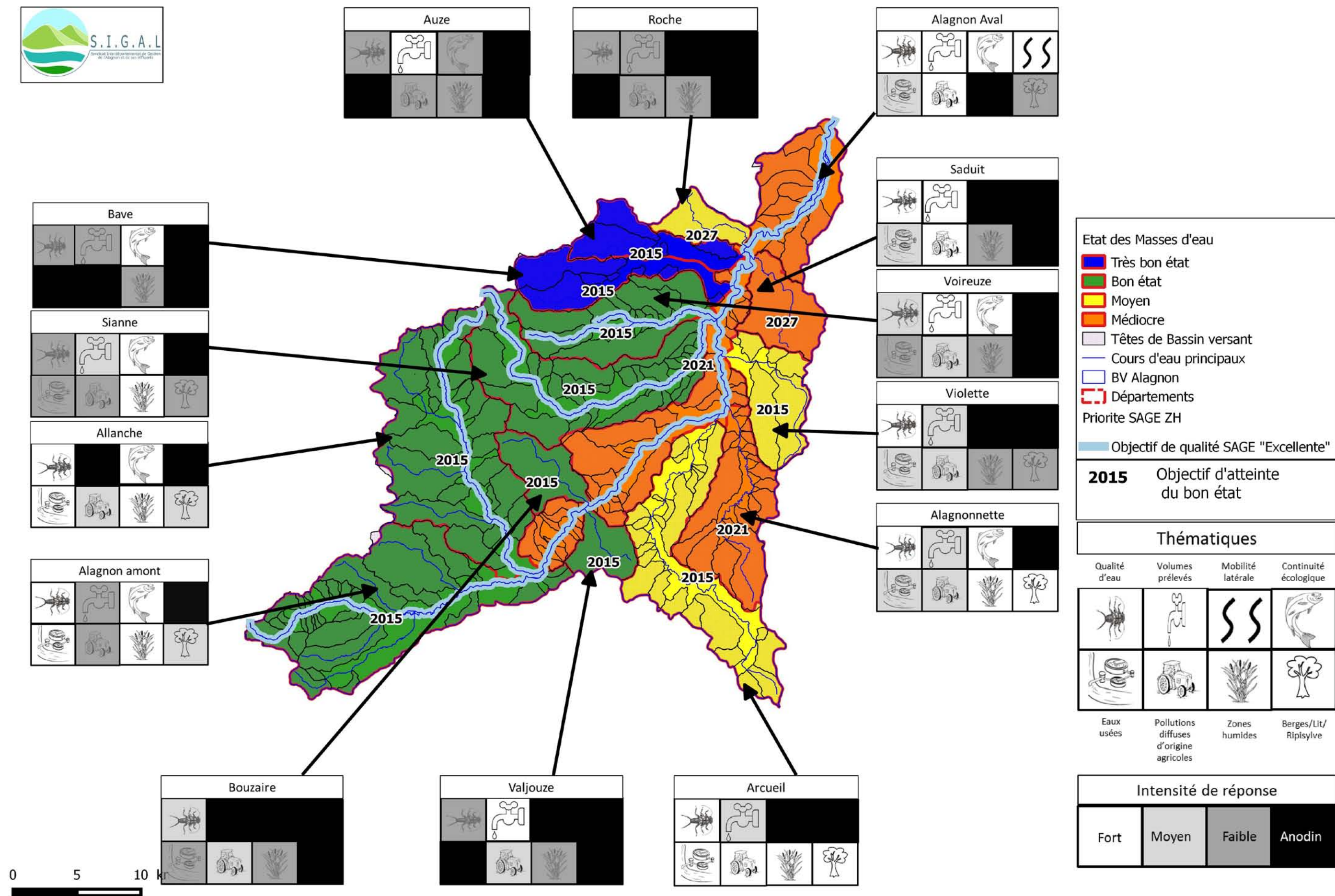
- L'état DCE retenu actuel
- Le délai d'atteinte du bon état fixé par la DCE
- Les objectifs de qualité SAGE
- Les têtes de bassins versants

En pictogramme, et en l'état actuel des connaissances :

- La nature (champ thématique) et l'intensité des réponses à apporter pour répondre à ces enjeux

Attention : il s'agit donc bien d'une visualisation **réponse** vis-à-vis de problématiques identifiées et non du poids intrinsèque de l'enjeu.

Exemple : un cours d'eau à qualité patrimoniale exceptionnelle (enjeu intrinsèque fort) mais sans pression polluante particulière relèvera d'une nécessité de réponse faible voire nulle.



Carte 26 : Nature et intensité de réponses à apporter par ME

Objectifs - Programme d'actions

Méthodologie

✓ Objectif général

L'objectif général est de participer à l'effort nécessaire à l'atteinte des objectifs du SAGE Alagnon.

Les sous-objectifs sectoriels relèvent du suivi d'indicateurs (état / pression / réalisation) définis au chapitre consacré.

✓ Décliner le SAGE en lignes opérationnelles CT

Le CT ne constitue pas néanmoins l'alpha et l'oméga de la mise en œuvre du SAGE. Pour chacune de ses dispositions, ce dernier identifie d'ailleurs le cadre de la mise en œuvre : outils mobilisables, maîtrises d'ouvrage, acteurs, partenaires techniques et financiers, base de coûts estimatifs, ...

Le tableau de synthèse des dispositions du SAGE fourni par la CLE (ANNEXE 1 : Déclinaisons des dispositions du SAGE Alagnon) est donc « toiletté » des actions n'entrant pas dans le cadre d'un CT :

- Actions clairement fléchée dans le cadre du SAGE
- Actions ne relevant pas du champ de compétence des signataires du CT
- Actions relevant d'une ou plusieurs autres politiques publiques
- Actions relevant des fonctions régaliennes
- Actions non écartées mais reportées car nécessitant des investigations préalables (études, ...).

Ce travail garde une traçabilité (codes couleur) selon la nature des dispositions retirées.

La stratégie opérationnelle est alors donnée par disposition ou groupe de dispositions.

Celle-ci est ensuite déclinée au travers des champs thématiques transposés en actions opérationnelles identifiant maîtres d'ouvrages et plans de financement.

On notera que cette approche permet de :

- répondre à une disposition par plusieurs actions relevant au besoin de plusieurs champs d'actions thématiques
- inversement, rattacher une action à plusieurs dispositions

Le schéma de principe de cette déclinaison est présentée ci-contre (tableau 6 : Principes de déclinaison du SAGE en actions du CT). Le résultat est donné dans les tableau 7 tableau 10.

PAGD DU SAGE ALAGNON										CONTRAT TERRITORIAL ALAGNON							
Enjeu 2	Objectif s	Sous- objectif	P	N°	Libellé	Proposition de dispositions Contenu de la disposition	Secteurs concernés / Priorités	Type d'action	Maître d'ouvrage pressenti	Stratégie globale	AC	POL DI	BERG	ZH	CE	ANIM	COM
Enjeu 2 : Qualité des eaux superficielles et souterraines	2.1 : Préserver la qualité des eaux souterraines	Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole	1	2.1.1	Améliorer / optimiser les pratiques agricoles	1°) Optimiser l'utilisation des fertilisants agricoles minéraux	Margeride, Brivadois			Développer les diagnostics d'exploitation et renforcer l'animation. Dans un second temps, actionner les leviers des différentes politiques portés par les partenaires.							
						- Formuler des recommandations sur la fertilisation (période, doses) en fonction des secteurs géographiques et des cultures		Animation	Chambres d'agriculture, services de l'Etat, structure porteuse du CT								
						- Elargir les plans prévisionnels de fertilisation au delà du cadre réglementaire (recommandation)		Etude	Exploitants, CAs								
						2°) Améliorer la gestion des effluents d'élevage	Ensemble du bassin versant, en priorité Cézallier et Margeride	Animation	CA, structure porteuse du CT								
						- Formuler des recommandations sur les bâtiments d'élevage et l'utilisation des effluents d'élevage											
						- Accompagner les exploitants pour la mise aux normes des bâtiments et la réalisation de plan d'épandge (au delà du cadre réglementaire)											
	2.2 : Atteindre et maintenir une bonne à très bonne qualité des eaux superficielles	Réduire les pollutions d'origine domestique et industrielle	1	2.2.1	Adapter et respecter les objectifs de qualité des cours d'eau	2°) Intégrer au mieux les objectifs visés au 1° : améliorer l'assainissement, renforcer les suivis ...		Gestion	Services de l'Etat, exploitants, CA, structure porteuse du CT (animateur agro-environnemental)	Définir les efforts d'animation et les priorisations thématiques et géographiques sur la base des objectifs de qualité du SAGE							
						2.2.2	Améliorer / adapter les pratiques de fertilisation et d'épandage (cf. 2.1)	1°) Renforcer l'animation agro-environnementale :	Ensemble du bassin versant (avec des secteurs prioritaires)			Développer les diagnostics d'exploitation et renforcer l'animation. Dans un second temps, actionner les leviers des différentes politiques portés par les partenaires.					
				- Recommandations sur les fertilisations, les bâtiments d'élevage, les effluents d'élevage	Animation			Chambres d'agriculture,, structure porteuse du CT, services de l'Etat									
				- Accompagner les exploitants agricoles dans la mise en place de plans prévisionnels de fertilisation et de plan d'épandage au delà du cadre réglementaire	Etude / Animation			Chambres d'agriculture, agriculteurs									
				2°) Poursuivre l'amélioration des capacités de stockage des effluents d'élevage	Cézallier/ Margeride			Travaux	Agriculteurs/ services de l'Etat								
				2.2.3	Préserver les bandes tampons et les bords des cours d'eau	1°) Poursuivre les opérations d'entretien régulier des cours d'eau et de leurs ripisylves	Ensemble du bassin versant	Travaux	Propriétaires riverains, structure porteuse du CT, AAPPMA	Elaborer un programme d'intervention berges/lit/ripisylve Intégrer l'enjeu dans les plans d'action des diagnostics d'exploitation							
						2°) Limiter le piétinement du lit et des berges des cours d'eau par le bétail	Cézallier/ Margeride	Travaux	Propriétaires riverains, structure porteuse du CT								
				2.2.4	Améliorer la planification et la gestion collective de l'assainissement	1°) Planifier les moyens nécessaires pour améliorer la collecte et le traitement des eaux usées domestiques :	Ensemble du bassin versant			- Anticiper la structuration de la compétence (2020) - (Re)poser les bases (schéma directeurs) de la planification - Développer une animation ciblée (lien obj qualité du SAGE) vers les MO pour engager des travaux							
						- Mise à jour des schémas d'assainissement		Etude	Collectivités compétentes en assainissement								
						- Programmation pluriannuelle à l'échelle du bassin versant (schéma général d'assainissement)		Etude	Structure porteuse du SAGE								
						- Porter à connaissance du schéma général		Animation	Structure porteuse du SAGE								
				2.2.5	Améliorer l'assainissement	2°) Poursuivre voire renforcer l'accompagnement technique auprès des collectivités	Ensemble du bassin versant	Gestion	SATEA 43, MAGE-CIT 15 et SATESE 63								
						1°) Engager les travaux sur les réseaux d'assainissement collectif		Travaux	Collectivités compétentes en assainissement								
				2.2.8	Contribuer à la réduction de l'usage des produits phytosanitaires	1°) Réaliser un diagnostic et un suivi de la qualité des eaux superficielles par rapport aux produits phytosanitaires	Ensemble du bassin versant	Etude	Structure porteuse du SAGE, FREDON, structure porteuse CT	Réaliser l'état des lieux (en lien avec structure porteuse du SAGE) de cette pression finalement peu connue à ce jour. Développez au besoin les actions en réponse (animatiuon,)							
						2°) Poursuivre la réduction de l'usage des produits phytosanitaires	Ensemble du bassin versant										
						- Animation/ sensibilisation		Animation	Structure porteuse du SAGE, FREDON, structure porteuse CT								
						- Plan de désherbage, matériel alternatif		Etude/Travaux	Collectivités								
						3°) Développer/renforcer l'animation en zone agricole	En priorité Margeride, Brivadois, vallée de l'Alagnon	Animation	CAs, FREDON, Structure porteuse du CT								

tableau 7 : déclinaison des dispositions du SAGE Alagnon – ENJEU 2

PAGD DU SAGE ALAGNON										CONTRAT TERRITORIAL ALAGNON											
Enjeu 3	Objectif s	Sous- objectif	P	N°	Libellé	Propositions de dispositions Contenu de la dispositions	Secteurs concernés / Priorités	Type d'action	Maître d'ouvrage pressenti	Stratégie globale	AC	POL DI	Volet(s) concerné(s)				BERG	ZH	CE	ANIM	COM
Enjeu 3 : Qualité des milieux aquatiques et de leurs annexes	3.1 : Restaurer et préserver les zones humides et les cours d'eau de tête de bassin versant	Préserver/restaurer les zones humides fonctionnelles et patrimoniales		3.1.2	Informier sur les zones humides et accompagner les porteurs de projets	2°) Développer/ renforcer l'information sur les enjeux patrimoniaux et fonctionnels associés aux zones humidespour faire évoluer les pratiques 3°) Pérenniser une cellule assistance technique "zones humides"		Animation	Structure porteuse du SAGE, structure porteuse du CT, CEN, CA	Intégrer l'enjeu dans les diagnostics agricoles,											
				3.1.4	Entretien/ restaurer les zones humides	1°) Développer / renforcer l'animation territoriale	Cézallier, Margeride	Animation	Structure porteuse du SAGE, structure porteuse du CT, CEN	Mettre en place une CATZH agissant sur 3 niveaux :											
						2°) Mettre en place/ pérenniser des pratiques agricoles compatibles avec la préservation des zones humides.		Etude/ Travaux	Exploitants agricoles	- réponses aux demandes d'avis/appuis techniques (usagers, collectivités, SIGAL, CLE, ...)											
						3°) Accompagner les propriétaires, usagers, collectivités, intercommunalités, pour l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes de gestion et/ou de restauration sur des zones humides prioritaires		Animation	Structure porteuse du CT, CEN, CAT zones humides, CAs, collectivités	- développer une animation ciblée vers les territoires prioritaires pour faire émerger des programmes de travaux											
						- Identification des ZH prioritaires		Animation													
		- Accompagnement et mise en place d'actions	Travaux																		
		4°) Pérenniser l'accompagnement technique et financier des propriétaires et exploitants dans la mise en oeuvre de pratiques favorables à la préservation des zones humides	Animation		- élaborer et accompagner la mise en oeuvre de travaux d'amélioration de la gestion de ces milieux																
		3.1.5	Définir une stratégie de gestion des têtes de bassin versant	3°) Développer/renforcer l'information sur les enjeux et pratiques compatibles avec la préservation des cours d'eau en tête de bassin versant	Ensemble du bassin versant	Animation	Structure porteuse du SAGE et structure porteuse du CT	- accentuer la priorisatiopn des actions sur ces zones au sein de chacune des thématiques...													
		3.1.6	Protéger, entretenir et si besoin restaurer les cours d'eau de têtes de bassin versant	3°) Etablir ou de compléter le diagnostic détaillé du fonctionnement éco-morphologique des cours d'eau de tête de bassin versant		Travaux	Structure porteuse du CT	- ... et notamment au cours des diagnostics agricoles													
				4°) De poursuivre / étendre le programme de gestion des ripisylves aux cours de têtes de bassin versant		Travaux	Structure porteuse du CT, propriétaires riverains	- mettre en place des secteurs pilotes supports de suivis particuliers et de communication													
	5°) Poursuivre / étendre le programme de mise en défens des cours d'eau et d'installation d'abreuvoirs				Gestion																
	6°) Envisager si besoin, des actions de restauration "éco-morphologique" des cours d'eau les plus altérés		Gestion																		
	3.1.7	Intervenir sur les ouvrages impactants la continuité écologique sur les cours d'eau de têtes de bassin versant	1°) Etablir un inventaire et un diagnostic des ouvrages transversaux pouvant impacter la continuité des cours d'eau de tête de bassin versant	Ensemble du bassin versant	Etude	Structure porteuse du CT	- établir le diagnostic lit/berges/ripisylve /continuité des drains principaux des ME non diagnostiquées (Bouzaire, Roche, Saduit, Valjouze)														
			2°) Engager un programme de restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau de tête de bassin versant	CE en liste 2, 1 et réservoir biologique	Animation	Structure porteuse du CT, structure porteuse du SAGE	- saisir l'opportunité de mise en oeuvre d'actions ponctuelles de RCE suite daig agri et/ou travaux berges par ex)														
			- Animation territoriale		Travaux	Structure porteuse du CT, propriétaires d'ouvrages															
	Poursuivre l'amélioration de la continuité écologique sur les cours d'eau principaux	Poursuivre l'amélioration de la CE sur les ce principaux		3.2.1	Poursuivre l'aménagement des ouvrages pour restaurer la continuité écologique	2°) Poursuivre le programme de restauration de la continuité écologique tel qu'il a été décliné dans le cadre du Contrat Territorial de l'Alagnon			Propriétaires d'ouvrage	- Renforcer l'animation sur les axes prioritaires définis en COTECH en lien avec les obj de taux d'étagement du SAGE											
3°) Renforcer l'animation territoriale et l'assistance technique auprès des propriétaires d'ouvrages situés sur les cours d'eau prioritaires							Animation	Structure porteuse du CT	- S'appuyer sur la clé d'intervention établie en COTECH (linéaires prioritaires et sollicitations autres)												
Maintenir/restaurer un BE hydro-morpho des c.e principaux		2	3.2.2	Gérer de façon appropriée les grands cours d'eau et préserver les ripisylves	1°) Poursuivre le programme de restauration et d'entretien du lit et des berges des cours d'eau, dans le cadre d'un nouveau Contrat Territorial sur la bassin versant de l'Alagnon	Ensemble des cours d'eau principaux	Travaux	Structure porteuse du CT	Poursuivre un programme de restauration à partir du diagnostic initial												
					2°) Poursuivre voire renforcer l'information des propriétaires riverains : obligations d'entretien, pratiques adaptées - Diffusion d'un guide de bonnes pratiques		Animation	Structure porteuse du CT, propriétaires riverains	Compléter le diagnostic (ME non diagnostiuées)												
Maintenir/restaurer la dynamique fluviale de l'Alagnon	1		3.2.3	Préserver l'espace de bon fonctionnement de l'Alagnon	Objectif de préservation de l'espace de bon fonctionnement de l'Alagnon (EBF), sur l'ensemble des secteurs à forte dynamique latérale	Espace de bon fonctionnement de l'Alagnon aval				Conserver la possibilité de mettre en œuvre des travaux de restauration de la dynamique par acquisition foncière et/ou travaux de suppression de protections											
					1°) Protéger l'espace de bon fonctionnement de l'Alagnon tel qu'il a été délimité sur le tronçon aval.																
					3°) Préserver l'espace de bon fonctionnement sur l'Alagnon médian et amont.		Gestion	Services de l'Etat, porteurs de projets													

tableau 8 : déclinaison des dispositions du SAGE Alagnon – ENJEU 3

PAGD DU SAGE ALAGNON										CONTRAT TERRITORIAL ALAGNON							
Enjeu 4	Objectif s	Sous- objectif	P	Proposition de dispositions			Secteurs concernés / Priorités	Type d'action	Maître d'ouvrage pressenti	Stratégie globale	Volet(s) concerné(s)						
				N°	Libellé	Contenu de la disposition					AC	POL DI	BERG	ZH	CE	ANIM	COM
		Prendre en compte la ressource en eau et les milieux	2	5.1.1.	Développer des pratiques respectueuses des milieux aquatiques	1°) Définir une stratégie de communication et développer/renforcer l'animation et la sensibilisation auprès des acteurs du tourisme et des loisirs	Ensemble du bassin versant	Animation	Structure porteuse du SAGE, structure porteuse du CT, Professionnels du tourisme et des loisirs	Développer une gouvernance BV optimisant l'efficience des programmes COM/EEDD du CT et du SAGE par rapport aux forces vives du territoires (nouvelles interco, associatif, ...)							
						- Stratégie											
						- Diffusion de support/animation											

tableau 9 : déclinaison des dispositions du SAGE Alagnon – ENJEU 5

PAGD DU SAGE ALAGNON										CONTRAT TERRITORIAL ALAGNON													
Enjeu 6	Objectif s	Sous- objectif	P		N°	Libellé	Proposition de dispositions Contenu de la disposition	Secteurs concernés / Priorités		Type d'action	Maître d'ouvrage pressenti		Stratégie globale	AC	POL DI	BERG	ZH	CE	ANIM	COM			
Enjeu 6 : Gouvernance du territoire	6.1 : Pérenniser une gestion de l'eau cohérente à l'échelle du bassin versant	Organiser un portage et une mise en œuvre	1		6.1.2	Faciliter l'appropriation et la mise en œuvre du SAGE	2°) Associer la CLE selon le cadre légal et réglementaire en vigueur mais aussi en amont des projets IOTAs, ICPE, documents d'urbanisme, aménagement foncier), suivi du CT Alagnon	Ensemble du bassin versant		Animation	Services de l'Etat, Départements, collectivités ou EP		CLE (représentants) membre du COPIL CT et de tous les COTECHs										
							3°) Pour garantir l'efficacité de la mise en œuvre du SAGE, la CLE incite les instances décisionnelles à intégrer dans leurs politiques les objectifs et priorités du SAGE.			Gestion	compétents pour exercer la compétence GEMAPI, pétitionnaires IOTA, ICPE												
		Pérenniser voire renforcer la gestion cohérente et collective de la ressource et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant	1	6.1.4	Pérenniser / Renforcer une gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques	1°) De pérenniser la gestion concertée des milieux aquatiques	Ensemble du bassin versant		Animation	Structure porteuse du CT	Maintien de la cellule animation sur les bases du CT1												
						- Maintenir et renforcer la structure porteuse du CT Alagnon			Animation		CATZH maintenu sur 5 années												
						- Maintien de la cellule d'assistance technique "zones humides"			Animation		Temps de travail du TR dédié à cette mission												
						- Mise en place d'une cellule d'assistance technique "continuité écologique"			Collectivité compétentes pour l'AEP, Départements	Lancement d'une animation spécifique sur la structuration des compétences des collectivités													
						2°) De renforcer/développer la gestion collective de l'assainissement et de l'alimentation en eau potable :												Animation					
						- Accompagnement des collectivités, pérennisaion des SPANCs												Animation					
						- Développement de l'assistance technique (eau potable, assainissement)			Etude	1 ETP complet sur ce volet (+0,3) sous 3 ans													
						- Réalisation de schémas AEP à l'échelle de secteurs géographiques cohérents												Animation					
3°) Renforcer l'animation agro-environnementale sur le bassin versants de l'Alagnon)	Structure porteuse du CT																						
Enjeu 6 : Gouvernance du territoire	6.2 : Améliorer et diffuser les connaissances	Améliorer les connaissances	2	6.2.1	Pérenniser/ renforcer les suivis des milieux aquatiques	2°) De pérenniser le suivi qualitatif des ressources en eau superficielles et souterraines	Ensemble du bassin versant, renforcement sur les têtes de BV	Suivi	AELB, structure porteuse du CT (suivi opérationnel), structure porteuse du SAGE, Départements, FREDON	- COTECH commun SAGE/CT													
						3°) De poursuivre les suivis biologiques en place sur les cours d'eau (hydrobiologie et piscicole)	Ensemble du bassin versant, priorité sur les tête de BV	Suivi	Département, FDPPMAs, structure porteuse du CT (suivi op), structure porteuse du SAGE	- "squelette" protocole du suivi à moyen terme porté par SAGE + ajouts de points spécifiques CT sur les 5 années (dossier sub et marché annuels communs)													
				6.2.2	Acquérir des connaissances supplémentaires	4°) Réaliser un inventaire complémentaire de la population d'écrevisses autochtones sur le bassin versant, et assurer un suivi de ces populations.	Ensemble du bassin versant	Etude	FDPPMA, structure porteuse du CT, structure porteuse du SAGE	- lancement d'un inventaire - définition et application du suivi													
				6.2.3	Diffuser les connaissances	2°) Elaborer une stratégie de com/info à destination des habitants, des acteurs du territoire (élus, professionnels) et des scolaires, portant notamment sur les thématiques suivantes :			Structure porteuse du SAGE, structure porteuse du CT, Chambres consulaires, PNRVA, gestionnaires des milieux naturels, collectivités	Développer une gouvernance BV optimisant l'efficience des programmes COM/EEDD du CT et du SAGE par rapport aux forces vives du territoires (nouvelles interco, associatif, ...)													
						Edition de supports																	
						Economie d'eau																	
						Animation / sensibilisation en zone urbaine (collectivités/particulier) sur les produits phytosanitaires (cf. 2.2.7)																	
						Diffusion de l'inventaire des zones humides (site du SIGAL, cartographie communale ...) (cf. D.3.1.2 et D. 6.1.3)																	
						Information sur les pratiques compatibles avec la préservation des zones humides (cf. 3.1.2)																	
						Information sur les pratiques compatibles avec la préservation des cours d'eau en tête de bassin versant (cf. 3.1.5)																	
						Information sur les pratiques compatibles avec la préservation des cours d'eau (cf. D. 3.1.2 et D. 3.2.2)																	
						Information / sensibilisation sur les ZEC : fonction, enjeux, principes de gestion appropriés (cf. D. 4.1.2)																	
						Information / sensibilisation sur les comportements à adopter en période de crues (cf. D. 4.1.2)																	
Animation/sensibilisation auprès des acteurs du tourisme pour informer des enjeux du territoire et pérenniser/développer des pratiques respectueuses des milieux aquatiques (cf. D. 5.1.1)																							
Outils d'info/ péda permettant de valoriser le patrimoine naturel (panneaux, guides, animation ...) (lien avec enj 3 et 5)																							
Education à l'environnement																							

tableau 10 : déclinaison des dispositions du SAGE Alagnon – ENJEU 6

✓ Une entrée « objectifs »

La « simple » et usuelle grille de lecture des indicateurs de réalisation (prévu / réalisé en technique et financier) lors des programmations précédentes a trouvé ses limites :

- Faible plus value d'une inscription contractuelle pour les actions bénéficiant de financements dans d'autres cadres (exemple : financements de la restauration de la continuité écologique sur cours d'eau liste 1 et 2 L214-17 par l'AELB => pas de plus value de la contractualisation CT)
- Un manque de maîtrise dans l'adéquation entre prévisionnel et réalisations due à l'essence même de l'outil. Les actions sont en effet exclusivement basées sur l'engagement volontaire des maîtres d'ouvrage et/ou des propriétaires (berges, zones humides, seuils, ...)
- Un fractionnement par thématique difficile à recentrer sur des combinaisons de pressions qui affectent les milieux

De ce fait, le choix est fait d'aborder les réponses à apporter aux enjeux identifiés sous la forme d'objectifs (et non fiche action « moyens » classique). Ces objectifs issus des préconisations du SAGE combinent des natures d'indicateurs différentes (état, pression, réponse) qui constituent le tableau de bord du CT.

En parallèle à la Carte 26 : Nature et intensité de réponses à apporter dont les éléments ne sont pas tous repris par souci de lisibilité, chaque thématique fait l'objet d'une carte présentant les éléments de réponse proposés au CT :

- nature des actions
- quantitatifs
- enveloppes financières
- objectifs

Précision importante : les inscriptions financières ne seront données que dans les cas où elles relèvent d'une plus value du cadre contractuel CT.

✓ Précision sur l'articulation des outils

Les procédures « eau » ont souvent tendance à cloisonner les réponses (par thématiques, MO, ...). Un effort particulier sera fait pour gagner en cohérence d'ensemble notamment sur deux axes :

- ➔ Sur la base des éléments diagnostiques et de la nature des réponses à apporter, l'équipe d'animation cherchera à s'appuyer sur la combinaison de outils mobilisables (SAGE, CT, N2000, etc...).

- ➔ La programmation des actions « milieux » par thématiques rend parfois confuse leur mise en œuvre pour le maillon de base que constitue le gestionnaire. Un effort particulier sera donc fait pour replacer l'exploitation agricole au cœur de l'approche. Le diagnostic d'exploitation peut en ce sens répondre à ce besoin de vue globale déclinée ensuite en réponses multithématiques.

✓ Articulation CT et X / XI^{ème} programme de l'AELB

La participation de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne s'inscrit dans le cadre du X^{ème} programme 2013-2018. Son engagement au CT sera donc défini sur la période 2017-2018. Un avenant permettra le recalage sur les modalités du XI^{ème} non connues à ce jour.

Le choix est néanmoins fait d'afficher la programmation sur l'intégralité de la période 2017-2022 afin de garder la vue d'ensemble de la stratégie opérationnelle et de permettre l'engagement des autres partenaires sur les cinq années. Pour l'Agence, ce choix relève bien ici de l'affichage, le document contractuel lui se bornera à la période 2017-2018.

Actions thématiques

✓ Assainissement collectif

Programme d'actions

La déclinaison opérationnelle du SAGE conduit à retenir trois axes :

- ➔ Diminuer l'apport nutriments sur les ME :
 - fortement contributives en termes de flux
 - dont les suivis physico-chimiques montrent un écart avec les objectifs du SAGE
- ➔ Diminuer la pression polluante des systèmes impactants situés :
 - en tête de bassin versant
 - sur les linéaires à objectif « Très bon état »
- ➔ Accompagner les collectivités dans la prise de compétence¹ notamment en apportant les éléments de connaissance permettant d'intégrer les enjeux milieux aux réflexions.

Les actions à mobiliser ne relèvent pas d'une contractualisation des maîtres d'ouvrage. Par ailleurs, le SIGAL ne possède pas la compétence administrative « assainissement domestique ». Au final, il n'y a que peu à pas d'intérêt à fournir une description précise des actions à réaliser.

Le rôle et la plus value de l'animation spécifique dédiée se situe sur deux points :

- sensibiliser les maîtres d'ouvrage à l'enjeu et les faire adhérer au(x) programme(s) d'actions permettant de concourir aux objectifs,

¹ La loi Notre du 7 août 2015 impose le transfert obligatoire de la compétence assainissement des communes vers les communautés de communes et d'agglomération à compter du 1er janvier 2020.

- apporter les éléments de connaissance permettant aux partenaires technico-financier d'intégrer ces enjeux dans le montage et le traitement des dossiers (dimensionnement technique, priorisation financement, ...).

Objectifs / Indicateurs

⇒ Indicateurs de réalisations

- métriques techniques « classiques » (unités traitement, réseau, ...)

⇒ Indicateurs de pression : indice de pression assainissement collectif

- nombre d'installations impactantes au point de rejet

⇒ Indicateur d'état

- qualité physico-chimique et écologique
- comparaison avant / après travaux sur un secteur test en zone de tête de bassin versant et avec une méthodologie à choisir en COTECH.

Il est par ailleurs fixé comme objectif spécifique de :

- ➔ ramener à « faible » l'impact des 6 agglomérations suivantes : Le Lioran ; Laveissière ; Murat ; Neussargues ; Allanche ; Massiac
- ➔ diminuer de 30% le nombre d'agglomérations impactant le milieu



✓ Pollutions diffuses

La méthodologie d'élaboration du programme d'action s'est largement appuyée sur un partenariat avec un maximum de structures susceptibles d'intervenir dans le domaine de l'agriculture en lien avec le maintien et la restauration de la qualité des eaux. Après analyse du diagnostic « pollutions diffuses » et des dispositions du SAGE Alagnon, les actions présentées au titre du contrat territorial s'articulent autour de deux grands objectifs déclinés en 8 (5+3) axes de travail :

- ➔ Compléter les connaissances sur les pratiques agricoles, leur impact sur la ressource en eau et les marges de manœuvre des exploitations agricoles.
- ➔ Développer des pratiques agronomiques et des techniques favorables à la qualité de l'eau, en diminuant les intrants et en réduisant la sensibilité des parcelles aux pollutions diffuses.

L'intégralité des fiches actions rattachées sont données en ANNEXE 3.

Compléter les connaissances

L'objectif global est de compléter les connaissances sur les pratiques agricoles, leur impact sur la ressource en eau et les marges de manœuvre des exploitations agricoles.

- Compléments de connaissances sur la sensibilité des sols aux pollutions diffuses.

Les études réalisées jusqu'ici concernent essentiellement les pressions exercées sur les masses d'eau, sans réellement tenir compte de la sensibilité des sols et des milieux. Il paraît donc indispensable de proposer une action sur une connaissance plus précise des sols et de leur capacité à retenir l'eau et les polluants.

L'étude serait conduite en partenariat avec Vetagro Sup, qui réalise d'ores et déjà une cartographie des sols à l'échelle de l'ancienne région Auvergne. La proposition concerne ici un complément à l'inventaire des sols (financé par ailleurs) sur la capacité de rétention en eau des sols, et la sensibilité de ces sols aux transferts d'intrants.

- Etude du potentiel de développement de l'agriculture biologique sur le territoire

L'agriculture biologique est un mode de production basé sur l'absence de l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais de synthèse, et encourageant l'autonomie de l'exploitation. Les intrants chimiques y sont donc réduits, contribuant à la réduction des pressions sur les milieux aquatiques. C'est pour cela que l'un des objectifs du contrat est de développer ce type d'agriculture, qui au-delà de son caractère favorable à la qualité de l'eau (démontrée par plusieurs études et retours d'expériences) assure également une meilleure valorisation des produits et des externalités positives sur la santé humaine. Une accroche territoriale complémentaire renforcerait l'intérêt de ce type d'agriculture localement, c'est tout l'objet de la démarche « Cézallier, territoire Bio exemplaire » porté par Issoire communauté en partenariat avec le Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique (FRAB) Auvergne-Rhône-Alpes.

Une étude du potentiel de développement de l'agriculture biologique, à l'échelle de tout le bassin versant, est nécessaire préalablement aux actions plus « opérationnelles ». Cette étude comporterait notamment une analyse du potentiel de production, du potentiel local de consommation, des possibilités de structuration des filières (commercialisation, organisation, etc...), du contexte politique local et de la pression réglementaire sur le territoire.

- Etude de faisabilité pour la mise en place d'un espace-test agricole

Mise en place d'un outil de production à disposition d'un porteur de projet en production agricole, sur une période donnée. Il vise à accompagner le futur exploitant avec un hébergement juridique, lui permettant de mettre en place sa production et de « tester » un modèle de production économe en intrants. L'étude d'opportunité de cette structure permettra d'en fixer les objectifs et modalités précises en lien avec la structure porteuse du contrat territorial.

- Diagnostics individuels d'exploitation agricole

Le SIGAL porte actuellement en interne ces diagnostics d'exploitation préalables à la contractualisation MAEC. Il propose d'élargir ces diagnostics à d'autres thématiques, tout en restant basé sur la méthodologie des indicateurs de durabilité de l'exploitation agricole (IDEA). Ce diagnostic « à géométrie variable » est proposé selon les modalités suivantes :

- Socle IDEA réalisé en interne par le SIGAL ;
- Selon thématiques pressenties à travers le diagnostic IDEA, complément réalisé par des structures compétentes : bois bocager, gestion de la fertilisation/effluents, gestion des prairies naturelles et milieux à faible productivité, zones humides, ...
- Restitution et programme d'actions individualisé

Le nombre de diagnostics réalisés annuellement est estimé à environ 15.

A la suite du diagnostic, un programme individualisé est proposé à chaque exploitant, comprenant des actions collectives, de l'accompagnement individuel ou encore du renvoi vers des investissements ou aménagements en lien avec les problématiques qui concernent l'exploitant.

- Diagnostics individuels de conversion à l'agriculture biologique

Ces diagnostics visent à évaluer les marges de manœuvre de l'exploitant pour se convertir à l'agriculture biologique, et les conditions dans lesquelles celui-ci peut se convertir. Il se distingue du diagnostic d'exploitation par la spécificité de la thématique liée au mode de production envisagé qui demande une technicité particulière et une connaissance fine de ses dispositions.

A la suite de ces diagnostics, un accompagnement personnalisé peut être proposé à l'exploitant.

Animation du réseau d'acteurs

Cette sous-action correspond au temps d'animation de chacun des partenaires consacré à la mise en œuvre du Contrat territorial, à la cohérence d'ensemble, la coordination des actions, la constitution de groupes thématiques, la préparation de contenus spécifiques à la communication, etc...

Cette action relève de la gouvernance (p- 106 -) mais cette animation concernant des « nouveaux » partenaires pour le SIGAL qui sont par ailleurs nombreux, un focus particulier est réalisé ici.

La sous-action intègre également l'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de paiement pour la préservation des services environnementaux telle que les mesures agro-environnementales (actuelles MAEC) à l'échelle du bassin versant Alagnon.

Le SIGAL propose d'inscrire les principes et modalités de coordination des partenaires et la cohérence d'ensemble de la manière suivante :

- Réunion d'un COTECH « Volet agricole du CT » (Les comités techniques p- 108 -) 1 à 2 fois par an. Il permet de dresser les programmes d'actions annuels en insistant sur la coordination et le cas échéant la mutualisation. Il structure par ailleurs les

- éléments à faire remonter sur le volet communication (- 103 -- 101 -)
- Participation de l'animateur de la structure porteuse au COTECH « agri / berges / zh » pour présenter le programme d'actions annuel et faire le bilan des actions conduites mais aussi et surtout donner du lien entre ces volets s'adressant au même public ;
- Fonctionnement en « guichet unique » : après calage des contenus et du calendrier en COTECH, la structure porteuse valide les programmes de chaque MO, collecte les dossiers de financement et les dépose auprès des partenaires financiers ;
- Elaboration d'un nouveau programme de mesures type « Mesures agro-environnementales et climatiques ».

Animation collective

Les animations proposées pourront prendre la forme de démonstrations de matériel, de journées thématiques auprès d'exploitants agricoles ou d'autres publics concernés par les activités et/ou thématiques (coopératives, négoces, élus, ...), ou encore des voyages d'études sur des sites permettant de visualiser des techniques ou démarches favorables à la réduction des pollutions diffuses. Ces animations pourront également faire intervenir des professionnels ou consultants spécialisés dans des domaines particuliers auprès des exploitants ou publics concernés.

Les thématiques développées dans le cadre de ces actions collectives concerneront notamment :

- L'agriculture biologique : techniques de gestion des sols, principes de gestion limitant les intrants, visite d'exploitations « modèles », etc...
- La gestion du bois bocager : plantation et gestion, démonstrations de matériel (taille, traitement des rémanents, valorisation sur l'exploitation agricole, ...).
- Connaissance et gestion des sols de manière à limiter les intrants et en particulier les fertilisants chimiques
- Gestion des effluents d'élevage : analyses de sols, d'effluents et de fourrages sous forme collective, analyse et valorisation collective des résultats, visites de plates-formes d'essais, démonstrations de matériels, ...
- Gestion des prairies naturelles et des milieux faiblement productifs (pelouses sèches, zones humides, etc ...) : visites collectives, retours d'expériences sur la gestion de ces milieux parfois vécus comme des handicaps mais essentiels dans la régulation des cycles biologiques, de la biodiversité en général et de la ressource en eau.
- Techniques permettant de réduire globalement les intrants et d'améliorer la qualité de l'eau : expérimentations de terrain valorisées collectivement, notamment en lien avec la culture du maïs, démonstrations de matériels de désherbage mécanique, journées techniques collectives.
- Abreuvement en bordure de cours d'eau et impact sur le pâturage
- Impact des traitements vétérinaires : solutions préventives, méthodes de lutte alternatives, (phytothérapie, homéopathie, molécules à plus faible impact, ...)

Ces actions peuvent par ailleurs déboucher sur un diagnostic et de l'accompagnement individuel.

Accompagnement individualisé

L'accompagnement individualisé est proposé aux exploitants agricoles qui auront préalablement fait réaliser un diagnostic individuel d'exploitation. Les exploitants accompagnés s'engagent alors à un changement de pratiques qui conduira à la réduction des pollutions diffuses à l'échelle de leur exploitation. Selon le diagnostic initial, l'accompagnement individuel sera orienté vers les thématiques suivantes :

- Agriculture biologique : les exploitants ayant fait réaliser un diagnostic de conversion à l'agriculture biologique pourront être accompagnés techniquement par les structures compétentes en la matière. Cet accompagnement individualisé répondra aux questions soulevées dans le diagnostic individuel, et permettra à l'exploitant de disposer d'un conseil lui permettant d'adapter ses pratiques plus aisément.
- Fertilisation/effluents,
- Gestion des prairies naturelles et des milieux à faible productivité,
- Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires,
- ...

Le Tableau 11 et le Tableau 12 indiquent les volumes de temps d'animation par partenaires et le plan de financement prévisionnel.

Investissements

Des actions collectives et de l'accompagnement individualisé des exploitants agricoles pourront découler des investissements permettant de mettre en œuvre des pratiques plus respectueuses de la qualité de l'eau. Les investissements pourront être conduits à l'échelle des exploitations, ou par le biais des CUMA s'ils sont susceptibles d'utilisation collective. Ils concernent en particulier :

- Les matériels permettant de remplacer les produits phytosanitaires (désherbage mécanique notamment) ;
- Les matériels d'implantation et de gestion des couverts végétaux, qui permettent de limiter fortement l'utilisation d'intrants ;
- Les matériels d'adaptation des pulvérisateurs pour une moindre utilisation de produits phytosanitaire et limiter leur transfert vers les masses d'eau ;
- Les matériels de fertilisation organique permettant un épandage efficace et moins susceptible de transfert de nutriments aux masses d'eau ;
- Des structures fixes pour le traitement de certains effluents : plates-formes de compostage, pré-traitement des effluents peu chargés, ...

Le chiffrage en ANNEXE 5 (p- 176 -) est donné à titre indicatif, il est très difficile à évaluer précisément (coût des matériels difficile à évaluer, nombre d'investissement aléatoire).

Le financement de ces investissements pourra faire appel à des fonds régionaux et à des fonds FEADER, dans le cadre du Programme de développement rural (PDR) Auvergne, en particulier sur les mesures 4.1.2 « Soutien aux investissements liés aux changements de pratiques vers des modes de production agricole plus durables » et 4.1.3 « Soutien aux investissements pour le développement des CUMA ».

Objectifs / Indicateurs

⇒ Indicateurs de réalisations techniques

- Nombre de diagnostics individuels réalisés ;
- Nombre de conversions à l'agriculture biologique ;
- Nombre d'animations collectives réalisées ;
- Nombre de participants aux animations collectives ;
- Nombre d'exploitants accompagnés individuellement ;

⇒ Indicateurs de pression

- Bilan apparent (N+P) des exploitations diagnostiquées par ME ;
- Indice de fréquence de traitement (IFT) ou pression polluante selon calcul IDEA par ME ;
- Données du recensement agricole et en particulier évolutions du chargement animal, des surfaces toujours en herbe et des surfaces en grandes cultures
- Evolution de l'approche des exploitants agricoles (enquête ?) ;

⇒ Indicateur d'état

- Qualité physico-chimique (paramètres nutriments et phytosanitaires)
- Qualité écologique des ME

Il est par ailleurs fixé comme objectif spécifique :

- ➔ la baisse de la pression (IDEA) chez plus de la moitié des exploitants enquêtés
- ➔ la baisse de la pression phyto (calcul IDEA) de 20% sur ME prioritaires
- ➔ 20% des exploitants et/ou surface en bio sur le BV (respect des engagements nationaux alors que le retard est conséquent sur le territoire)
- ➔ amélioration de pratiques chez 25% des agriculteurs diagnostiqués

Action / Programmation annuelle		Maître d'ouvrage	TOTAL 5 ans			2017 (2è semestre)			2018			2019			2020			2021			2022 (1er semestre)		
			Nombre jours	Autres coûts	Coût total	Nombre de jours	Autres coûts	Coût total annuel	Nombre de jours	Autres coûts	Coût total annuel	Nombre de jours	Autres coûts	Coût total annuel	Nombre de jours	Autres coûts	Coût total annuel	Nombre de jours	Autres coûts	Coût total annuel	Nombre de jours	Autres coûts	Coût total annuel
A	Compléter les connaissances sur les pratiques agricoles, leur impact sur la ressource en eau, les marges de manœuvre des exploitations agricoles et les filières favorables à la qualité de l'eau	SIGAL		115 150 €	115 150 €					36 350 €	36 350 €		39 950 €	39 950 €		12 950 €	12 950 €		12 950 €	12 950 €		12 950 €	12 950 €
		FRAB Aura	45	36 000 €	56 250 €	5	3 000 €	5 250 €	30,0	9 000 €	22 500 €	10	6 000 €	10 500 €	0,0	6 000 €	6 000 €	0,0	6 000 €	6 000 €	0,0	6 000 €	6 000 €
		Cézallier Bio	20	4 200 €	7 705 €				15	4 200 €	6 986 €	5		719 €									
		Cant'Adear	22	7 760 €	17 550 €	10	3 880 €	8 330 €	12	3 880 €	9 220 €												
		Chambre d'agr. 43		15 000 €	15 000 €					3 000 €	3 000 €		3 000 €	3 000 €		3 000 €	3 000 €		3 000 €	3 000 €		3 000 €	3 000 €
B	Animer le développement de pratiques et techniques favorables à la qualité de l'eau, en diminuant l'utilisation des intrants et en réduisant la sensibilité des parcelles aux pollutions diffuses	SIGAL				80			160			160			160			160			80		
		Chambre d'agr. 15	167	20 010 €	102 675 €	4		1 980 €	47	5 170 €	28 435 €	39	5 170 €	24 475 €	44	5 170 €	26 950 €	26	4 500 €	17 370 €	7		3 465 €
		Chambre d'agr. 43	147	6 600 €	79 512 €	4		1 984 €	40	2 200 €	22 040 €	38	2 200 €	21 048 €	40	2 200 €	22 040 €	15		7 440 €	10		4 960 €
		FRAB Aura	234	66 500 €	171 800 €	12	1 500 €	6 900 €	43	13 000 €	32 350 €	43	13 000 €	32 350 €	53	13 000 €	36 850 €	53	13 000 €	36 850 €	30	13 000 €	26 500 €
		Cant'Adear	190	72 350 €	156 900 €	9		4 005 €	31	22 250 €	36 045 €	50	15 150 €	37 400 €	37	12 350 €	28 815 €	37	12 350 €	28 815 €	26	10 250 €	21 820 €
		Cézallier Bio	110	4 500 €	20 340 €	0		0 €	14	500 €	2 516 €	17	1 000 €	3 448 €	26	1 000 €	4 744 €	28	1 000 €	5 032 €	25	1 000 €	4 600 €
		Mission Haies Auv.	67		26 800 €	4		1 600 €	13		5 200 €	13		5 200 €	13		5 200 €	13		5 200 €	11		4 400 €
		FR CUMA	107	14 700 €	59 640 €	9		3 780 €	21,5	3 140 €	12 170 €	21,5	3 140 €	12 170 €	21,5	3 140 €	12 170 €	21,5	3 140 €	12 170 €	12	2 140 €	7 180 €
TOTAL A			87	178 110 €	211 655 €	15	6 880 €	13 580 €	57,00	56 430 €	78 056 €	15,00	48 950 €	54 169 €			21 950 €			21 950 €			21 950 €
TOTAL B			1022	184 660 €	617 667 €	122	1 500 €	20 249 €	369,5	46 260 €	138 756 €	381,5	39 660 €	136 091 €	394,5	36 860 €	136 769 €	353,5	33 990 €	112 877 €	201,0	26 390 €	72 925 €
TOTAL général			1 109	362 770 €	829 322 €	137	8 380 €	33 829 €	426,50	102 690 €	216 812 €	396,50	88 610 €	190 260 €	394,50	36 860 €	158 719 €	353,50	33 990 €	134 827 €	201,00	26 390 €	94 875 €
* Le temps et les coûts d'animation du SIGAL n'apparaissent pas ici, ils sont inclus dans l'animation générale du contrat (poste de l'animateur agro-environnement)																							

Tableau 11 : Programme agricole – coûts prévisionnels et échéancier

Action / Programmation annuelle		Maître d'ouvrage	Coût total	Partenaires financiers					
				AELB			Autofinancement		
				%	Assiette	Montant	%	Assiette	Montant
A	Compléter les connaissances sur les pratiques agricoles, leur impact sur la ressource en eau, les marges de manœuvre des exploitations agricoles et les filières favorables à la qualité de l'eau	SIGAL*	115 150 €	80	115 150 €	92 120 €		115 150 €	23 030 €
		FRAB Aura	56 250 €	80	56 250 €	45 000 €		56 250 €	11 250 €
		Cézallier Bio	7 705 €	80	7 705 €	6 164 €		7 705 €	1 541 €
		Cant'Adear	17 550 €	80	17 550 €	14 040 €		17 550 €	3 510 €
		Chambre d'agr. 43	15 000 €	80	15 000 €	12 000 €		15 000 €	3 000 €
B	Animer le développement de pratiques et techniques favorables à la qualité de l'eau, en diminuant l'utilisation des intrants et en réduisant la sensibilité des parcelles aux pollutions diffuses	SIGAL*	Inclus dans l'animation générale du contrat						
		Chambre d'agr. 15	102 675 €	60	102 675 €	61 605 €		102 675 €	41 070 €
		Chambre d'agr. 43	79 512 €	60	79 512 €	47 707 €		79 512 €	31 805 €
		FRAB Aura	171 800 €	60	171 800 €	103 080 €		171 800 €	68 720 €
		Cant'Adear	156 900 €	60	156 900 €	94 140 €		156 900 €	62 760 €
		Cézallier Bio	20 340 €	60	20 340 €	12 204 €		20 340 €	8 136 €
		Mission Haies Auv.	26 800 €	60	26 800 €	16 080 €		26 800 €	10 720 €
		FR CUMA	59 640 €	60	59 640 €	35 784 €		59 640 €	23 856 €
TOTAL A		211 655 €		211 655 €	169 324 €		211 655 €	0 €	
TOTAL B		617 667 €		617 667 €	370 600 €		617 667 €	145 228 €	
TOTAL général		829 322 €		829 322 €	539 924 €		829 322 €	145 228 €	

Tableau 12 : Programme agricole – plan de financement prévisionnel

✓ Berges / lit / ripisylve

Programme d'actions

La déclinaison opérationnelle du SAGE conduit à retenir quatre axes :

➔ Poursuivre le programme de restauration du lit et des berges des cours d'eau principaux

La programmation reste sur ce point relativement aisée à caler, dans la limite toutefois de l'acceptation des propriétaires riverains. La nature des travaux est relativement classique : enlèvement des déchets, traitement de la végétation. Elle pourrait néanmoins comporter des actions « simples » en lien avec la continuité lorsque l'opportunité se présente.

Le montage technico-financier est donc réalisé en retenant les secteurs en état mauvais ou moyen des drains principaux :

- en retirant les linéaires travaillés au cours du CT1
- en retirant où une entrée zones humides est plus pertinente (très hauts plateaux)
- en retirant où la FdAAPPMA a réalisé des actions ou compte en réaliser
- en rajoutant un programme spécifique d'actions préventives sur l'axe Alagnon. Il s'agit de procéder au traitement de la végétation pour éviter la déstabilisation des berges et en conséquence un traitement curatif (protections) de la part des gestionnaires des rives.

➔ Engager des travaux de restauration du petit chevelu (têtes de bassin versant).

Sauf sur quelques points du programme CT1 non réalisé, il n'existe pas de programme sur ce petit chevelu. Le rapport au gestionnaire est souvent plus compliqué, notamment du fait de solutions techniques plus contraignantes au vu du caractère « maîtrisable » de l'écoulement. Il serait par contre extrêmement dommage de ne pas chercher à provoquer l'émergence de quelques projets vitrines supports de communication et amorçant la prise de conscience de l'enjeu.

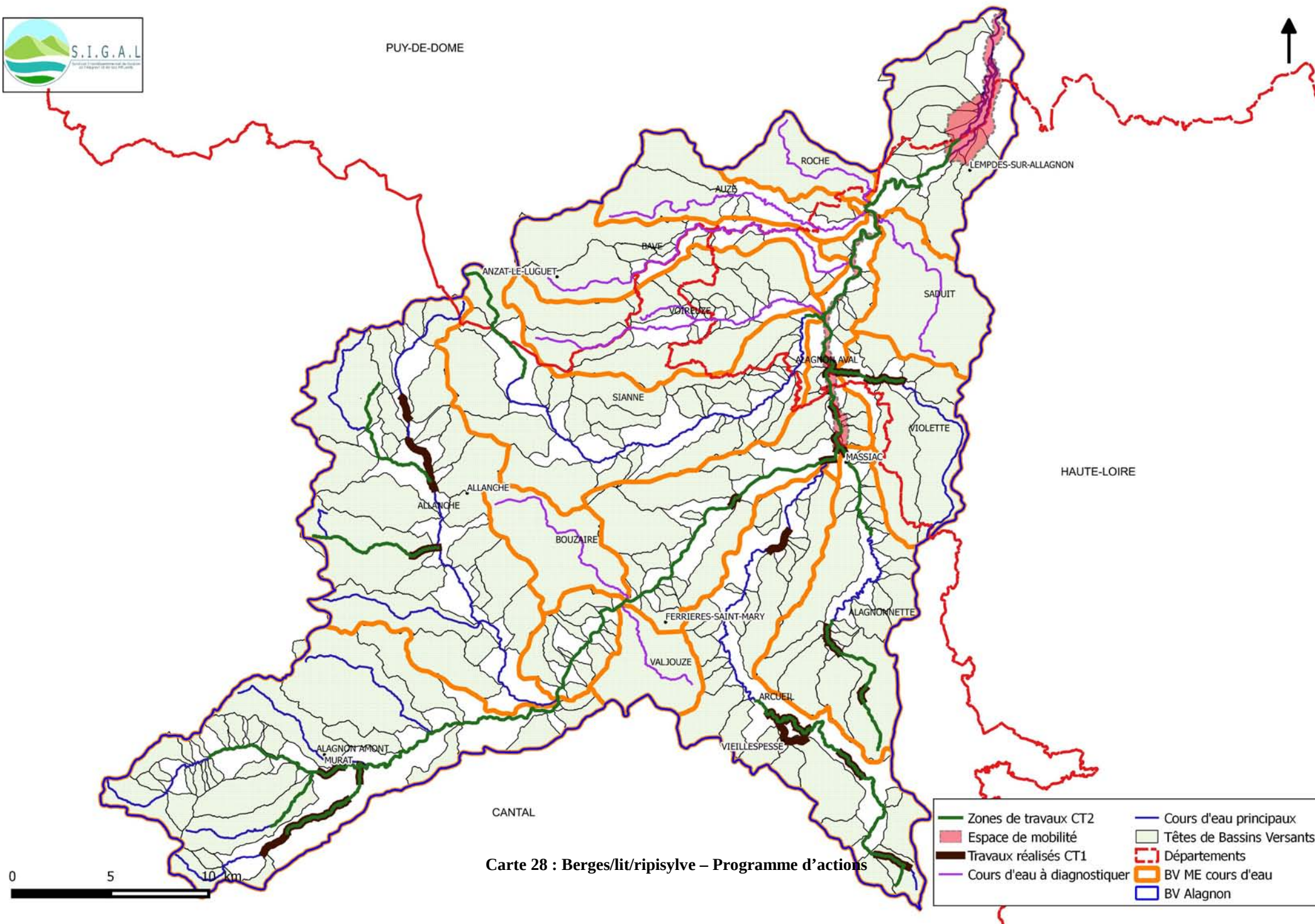
La nature des travaux relève de la mise en défens, aménagement de points d'abreuvement, plus rarement coupes et parfois petits aménagements piscicoles.

Le SAGE n'a pas à ce stade dégagé de stratégie opérationnelle sur cet enjeu. Néanmoins, le SIGAL, conforté par la position du comité de pilotage souhaite vivement engager des actions marquantes, symboliques voire vitrine en saisissant notamment des opportunités suite à diagnostic berges/zones humides, rencontres du technicien, ... Un lien direct est par ailleurs attendu avec l'étude écrevisses lancée dans le cadre du SAGE (ciblage rapide de secteurs où une animation pour émergence de travaux est pertinente).

La nature de l'outil et des cadres financiers des partenaires sur un territoire découpé sur plusieurs départements rend impossible la stratégie de l'« enveloppe globale » mobilisable en réaction à l'émergence de projets. Au final il est décidé de prospecter pour faire émerger techniquement des actions puis

- Convaincre les maitres d'ouvrage des actions berges et les partenaires de rattacher ces opérations sur le volet global berges (selon montants des projets mais aussi état d'avancement technico-financiers des programmes berges, des marges de manœuvre doivent pouvoir se dégager)
- Et/ou inscrire ces actions dans des cadres à préciser (phases d'avenant du CT, LEADER, FEADER, appels à projets, ...)

- ➔ Engager des travaux de restauration et/ou la préservation de l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) de l'Alagnon aval.
- Le CEN Auvergne mène depuis plusieurs années une politique d'animation foncière en vue de l'acquisition ou du conventionnement de parcelles. Entre 2013 et fin 2015, ce sont 14 ha de terrains alluviaux qui ont été acquis et 8 ha conventionnés. Il a par ailleurs amorcé le démantèlement d'une protection en dure sur le communal de Charbonnier les Mines. Il est proposé de poursuivre cette action.
 - Les acteurs locaux n'ont pas acté de décision sur la gestion du secteur de la Roche à Beaulieu. Etant donné l'envergure technico-financière de l'application de cette décision, le choix est fait de reporter l'inscription à prochain avenant.
- ➔ Etablir le diagnostic berges/lit/ripisylve
- sur les drains principaux des ME non diagnostiquées à ce jour
 - sur un linéaire permettant de renseigner les indicateurs d'état sur les secteurs ayant bénéficié de travaux (après un délai de réponse à préciser)



Plan de financement prévisionnel

Le détail du programme technique et financier est donné en ANNEXE 6.

Poursuite du programme berges						
ME	Cours d'eau	Linéaire km	Unité d'Analyse	Linéaire km	Travaux (mce)	€ TTC
Arcueil	Arcueil	37	Amont	19	11 450	298 980 €
			Intermédiaire	11		
			Aval	7		
Alagnonnette	Alagnonnette	22,5	Amont	9	3 900	87 240 €
			Intermédiaire	8		
			Aval	5,5	5 000	84 000 €
Alagnon Amont	Bênet	7	Amont	3		
			Aval	4	3 330	91 812 €
	Lagnon	13,5	Amont	4		
			Intermédiaire	3		
			Aval	6,5	1 400	31 440 €
	Alagnon	28,5	Amont	1,5	750	17 580 €
			Intermédiaire	4		
			Aval	23	23 000	18 000 €
	Alagnon Aval	Alagnon	47	Amont	30,5	30 500
Intermédiaire				12,5	12 500	6 600 €
Aval				4	4 000	4 800 €
Allanche	Landeyrat	8	Amont 3	8	5 600	129 840 €
	Cezerat	8	Amont 3	8	3 300	101 400 €
	Allanche	19	Amont 3	6,5		
			Amont 2	3,5		
			Amont 1	4		
			Intermédiaire	5		
Sianne	Sianne	32	Amont	8	1 900	24 000 €
			Intermédiaire 2	10		
			Intermédiaire 1	7		
			Aval 2	6		
			Aval 1	1	1 100	12 756 €
Violette	Violette	8,5	Aval	4	2 320	35 040 €
			Intermédiaire	4,5		
			Sous-Total	231	110 050	974 088 €
Restauration de l'Espace de Bon Fonctionnement (Alagnon aval)					200	20 000 €
Diagnostic berges : ME non diagnostiquées et secteurs de travaux					-	régie
				TOTAL	110 250	994 088 €

Tableau 13 : Berges/lit/ripisylve – Synthèse du programme technico-financier par ME

	TOTAL	Echéancier					
		2017	2018	2019	2020	2021	2022
Hautes Terres Communauté	609 312 €		188 640 €	213 840 €	123 252 €	59 580 €	24 000 €
Saint-Flour Communauté	298 980 €			149 490 €		149 490 €	
SICALA	65 796 €		12 756 €	35 040 €	18 000 €		
CEN	20 000 €		10 000 €			10 000 €	
	994 088 €						

Tableau 14 : Berges/lit/ripisylve – Echéancier par MO

Les plans de financements prévisionnels sont élaborés comme suit :

- AELB : 60% sur chacune des programmations
- FDAAPPMA : 5% sur les programmations de leur département
- Déplafonnement sur l'action CEN (statut associatif) avec AE + Reg + CD63
- Décroisement des aides Région / Département sur le Cantal : un ou l'autre à 20% tel que :

	TOTAL	Echéancier					
		2017	2018	2019	2020	2021	2022
Hautes Terres Communauté	609 312 €		188 640 €	213 840 €	123 252 €	59 580 €	24 000 €
Saint-Flour Communauté	298 980 €			149 490 €		149 490 €	
SICALA	65 796 €		12 756 €	35 040 €	18 000 €		
CEN	20 000 €		10 000 €			10 000 €	
	994 088 €						
				Region	CD15		
			Total :	506 468 €	487 620 €		
			20%	101 294 €	97 524 €		

Tableau 15 : Berges/lit/ripisylve – Décroisement des financements Région/CD15

Au final :

	Assiette		Participation		Echéancier					
	Base	€	%	€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Total	994 088 €	60%	596 453 €		126 838 €	239 022 €	84 751 €	131 442 €	14 400 €
Région Auvergne Rhone-Alpes	TOTAL + décr CD15	506 468 €	20%	101 294 €		4 551 €	49 776 €	28 250 €	13 916 €	4 800 €
Département du Cantal	MO15 + décr Reg	487 620 €	20%	97 524 €		37 728 €	29 898 €		29 898 €	
Département du Puy-de-Dôme	MO63	20 000 €	20%	4 000 €		2 000 €			2 000 €	
FDAAPPMA 15	MO15	908 292 €	5%	45 415 €		9 432 €	18 167 €	6 163 €	10 454 €	1 200 €
FDAAPPMA 43	MO43	65 796 €	5%	3 290 €		638 €	1 752 €	900 €	0 €	0 €
Hautes Terres Communauté		609 312 €	15%	91 397 €		28 296 €	32 076 €	18 488 €	8 937 €	3 600 €
Saint-Flour Communauté		298 980 €	15%	44 847 €			22 424 €		22 424 €	
SICALA		65 796 €	15%	9 869 €		1 913 €	5 256 €	2 700 €		
CEN		20 000 €	0%	0 €		0 €			0 €	
				994 088 €						

Tableau 16 : Berges/lit/ripisylve – Plans de financement prévisionnel

Objectifs / Indicateurs

⇒ Indicateurs de réalisations techniques

- linéaire de secteurs traités
- métriques par nature d’actions
- coûts

⇒ Indicateurs de pression

- linéaire de cours d’eau mis en défens
- protections supprimées

⇒ Indicateur d’état

- état des compartiments berges/lit/ripisylve et état global des secteurs ayant bénéficié de travaux depuis x années (nombre à définir en COTECH).
- comparaison avant / après travaux sur un secteur test et avec une méthodologie à choisir en COTECH.

Il est par ailleurs fixé comme objectif spécifique :

- ➔ la mise en défens de 60 kml de cours d’eau (et les mesures d’accompagnement nécessaires)
- ➔ la suppression de 100 ml de protections de berges sur l’EBF de l’Alagnon aval.

✓ Zones humides

La déclinaison opérationnelle du SAGE sera faite sous trois grands axes :

- Assistance technique
- Montage avant projets travaux
- Travaux

On notera que le travail spécifique sur cette thématique lors de l'étude bilan évaluative permet d'affiner encore l'organisation et le contenu des actions.

Assistance technique

Le cadre réglementaire seul ne permet pas de contenir suffisamment les projets de destruction partielle ou totale des zones humides, notamment le drainage.

La prise en compte de l'enjeu et des bénéfices apportés par ces milieux, y compris pour le gestionnaire qui en l'absence de contrepartie se détache assez légitimement de l'échelle intérêt général, peut être optimisée en amont des projets d'aménagement.

Les nombreuses sollicitations et questionnements des acteurs locaux sur la gestion des zones humides du territoire et les possibilités d'intervention témoignent également du besoin de maintenir une animation de type « cellule d'assistance technique zones humides » (CATZH).

Il est donc proposé de reconduire (cf. CT2011-2016) une mission d'assistance technique zones humides. Ouverte sur l'ensemble du territoire, elle sera mobilisée sur décision du SIGAL après sollicitations :

- des gestionnaires (agriculteurs, forestiers, ...) lors de projets d'aménagement ou plus simplement pour des questionnements sur la gestion pratique (abreuvement, pâturage, ...)
- des collectivités locales lors de projets d'aménagement mais aussi en accompagnement lors de la révision ou l'élaboration de documents d'urbanisme,
- de la CLE du SAGE Alagnon en appui technique à la rédaction d'avis,
- de la cellule animation du SIGAL en appui technique au montage de projets et/ou à la rédaction d'avis,

Cette assistance est calibrée sur une moyenne de 1 à 2j / assistance technique réalisée et 8 à 10 assistances / année civile. Elle permettra d'apporter les conseils de gestion en précisant le cadre réglementaire général, les possibilités d'aménagement y compris voies de financement éventuelles. Appuyée sur une visite de terrain, elle débouchera sur un compte-rendu de visite clair et synthétique qui sera adressé au demandeur et mis en copie à la DDT, la Communauté de Communes, la commune, l'ONEMA et la Fédération de pêche et le cas échéant le technicien de secteur de la chambre d'agriculture ou du CRPF.

Un temps de travail spécifique sera par ailleurs dédié :

- à la communication autour de l'outil notamment en début de programmation : document de présentation, conseils communautaires, information auprès des structures agricoles, ...
- à la mise en réseau des gestionnaires de zones humides (informations dans un bulletin, journées techniques, ...). Un lien étroit sera fait avec le volet communication du CT (p- 101 -)

Au final, cette CATZH permet de s'insérer en amont des projets pour mieux appréhender les enjeux. Initiée en réponse à des interrogations, elle n'est pas suffisante en soi pour répondre à une volonté de politique proactive autour de ces enjeux.

Montage et suivi de travaux

Dans le double objectif de :

- s'insérer activement au cœur de l'activité des gestionnaires pour porter les messages autour des enjeux, sans avoir à attendre leur demande,
- activer la phase préparatoire de potentiels travaux d'amélioration de la gestion voire de restauration (voir ci-après)

, le CT prévoit la réalisation de diagnostics ciblés vers les gestionnaires de zones humides.

Le calibrage prévisionnel est de 3 à 4 jours en moyenne par diagnostic. Pour les exploitations de grande taille et/ou ayant de nombreuses zones humides, plusieurs diagnostics pourront être réalisés et regroupés dans un document commun avec au départ une vision globale de l'exploitation.

Les priorités d'intervention sont fixées ainsi :

- 1/ secteur prioritaire fixé par le SAGE
- 2/ têtes de bassin versant
- 3/ suite d'une assistance lorsqu'apparaissent des opportunités de travaux de restauration

L'objectif est bien la mise en œuvre opérationnelle de travaux (voir par ailleurs). Afin d'assurer la qualité de leur réalisation, gage d'atteinte des objectifs poursuivis et de crédibilité auprès des gestionnaires, un accompagnement est prévu. Celui-ci est intégrée au dossier annuel « montage et suivi de travaux » qui comporte donc en année n :

- la réalisation de diagnostics pré-travaux permettant le montage du programme opérationnel n+1
- le suivi des travaux de l'année n définis en montage n-1

Par ailleurs, une attention particulière sera faite au lien avec les diagnostics agricoles. Lorsque ceux-ci apporteront les premiers éléments de calibration de travaux (nature, volumes globaux, ...), la ligne d'action « montage et suivi de travaux zones humides » du Contrat devra permettre leur concrétisation (montages techniques fins, financiers, réglementaires et suivi des travaux).

Actions opérationnelles

Par les gestionnaires

Les diagnostics permettent de dresser les préconisations de gestion voire de travaux. Lorsque le gestionnaire est intéressé, le SIGAL se propose de regrouper plusieurs dossiers et porter la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de plusieurs exploitants. Concrètement, il :

- assure le montage technique, administratif, financier, réglementaire du projet, dans le cadre du volet « montage et suivi de travaux » précédemment décrit,
- prend en charge le paiement des factures (matériel, entreprises, assistant technique),
- perçoit les subventions
- refacture au gestionnaire l'autofinancement

Les sites CEN

Sur le bassin versant de l'Alagnon, le CEN Auvergne est propriétaire et/ou gestionnaire d'une ensemble de sites (sources, lac de chaux, tourbière...). Parmi ces sites deux feront l'objet d'actions dans le cadre du CT :

- ➔ Le marais de Gronde. Le CEN est propriétaire d'environ 7 ha depuis 2014/2015. Un plan de gestion a été défini et les premières actions de gestion vont être mises en œuvre en 2017 dans le cadre d'une convention de gestion durable validée en CA de l'AELB le 08/11/2016. Par simplification administrative et d'affichage, cette convention est fondue dans le présent CT. Les éléments financiers de cette convention sont redonnées en ANNEXE 7.
- ➔ Tourbières d'Entremont et lac Glory pour lesquels le CEN a apporté à la commune de Chastel-sur-Murat des conseils de gestion dans le cadre de l'assistance technique du CT. Les échanges qui ont suivi ont débouché sur la signature d'une convention de gestion concernant 7,48 ha. En 2017, plusieurs protocoles Ligero seront testés sur la tourbière d'Entremont (amphibiens, flore, piézométrie, odonates...). Ce travail permettra d'améliorer les connaissances sur le site.

Restauration lourde

De par l'intérêt intrinsèque à l'action mais aussi comme support de communication, le territoire souffre d'un déficit de sites de restauration emblématique sur ce volet. Ce type de projet nécessite une certaine réactivité pour saisir des opportunités (vente, sollicitation gestionnaire, ...). Néanmoins, en plus d'une ligne affichée en ce sens, il est proposé de s'appuyer sur des acteurs compétents, volontaires et bien identifiés pour lancer trois programmes d'action de restauration en tête de bassin versant :

- ➔ Tourbière de Couderc. L'objectif est de disposer d'éléments pour orienter les opérations de remise en état post exploitation et d'éléments de suivis permettant l'évaluation.
- ➔ Tourbière du Greil-Rascoupet située sur la source d'un affluent majeur de l'Allanche et fortement perturbée par une exploitation de tourbes. Le cadre réglementaire et contractuel

existant ne suffit pas pour dégager les moyens de mieux comprendre le fonctionnement, mettre en œuvre et suivre des actions de restauration.

- ➔ Plateau de Chastel sur Murat qui présente plusieurs zones tourbeuses d'importance pour les habitats ou les espèces présentes mais qui sont pour la plupart impactées (drains, pâturage, ennoisement...). L'objectif est de mieux comprendre le fonctionnement et établir un programme d'actions et de suivi.

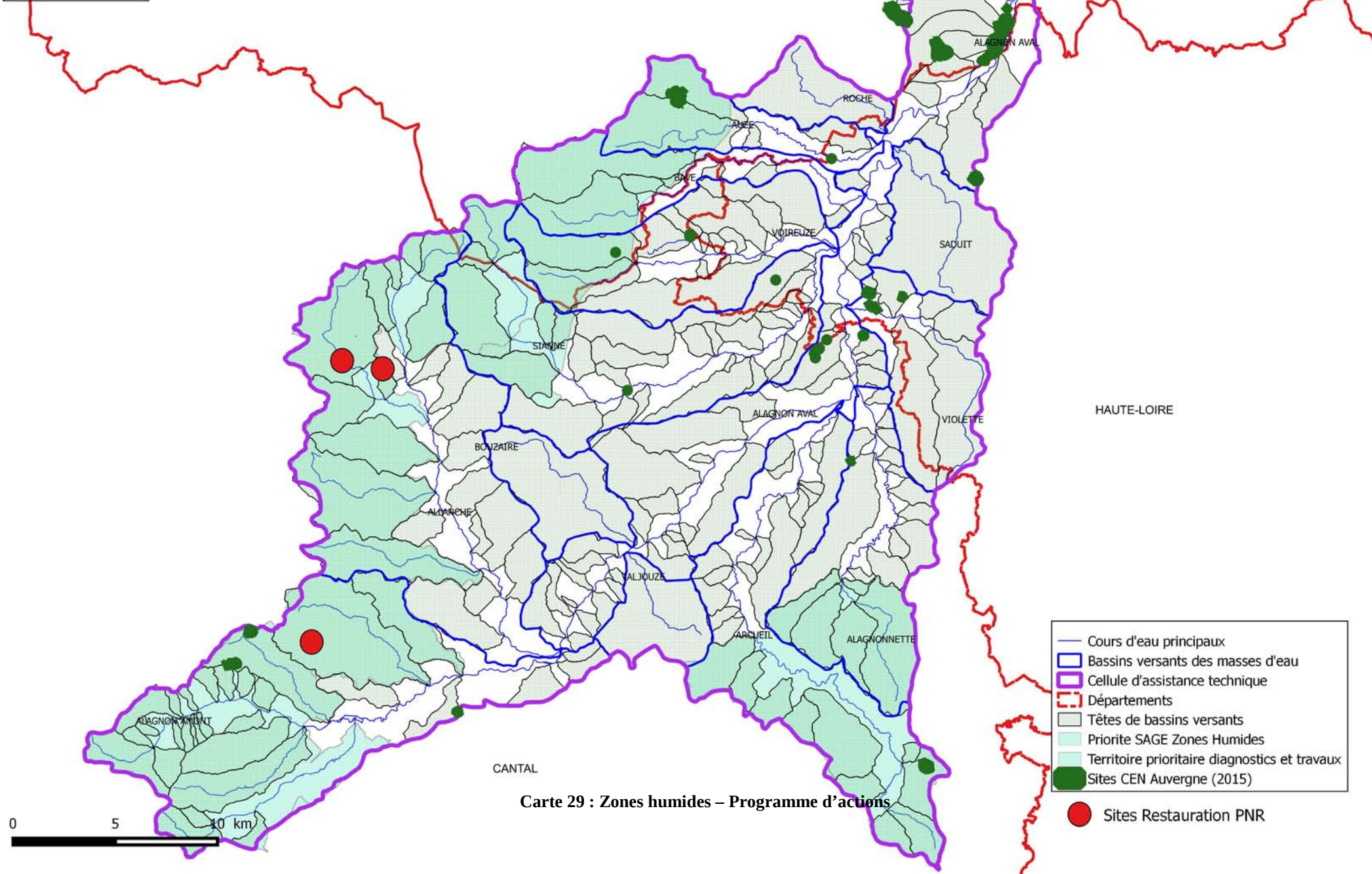
Dans les trois cas, seuls seront affichés les coûts d'étude préalables. Une fois estimés, les montants liés aux phases de restauration seront intégrés à l'occasion d'un avenant.

Coûts et plans de financement prévisionnels

	MO	2017-2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL	
Assistance technique	CEN Auvergne	17 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	57 000 €	57 000 €
Avant-Projets travaux	CEN Auvergne "CT"	56 200 €	41 000 €	38 500 €	36 500 €	28 000 €	200 200 €	263 050 €
	PNRVA	56 000 €					56 000 €	
	CEN Auvergne Gronde	2 680 €	1 360 €	1 390 €	1 420 €		6 850 €	
Travaux	SIGAL (mandataire)	55 000 €	55 000 €	55 000 €	45 000 €	45 000 €	255 000 €	299 750 €
	PNRVA				à définir		0 €	
	CEN Auvergne Gronde	44 750 €					44 750 €	
Suivi	CEN Auvergne Gronde	2 100 €		2 200 €	9 900 €		14 200 €	14 200 €
		233 730 €	107 360 €	107 090 €	102 820 €	83 000 €	634 000 €	

Tableau 17 : Zones humides – Programme technico-financier global

PUY-DE-DOME



	Coût action	Assiette		Participation		Echeancier				
	/ 5 ans	Base	€	%	€	2017-18	2019	2020	2021	2022
Agence de l'Eau Loire Bretagne	57 000 €	Totalité	57 000 €	60%	34 200 €	10 200 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Région Auvergne Rhone-Alpes										
Département du Cantal		BV15 (70%)	39 900 €	20%	7 980 €	2 380 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €
Département de Haute-Loire										
Département du Puy-de-Dôme		BV63 (13%)	7 410 €	20%	1 482 €	442 €	260 €	260 €	260 €	260 €
CEN Auvergne		Totalité	57 000 €	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PNRVA										
SIGAL		Totalité	57 000 €	23%	13 338 €	3 978 €	2 340 €	2 340 €	2 340 €	2 340 €
					57 000 €	17 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €

Tableau 18 : Zones humides – Assistance technique - Plan de financement prévisionnel

	Coût action	Assiette		Participation		Echeancier				
	/ 5 ans	Base	€	%	€	2017-18	2019	2020	2021	2022
Agence de l'Eau Loire Bretagne	CEN-CT 200.200 € + PNRVA 56.000 € + CEN Gronde 6.850 € = 263.050 €	Totalité	263 050 €	60%	157 830 €	68 928 €	25 416 €	23 934 €	22 752 €	16 800 €
Région Auvergne Rhone-Alpes		CEN-CT	200 200 €	30,4%	60 861 €	17 085 €	12 464 €	11 704 €	11 096 €	8 512 €
Département du Cantal		CEN-CT sur BV15	140 140 €	10%	14 014 €	3 934 €	2 870 €	2 695 €	2 555 €	1 960 €
Département de Haute-Loire										
Département du Puy-de-Dôme		CEN-CT sur BV63	26 026 €	20%	5 205 €	1 461 €	1 066 €	1 001 €	949 €	728 €
CEN Auvergne		CEN Gronde	6 850 €	40%	2 740 €	1 072 €	544 €	556 €	568 €	
PNRVA *		PNRVA	56 000 €		22 400 €	22 400 €				
SIGAL										
					263 050 €	114 880 €	42 360 €	39 890 €	37 920 €	28 000 €
* réalisation conditionnée à l'obtention de cofinancement FEDER (40%)										

Tableau 19 : Zones humides – Montage et suivi de travaux - Plan de financement prévisionnel

	Coût action	Assiette		Participation		Echeancier				
	/ 5 ans	Base	€	%	€	2017-18	2019	2020	2021	2022
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Exploitants via SIGAL mandataire 255.000 € + CEN Gronde 44.750 € + PNRVA (à def) = 299.750 €	Totalité	299 750 €	60%	179 850 €	59 850 €	33 000 €	33 000 €	27 000 €	27 000 €
Région Auvergne Rhone-Alpes		Exploit. via SIGAL	255 000 €	20%	51 000 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €	9 000 €	9 000 €
Département du Cantal										
Département de Haute-Loire										
Département du Puy-de-Dôme										
CEN Auvergne		CEN Gronde	44 750 €	40%	17 900 €	17 900 €				
PNRVA										
SIGAL (mandataire)		Exploit. via SIGAL	255 000 €	20%	51 000 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €	9 000 €	9 000 €
					299 750 €	99 750 €	55 000 €	55 000 €	45 000 €	45 000 €

Tableau 20 : Zones humides – Travaux - Plan de financement prévisionnel

	Coût action	Assiette		Participation		Echeancier				
	/ 5 ans	Base	€	%	€	2017-18	2019	2020	2021	2022
Agence de l'Eau Loire Bretagne	CEN Gronde 14.200 €	Totalité	299 750 €	80%	11 360 €	1 680 €	0 €	1 760 €	7 920 €	0 €
Région Auvergne Rhone-Alpes										
Département du Cantal										
Département de Haute-Loire										
Département du Puy-de-Dôme										
CEN Auvergne		CEN Gronde	44 750 €	20%	2 840 €	420 €	0 €	440 €	1 980 €	0 €
PNRVA										
SIGAL (mandataire)										
					14 200 €	2 100 €	0 €	2 200 €	9 900 €	0 €

Tableau 21 : Zones humides – Suivi - Plan de financement prévisionnel

	Total			Echeancier														
	2017-2022			2017-18			2019			2020			2021			2022		
	Assis.	Av. trav.	Trav.	Assis.	Av. trav.	Trav.	Assis.	Av. trav.	Trav.	Assis.	Av. trav.	Trav.	Assis.	Av. trav.	Trav.	Assis.	Av. trav.	Trav.
Agence de l'Eau Loire Bretagne	34 200 €	157 830 €	179 850 €	10 200 €	68 928 €	59 850 €	6 000 €	25 416 €	33 000 €	6 000 €	23 934 €	33 000 €	6 000 €	22 752 €	27 000 €	6 000 €	16 800 €	27 000 €
	371 880 €			138 978 €			64 416 €			62 934 €			55 752 €			49 800 €		
Région Auvergne Rhone-Alpes		60 861 €	51 000 €		17 085 €	11 000 €		12 464 €	11 000 €		11 704 €	11 000 €		11 096 €	9 000 €		8 512 €	9 000 €
	111 861 €			28 085 €			23 464 €			22 704 €			20 096 €			17 512 €		
Département du Cantal	7 980 €	14 014 €		2 380 €	3 934 €		1 400 €	2 870 €		1 400 €	2 695 €		1 400 €	2 555 €		1 400 €	1 960 €	
	21 994 €			6 314 €			4 270 €			4 095 €			3 955 €			3 360 €		
Département du Puy-de-Dôme	1 482 €	5 205 €		442 €	1 461 €		260 €	1 066 €		260 €	1 001 €		260 €	949 €		260 €	728 €	
	6 687 €			1 903 €			1 326 €			1 261 €			1 209 €			988 €		
CEN Auvergne		2 740 €	17 900 €		1 072 €	17 900 €		544 €			556 €			568 €				
	20 640 €			18 972 €			544 €			556 €			568 €			0 €		
PNRVA		22 400 €			22 400 €													
	22 400 €			22 400 €														
SIGAL	13 338 €		51 000 €	3 978 €		11 000 €	2 340 €		11 000 €	2 340 €		11 000 €	2 340 €		9 000 €	2 340 €		9 000 €
	64 338 €			14 978 €			13 340 €			13 340 €			11 340 €			11 340 €		
	619 800 €			231 630 €			107 360 €			104 890 €			92 920 €			83 000 €		

Tableau 22 : Zones humides –Plan de financement prévisionnel global

ATTENTION : pour plus de lisibilité les montants « suivi Gronde » ne sont pas repris dans cette synthèse

Objectifs / Indicateurs

⇒ Indicateurs de réalisations techniques

- assistances : nombre réalisé, surface de zones humides concernées
- diagnostics : nombre réalisé, surface de zones humides concernées
- métriques travaux réalisés

⇒ Indicateurs de pression

- nombre et surface de zones humides pour lesquelles un projet d'aménagement a évolué favorablement grâce à assistance ou diagnostic
- nombre et surface de zones humides ayant fait l'objet d'un conventionnement
- nombre et surface de zones humides contractualisées en MAE

⇒ Indicateur d'état

- reporté aux investigations du SAGE (nouvelle étude prévue)

Il est par ailleurs fixé comme objectif spécifique d'atteindre :

- ➔ 100 ha de zones humides pour lesquelles une assistance et/ou un diagnostic a permis d'éviter la mise en œuvre de projets de dégradation
- ➔ l'amélioration de gestion (MAE, travaux) et/ou travaux de restauration touchant directement ou indirectement 150 ha de zones humides

✓ Continuité écologique

Programme d'actions

La déclinaison opérationnelle du SAGE conduit à retenir deux axes (Carte 30 : Continuité écologique – Programme d'actions) :

- ➔ Priorité 1 : s'engager dans une animation spécifique ciblée sur les grands cours d'eau aux plus forts enjeux (présents sur liste 2)
- ➔ Priorité 2 : saisir les opportunités de restauration de la continuité notamment suite aux diagnostics d'exploitation et/ou dans le cadre des travaux berges sur les cours d'eau :
 - de têtes de bassin
 - inscrits en liste 1

Considérant que :

- le financement des actions ne nécessite pas pour les partenaires une inscription fléchée, détaillée dans un cadre contractuel (« fiche ouvrage »)
 - la seule action pouvant être considérée comme de la restauration de la continuité est l'arasement (la création de système de passe à poissons relève de l'amélioration sélective en terme d'espèces cibles, de débits et période d'efficacité optimale, etc ...)
 - le choix de l'aménagement permettant de répondre aux exigences réglementaires appartient exclusivement au propriétaire.
- ⇒ Il est proposé de ne pas pré-flécher par ouvrage la nature et donc le coût des aménagements mais de fixer une ligne directrice de l'engagement de la structure porteuse en termes de nature et volume d'accompagnement mais aussi financier.

La clé d'intervention donnée dans le Tableau 23 a ainsi été validée par le COTECH continuité écologique du 12 mai 2016 et le conseil syndical du SIGAL le 26 octobre 2016.

Par ailleurs, la possibilité de répondre à l'enjeu par le rachat de sites pour engager une restauration totale est clairement exprimée. La réactivité et la force d'engagement des acteurs (structure porteuse, partenaires techniques et financiers) est soulignée. Ce point constitue un engagement moral fort des signataires du CT.

Ouvrage (hors Etat) sur cours d'eau liste 2 L214-17 avec reconnaissance de l'existence légale

Ouvrages de dérivation
Respect consistance légale

Infrastructures
Routières/ferroviaires ; réseaux AE/AC

Seuil : maint
Cons. : maint

Seuil : maint
Cons : effort*

Seuil : supp
Cons : effort*

Seuil : supp
Cons : supp

Seuil : maint
Usage : maint

Seuil : supp
Usage : maint

Seuil : supp
Usage : supp

Etude : SIGAL
Trav. : PROP
MO deleg**

Etude : SIGAL
Trav. : SIGAL
% PRO eqts***

Etude : SIGAL
Trav. : SIGAL

Etude : SIGAL
Trav. : PROP
MO deleg**

Etude : SIGAL
Trav. : SIGAL

Etude : PROP
Trav. : PROP

Etude : PROP
Trav. : PROP

Ouvrage (hors Etat) sur cours d'eau NON liste 2 L214-17 et/ou sans reconnaissance de l'existence légale

Suppression de l'usage et des ouvrages

Tout autre cas

Sur décision COTECH + Conseil SIGAL
Etude : SIGAL
Trav. : SIGAL

Etude : PROP
Trav. : PROP

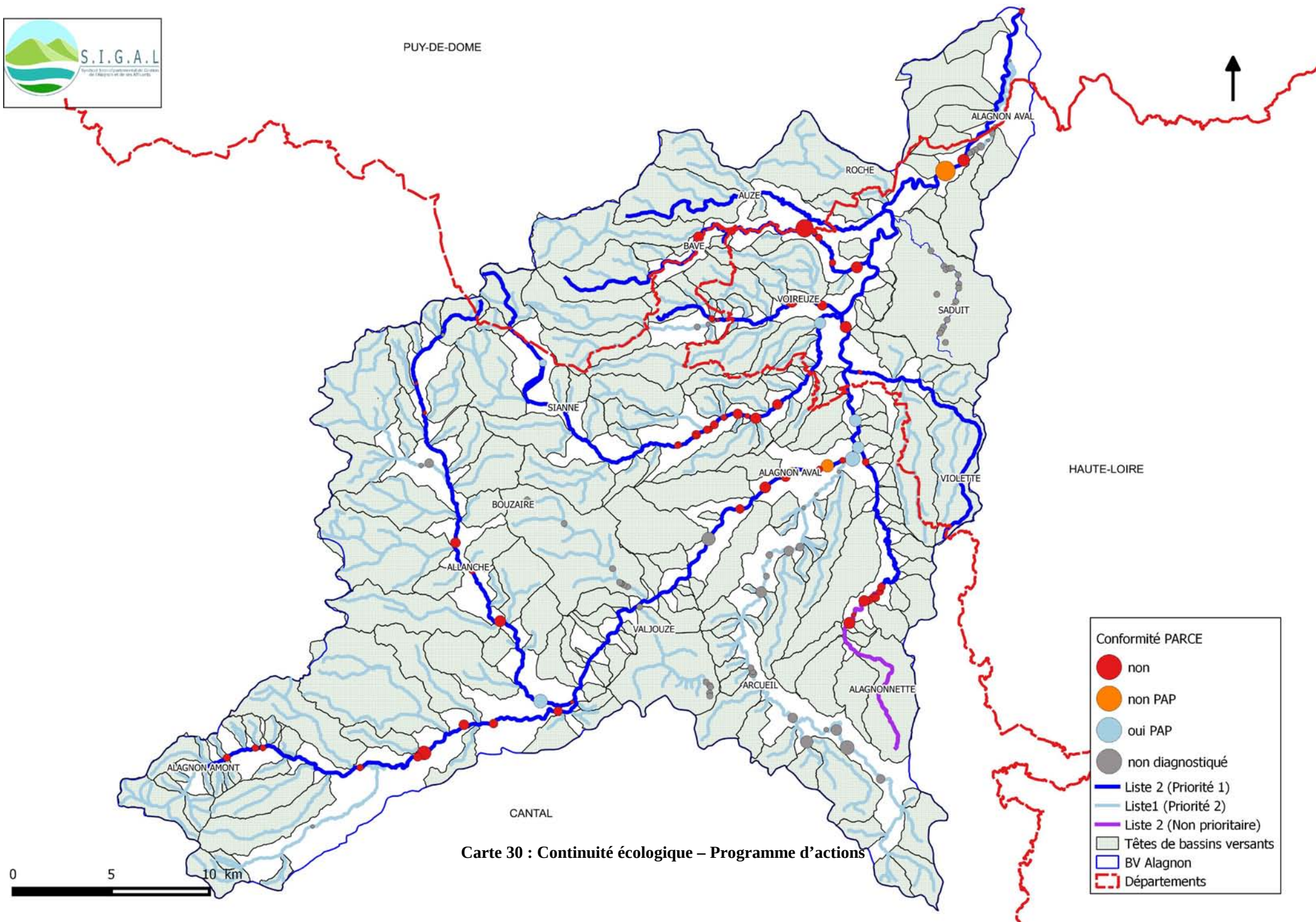
* L'effort sur la consistance légale est appréciée par le COTECH continuité du CT

** Le SIGAL peut décider de porter la MO déléguée pour le compte du propriétaire : décision SIGAL au cas par cas

*** La part à charge du propriétaire est discutée en COTECH de l'opération

Tableau 23 : continuité écologique - clé d'intervention du SIGAL

PUY-DE-DOME



Plan de financement prévisionnel

Etant donné que :

- Les choix de scénario d'aménagement ne sont pas arrêtés sur la très grande majorité des ouvrages
- La décision appartient au seul propriétaire d'ouvrage au vu de ses droits et devoirs
- L'inscription contractuelle n'est pas obligatoire pour l'AE pour l'obtention des financements sur ces ouvrages

⇒ Les plans de financement par site ne seront pas affichés dans ce document.²

Objectifs / Indicateurs

⇒ Indicateurs de réalisations techniques

- nombre d'arasement
- nombre de passe à poissons créées

⇒ Indicateurs de pression

- linéaires complètement ouverts
- linéaires partiellement ouverts (pap)
- évolution taux d'étagement/fractionnement (référence SAGE)

⇒ Indicateur d'état

- évolution front de colonisation SAT
- nombre de frayères SAT
- évolution populations piscicoles (références acquises ou à créer)
- évolution reproduction TRF (références acquises ou à créer)

Il est par ailleurs fixé comme objectif spécifique :

- ➔ de participer aux objectifs « taux d'étagement » du SAGE à hauteur de 50%
- ➔ l'ouverture complète de l'axe Alagnon en privilégiant la restauration (arasement) à l'amélioration (passes à poissons)
- ➔ l'amélioration de la continuité sur les autres axes (toujours en privilégiant totale restauration)

² Le Département du Puy-de-Dôme n'est a priori pas concerné par ce volet

Actions d'accompagnement

✓ La cellule animation

Moyens humains – organisation générale

L'animation rattachée à l'activité de la structure porteuse est facilement identifiable. Néanmoins, le cadre multipartenarial initié permet de dégager des capacités d'animation qu'il convient de valoriser. Au final, le volume engagé peut être résumé dans le tableau suivant.

Les paragraphes suivants décrivent spécifiquement les missions techniques des agents d'animation directement rattachés à la cellule animation de la structure porteuse. Les autres frais d'animation seront rattachés aux dossiers « actions ».

Affectation	Préconisations SAGE	RH mobilisées dans le CT		
		Portage	ETP	Total ETP
Animation générale du CT	1,5	SIGAL - Animateur	1	1
Animation volet berges/lit	1	SIGAL - Technicien rivières	0,75	0,75
Cellule d'assistance technique RCE	0,5		0,25	0,25
Animation agro-environnementale	1,2	SIGAL - Animateur agro-env	0,80	1,8
		Chambres d'agriculture *	0,31	
		FRAB *	0,23	
		Cézallier bio *	0,11	
		CANTADEAR *	0,19	
		Missions Haies *	0,07	
		FRCUMA *	0,11	
Cellule d'assistance technique ZH	0,5	CEN - Chargé de mission	0,4	0,4
Communication sensibilisation/EEDD	1	SIGAL - Conv HTC *	0,3	0,3
Secrétariat	0,5	SIGAL - Secrétaire	0,5	0,5
TOTAL	6,2			5,0
* moyenne sur 5 ans				

Tableau 24 : CT Alagnon - Moyens humains préconisés par le SAGE / mobilisés dans le CT

L'animateur du Contrat Territorial

Ses missions consistent à :

- élaborer puis animer le programme d'action,
- veiller à une cohérence d'ensemble des politiques « eau » mises en œuvre,
- assurer le lien entre structure porteuse et EPCI, notamment dans la perspective de la mise en place de la GEMAPI,
- assurer le suivi administratif et financier des actions transversales et de coordonner l'ensemble des dossiers,
- préparer et animer les comités de pilotage,
- réaliser les bilans annuels,
- contribuer à la réalisation du bilan-évaluation final,
- représenter le porteur de projet localement,

Le technicien rivières

Sous la responsabilité de l'animateur, ses missions consistent à :

- assurer la mise en œuvre des actions "berges-lit-ripisylve" prévues au contrat : assistance auprès des maîtres d'ouvrage, montage des programmes annuels, élaboration des dossiers financiers, administratifs et réglementaires, élaboration des DCE, assistance au choix des entreprises, suivi des travaux, relation avec les riverains, élus et associations, suivi post-travaux...
- préparer et animer le comité de pilotage sur cette thématique
- apporter son expertise technique sur le volet « continuité », participer au montage des actions (dossiers techniques, administratifs, réglementaires, financiers, ...)
- réaliser les bilans annuels, le bilan à mi-parcours, la mise en œuvre des indicateurs
- entretenir des relations privilégiées avec les services de l'Etat, les services en charge de la police, les divers acteurs concernés, les riverains...
- rendre compte au porteur de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions afin d'alimenter les différents bilans
- assurer un appui technique aux travaux en cours d'eau (riverains, élus, aménageurs publics)
- être vecteur de concertation autour de la gestion piscicole, de la gestion du milieu rivulaire et des zones humides,
- assurer un suivi régulier du milieu (diagnostic de cours d'eau, qualité des eaux, pollutions et autres dégradations ou événements survenus sur le milieu), animation de réunions de sensibilisation, de formation des riverains...

L'animateur agro-environnemental

Sous la responsabilité de l'animateur, ses missions consistent à :

- assurer la mise en œuvre et la coordination du programme « pollutions diffuses »
- animer le comité technique associé
- assurer la cohérence des actions en veillant notamment à l'articulation entre maîtres d'ouvrage et au lien entre ceux-ci
- réaliser les diagnostics individuels d'exploitation : promotion auprès des exploitants agricoles, réalisation des entretiens et visites de terrain nécessaires, analyse des données au regard de la méthodologie des indicateurs de durabilité des exploitations agricoles (IDEA), rédaction du rendu et des propositions d'actions, restitution aux exploitants,
- dans le cadre des diagnostics individuels d'exploitation, assurer la coordination entre les différents intervenants susceptibles de réaliser un complément thématique en fonction des données collectées ;
- consolider et analyser les données à l'échelle du bassin Alagnon pour compléter les données sur les pressions agricoles et les pollutions diffuses ;
- animer le PAEC Alagnon et de futurs programmes de mesures agro-environnementales
- communication : recenser les besoins, promouvoir les actions du contrat territorial, coordonner et centraliser les contenus à diffuser, rédiger des communiqués le cas échéant.

Programme d'actions et plan de financement 2011-2015

Au final, le coût et le plan de financement sur cinq ans de la cellule animation ainsi définie sont présentés dans le tableau suivant.

	ETP	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Animateur général	1	25 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	25 000 €	250 000 €
Technicien rivières	1	17 500 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	17 500 €	175 000 €
Animateur agro-env	0,8	15 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	15 000 €	150 000 €
Secrétariat	0,5	7 500 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	7 500 €	75 000 €
Frais de fonctionnement		17 500 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	17 500 €	175 000 €
		82 500 €	165 000 €	165 000 €	165 000 €	165 000 €	82 500 €	825 000 €

Tableau 25 : Animation structure porteuse – coûts prévisionnel

	Règles	Taux effectif	TOTAL	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Agence de l'Eau Loire Bretagne	60% -Fonctionnement : 12k€/ anim ; 10k€/ETP	60%	495 000 €	49 500 €	99 000 €	99 000 €	99 000 €	99 000 €	49 500 €
Région	10 à 20% cadre CVB hors fonctt et sec	9%	74 750 €	7 475 €	14 950 €	14 950 €	14 950 €	14 950 €	7 475 €
Département du Cantal	Part BV (70%) - 20% plafond 16.000 / an	10%	80 000 €	8 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	8 000 €
Département du Puy-de-Dôme	Part BV (13%) - 20% plafond 2 ETP pour 100k€	2%	13 000 €		2 600 €	2 600 €	2 600 €	2 600 €	2 600 €
SIGAL	Reste à charge	20%	162 250 €	16 225 €	32 450 €	32 450 €	32 450 €	32 450 €	16 225 €
			825 000 €						

Tableau 26 : Animation structure porteuse – plan de financement

✓ Communication – Sensibilisation

Programme d'actions

Les stratégies de communication et sensibilisation autour des enjeux environnementaux apparaissent extrêmement morcelées. Souvent très directement rattachées à un outil et/ou un porteur, elles perdent beaucoup en efficacité auprès du public cible souvent noyé dans la masse de sollicitations.

Sur ce constat, le CT Alagnon se propose d'amorcer une stratégie de portage et d'animation des acteurs permettant de gagner en efficience. Il est donc décidé de ne pas éclater l'élaboration des actions par thèmes (berges, agricoles, ...) mais d'optimiser autour d'un COTECH (Les comités techniques p- 108 -) et d'un coordonnateur spécifique la déclinaison opérationnelle des leviers financiers.

Cette logique est élargie aux outils « eau » portés par le SIGAL et notamment le SAGE Alagnon dont la CLE est extrêmement favorable à ce principe.

La mission du coordonnateur de ce programme comportera par ailleurs une veille des appels à projets d'autres acteurs (Ministère, fondations, autres collectivités, ...) pouvant encore optimiser cette politique.

La déclinaison opérationnelle du SAGE et les premiers retours enjeux/besoins permettent de lister quelques exemples de pistes d'actions mais le plan d'actions sera défini collégialement en COTECH annuel.

- Alimentation régulière du site @ du SAGE : article sur actions, pages spécifiques sur enjeux, ... dans des modalités (fréquence, nature, source données,) à établir comme feuille de route
- Exposition mobile « Enjeux Alagnon » pouvant être mobilisée sur demande
- Brochure « Richesses de l'Alagnon » distribuée en camping, gîtes,
- Equipements de valorisation sur site en lien avec infrastructures (N122, rail, ...),
- Formation des professionnels du tourisme comme relais des messages autour des connaissances sur les milieux et des enjeux
- Colloques autour d'approches innovantes autour de certains thèmes (agronomie, assainissement, ...)
- Démonstrations, journées techniques pour public professionnel (agriculteurs, forestiers, service assainissement, élus, ...)
- Lettre du SAGE Alagnon
- Lettre aux agriculteurs compilant toutes les informations sur outils disponibles (diagnostic agricole, MAE, réseaux bio, journées techniques, accompagnement individuel, ...)
- Événementiels grand public (« Fêtes de l'Alagnon »)
- Education à l'environnement en cadre scolaire ou périscolaire
- Visite et mise en valeur de sites avec action de restauration – parole au gestionnaire
- ...

Plan de financement prévisionnel

	2017-2018	2019	2020	2021	2022	
Actions ligne SAGE	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	125 000 €
Actions ligne CT	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	100 000 €
Coordination (sur ligne SAGE)	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	75 000 €
	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	300 000 €

Tableau 27 : Communication / sensibilisation – Coûts

	Actions / 5 ans	Assiette retenue		Taux effectif	TOTAL	2017-18	2019	2020	2021	2022
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Com entrée SAGE 75k€ coordo 125k€ actions + Com entrée CT 100k€ = 300k€	Total	300 000 €	60%	180 000 €	36 000 €	36 000 €	36 000 €	36 000 €	36 000 €
Région Auvergne Rhône-Alpes		Total : 20%	300 000 €	20%	60 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €
Département du Cantal		Part BV (70%) sur Com CT : 10%	70 000 €	2%	7 000 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €
Département du Puy-de-Dôme		Part BV (13%) sur Com CT : 20%	13 000 €	1%	2 600 €	520 €	520 €	520 €	520 €	520 €
SIGAL		reste à charge	300 000 €	17%	50 400 €	10 080 €	10 080 €	10 080 €	10 080 €	10 080 €

Tableau 28 : Communication / sensibilisation – Plan de financement prévisionnel

Objectifs / Indicateurs

⇒ Indicateurs de réalisations techniques

- nombre de ½ journées de sensibilisation
- nombre d'événementiels ponctuels
- nombre de personnes touchées (par nature d'actions et de public)

⇒ Indicateurs de pression

- évolution de la prise en compte des enjeux (questionnaire)

⇒ Indicateur d'état

- ...

✓ Le réseau d'indicateurs

Programme d'actions

Le cadre du SAGE est naturellement indiqué pour établir, mettre en œuvre et valoriser le réseau d'indicateurs à moyen et long terme.

C'est pourquoi le choix est fait de conserver uniquement dans le cadre du CT les indicateurs d'état en lien avec un aspect opérationnel à plus court terme, temporel ou spatial.

Il est proposé en ce sens de confier le pilotage de ce volet au COTECH dédié qui se réunira une fois par an. Au vu des programmes d'action prévus à et réalisés, il lui appartiendra de

- fixer les objectifs
- élaborer les cahiers des charges
- suivre la mise en œuvre
- faire le lien avec le COTECH « communication » pour valoriser les données

Sur ce dernier point, le COTECH est invité à développer des « secteurs tests » par thématique permettant l'expression de résultats tout ou partie connus dans la bibliographie mais qui illustrés localement permettent une meilleure appropriation des enjeux. Exemples : effets de la mise en défens sur secteur piétiné (MES, bactério, colmatage, habitats piscicoles, ...).

L'attention est attirée sur la nécessité de ne pas « s'enfermer » dans des cadres techniques trop formatés et de bien ouvrir le champ d'investigation au maximum de nature d'indicateurs pouvant répondre à l'objectif à savoir **qualifier et si possible quantifier l'impact des réalisations en en précisant l'échelle d'influence.**

Dans le très large choix des techniques à mobiliser, quelques unes peuvent être citées :

- ➔ suivi physico-chimique et sa multiplicité de paramètres et fréquence de prélèvement
- ➔ poissons : structure populations, comptage frayères, marquage/recapture, ...
- ➔ l'image permet souvent une approche intuitive où le non expert se retrouve. Des campagnes professionnelles (photos, vidéo, aérienne, ...) sont à envisager pour certaines thématiques.
- ➔ l'acquisition de sonde(s) permettant aux animateurs et techniciens de pointer des observations/mesures dans différents cadres semble pertinent, que ce soit dans le cadre d'aide à la compréhension ou pour le suivi de résultats sur petits aménagements.

Plan de financement prévisionnel

	Actions / 5 ans	Assiette retenue		Taux effectif	TOTAL	2017-2018	2019	2020	2021	2022
Agence de l'Eau Loire Bretagne	60.000 €	Total	60 000 €	60%	36 000 €	7 200 €	7 200 €	7 200 €	7 200 €	7 200 €
Département du Cantal		Part BV (70%) 10%	42 000 €	7%	4 200 €	840 €	840 €	840 €	840 €	840 €
Département du Puy-de-Dôme		Part BV (70%) 20%	7 800 €	3%	1 560 €	312 €	312 €	312 €	312 €	312 €
SIGAL		Total	60 000 €	30%	18 240 €	3 648 €	3 648 €	3 648 €	3 648 €	3 648 €

Tableau 29 : Indicateurs – Coût et plan de financement prévisionnel

NB : il est rappelé que ce coût n'intègre pas le suivi des indicateurs d'état du SAGE (non déterminé à ce jour).

✓ L'étude bilan

Les modalités d'évaluation de la procédure sont décrites à Evaluation globale (p- 109 -). Le plan de financement de l'étude bilan finale est donné ci-après :

	Actions / 5 ans	Assiette retenue		Taux effectif	TOTAL	2017-2018	2019	2020	2021	2022
Agence de l'Eau Loire Bretagne	60.000 €	Total	60 000 €	80%	48 000 €					48 000 €
Région		Total	60 000 €	10%	6 000 €					6 000 €
Département du Cantal		Part BV (70%) 10%	42 000 €	7%	4 200 €					4 200 €
Département du Puy-de-Dôme		Part BV (13%) 20%	7 800 €	3%	1 560 €					1 560 €
SIGAL		Total	60 000 €	0%	240 €					240 €

Tableau 30 : Etude bilan – Coût et plan de financement prévisionnel

Récapitulatif des engagements financiers

Attention : ce récapitulatif ne reprend « que » les engagements financiers dont l'inscription au titre du Contrat Territorial revêt une plus-value. Les autres lignes de financements ne sont pas présentées (exemples de la continuité écologique, de l'assainissement collectif, ...).

	Structures	Poll diff	Berges	Zones hum.	Animation	Com/sensib	Indicateurs	Bilan	TOTAL	% moy.
Porteur	SIGAL	23 030 €		64 338 €	162 250 €	50 400 €	18 240 €	240 €	318 498 €	9,41%
Partenaires financiers	Agence de l'eau	539 924 €	596 453 €	383 240 €	495 000 €	60 000 €	36 000 €	48 000 €	2 158 617 €	63,79%
	Région Auvergne Rhone Alpes		101 294 €	111 861 €	74 750 €	60 000 €		6 000 €	353 905 €	10,46%
	Département du Cantal		97 524 €	21 994 €	80 000 €	7 000 €	4 200 €	4 200 €	214 918 €	6,35%
	Département de Haute-Loire		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00%
	Département du Puy de dôme		4 000 €	6 687 €	13 000 €	2 600 €	1 560 €	1 560 €	29 407 €	0,87%
	FdAAPMA15		45 415 €						45 415 €	1,34%
	FdAAPMA43		3 290 €						3 290 €	0,10%
	AELB via SAGE					120 000 €			120 000 €	3,55%
Maîtres d'ouvrage	Cantadear	66 270 €							66 270 €	1,96%
	CC Agglo Pays d'Issoire	9 677 €							9 677 €	0,29%
	CC de Saint-Flour		44 847 €						44 847 €	1,33%
	CC des Hautes terres		91 397 €						91 397 €	2,70%
	CEN Auvergne		0 €	23 480 €					23 480 €	0,69%
	Chambre d'agriculture 15	41 070 €							41 070 €	1,21%
	Chambre d'agriculture 43	34 805 €							34 805 €	1,03%
	FRAB	79 970 €							79 970 €	2,36%
	FRCUMA	23 856 €							23 856 €	0,70%
	Mission haies	10 720 €							10 720 €	0,32%
	PNR des Volcans			22 400 €					22 400 €	0,66%
	SICALA		9 869 €						9 869 €	0,29%
TOTAL		806 292 €	994 089 €	569 662 €	662 750 €	249 600 €	41 760 €	59 760 €	3 383 913 €	100,00%
		24%	29%	17%	20%	7%	1%	2%	100%	

Tableau 31 : récapitulatif des engagements financiers

Pilotage - Suivi – Evaluation

Gouvernance

✓ Mécanisme général

Signe d'un ancrage de plus en plus fort des enjeux, de l'outil mais aussi de la structure porteuse, le Contrat Territorial 2017-2022 gagne en diversité d'actions mais aussi en pluralité d'acteurs par rapport au CT 2011-2017. Le nombre de signataires hors collectivités en est une des démonstrations.

L'élargissement du champ multipartenarial nécessite encore plus une attention particulière au mode de travail entre acteurs. Le « travailler ensemble » ne se résume pas à un cumul d'actions, de maîtres d'ouvrage... et souvent à une structure porteuse qui court après des chiffres pour dresser des bilans somme toute très factuels.

Au final, le mode de fonctionnement et les processus décisionnels sont centrés sur

- un cadre de pilotage global : le COPIL CT
- des moments d'échanges privilégiés mais aussi de décisions sur les approches méthodologiques, les montages techniques, administratifs et financiers, la répartition des rôles, ... : les COTECH
- la structure porteuse qui en plus de l'organisation de ces moments ajuste et précise de façon plus informelle les programmes et veille au lien global.

La composition des COPIL et COTECH est donnée dans le Tableau 32. Ces compositions sont indicatives, elles constituent des listes a minima de structures invitées. Elles sont ouvertes et peuvent évoluer en cours de CT.

Le porteur de projet

Il a pour mission :

- ➔ d'assurer le pilotage de l'opération, l'animation de la concertation et la coordination des différents partenaires,
- ➔ de suivre et d'évaluer l'avancement du programme d'actions,

Le porteur de projet du Contrat Territorial Alagnon est le Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses affluents (SIGAL) qui apparaît tout à fait légitime pour assurer cette mission :

- Il fédère les 5 Communautés de Communes du bassin versant de l'Alagnon représentant ainsi 100% de la surface concernée
- Il a été la structure porteuse du Contrat de Rivière Alagnon 2001-2007 puis du Contrat Territorial Alagnon 2011-2017,
- Désigné par la CLE, il est la structure porteuse du SAGE Alagnon,
- Ses statuts l'autorisent à porter le Contrat Territorial Alagnon 2017-2022,
- Le conseil syndical du SIGAL a approuvé à l'unanimité le présent Contrat Territorial Alagnon par délibération du 24 mars 2017.

	COPIL CT	COTECHs				
		AC	Agri. - zh - berges	Cont. éco.	Com.	Indic. (méthodo.)
SIGAL	x	x	x	x	x	x
CC du BV (5)	x		x		x	
CLE SAGE	x	x	x	x	x	x
AELB	x	x	x	x	x	x
DDT 15 / 43 / 63	x	x	x	x		x
DREAL	x		x	x		x
Département 15 / 43 / 63	x	x	x	x	x	x
FdAAPMA 15 / 43 / 63	x		x	x	x	x
AFB	x		x	x	x	x
SICALA Haute-Loire	x					
SMAT du Haut-Allier	x		x		x	
PNRVA	x		x	x	x	x
CEN Auvergne	x		x		x	x
Chambre agri 15 / 43 / 63	x		x		x	
Région	x		x	x	x	
Cézallier Bio	x		x		x	
FRAB	x		x		x	
CANTADEAR	x		x		x	
Missions Haies	x		x		x	
FRCUMA	x		x		x	
FRANE	x				x	
LOGRAMI				x	x	x
LPO			x		x	
CBNMC			x			
CRPF			x			
ONF			x			
FDC 15 / 43 / 63			x			
Académie 15 / 43 / 63					x	
Rectorat					x	
Asso. Vive l'Alagnon					x	
Asso. Cézallier Vallée Sianne					x	
OT du territoire					x	
SYTEC					x	
Asso. Vitalité Vallée Alagnon					x	

Note importante : chaque action spécifique au sein de chacune des thématiques fait l'objet d'un comité technique de suivi à l'échelle de l'opération. En plus des membres du COTECH de la thématique, les

Tableau 32 : composition du COPIL et des COTECH

Le comité de pilotage Contrat Territorial

Présidé par Monsieur le Président du SIGAL ou son représentant, il se réunit une fois par an et :

- Examine les bilans annuels
- Evalue les résultats obtenus,
- Débat des orientations à prendre,
- Valide les actions de l'année à venir,

Il est par ailleurs un véritable lieu de rencontre et de liaisons entre les élus en charge du développement territorial et particulièrement sur ces enjeux et les partenaires technico-financiers.

Les comités techniques

Organisé par la structure porteuse et sous la présidence d'un de ces élus, ils sont les lieux de déclinaison opérationnelle des lignes directrices fixées par le document cadre et le COPIL. A cette fin, le COTECH :

- Examine les bilans annuels
- Elabore et valide la méthode de diagnostic
- Valide les résultats du diagnostic
- Elabore et valide les objectifs et indicateurs
- Elabore et valide le programme d'actions
- Elabore et valide le montage des actions (cahier des charges)
- Effectue le suivi des actions
- Suit et valide les résultats des actions
- Elabore et valide les réajustements de la programmation

Lien avec le SAGE

Le SAGE constitue le pourquoi du CT. En retour, le CT apporte un certain nombre de réponses (comment) aux dispositions mais aussi aux règles (animation autour) du SAGE.

Le lien entre les deux procédures sera matérialisé par la présence de représentants de la CLE au sein :

- Du COPIL du CT. La position de la CLE dans ces échanges aura une place centrale notamment dans l'ajustement éventuel des programmes d'actions suite à de nouveaux éléments de connaissance. En retour l'expression des difficultés rencontrées (techniques, financières, administratives, réglementaires, engagement des MO, ...) alimentera les réflexions du SAGE
- De certains COTECH où le « discours SAGE » directement par un de ses représentants peut appuyer encore des choix techniques ou méthodologiques
- Du COTECH « communication » au cœur d'une gouvernance partagée source d'efficience autour du développement d'une stratégie de fond partagée.

Evaluation – Ajustements technico-financiers

Evaluation en cours de procédure

La définition, la mise en œuvre et le suivi d'indicateurs adaptés (p- 103 -) permettra de rendre compte aux COTECH thématiques et au COPIL de l'efficacité des actions par rapport aux objectifs poursuivis, et le cas échéant de recadrer le programme d'actions.

Modification du programme

Elle peut être rendue nécessaire notamment sur les bases :

- D'un apport de connaissance complémentaire qui nécessiterait compléments/modifications/ajouts notables de la nature et/ou du volume d'actions. L'apport du SAGE (volet hydrologie, pollutions diffuses, ...) devrait particulièrement être vecteur de compléments.
- De réajustements au vu de difficultés nécessitant réorientations, techniques ou géographiques,
- De modifications substantielles des engagements de un ou plusieurs partenaires financiers et/ou de un ou plusieurs MO

La pertinence de recadrage du programme et d'engagement d'une mécanique de validation politique et administrative propre à chaque signataire sera discutée et validée en COPIL.

Evaluation globale

L'évaluation globale de l'outil se fera au travers deux échelles :

- ➔ Sur la base des indicateurs CT présentés (de réponse, de pression, d'état) :
 - certains pourront être mis à jour et présentés annuellement en COPIL,
 - d'autres (notamment macro-données) seront repris en fin de CT lors du bilan évaluatif final.
- ➔ A plus grande échelle,
 - en lien avec les indicateurs développés dans le cadre du SAGE, développés à une échelle d'espace (ME et non périmètre d'une action par ex) et de temps plus grande,
 - l'état DCE pour lequel le CT ne constitue qu'un des moyens nécessaires mais pas suffisant.

En fin de procédure, il appartiendra au COPIL de :

- Fixer la définition de questions évaluatives en phase de bilan à la fin de la procédure.
- Déterminer la méthodologie précise de réalisation de l'étude bilan (contenu, réalisation régie/prestation, ...)

ANNEXES

Légende

Actions fléchées dans le cadre du SAGE

Actions ne relevant pas du champ de compétence des signataires du CT et/ou relevant de une ou plusieurs autres politiques publiques

Actions non écartées mais reportées car nécessitant des investigations préalables (études, ...).

Actions relevant des fonctions régaliennes

Actions retenues (tout ou partie) dans le CT 2017-2022

ATTENTION :

Certaines actions relevant de plusieurs catégories, des choix d’affichage ont dû être faits.

Enjeu 1 (1/3)

Enj. 1	Obj. Gén.	Sous obj.	P	N°	Libellé	Proposition de dispositions Contenu de la disposition	Secteurs concernés /	Type d'action	Maître d'ouvrage
Enjeu 1 : Gestion quantitative de la ressource en eau	1.1 : Préserver l'état quantitatif des ressources en eaux souterraines	Améliorer et valoriser la connaissance sur la ressource et les prélèvements	2	1.1.1	Améliorer et diffuser la connaissance sur les eaux souterraines	1°) Equiper les principales sources captées (AEP) de dispositifs de mesures de débits	NAEP FRGG096 "Massif du Cantal - BV Loire	Travaux	Collectivités compétentes AEP, Département du Cantal
						2°) Engager une étude hydrogéologique précise pour caractériser la ressource en eau souterraine	NAEP FRGG096 "Massif du Cantal - BV Loire"	Etude	Structure porteuse du SAGE
						3°) Evaluer l'incidence des prélèvements en nappe alluviale sur l'hydrologie de l'Alagnon aval	Secteur alluvial de la confluence Alagnon/Allier	Animation	Structure porteuse du SAGE
						4°) Centraliser et valoriser les données		Animation	Structure porteuse du SAGE
			2	1.1.2	Améliorer et diffuser la connaissance sur les prélèvements en eaux souterraines	1°) Equiper l'ensemble des prélèvements de dispositifs de mesures des volumes prélevés	Ensemble du bassin versant	Travaux	Propriétaires/gestionnaires d'ouvrages
						2°) Réaliser un inventaire et une caractérisation des prélèvements domestiques en eaux souterraines (puits, forages ...) pour mieux évaluer leurs impacts, les équiper si besoin avec un dispositif de mesure des débits prélevés, et proposer si nécessaire un cadre réglementaire pour le futur SAGE	Ensemble du bassin versant, avec des secteurs prioritaires (Cézallier, Plomb du Cantal)	Animation	Structure porteuse du SAGE
						3°) Centraliser et valoriser les données des réseaux de suivis (courbes, niveaux piézométriques, bilans des prélèvements)	Ensemble du bassin versant	Animation	Structure porteuse du SAGE, Département du Cantal (MAGE)
						4°) Sensibiliser les usagers sur les obligations réglementaires d'équipement de dispositifs de mesure des volumes prélevés		Animation	Structure porteuse du SAGE
		Préserver les ressources en eaux stratégiques	2	1.1.3	Etablir un schéma de gestion de NAEP	1°) Principes à adopter pour les prélèvements existants et futurs	Masse d'eau souterraine FRGG096 « Massif du Cantal – BV Loire »	Animation	Propriétaires/gestionnaires des ouvrages prélevant dans la ressource
						2°) Valoriser les conclusions de l'étude adéquation besoins/ressource et l'étude hydrogéologique visée à la D111 pour :			Structure porteuse du SAGE / Commission inter-SAGE
						- Elaborer un schéma de gestion NAEP			
						- Déterminer des VMP en eaux souterraines par catégories d'utilisateurs			

Enjeu 1 (2/3)

Enj. 1	Obj. Gén.	Sous obj.	P	N°	Libellé	Proposition de dispositions Contenu de la disposition	Secteurs concernés /	Type d'action	Maître d'ouvrage
Enjeu 1 : Gestion quantitative de la ressource en eau	1.2 : Maintenir ou améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau superficielle	Améliorer et diffuser la connaissance sur la ressource et les prélèvements	2	1.2.1	Améliorer le réseaux de suivi des eaux superficielles et valoriser les données	1°) Compléter le nombre de stations hydrométriques (stations supplémentaire à optimiser - déplacer des stations peu représentatives)	Ensemble du bassin versant	Travaux	DREAL, structure porteuse du CT, structure porteuse du SAGE
						2°) Compléter les stations de mesures existantes par des repères visuels (outils d'alerte)		Travaux	
						3°) Centraliser et valoriser les données		Animation	Structure porteuse du SAGE
				1.2.2	Améliorer la connaissance des prélèvements et valoriser les données	1°) Equiper l'ensemble des prélèvements de dispositifs de mesures des volumes prélevés	Ensemble du bassin versant avec des secteurs prioritaires : - affluents rive droite de la Margeride et du Brivadois (Alagnonette, Arcueil, Saduit, Violette), et affluent aval rive gauche (aval Sianne, Voireuze, Auze,	Travaux	Propriétaires/ge stionnaires d'ouvrages
						2°) Réaliser un inventaire et une caractérisation des prélèvements domestiques en eaux superficielles (pompage, prises d'eau, sources ...) pour mieux évaluer leurs impacts, les équiper si besoin avec un dispositif de mesure des débits prélevés, et proposer si nécessaire un cadre réglementaire pour le futur SAGE		Animation	Structure porteuse du SAGE, structure porteuse du CT
						3°) Centraliser et valoriser les données des réseaux de suivis (courbes des débits, bilans des prélèvements)		Animation	Structure porteuse du SAGE
						4°) Sensibiliser les usagers sur les obligations réglementaires d'équipement de dispositifs de mesure des volumes prélevés		Animation	Structure porteuse du SAGE

Enjeu 1 (3/3)

Enj. 1	Obj. Gén.	Sous obj.	P	N°	Libellé	Proposition de dispositions Contenu de la disposition	Secteurs concernés /	Type d'action	Maître d'ouvrage
Enjeu 1 : Gestion quantitative de la ressource en eau	1.2 : Maintenir ou améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau superficielle	Réduire les pressions exercées par les prélèvements sur cours d'eau	1	1.2.3	Faire évoluer et encadrer les prélèvements sur les ressources en eau superficielles	1°) Finaliser la mise en place du débit minimal mentionné à l'article L214-18 du Code de l'environnement	Ensemble du bassin versant	Travaux	Propriétaires des ouvrages, services de l'Etat, structure porteuse du SAGE
						2°) Préconisations pour tout prélèvement en eaux superficielles (existant et futur) Détermination de débits minimums biologiques par la structure porteuse du SAGE		Gestion	Services de l'Etat, propriétaires d'ouvrages de prélèvements/pétitionnaires IOTAs
						3°) Réduire progressivement les volumes actuellement prélevés sur les bassins déficitaires			
						- Définir une stratégie d'évolution des prélèvements		Animation	Structure porteuse du SAGE
						- Mise en œuvre des actions nécessaires		Travaux	Gestionnaires d'ouvrages
						R1 - "Volumes maximums disponibles et répartition par catégorie d'utilisateurs"		Gestion	Services de l'Etat
						R2 - "Encadrer les débits réservés"		Gestion	Services de l'Etat
						R3 - "Encadrer les prélèvements en eau superficielle"		Gestion	Services de l'Etat
				1.2.4	Réduire les besoins en eau et la sollicitation des ressources naturelles	4°) Assurer un suivi régulier des volumes prélevés	Ensemble du bassin versant - Priorité aux bassins versants nécessitant une réduction des volumes prélevés	Animation	Structure porteuse du SAGE
						1°) Améliorer les performances des réseaux AEP : - Conduire, finaliser/actualiser les schémas AEP (dont étude patrimoniale) - Poursuivre / engager les travaux d'amélioration des réseaux		Etude	Collectivités et leurs établissements publics compétents pour l'AEP
						2°) Mise en place d'une tarification de l'eau viable		Travaux	
						3°) Réaliser des audits auprès des principaux utilisateurs (collectivités, industriels, exploitants agricoles)		Animation	
						4°) Promouvoir des pratiques économes		Etude	CAs, CCI
						5°) Réaliser les travaux pour réduire le besoins et les prélèvements (hors amélioration des réseaux)		Animation	Structure porteuse du SAGE
				1.2.5	Gérer les crises	6°) Mettre en place des tours d'eau sur les BV fortement sollicités par des prélèvements individuels	Ensemble du bassin versant	Travaux	Ensemble des usagers
						1°) Sur la base des conclusions de l'étude VMP, proposer des DSA, DCR et harmoniser les arrêtés sécheresse		Animation	Cas
								Gestion	Services de l'Etat

Enjeu 2 (1/3)

Enj. 2	Obj. Gén.	Sous obj.	P	N°	Libellé	Proposition de dispositions Contenu de la disposition	Secteurs concernés /	Type d'action	Maître d'ouvrage
Enjeu 2 : Qualité des eaux superficielles et souterraines	2.1 : Préserver la qualité des eaux souterraines	Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole	1	2.1.1	Améliorer / optimiser les pratiques agricoles	1°) Optimiser l'utilisation des fertilisants agricoles minéraux	Margeride, Brivadois		
						- Formuler des recommandations sur la fertilisation (période, doses) en fonction des secteurs géographiques et des cultures		Animation	Chambres d'agriculture, services de l'Etat, structure porteuse du CT
						- Elargir les plans prévisionnels de fertilisation au delà du cadre réglementaire (recommandation)		Etude	Exploitants, CAs
						2°) Améliorer la gestion des effluents d'élevage	Ensemble du bassin versant, en priorité Cézallier et Margeride		
						- Formuler des recommandations sur les bâtiments d'élevage et l'utilisation des effluents d'élevage		Animation	CA, structure porteuse du CT
						- Accompagner les exploitants pour la mise aux normes des bâtiments et la réalisation de plan d'épandage (au delà du cadre réglementaire)		Etude	
		Protéger les ressources stratégiques	1	2.1.2	Protéger les captages et les ressources stratégiques pour l'eau potable	1°) Identification des ressources du Cézallier et du Plomb du Cantal comme stratégique	Cézallier, Plomb du Cantal	Animation	Services de l'Etat
						2°) Engager une démarche pour délimiter des AAC d'une importance particulière		Animation	Services de l'Etat
						3°) Recommandations pour suivre et préserver la qualité des eaux souterraines		Gestion	Services de l'Etat
						4°) Finaliser / réviser si nécessaire les périmètres de protection des captages AEP	Ensemble du bassin versant – Captages AEP sans périmètre de protection et/ou subissant des contaminations même ponctuelles	Etude	Collectivités et leurs établissements publics compétents en matière d'eau potable
						5°) Conduire en priorité l'inventaire des forages domestiques (cf. D1 1 2).	Cézallier, Plomb du Cantal	Animation	Structure porteuse du sAGE

Enjeu 2 (2/3)

Enj. 2	Obj. Gén.	Sous obj.	P	N°	Libellé	Proposition de dispositions Contenu de la disposition	Secteurs concernés /	Type d'action	Maître d'ouvrage
Enjeu 2 : Qualité des eaux superficielles et souterraines	2.2 : Atteindre et maintenir une bonne à très bonne qualité des eaux superficielles		1	2.2.1	Adapter et respecter les objectifs de qualité des cours d'eau	1°) Fixe un objectif de qualité physico-chimique excellente pour certains cours d'eau	Cours d'eau à fort enjeu patrimonial	Gestion	Services de l'Etat
						2°) Intégrer au mieux les objectifs visés au 1° : améliorer l'assainissement, renforcer les suivis ...		Gestion	Services de l'Etat, exploitants, CA, structure porteuse du CT (animateur agro-environnemental)
						- Compatibilité/mise en compatibilité de systèmes assainissements collectifs	Ensemble du bassin versant / ou cours d'eau à fort enjeu patrimonial	Travaux/ Gestion	Propriétaires/gestionnaires, services de l'Etat
						- Compatibilité / mise en compatibilité des rejets industriels	Ensemble des cours d'eau	Travaux/ Gestion	
						- Compatibilité / mise en compatibilité des rejets de voirie	Ensemble des cours d'eau	Travaux/ Gestion	
						R6 - "Encadrer l'épandage des effluents d'élevage"	Ensemble du bassin versant	Gestion	
				2.2.2	Améliorer / adapter les pratiques de fertilisation et d'épandage (cf. 2.1)	1°) Renforcer l'animation agro-environnementale :			
						- Recommandations sur les fertilisations, les bâtiments d'élevage, les effluents d'élevage	Ensemble du bassin versant (avec des secteurs prioritaires)	Animation	Chambres d'agriculture,, structure porteuse du SAGE, services de l'Etat
						- Accompagner les exploitants agricoles dans la mise en place de plans prévisionnels de fertilisation et de plan d'épandage au delà du cadre réglementaire		Etude / Animation	Chambres d'agriculture, agriculteurs
						2°) Poursuivre l'amélioration des capacités de stockage des effluents d'élevage	Cézallier/ Margeride	Travaux	Agriculteurs/ services de l'Etat
						3°) Encadrer l'épandage des effluents d'élevage			
						R6 - "Encadrer l'épandage des effluents d'élevage"	Ensemble du bassin versant	Gestion	Services de l'Etat
				2.2.3	Préserver les bandes tampons et les bords des cours d'eau	1°) Poursuivre les opérations d'entretien régulier des cours d'eau et de leurs ripisylves	Ensemble du bassin versant	Travaux	Propriétaires riverains, structure porteuse du CT, AAPPMA
						2°) Limiter le piétinement du lit et des berges des cours d'eau par le bétail	Cézallier/ Margeride	Travaux	Propriétaires riverains, structure porteuse du CT
						3°) Protéger durablement les ripisylves et les haies importantes vis-à-vis de la préservation de la qualité des eaux			
						Compatibilité / Mise en compatibilité si nécessaire des documents d'urbanisme avec l'objectif de préserver les ripisylves et haies importantes pour la qualité des eaux superficielles.	Ensemble du bassin versant	Gestion	Collectivités compétentes en urbanisme / Services de l'Etat

Enjeu 2 (3/3)

Enj. 2	Obj. Gén.	Sous obj.	P	N°	Libellé	Proposition de dispositions Contenu de la disposition	Secteurs concernés /	Type d'action	Maître d'ouvrage				
Enjeu 2 : Qualité des eaux superficielles et souterraines	2.2 : Atteindre et maintenir une bonne à très bonne qualité des eaux superficielles	Réduire les pollutions d'origine domestique et industrielle	1	2.2.4	Améliorer la planification et la gestion collective de l'assainissement	1°) Planifier les moyens nécessaires pour améliorer la collecte et le traitement des eaux usées domestiques :	Ensemble du bassin versant						
						- Mise à jour des schémas d'assainissement		Etude	Collectivités compétentes				
						- Programmation pluriannuelle à l'échelle du bassin versant (schéma général d'assainissement)		Etude	Structure porteuse du SAGE				
						- Porter à connaissance du schéma général		Animation					
				2.2.5	Améliorer l'assainissement collectif	2°) Poursuivre voire renforcer l'accompagnement technique auprès des collectivités	Ensemble du bassin versant	Gestion	SATEA 43, MAGE-CIT 15 et SATESE 63				
						1°) Engager les travaux sur les réseaux d'assainissement collectif		Travaux	Collectivités compétentes en assainissement				
						2°) Réaliser les travaux d'amélioration des step		Travaux					
				2.2.6	Améliorer l'assainissement non collectif	1°) Poursuivre l'amélioration de l'assainissement non collectif : action des SPANCVs, opération de réhabilitation des ANC non conformes et à risque	Ensemble du bassin versant	Animation / Travaux	SPANCs, Propriétaires				
						2°) Délimiter les zones à enjeux environnementaux		Animation	Structure porteuse du SAGE				
				2.2.7	Améliorer les rejets industriels	1°) Améliorer les rejets industriels et surtout les carrières 2°) Nécessité de réhabiliter les anciens sites industriels contaminés par des pollutions résiduelles	Ensemble du bassin versant	Travaux	Propriétaires/Exploitants des sites				
						R8 - "Encadrer les rejets des carrières"	Cours d'eau à objectif de qualité "excellente"	Gestion	Services de l'Etat				
				2	2.2.8	Contribuer à la réduction de l'usage des produits phytosanitaires	1°) Réaliser un diagnostic et un suivi de la qualité des eaux superficielles par rapport aux produits phytosanitaires 2°) Poursuivre la réduction de l'usage	Ensemble du bassin versant	Etude	Structure porteuse du SAGE, FREDON			
							- Animation/ sensibilisation	Ensemble du bassin versant	Animation	Structure porteuse du SAGE			
							- Plan de désherbage, matériel alternatif		Etude/Travaux	Collectivités			
							3°) Développer/renforcer l'animation en zone agricole	En priorité Margeride, Brivadois, vallée de l'Alagnon	Animation	CAs, FREDON, Structure porteuse du CT			
							3°) Réduire l'usage des phytosanitaires pour l'entretien des infrastructures linéaires, les supprimer dans les secteurs à risques (cf. D229)	cf 229	Gestion	Gestionnaires d'infrastructure			
							2	2.2.9	Limiter l'impact des infrastructures linéaires sur la qualité des cours d'eau	1°) Améliorer la gestion des eaux de ruissellement sur l'A75 - Diagnostic précis de l'impact - Travaux et aménagements pour améliorer la situation	A75	Etude	Structure porteuse du SAGE Etat
										2°) Compatibilité des IOTAs (futures, actuelles) par rapport à des objectifs de qualité des cours d'eau 3°) Limiter l'usage des phytosanitaires pour l'entretien des infrastructures linéaires (notamment abandon pour les voies longeant les cours d'eau)	Ensemble du bassin versant	Gestion	Gestionnaires / porteurs de projets
		- Elaboration d'un protocole	En priorité Margeride, Brivadois (A75), vallée de l'Alagnon (voie ferrée, RN)	Animation	Structure porteuse du SAGE								
		- Mise en œuvre		Gestion	Gestionnaires de voiries								
		4°) Limiter le salage dans les secteurs à risque		Gestion									

Enjeu 3 (1/4)

Enj. 3	Obj. Gén.	Sous obj.	P	N°	Libellé	Proposition de dispositions Contenu de la disposition	Secteurs concernés /	Type d'action	Maître d'ouvrage
Enjeu 3 : Qualité des milieux aquatiques et de leurs annexes	3.1 : Restaurer et préserver les zones humides et les cours d'eau de tête de bassin versant	Préserver/ restaurer les zones humides fonctionnelles et patrimoniales	1	3.1.1	Compléter l'inventaire et la caractérisation des zones humides	1°) Définir un cadre d'inventaire des zones humides à appliquer sur l'ensemble du territoire 2°) Compléter et actualiser l'inventaire existant (2005) : prospections complémentaires sur toutes les zones humides > 1 000 m2 3°) De caractériser les enjeux patrimoniaux et fonctionnels des zones humides et de hiérarchiser les zones humides (priorité d'intervention)	Ensemble du bassin versant	Etude	Structure porteuse du SAGE
				3.1.2	Informier sur les zones humides et accompagner les porteurs de projets	1°) Diffuser l'inventaire des zones humides (site du SIGAL, cartographie communale ...)	Ensemble du bassin versant	Animation	Structure porteuse du SAGE
						2°) Développer/ renforcer l'information sur les enjeux patrimoniaux et fonctionnels associés aux zones humidespour faire évoluer les pratiques		Animation	Structure porteuse du SAGE, structure porteuse du CT, CEN, CA
						3°) Pérenniser une cellule assistance technique "zones humides"		Animation	Structure porteuse du CT
				3.1.3	Intégrer et préserver les zones humides dans les opérations d'aménagement	1°) Intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme Compatibilité / mise en compatibilité si nécessaire des documents d'urbanisme avec l'objectif de préservation des zones humides 2°) Intégrer les inventaires existants et si nécessaire les compléter dans les procédures d'aménagement foncier- Recommandation de ne pas les altérer 3°) D'éviter toute dégradation supplémentaire de zone humide dans le cadre de projet d'aménagement.	Ensemble du bassin versant	Gestion	Collectivités compétents en urbanisme
						R10 - "Encadrer les interventions sur les zones humides"		Etude / Gestion	Départements Pétitionnaires IOTAs/ICPE
								Gestion	Services de l'Etat
				3.1.4	Entretien / restaurer les zones humides	1°) Développer / renforcer l'animation territoriale	Cézallier, Margeride	Animation	Structure porteuse du SAGE, structure porteuse du CT, CEN
						2°) Mettre en place/ pérenniser des pratiques agricoles compatibles avec la préservation des zones humides.		Etude/ Travaux	Exploitants agricoles
						3°) Accompagner les propriétaires, usagers, collectivités, intercommunalités, pour l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes de gestion et/ou de restauration sur des zones humides prioritaires		Animation	Structure porteuse du CT, CEN, CAT zones humides, CAs, collectivités
						- Identification des ZH prioritaires		Animation	
						- Accompagnement et mise en place d'actions		Travaux	
						4°) Pérenniser l'accompagnement technique et financier des propriétaires et exploitants dans la mise en oeuvre de pratiques favorables à la préservation des zones humides		Animation	
						5°) Engager une réflexion sur l'opportunité de proposer une délimitation des ZHIEP et des ZSGE sur le territoire du SAGE Alagnon	Ensemble du bassin versant	Animation	Structure porteuse du SAGE, Services de l'Etat

Enjeu 3 (2/4)

Enj. 3	Obj. Gén.	Sous obj.	P	N°	Libellé	Proposition de dispositions Contenu de la disposition	Secteurs concernés /	Type d'action	Maître d'ouvrage
Enjeu 3 : Qualité des milieux aquatiques et de leurs annexes	3.1 : Restaurer et préserver les zones humides et les cours d'eau de tête de bassin versant	Préserver/ améliorer le fonctionnement des cours d'eau en tête de bassin versant	1	3.1.5	Définir une stratégie de gestion des têtes de bassin versant	1°) Réaliser un diagnostic fonctionnel complémentaire des têtes de bassins versants et des cours d'eau concernés 2°) Définir, en concertation avec les acteurs du territoire (en mobilisant la commission milieux naturels par exemple), les objectifs et principes de gestion adaptés à la préservation et/ou à la restauration des têtes de bassins versants 3°) Développer/renforcer l'information sur les enjeux et pratiques compatibles avec la préservation des cours d'eau en tête de bassin versant	Têtes de bassin versant Ensemble du bassin versant	Etude Animation Animation	Structure porteuse du SAGE, structure porteuse du CT
				3.1.6	Protéger, entretenir et si besoin restaurer les cours d'eau de têtes de bassin versant	R11 - "Encadrer les interventions sur les cours d'eau de têtes de bassin versant" 2°) Protéger les ripisylves via les documents d'urbanisme et dans le cadre des aménagements fonciers. Compatibilité / mise en compatibilité des documents d'urbanisme vis-à-vis de l'objectif de protection des ripisylves Compatibilité des travaux d'aménagement foncier vis-à-vis de l'objectif de protection des ripisylves 3°) Etablir ou de compléter le diagnostic détaillé du fonctionnement éco-morphologique des cours d'eau de tête de bassin versant 4°) De poursuivre / étendre le programme de gestion des ripisylves aux cours de têtes de bassin versant 5°) Poursuivre / étendre le programme de mise en défens des cours d'eau et d'installation d'abreuvoirs 6°) Envisager si besoin, des actions de restauration "éco-morphologique" des cours d'eau les plus altérés	Têtes de bassin versant	Gestion Gestion Gestion Travaux Travaux Gestion Gestion	Services de l'Etat Collectivités compétents en urbanisme Départements Structure porteuse du CT Structure porteuse du CT, propriétaires riverains
				3.1.7	Intervenir sur les ouvrages impactants la continuité écologique sur les cours d'eau de têtes de bassin versant	1°) Etablir un inventaire et un diagnostic des ouvrages transversaux pouvant impacter la continuité des cours d'eau de tête de bassin versant 2°) Engager un programme de restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau de tête de bassin versant - Animation territoriale - Travaux sur ouvrages impactant la continuité écologique (priorité listes 2 et 1) 3°) Encadrer les nouveaux ouvrages en travers des cours d'eau afin de minimiser leurs impacts sur la continuité écologique, et plus globalement sur le fonctionnement éco-morphologique des cours d'eau R12 - "Encadrer les ouvrages de franchissement des cours d'eau"	Ensemble du bassin versant CE en liste 2, 1 et réservoir biologique Cours d'eau de têtes de bassin versant	Etude Animation Travaux Gestion	Structure porteuse du CT Structure porteuse du CT, structure porteuse du SAGE Structure porteuse du CT, propriétaires d'ouvrages Structure porteuse du SAGE, Services de l'Etat Services de l'Etat

Enjeu 3 (3/4)

Enj. 3	Obj. Gén.	Sous obj.	P	N°	Libellé	Proposition de dispositions Contenu de la disposition	Secteurs concernés /	Type d'action	Maître d'ouvrage
Enjeu 3 : Qualité des milieux aquatiques et de leurs annexes	3.1 : Restaurer et préserver les zones humides et les cours d'eau de tête de bassin versant	Préserver/ améliorer le fonctionnement des cours d'eau en tête de bassin versant	1	3.1.5	Définir une stratégie de gestion des têtes de bassin versant	1°) Réaliser un diagnostic fonctionnel complémentaire des têtes de bassins versants et des cours d'eau concernés 2°) Définir, en concertation avec les acteurs du territoire (en mobilisant la commission milieux naturels par exemple), les objectifs et principes de gestion adaptés à la préservation et/ou à la restauration des têtes de bassins versants 3°) Développer/renforcer l'information sur les enjeux et pratiques compatibles avec la préservation des cours d'eau en tête de bassin versant	Têtes de bassin versant Ensemble du bassin versant	Etude Animation Animation	Structure porteuse du SAGE, structure porteuse du CT
				3.1.6	Protéger, entretenir et si besoin restaurer les cours d'eau de têtes de bassin versant	R11 - "Encadrer les interventions sur les cours d'eau de têtes de bassin versant" 2°) Protéger les ripisylves via les documents d'urbanisme et dans le cadre des aménagements fonciers. Compatibilité / mise en compatibilité des documents d'urbanisme vis-à-vis de l'objectif de protection des ripisylves Compatibilité des travaux d'aménagement foncier vis-à-vis de l'objectif de protection des ripisylves 3°) Etablir ou de compléter le diagnostic détaillé du fonctionnement éco-morphologique des cours d'eau de tête de bassin versant 4°) De poursuivre / étendre le programme de gestion des ripisylves aux cours de têtes de bassin versant 5°) Poursuivre / étendre le programme de mise en défens des cours d'eau et d'installation d'abreuvoirs 6°) Envisager si besoin, des actions de restauration "éco-morphologique" des cours d'eau les plus altérés	Têtes de bassin versant	Gestion Gestion Gestion Travaux Travaux Gestion Gestion	Services de l'Etat Collectivités compétents en urbanisme Départements Structure porteuse du CT Structure porteuse du CT, propriétaires riverains
				3.1.7	Intervenir sur les ouvrages impactants la continuité écologique sur les cours d'eau de têtes de bassin versant	1°) Etablir un inventaire et un diagnostic des ouvrages transversaux pouvant impacter la continuité des cours d'eau de tête de bassin versant 2°) Engager un programme de restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau de tête de bassin versant - Animation territoriale - Travaux sur ouvrages impactant la continuité écologique (priorité listes 2 et 1) 3°) Encadrer les nouveaux ouvrages en travers des cours d'eau afin de minimiser leurs impacts sur la continuité écologique, et plus globalement sur le fonctionnement éco-morphologique des cours d'eau R12 - "Encadrer les ouvrages de franchissement des cours d'eau"	Ensemble du bassin versant CE en liste 2, 1 et réservoir biologique Cours d'eau de têtes de bassin versant	Etude Animation Travaux Gestion	Structure porteuse du CT Structure porteuse du CT, structure porteuse du SAGE Structure porteuse du CT, propriétaires d'ouvrages Structure porteuse du SAGE, Services de l'Etat Services de l'Etat

Enjeu 3 (4/4)

Enj. 3	Obj. Gén.	Sous obj.	P	N°	Libellé	Proposition de dispositions Contenu de la disposition	Secteurs concernés /	Type d'action	Maître d'ouvrage				
Enjeu 3 : Qualité des milieux aquatiques et de leurs annexes	3.2 : Atteindre le bon état hydro-morphologique sur les cours d'eau principaux	Poursuivre l'amélioration de la continuité écologique sur les cours d'eau principaux	1	3.2.1	Poursuivre l'aménagement des ouvrages pour restaurer la continuité écologique	Proposition d'objectifs en matière de taux d'étagement et de taux de fractionnement 1°) Réaliser une expertise fine des ouvrages existants ayant pour objet d'assurer la continuité piscicole afin d'en déterminer la fonctionnalité, les incidences réelles et de préciser les améliorations/modifications à apporter 2°) Poursuivre le programme de restauration de la continuité écologique tel qu'il a été décliné dans le cadre du Contrat Territorial de l'Alagnon Compatibilité / mise en compatibilité des ouvrages (yc fondés en titre) avec les objectifs de taux d'étagement/taux de fractionnement 3°) Renforcer l'animation territoriale et l'assistance tech. auprès des propriétaires sur les ce prio. 4°) D'encadrer les nouveaux ouvrages en travers des cours d'eau afin de minimiser leurs impacts sur la continuité écologique, et plus globalement sur le fonctionnement éco-morphologique R12 - "Encadrer les ouvrages de franchissement des cours d'eau" 5°) D'inventorier les ouvrages latéraux pouvant impacter la continuité latérale (digues, remblais ...), notamment sur l'axe Alagnon et sur l'aval des ces principaux affluents rive gauche (Allanche, Sianne, Voireuze)	Cours d'eau principaux en liste 2	Etude	ONEMA				
							Gestion / travaux	Propriétaires d'ouvrage					
							Animation	Structure porteuse du CT					
							Gestion	Services de l'Etat					
							Gestion						
		Maintenir/restaurer un bon état hydro-morphologique des cours d'eau principaux (lit, berges, ripisylves)	2	3.2.2	Gérer de façon appropriée les grands cours d'eau et préserver les ripisylve	1°) Poursuivre le programme de restauration et d'entretien du lit et des berges des cours d'eau, dans le cadre d'un nouveau Contrat Territorial sur la bassin versant de l'Alagnon 2°) Poursuivre voire renforcer l'information des propriétaires riverains : obligatiois d'entretien, pratiques adaptées - Diffusion d'un guide de bonnes pratiques 3°) Protéger les ripisylves via les documents d'urbanisme et dans le cadre des aménagements fonciers. Compatibilité / mise en compatibilité des documents d'urbanisme vis-à-vis de l'objectif de protection des ripisylves Compatibilité des travaux d'aménagement foncier vis-à-vis de l'objectif de protection des ripisylves	Ensemble des cours d'eau principaux	Travaux	Structure porteuse du CT				
							Animation	Structure porteuse du CT, propriétaires riverains					
							Gestion	Collectivités compétentes, Départements, services de l'Etat					
						Maintenir/restaurer la dynamique fluviale de l'Alagnon	1	3.2.3	Préserver l'espace de bon fonctionnement de l'Alagnon	Objectif de préservation de l'EBF sur l'ensemble des secteurs à forte dynamique latérale 1°) Protéger l'EBFde l'Alagnon tel qu'il a été délimité sur le tronçon aval. Compatibilité / mise en compatibilité des documents d'urbanisme vis-à-vis de l'objectif de préserver l'EBF de l'Alagnon aval R13 - "Encadrer les nouveaux ouvrages, travaux, aménagement dans l'espace de bon fonctionnement de l'Alagnon aval" 2°) Délimiter caractériser et valider l'EBF de l'Alagnon sur les secteurs à forte dynamique latérale identifiés par le CEPA en 2004, et situés sur les tronçons amont et médian de l'Alagnon 3°) Préserver l'espace de bon fonctionnement sur l'Alagnon médian et amont.	Espace de bon fonctionnement de l'Alagnon aval	Gestion	Collectivités comp. en urba., services de l'Etat
											Gestion	Services de l'Etat	
											Animation	Structure porteuse du SAGE	
			Gestion	Services de l'Etat, porteurs de projets									

Enjeu 4 et 5

Enj. 4	Obj. Gén.	Sous obj.	P	N°	Libellé	Proposition de dispositions Contenu de la disposition	Secteurs concernés /	Type d'action	Maître d'ouvrage
Enjeu 4 : Gestion du risque inondation	4.1 : Réduire les conséquences des inondations	Préserver les zones inondables et d'expansion de crue	2	4.1.1	Délimiter et préserver les zones d'expansion des crues	Objectif de préserver la fonctionnalité des zones d'expansion des crues sur le bassin versant 1°) Etablir et de diffuser une carte des zones inondables et des zones d'expansion des crues minima dans les secteurs les plus exposés aux inondations, soit la vallée de l'Alagnon et l'aval de ses principaux affluents, et au droit des principales zones bâties traversées par un cours d'eau 2°) Intégrer ces zones inondables et zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme Compatibilité / mise en compatibilité si nécessaire des documents d'urbanisme avec l'objectif de préservation de la fonctionnalité des zones d'expansion des crues	Alagnon et aval des principaux affluents notamment zones urbanisées	Animation	Services de l'Etat, structure porteuse du SAGE
								Gestion	Collectivités compétentes en urbanisme, services de l'Etat
		Améliorer les	3	4.1.2	Informier sur les crues et la gestion du risque	1°) Informer et sensibiliser les acteurs du territoire : enjeux associés aux zones d'expansion des crues, comportements en période de crue 2°) Entretenir la mémoire du risque - Rencensement et pose de repères de crues - Pose de panneaux d'information pédagogique	Alagnon et aval des principaux affluents	Sensibilisation	Structure porteuse du SAGE, Collectivités, CEN, CPIE, FRANE
								Gestion Sensibilisation Sensibilisation	Collectivités compétentes
Enj. 5	Obj. Gén.	Sous obj.	P	N°	Libellé	Proposition de dispositions Contenu de la disposition	Secteurs concernés /	Type d'action	Maître d'ouvrage
Enjeu 5 : Valorisation paysagère et touristique	5.1 : Accompagner le développement d'un tourisme de valorisation des milieux et des paysages	Préserver/améliorer	2	Cf. Enjeu 1		Lien avec les mesures de l'enjeu 1			
				Cf. Enjeu 2		Lien avec les mesures de l'enjeu 2			
				Cf. Enjeu 3		Lien avec les mesures de l'enjeu 3			
		Prendre en compte la ressource en eau et les milieux aquatiques dans le développement touristique	2	5.1.1.	Développer des pratiques respectueuses des milieux aquatiques	1°) Définir une stratégie de communication et développer/renforcer l'animation et la sensibilisation auprès des acteurs du tourisme et des loisirs - Stratégie - Diffusion de support/animation 2°) Etablir un diagnostic des activités touristiques potentiellement impactantes (ex : station de ski, canyoning, engins motorisés, accueil touristique, gîtes) pour évaluer leurs impacts, proposer des mesures d'amélioration 3°) Définir si nécessaire, en concertation avec les acteurs du tourisme et des loisirs, un cadre (une charte) des activités de pleine nature / touristiques reprenant notamment les préconisations et mesures issues du diagnostic (cf. 2°)	Ensemble du bassin versant	Animation	Structure porteuse du SAGE, structure porteuse du CT, Professionnels du tourisme et des loisirs
								Animation	Structure porteuse du SAGE
								Animation	Structure porteuse du SAGE

Enjeu 6 (1/3)

Enj. 6	Obj. Gén.	Sous obj.	P	N°	Libellé	Proposition de dispositions Contenu de la disposition	Secteurs concernés /	Type d'action	Maître d'ouvrage
Enjeu 6 : Gouvernance du territoire	6.1 : Pérenniser une gestion de l'eau cohérente à l'échelle du bassin versant	Organiser un portage et une mise en œuvre adaptés du SAGE	1	6.1.1	Structurer la gouvernance du SAGE	1°) La Commission Locale de l'Eau juge nécessaire de pérenniser une cellule d'animation du SAGE sur le territoire, afin d'être au plus proche des acteurs du territoire. La CLE sollicite ainsi le Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses affluents pour qu'il soit la structure porteuse du SAGE 2°) Les missions de la cellule d'animation 3°) Pérenniser les 3 commissions thématiques "gestion équilibrée de la ressource, qualité de la ressource, état des milieux aquatiques et milieux annexes), et animation d'une commission "agriculture"	Ensemble du bassin versant	Animation	Structure porteuse du SAGE
				6.1.2	Faciliter l'appropriation et la mise en œuvre du SAGE	1°) Prévoir un « porter à connaissance » du SAGE auprès de l'ensemble des acteurs : guide d'application du SAGE, animation de réunions	Ensemble du bassin versant	Animation	Structure porteuse du SAGE
						2°) Associer la CLE selon le cadre légal et réglementaire en vigueur mais aussi en amont des projets IOTAs, ICPE, documents d'urbanisme, aménagement foncier), suivi du CT Alagnon		Animation	Services de l'Etat, Départements, collectivités ou établissements publics compétents pour exercer la
						3°) Pour garantir l'efficacité de la mise en œuvre du SAGE, la CLE incite les instances décisionnelles à intégrer dans leurs politiques les objectifs et priorités du SAGE.		Gestion	
				6.1.3	Assurer un suivi de la mise en œuvre du SAGE	1°) Mettre en place et mettre à jour un tableau de bord du SAGE / restitution annuelle des avancées, effets 2°) Mettre en place un observatoire de l'eau pour mieux centraliser et valoriser les données sur l'eau (qualité, débits, suivi assainissements...) relatives au territoire du SAGE	Ensemble du bassin versant	Animation	Structure porteuse du SAGE
		Pérenniser voire renforcer la gestion cohérente et collective de la ressource et des milieux aquatiques à l'échelle du	1	6.1.4	Pérenniser / Renforcer une gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques	1°) De pérenniser la gestion concertée des milieux aquatiques	Ensemble du bassin versant		
						- Maintenir et renforcer la structure porteuse du CT Alagnon		Animation	Structure porteuse du CT
						- Maintien de la cellule d'assistance technique "zones humides"		Animation	
						- Mise en place d'une cellule d'assistance technique "continuité écologique"		Animation	
						2°) De renforcer/développer la gestion collective de l'assainissement et de l'alimentation en eau potable :			
						- Accompagnement des collectivités, pérennisation des SPANCs		Animation	Collectivité compétentes pour l'AEP, Départements
						- Développement de l'assistance technique (eau potable, assainissement)		Animation	
						- Réalisation de schémas AEP à l'échelle de secteurs géographiques cohérents		Etude	
						3°) Renforcer l'animation agro-environnementale sur le bassin versants de l'Alagnon)		Animation	Structure porteuse du CT

Enjeu 6 (2/3)

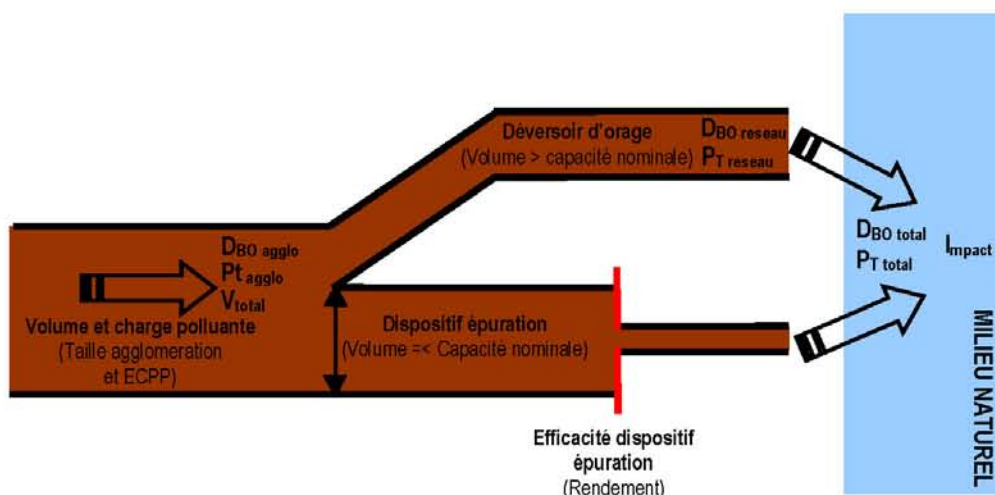
Enj. 6	Obj. Gén.	Sous obj.	P	N°	Libellé	Proposition de dispositions Contenu de la disposition	Secteurs concernés /	Type d'action	Maître d'ouvrage
Enjeu 6 : Gouvernance du territoire	6.2 : Améliorer et diffuser les connaissances	Améliorer les connaissances	2	6.2.1	Pérenniser/ renforcer les suivis des milieux aquatiques	1°) De pérenniser et renforcer le suivi quantitatif des ressources en eau	Ensemble du bassin versant, pmriorité Cézallier, Plomb du Cantal	Suivi	DREAL, structure porteuse du CT (suivi opérationnel), structure porteuse du SAGE, Départements
						2°) De pérenniser le suivi qualitatif des ressources en eau superficielles et souterraines	Ensemble du bassin versant, renforcement sur les têtes de BV	Suivi	AELB, structure porteuse du CT (suivi opérationnel), structure porteuse du SAGE, Départements, FREDON
						3°) De poursuivre les suivis biologiques en place sur les cours d'eau (hydrobiologie et piscicole)	Ensemble du bassin versant, priorité sur les tête de BV	Suivi	Département, FDPPMAs, structure porteuse du CT (suivi opérationnel), structure porteuse du SAGE
				6.2.2	Acquérir des connaissances supplémentaires	1°) Engager une étude hydrogéologique sur la NAEP FRGG096 et le secteur Plomb du Cantal afin d'améliorer les connaissances sur les caractéristiques et le fonctionnement de ces ressources, notamment dans les coulées volcaniques (cf. D111)	Cézallier, Plomb du Cantal	Etude	Structure porteuse du SAGE
						2°) Compléter et d'actualiser l'inventaire des zones humides de 2005 (cf. D311)	Ensemble du bassin versant	Etude	Structure porteuse du SAGE
						3°) Réaliser un diagnostic fonctionnel complémentaire des têtes de bassins versants et des cours d'eau concernés (cf. D315)	Ensemble des têtes de bassin versant	Etude	Structure porteuse du SAGE
						4°) Réaliser un inventaire complémentaire de la population d'écrevisses autochtones sur le bassin versant, et assurer un suivi de ces populations.	Ensemble du bassin versant	Etude	FDPPMA, structure porteuse du CT, structure porteuse du SAGE
						5°) De délimiter et caractériser l'espace de bon fonctionnement de l'Alagnon sur les secteurs à forte dynamique latérale identifiés par le CEPPA en 2004 (cf. D323)	Axe Alagnon médian et amont	Etude	Structure porteuse du SAGE

Enjeu 6 (3/3)

Enj. 6	Obj. Gén.	Sous obj.	P	N°	Libellé	Proposition de dispositions Contenu de la disposition	Secteurs concernés /	Type d'action	Maître d'ouvrage
Enjeu 6 : Gouvernance du territoire	6.2 : Améliorer et diffuser les connaissances	Diffuser les connaissances	2	6.2.3	Diffuser les connaissances	1°) Centraliser les données sur l'eau et mettre en place et gérer un observatoire de l'eau dédié au territoire du SAGE Alagnon, accessible depuis le site Internet du SAGE (cf. D. 6.1.3).	Ensemble du bassin versant	Sensibilisation	Structure porteuse du SAGE
						2°) Elaborer une stratégie de communication/information à destination des habitants, des acteurs du territoire (élus, professionnels) et des scolaires, portant notamment sur les thématiques suivantes :			Structure porteuse du SAGE, structure porteuse du CT, Chambres consulaires, PNRVA, gestionnaires des milieux naturels, collectivités
						<i>Edition de supports</i>			
						<i>Economie d'eau</i>			
						<i>Animation / sensibilisation en zone urbaine (collectivités/particulier) sur les produits phytosanitaires (cf. 2.2.7)</i>			
						<i>Diffusion de l'inventaire des zones humides (site du SIGAL, cartographie communale ...) (cf. D.3.1.2 et D. 6.1.3)</i>			
						<i>Information sur les pratiques compatibles avec la préservation des zones humides (cf. 3.1.2)</i>			
						<i>Information sur les pratiques compatibles avec la préservation des cours d'eau en tête de bassin versant (cf. 3.1.5)</i>			
						<i>Information sur les pratiques compatibles avec la préservation des cours d'eau (cf. D. 3.1.2 et D. 3.2.2)</i>			
						<i>Information / sensibilisation sur les ZEC : fonction, enjeux, principes de gestion appropriés (cf. D. 4.1.2)</i>			
						<i>Information / sensibilisation sur les comportements à adopter en période de crues (cf. D. 4.1.2)</i>			
						<i>Animation/sensibilisation auprès des acteurs du tourisme pour informer des enjeux du territoire et pérenniser/développer des pratiques respectueuses des milieux aquatiques (cf. D. 5.1.1)</i>			
						<i>Outils d'informations/ pédagogiques permettant de valoriser le patrimoine naturel (panneaux, guides, animation ...) (lien avec enjeux 3 et 5)</i>			
						<i>Education à l'environnement</i>			Structure porteuse du SAGE, collectivités

ANNEXE 2 : Indice pression assainissement collectif – note méthodologique

SCHEMA DE PRINCIPE



DONNEES NECESSAIRES ET MODE D'ACQUISITION

Le calcul de l'indice « rejets domestiques » nécessite les données suivantes :

V_{ecpp}	Volume d'Eaux Claires Parasites Permanents dans le réseau de collecte (exprimé en m ³ /jour) : donnée issue du dernier diagnostic de réseau réalisé par la commune, débit nocturne en nappe haute de temps sec, à défaut, estimation
E_{H aggro}	Taille de l'agglomération sensée être raccordée au réseau de collecte (exprimée en équivalent habitant) : donnée transmise par la DDEA ou à défaut, estimée sur le terrain ou avec le schéma d'assainissement
C_{capacité}	Capacité nominale du dispositif d'épuration (exprimée en m ³ /jour) : donnée constructeur ou évaluée dans le schéma d'assainissement
R_{rend DBO}	Rendement de la station pour le paramètre DBO ₅ (exprimé en %) : donnée issue de l'autosurveillance, du dernier bilan réalisé sur la station ou à défaut, 75% de la valeur de rendement généralement observée pour la filière concernée (Etude Agence Rhin-Meuse)
Qual DBO	Qualité du rejet pour le paramètre DBO ₅ (exprimée en mg DBO ₅ /l) : donnée issue de l'autosurveillance, moyenne issue des 2 dernières visites de la MAGE (bilans ou visites simples) ou à défaut, de la dernière visite de la MAGE, ou à défaut, valeur de concentration généralement observée pour la filière concernée (Etude Agence Rhin-Meuse)
R_{rend Pt}	Rendement de la station pour le paramètre Phosphore Total (exprimé en %) : donnée issue de l'autosurveillance, du dernier bilan réalisé sur la station ou à défaut, 75% de la valeur de rendement généralement observée pour la filière concernée (Etude Agence Rhin-Meuse)
Qual Pt	Qualité du rejet pour le paramètre Phosphore Total (exprimée en mg Pt/l) : donnée issue de l'autosurveillance, moyenne issue des 2 dernières visites de la MAGE (bilans ou visites simples) ou à défaut, de la dernière visite de la MAGE, ou à défaut, valeur de concentration généralement observée pour la filière concernée (Etude Agence Rhin-Meuse)
Filière	Type de dispositif d'épuration Donnée issue des visites de la MAGE ou à défaut, du schéma d'assainissement.
Q_{qma5}	Débit quinquennal sec du cours d'eau exutoire QMNA5 (exprimé en m ³ /j) : donnée extraite des relevés ou modélisations DIREN

MODE DE CALCUL PARAMETRE DBO₅

V_{total} Volume global d'effluent généré

$$\Rightarrow V_{ecpp} + E_{H \text{ agglo}} * 0,15$$

F_{reseau} Fonctionnement du réseau de collecte

$$\Rightarrow (V_{ecpp} / V_{total}) * 100$$

DBO_{agglo} Flux global de DBO₅ générée par l'agglomération

$$\Rightarrow E_{H \text{ agglo}} * 0,060$$

DBO_{reseau} Importance du flux de pollution DBO₅ réseau (rejets directs)

- Uniquement lorsque V_{total} est supérieur à $C_{capacité}$ à défaut est égal à 0

$$\Rightarrow (1 - C_{capacité} / V_{total}) * DBO_{agglo}$$

DBO_{total} Importance du flux de pollution DBO₅ rejeté au milieu naturel

- Lorsque V_{total} est inférieur ou égal à $C_{capacité}$

$$\Rightarrow DBO_{agglo} * (1 - R_{end \text{ DBO}} / 100)$$

- Lorsque V_{total} est supérieur à $C_{capacité}$

$$\Rightarrow ((C_{capacité} / V_{total}) * DBO_{agglo} * (1 - R_{end \text{ DBO}} / 100)) + DBO_{reseau}$$

F_{step} Fonctionnement de la station d'épuration (valeurs cadres)

Valeurs de concentration et de rendement généralement observés par filière

	Concentration* DBO ₅ (mg/l)	Rendement* DBO ₅ (%)	Concentration* Pt (mg/l)	Rendement* Pt (%)
Fosse toute eaux	150	30	15	0
Décanteur digesteur	150	30	15	0
Lit bactérien	60	70	8	15
Disques biologiques	50	80	7	25
Boues activées décantation séparée	10	90	3,4	47
Boues activées traitement séquentiel	5	95	3	60
Lagunage naturel	15	90	3	60
Lagunage aéré	20	90	4	50
Infiltration percolation	10	90	4,3	43
Filtre planté de roseaux vertical	10	90	4	40
Filtre planté de roseaux horizontal	55	75	4	40

* Performances annoncées par les constructeurs ou mentionnées dans la bibliographie

I_{imp DBO} Impact de la pollution domestique sur le cours d'eau exutoire

$$\Rightarrow DBO_{total} * 1000 / (V_{total} + Q_{mna5} * 3600 * 24)$$

MODE DE CALCUL PARAMETRE P_T

V_{total}	Volume global d'effluent généré	$V_{ecpp} + E_{H\ agglo} * 0,15$
F_{reseau}	Fonctionnement du réseau de collecte	$(V_{ecpp} / V_{total}) * 100$
$P_{T\ agglo}$	Flux global de phosphore total généré par l'agglomération	$E_{H\ agglo} * 0,004$
$P_{T\ reseau}$	Importance du flux de pollution phosphore total réseau (rejets directs) Uniquement lorsque V_{total} est supérieur à $C_{capacité}$ à défaut est égal à 0	$(1 - C_{capacité} / V_{total}) * P_{T\ agglo}$
$P_{T\ total}$	Importance du flux de pollution phosphore total rejeté au milieu naturel - Lorsque V_{total} est inférieur ou égal à $C_{capacité}$ - Lorsque V_{total} est supérieur à $C_{capacité}$	$P_{T\ agglo} * (1 - R_{end\ PT} / 100)$ $((C_{capacité} / V_{total}) * P_{T\ agglo} * (1 - R_{end\ PT} / 100)) + P_{T\ reseau}$
$I_{mp\ PT}$	Impact de la pollution domestique sur le cours d'eau exutoire	$DBO_{total} * 1000 / (V_{total} + Q_{mna5} * 3600 * 24)$

BIAIS DE L'INDICE

Les volumes d'ECPP sont estimés en période de nappe haute (mars - avril), période qui ne correspond pas à l'étiage des cours d'eau (août - septembre).

Les volumes estimés de rejets directs ne tiennent pas compte des éventuels dysfonctionnements (manque d'entretien des déversoirs), des mauvais branchements (raccordements sur EP).

ANNEXE 3 : Programme agricole – Fiches actions

Action	1 – Compléter les connaissances sur les pratiques agricoles, leur impact sur la ressource en eau, les marges de manœuvre des exploitations agricoles et les filières favorables à la qualité de l'eau
Sous-action	A - Compléments de connaissance sur la sensibilité des sols aux pollutions diffuses

Masses d'eau prioritaires	Arcueil Alagnonnette Allanche
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	SIGAL

Description de l'action et programmation sur 5 ans	Diagnostic des modes de rétention et de circulation de l'eau dans les différents types de sols présents sur le territoire Alagnon. Depuis plusieurs années, des campagnes de terrain visant à établir un référentiel pédologique régional ont été lancées. Le bassin versant Alagnon n'a pas été cartographié pour l'instant, cependant la présente action ne vise pas à financer l'établissement du référentiel pédologique sur le bassin Alagnon. Cette action a pour but d'apporter des connaissances supplémentaires au référentiel régional, sur le comportement des sols vis-à-vis de la circulation de l'eau, et donc des nutriments ou autres polluants. Ceci permettra d'améliorer la connaissance de la sensibilité des sols aux pollutions diffuses, actuellement très lacunaire. Un partenariat avec VetAgro Sup et l'Université de Lorraine est prévu dans le cadre de cette action, avec l'intervention de l'équipe pédagogique et de pédologues professionnels ayant un regard expert sur la vulnérabilité des sols aux pollutions diffuses. Le travail sera conduit en plusieurs étapes incluant des campagnes de terrain effectuées par des étudiants de VetAgro Sup et de l'Université de Lorraine, ainsi que des analyses en laboratoire au sein de l'établissement. La programmation est prévue selon le calendrier suivant : - Année 2018 (travail potentiellement poursuivi sur plusieurs années) : lancement des campagnes de terrain avec mesures complémentaires sur la rétention en eau des sols. Les coûts pris en compte correspondent uniquement aux coûts supplémentaires liés aux mesures de rétention en eau des sols, par rapport au référentiel régional pédologique financé par ailleurs. - Année 2019 : Cartographie de bassins versants (sélectionnés en comité technique) sur la sensibilité aux transferts d'intrants avec campagnes de terrain effectuées par des groupes d'étudiants. Mesures et analyses de types de sols, d'épaisseur de sol, de pH, de texture permettant de caractériser leur sensibilité aux pollutions diffuses.
--	--

Maître d'ouvrage	Nombre de jours d'animation prévisionnel				
	2018	2019	2020	2021	2022
SIGAL	Inclus dans le temps d'animation de l'animateur agro-environnement				

Maître d'ouvrage	Autres dépenses prévisionnelles				
	2018	2019	2020	2021	2022
SIGAL (partenariat avec VetAgro Sup / Université de Lorraine)		23 400 €	27 000 €		

Maître d'ouvrage	Chiffrage total prévisionnel				
	2018	2019	2020	2021	2022
SIGAL		23 400 €	27 000 €		

Type d'Indicateur	Indicateur	Initial (si évalué)	Objectif au terme du contrat
Etat	Connaissance de la sensibilité des sols au lessivage	Quasi - nulle	Connaissance de la sensibilité des sols au lessivage sur deux types de sols : - Type granitique / gneissique (Arcueil – Alagnonnette) - Type volcanique (Allanche)
Pression			
Réalisation	Surface de bassin versant avec connaissance de la sensibilité au lessivage	0	328 km ²
	Montant financier alloué	0	50 400 €

Action	1 – Compléter les connaissances sur les pratiques agricoles, leur impact sur la ressource en eau, les marges de manœuvre des exploitations agricoles et les filières favorables à la qualité de l'eau
Sous-action	B – Etude du potentiel de développement de l'agriculture biologique sur le territoire

Masses d'eau prioritaires	Tout le bassin versant Alagnon
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	FRAB Aura Cézallier Bio

Description de l'action et programmation sur 5 ans	L'agriculture biologique est par définition un type d'agriculture basé sur les rythmes biologiques des êtres vivants, un système économe en intrants basé sur une autonomie maximale. L'absence d'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais chimiques de synthèse sont des engagements très favorables à la réduction des pollutions diffuses d'origine agricole, à la fois sur des aspects préventifs et de restauration de qualité de l'eau. La conversion d'exploitants agricoles à l'agriculture biologique semble pertinente au regard des enjeux du territoire et de la limitation des pollutions diffuses. Cependant, il existe aujourd'hui assez peu de connaissance du potentiel de production, de consommation et globalement de valorisation des filières issues de l'agriculture biologique sur le territoire du bassin versant Alagnon. Ce manque de visibilité à court, moyen et long terme représente un frein à la conversion de bon nombre d'exploitants agricoles. Afin de renforcer la cohérence et la pertinence de la conversion d'un maximum d'exploitants agricole, du point de vue de l'exploitant aussi bien que du territoire, il apparaît nécessaire d'étudier le potentiel lié à ce type d'agriculture à l'échelle du territoire Alagnon. Un travail dans ce sens est d'ores et déjà initié à l'échelle des anciennes communautés de communes du Pays de Massiac, du Cézallier et d'Ardes communauté, dans le cadre de la démarche « Cézallier, territoire Bio exemplaire ». La présente action est proposée sur l'ensemble du bassin versant Alagnon. Elle est basée sur une grille d'analyse des territoires du réseau FNAB, et s'articule autour des axes suivants : - Potentiel de production - Potentiel local de consommation de produits AB - État et possibilités de structuration des filières – Organisation de la commercialisation des produits biologiques - Contexte politique local - Pression réglementaire sur le territoire
--	---

	Le recrutement d'un(e) stagiaire sur une thématique ciblée filière viande est envisagée en 2018. Le calendrier de réalisation proposé est le suivant : - Année 2017 : Lancement de l'étude - Année 2018 : Réalisation - Année 2019 : Restitution et suivi / évaluation de la faisabilité du développement des filières
--	--

Maître d'ouvrage	Nombre de jours d'animation prévisionnel					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FRAB Aura	5	30	10			
Cézallier Bio		15	5			

Maître d'ouvrage	Autres dépenses prévisionnelles				
	2018	2019	2020	2021	2022
FRAB Aura					
Cézallier Bio	4 200 €				
TOTAL	4 200 €				

Maître d'ouvrage	Chiffrage total prévisionnel					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FRAB Aura	2 250 €	13 500 €	4 500 €			
Cézallier Bio		6 987 €	719 €			
TOTAL	2 250 €	20 487 €	5 219 €			

Type d'Indicateur	Indicateur	Initial (si évalué)	Objectif au terme du contrat
Etat	Connaissance du potentiel de développement de l'agriculture biologique	Connaissance très faible, données disparates	Connaissance : - Du potentiel de développement (en termes de nombre d'exploitations convertibles et surfaces convertibles dans des délais à définir) - Des filières à développer prioritairement
Pression			
Réalisation	Nombre d'exploitations enquêtées	Cf Cézallier Bio	150 exploitations
	Montant financier alloué	Cf Cézallier Bio	+ 27 956 €

Action	1 – Compléter les connaissances sur les pratiques agricoles, leur impact sur la ressource en eau, les marges de manœuvre des exploitations agricoles et les filières favorables à la qualité de l'eau
Sous-action	C – Etude de faisabilité pour la mise en place d'un espace-test agricole

Masses d'eau prioritaires	Alagnon aval Arcueil Alagnonnette
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Cant'ADEAR

Description de l'action et programmation sur 5 ans	Les Adear le constatent dans leur accompagnement à l'installation agricole : les modes d'agriculture favorables à la ressource en eau (agriculture paysanne, agriculture biologique...) intéressent tout particulièrement les porteurs de projet non issus du milieu agricole, qui souhaitent pour la plupart répondre à l'évolution de la demande des consommateurs vers des produits de qualité respectant l'environnement. Ces personnes, qui constituent par ailleurs une ressource nouvelle pour les territoires ruraux souffrant de déprise de population, ont des besoins d'accompagnement différents des porteurs de projet issus du milieu agricole. Une phase de test de l'activité peut ainsi s'avérer nécessaire pour que le porteur de projet prenne le temps, en limitant le risque financier et en se faisant accompagner dans son projet, de maîtriser les aspects technico-économiques d'une production économe en intrants et son intégration dans le territoire. Concrètement, il s'agit de mettre un outil de production (terres, bâtiments, matériel) à disposition d'un porteur de projet sur une période donnée (plusieurs mois à un an), en lui apportant un hébergement juridique lui permettant d'exercer une activité économique, ainsi qu'un accompagnement de son projet selon ses besoins (apports techniques notamment). L'action en question consiste donc à évaluer la faisabilité de la mise en place d'une couveuse agricole dans une production (maraîchage, arboriculture ou élevage) et sur des modalités de mise à disposition de terres encore à définir. Ces modalités seront abordées au cours de l'étude, elles intégreront de manière prioritaire les enjeux de qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Calendrier prévisionnel : 2017-2018 : Réflexion multi-partenariale pour définir le territoire d'accueil et les modalités du test (acteurs impliqués, production souhaitée, mise à disposition de l'outil, investissements potentiels...). 2018 : Restitution et présentation des modalités précises de mise en œuvre de l'espace-test, mise à disposition de l'outil ;
--	---

Maître d'ouvrage	Nombre de jours d'animation prévisionnel					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cant'ADEAR	10	12				

Maître d'ouvrage	Autres dépenses prévisionnelles					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cant'ADEAR	3 880 €	3 880 €				
TOTAL	3 880 €	3 880 €				

Maître d'ouvrage	Chiffrage total prévisionnel					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cant'ADEAR	8 330 €	9 220 €				
TOTAL	8 330 €	9 220 €				

Type d'Indicateur	Indicateur	Initial (si évalué)	Objectif au terme du contrat
Etat	Connaissance de la faisabilité de l'opération	Inconnue	Connaissance : - Des besoins de mise en place d'un tel outil au regard du contexte agricole - Des modalités de mise en place en fonction des priorités d'actions pour la qualité de l'eau
Pression			
Réalisation	Nombre d'acteurs mobilisés	0	Le maximum
	Montant financier alloué	0	17 550 €

Action	1 – Compléter les connaissances sur les pratiques, leur impact sur la ressource en eau, les marges de manœuvre des exploitations et les filières favorables à la qualité de l'eau
Sous-action	D – Diagnostics individuels d'exploitation agricole

Masses d'eau prioritaires	Alagnon aval Saduit Violette Arcueil Alagnonnette Allanche
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	SIGAL

Description de l'action et programmation sur 5 ans	Le SIGAL porte actuellement ces diagnostics d'exploitation préalables à la contractualisation MAEC. Il propose d'élargir à d'autres thématiques, tout en restant basé sur la méthodologie IDEA. Celle-ci permet d'identifier des points forts et des points faibles de l'exploitation selon les trois composantes de la durabilité (Agro-écologique, socio-territoriale, et économique). Cette approche est intéressante pour l'exploitant agricole qui ne voit pas dans ce diagnostic une simple « identification des pollutions » qui pourrait avoir un écho négatif, mais un véritable moteur de progrès. Selon les thématiques pressenties, un complément pourra être réalisé par des structures compétentes : - bois bocager, - gestion de la fertilisation/effluents, - gestion des prairies naturelles et milieux à faible productivité, - zones humides - Autres thématiques soulevées à l'occasion de futurs diagnostics Le nombre de diagnostics réalisés annuellement est estimé à environ 15. A la suite du diagnostic, un programme individualisé est proposé à chaque exploitant, comprenant des actions collectives, de l'accompagnement individuel ou encore du renvoi vers des investissements ou aménagements en lien avec les problématiques qui concernent l'exploitant. Ces diagnostics d'exploitation seront au cœur de l'ensemble des actions agricoles du CT, et permettront en parallèle de compléter les connaissances sur les exploitations et pratiques. Calendrier prévisionnel : 2018 à 2022 : 15 diagnostics par an
--	--

Maître d'ouvrage	Nombre de jours d'animation prévisionnel					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
SIGAL	Inclus dans le temps de travail de l'animateur agro-environnement (environ 2,5 j par diagnostic)					

Maître d'ouvrage	Autres dépenses prévisionnelles				
	2018	2019	2020	2021	2022
SIGAL	12 950 €	12 950	12 950	12 950	12 950
TOTAL	12 950 €	12 950 €	12 950 €	12 950 €	12 950 €

Maître d'ouvrage	Chiffrage total prévisionnel					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
SIGAL	0	12 950 €	12 950 €	12 950 €	12 950 €	12 950 €
TOTAL	0	12 950 €	12 950 €	12 950 €	12 950 €	12 950 €

Type d'Indicateur	Indicateur	Initial (si évalué)	Objectif au terme du contrat
Etat	Connaissance du fonctionnement des exploitations et des marges de manœuvres	Connaissance relative sur les masses d'eau de l'Allanche, de l'Arcueil et de l'Alagnonnette (diagnostics d'exploitation 2016-2017) : - Bilan apparent N, P - Pression phytosanitaires - Indicateurs socio-territoriaux - Indicateurs économiques	Connaissance développée sur les bassins du Saduit, de l'Alagnon aval, de la Violette.
Pression			
Réalisation	Nombre de diagnostics réalisés	Environ 60 (2016-2017)	135 (60 initiaux + 15 par an)
	Montant financier alloué	52 000 €	116 750 €

Action	1 – Compléter les connaissances sur les pratiques agricoles, leur impact sur la ressource en eau, les marges de manœuvre des exploitations agricoles et les filières favorables à la qualité de l'eau
Sous-action	B – Diagnostics individuels de conversion à l'agriculture biologique

Masses d'eau prioritaires	Alagnon aval Saduit Violette Arcueil Alagnonnette Allanche
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	FRAB Aura Chambre d'agriculture de la Haute-Loire

Description de l'action et programmation sur 5 ans	La conversion d'un exploitant à l'agriculture biologique ne s'improvise pas, et ne dépend pas uniquement du contexte économique des filières. Afin de préparer au mieux une conversion, il est fortement recommandé de faire réaliser un diagnostic individuel de conversion, qui peut déboucher sur une conversion effective mais aussi sur d'autres mesures de la même manière que pour les autres diagnostics d'exploitation (accompagnement individualisé, investissements, formations, animations collectives, etc...). Ces diagnostics de conversion intègrent notamment : - Un état des lieux des pratiques à l'échelle de l'exploitation - Une analyse de ces pratiques au regard des exigences réelles du cahier des charges de l'agriculture biologique - Des simulations technico-économiques permettant à l'exploitant de se projeter (techniques d'élevage et de cultures, rendements, autonomie, économie, main d'œuvre, etc...) - Une analyse et des propositions en lien avec les objectifs de l'exploitant et les besoins de la filière ; A l'issue de chaque diagnostic, des mesures d'accompagnement, de formations, d'investissements, etc ... pourront être proposées à l'exploitant, rebondissant sur les autres mesures proposées dans le cadre (ou hors du cadre) du contrat territorial. Ces diagnostics seront effectués par les CA et par la FRAB Aura. Toutefois, pour la CA15, étant financés par ailleurs dans le cadre du plan de développement de l'agriculture biologique, aucun financement ne sera pas sollicité dans le Contrat territorial. <u>Calendrier prévisionnel :</u> 2018 à 2022 : en moyenne 6 à 7 diagnostics individuels de conversion par an
--	---

Maître d'ouvrage	Chiffrage total prévisionnel					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FRAB Aura	3 000 €	9 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Chambre d'agriculture 43		3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
TOTAL	3 000 €	12 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €

Type d'Indicateur	Indicateur	Initial (si évalué)	Objectif au terme du contrat
Etat	Connaissance des marges de manœuvre des exploitations pour une conversion à l'agriculture biologique	Très faible	Connaissance sur au moins 5 exploitation de chacune des masses d'eau prioritaires
Pression			
Réalisation	Nombre de diagnostics réalisés	0	34
	Montant financier alloué	0	51 000 €

Action	2 – Animer le développement de pratiques et techniques favorables à la qualité de l'eau, en diminuant l'utilisation des intrants et en réduisant la sensibilité des parcelles aux pollutions diffuses
Sous-action	A – 1 : Animation générale du développement de pratiques favorables à la qualité de l'eau et mise en cohérence des acteurs

Masses d'eau prioritaires	
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Ensemble des maîtres d'ouvrages du volet « Pollutions diffuses » : - SIGAL - Chambres d'agriculture - FRAB Auvergne-Rhône-Alpes - Cant'Adear - Cézallier Bio - Mission haies Auvergne - FR CUMA Auvergne-Rhône-Alpes

Description de l'action et programmation sur 5 ans	Ce volet intègre notamment les aspects liés à la gouvernance du volet « Pollutions diffuses » du contrat territorial (voir paragraphe dédié). Tous les maîtres d'ouvrages sont appelés à se rencontrer au moins une fois par an, parfois plus, a minima pour coordonner l'ensemble des actions sous le pilotage du SIGAL. Des journées d'échanges thématiques pourront également être organisées entre maîtres d'ouvrages, de même que des réunions plus informelles sur des points précis techniques ou organisationnels. De même, une préparation occasionnelle de contenus pour la communication pourra être demandée. Les supports de communication et leur diffusion sont pris en charge dans un volet spécifique du contrat territorial. A cet effet (préparation et participation aux réunions), une base de 5 journées par an et par structure sont prévues. Au-delà de ces aspects, du temps est nécessaire pour la constitution et l'animation de groupes thématiques d'agriculteurs accompagnés collectivement par la suite. Ce temps supplémentaire (2 jours / an) est inclus dans les tableaux suivants. Les années 2017 (démarrage de la programmation) et 2022 (bilan de la programmation) sont considérées différemment et font l'objet de chiffrages spécifiques. Par ailleurs, le SIGAL porte un Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) Alagnon, permettant de mobiliser des MAEC auprès des exploitants agricoles. Au terme de ce projet, son bilan et son évaluation devront être conduits, de même que la suite à donner à ces démarches. Selon la future PAC, d'autres types d'outils pourront être proposées, c'est pourquoi le SIGAL souhaite se laisser la possibilité d'élaborer un nouveau projet s'il apparaît opportun. Ce temps dédié pour chaque structure est prévu au cours de l'année 2022.
--	--

Maître d'ouvrage	Nombre de jours d'animation prévisionnel					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
SIGAL	<i>Intégré au poste d'animateur agro-environnement – 160 j /an</i>					
Chambre d'agriculture 15	4	5	5	5	5	7
Chambre d'agriculture 43	4	5	5	5	5	7
FRAB Aura	9	7	7	7	7	7
Cant'ADEAR	9	7	7	7	7	7
Cézallier Bio		7	7	7	7	7
Mission Haies Auvergne	4	5	5	5	5	7
FR CUMA	9	7	7	7	7	7
TOTAL	39	43	43	43	43	49

Maître d'ouvrage	Chiffrage total prévisionnel					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
SIGAL	<i>Intégré au poste d'animateur agro-environnement – 160 j /an</i>					
Chambre d'agriculture 15	1 980 €	2 475 €	2 475 €	2 475 €	2 475 €	3 465 €
Chambre d'agriculture 43	1 984 €	2 480 €	2 480 €	2 480 €	2 480 €	3 472 €
FRAB Aura	4 050 €	3 150 €	3 150 €	3 150 €	3 150 €	3 150 €
Cant'ADEAR	4 005 €	3 115 €	3 115 €	3 115 €	3 115 €	3 115 €
Cézallier Bio		1 008 €	1 008 €	1 008 €	1 008 €	1 008 €
Mission Haies Auvergne	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	2 800 €
FR CUMA	3 780 €	2 940 €	2 940 €	2 940 €	2 940 €	2 940 €
TOTAL	17 399 €	16 768 €	16 768 €	16 768 €	16 768 €	19 950 €

Type d'Indicateur	Indicateur	Initial (si évalué)	Objectif au terme du contrat
Etat	Méthode de travail entre partenaires du CT	Ponctuelle	Continue (évaluation qualitative en fin de période de contrat)
Pression			
Réalisation	Temps consacré à l'animation toutes structures confondues	0,8 ETP annuel	1,8 ETP annuel
	Montant alloué à l'animation « Pollutions diffuses »	29 200 €	617 667 € (total 5 ans) <i>123 533 € en moyenne / an</i>
	Nombre de rencontres annuelles entre partenaires	0	3 au minimum

Action	2 – Animer le développement de pratiques et techniques favorables à la qualité de l'eau, en diminuant l'utilisation des intrants et en réduisant la sensibilité des parcelles aux pollutions diffuses
Sous-action	A – 2 : Mise en place et expérimentation d'une « couveuse agricole » permettant de mettre en œuvre des pratiques agricoles exemplaires en termes de préservation de la qualité d'eau.

Masses d'eau prioritaires	Alagnon aval Arcueil Alagnonnette
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Cant'Adear

Description de l'action et programmation sur 5 ans	Cette action correspond à la mise en œuvre de la structure dont la création fera suite à l'étude de faisabilité visée dans l'action 1-C. Une fois l'outil créé, un appel à projet sera lancé, permettant de sélectionner un porteur de projet souhaitant se lancer dans l'activité agricole, dans un cadre juridique et technique sécurisé. L'activité agricole testée sur cette structure pourra concerner aussi bien l'élevage que le maraîchage-horticulture, ou encore d'autres types de cultures. L'objectif étant que le porteur de projet puisse ensuite s'installer sur une structure qui lui sera propre, avec les compétences et techniques capitalisées dans le cadre de la couveuse agricole. La Cant'Adear en partenariat avec d'autres structures (Terre de liens, réseau CIVAM, etc...) sera chargée du suivi de cette action expérimentale. <u>Calendrier prévisionnel :</u> 2018 : suite à la restitution de l'étude, lancement d'un appel à projet 2019 : sélection d'un porteur de projet accueilli dans la structure 2019 à 2022 : suivi et éventuelle conduite d'un nouveau cycle (dans les modalités définies au cours de l'étude de faisabilité)
--	---

Maître d'ouvrage	Nombre de jours d'animation prévisionnel					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cant'ADEAR		5	15	15	15	10
TOTAL		5	15	15	15	10

Maître d'ouvrage	Autres dépenses prévisionnelles				
	2018	2019	2020	2021	2022
Cant'ADEAR	18 350 €	8 350 €	8 350 €	8 350 €	8 350 €
TOTAL	18 350 €	8 350 €	8 350 €	8 350 €	8 350 €

Maître d'ouvrage	Chiffrage total prévisionnel					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cant'ADEAR		21 215 €	16 950 €	16 950 €	16 950 €	14 000 €
TOTAL		20 575 €	15 025 €	15 025 €	15 025 €	12 800 €

Type d'Indicateur	Indicateur	Initial (si évalué)	Objectif au terme du contrat
Etat	Présence de la structure sur le territoire	Absence	Existence d'une structure permettant l'installation d'un ou plusieurs exploitant(s)
Pression	Bilan apparent N, P	Non évalué	Inférieur à +20 uN/ha (à ajuster en fonction de la nature de la production)
	Pression produits phytosanitaires (cf indicateur IDEIA)	Non évalué	Inférieur à 0,5 (à ajuster en fonction de la nature de la production)
Réalisation	Nombre de porteurs de projets engagés au travers de la structure	0	5
	Montant alloué à l'action	0	78 450 €

Action	2 – Animer le développement de pratiques et techniques favorables à la qualité de l'eau, en diminuant l'utilisation des intrants et en réduisant la sensibilité des parcelles aux pollutions diffuses
Sous-action	B – 1 : Animations thématiques et démonstrations collectives sur l'agriculture biologique : élevage, cultures, maraîchage-horticulture-arboriculture

Masses d'eau prioritaires	Alagnon aval Saduit Arcueil Alagnonnette Violette Allanche
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	FRAB Aura Cézallier Bio

Description de l'action et programmation sur 5 ans	Animation collective de groupes d'exploitants convertis ou non à l'AB. Ces groupes étant centrés sur des thématiques ou orientation technico-éco. Il est prévu de constituer 3 groupes thématiques et des groupes « conversion » à partir des années 2017-18 et de les accompagner vers des changements de pratiques et/ou vers une conversion (dém. de matériels, visites d'exploitations/structures liées à la valorisation des productions, etc...). Ils peuvent s'articuler autour de trois systèmes d'exploitation : - Elevage - Cultures - Maraîchage-horticulture-arboriculture - Conversion à l'AB Cette action permettra également le suivi et la mise en œuvre des résultats de l'étude du potentiel de développement de l'AB qui inclut la mise en lien entre les changements de pratiques et les filières. Sont également prévues des réunions collectives permettant à la fois de promouvoir la démarche, de valoriser les bonnes pratiques et de recenser de potentiels candidats à la conversion ou au changement de pratiques. Les coûts correspondent à du temps d'animation, à des frais d'intervenants, d'analyses (sols, fourrages, poils, effluents), de déplacements et d'organisation des animations. <u>Calendrier prévisionnel :</u> 2017 : 1 réunion collective, début de constitution des groupes d'exploitants 2018 : 2 réunions collectives, poursuite de la constitution des groupes thématiques 2019 à 2022 : 2 réunions collectives / an, accompagnement des groupes d'exploitants
--	--

Maître d'ouvrage	Nombre de jours d'animation prévisionnel					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FRAB Aura	3	36	36	46	46	23
Cézallier bio		5	10	15	15	10
TOTAL	3	41	46	61	61	33

Maître d'ouvrage	Autres dépenses prévisionnelles					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FRAB Aura	1 500 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €
Cézallier bio		500 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
TOTAL	1 500 €	13 500 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €

Maître d'ouvrage	Chiffrage total prévisionnel					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FRAB Aura	2 850 €	29 200 €	29 200 €	33 700 €	33 700 €	23 350 €
Cézallier bio		1 220 €	2 440 €	3 160 €	3 160 €	2 440 €
TOTAL	2 850 €	30 420 €	31 640 €	36 860 €	36 860 €	25 790 €

Type d'Indicateur	Indicateur	Initial (si évalué)	Objectif au terme du contrat
Etat			
Pression	Utilisation d'intrants dans les exploitations diagnostiquées	Selon diag. d'exploitation (moyenne par masse d'eau) : - Bilan apparent N,P - Pression produits phytosanitaires	- Absence de produits phytosanitaires ; - Bilan apparent : Réduction de 25 % ou : N < 20 uN/ha P < 5 uP /ha
	Surfaces en AB		20 % de la SAU sur ME à enjeux
Réalisation	Nombre d'animations / démonstrations coll.	0	10
	Nombre de groupes d'agri. accompagnés	0	6
	Participation moy. aux animations collectives	0	15
	Montant alloué à l'action	0	164 420 €

Action	2 – Animer le développement de pratiques et techniques favorables à la qualité de l'eau, en diminuant l'utilisation des intrants et en réduisant la sensibilité des parcelles aux pollutions diffuses
Sous-action	B – 2 : Animations collectives et démonstrations sur la gestion, la valorisation, la restauration du bois bocager et l'agroforesterie

Masses d'eau prioritaires	Alagnon aval Saduit Arcueil Alagnonnette Violette Allanche Roche Auze Bouzaire Valjouze
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	FR CUMA Mission haies Auvergne

Description de l'action et programmation sur 5 ans	Le bois bocager est l'un des éléments tampons majeurs permettant de réduire la sensibilité des parcelles aux pollutions diffuses. Il permet de retenir une part importante des nutriments et autres polluants entraînés par ruissellement ou lessivage des sols. Cependant, le bois bocager a beaucoup souffert des différents aménagements fonciers, car souvent vécu comme une contrainte et un frein à la mécanisation. Cependant, la gestion durable de ce bois possède un double intérêt : - Diminuer la sensibilité des sols aux pollutions diffuses grâce au pouvoir épurateur des arbres ; - Améliorer l'autonomie des exploitations voire des territoires en énergie et en litière pour l'élevage ; L'action se propose de développer la « culture » (au sens culturel et non cultural) de la gestion du bois bocager pour garantir la préservation d'un maximum de ces éléments tampons et améliorer l'autonomie des exploitations. Elle se propose également de promouvoir l'agroforesterie et de mettre en œuvre la restauration de haies dans les exploitations agricoles, en rappelant les nombreux avantages qu'elles peuvent procurer, en particulier dans un contexte d'évolution climatique avérée. L'action est essentiellement construite autour de démonstrations collectives sur la gestion du bois bocager. A partir des diagnostics d'exploitations réalisés auparavant et
--	---

	des contacts établis par ailleurs, des exploitations seront proposées pour la réalisation des démonstrations, qui comprendront l'utilisation d'outils de taille et de gestion de haies et de broyage des rémanents. Des éléments techniques, économiques seront présentés au cours de ces démonstrations et des visites d'exploitations utilisant la plaquette en litière ou bois-énergie seront organisées. L'action intègre également des animations collectives sur la plantation de haies dans les exploitations agricoles, dans l'objectif de développer les éléments tampons et les filières bois bocager sur le long terme. <u>Calendrier prévisionnel :</u> 2018 à 2022 : Une démonstration de gestion du bois bocager par an, dont les dates et lieux sont définis annuellement en comité technique. Animations collectives sur la plantation de haies prévues annuellement, mais pourront être ajustées en fonction des besoins locaux.
--	---

Maître d'ouvrage	Nombre de jours d'animation prévisionnel					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FR CUMA		8,5	8,5	8,5	8,5	5
Mission haies		8	8	8	8	4
TOTAL		16,5	16,5	16,5	16,5	9

Maître d'ouvrage	Autres dépenses prévisionnelles					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FR CUMA		2 140 €	2 140 €	2 140 €	2 140 €	2 140 €
Mission haies						
TOTAL		2 140 €	2 140 €	2 140 €	2 140 €	2 140 €

Maître d'ouvrage	Chiffrage total prévisionnel					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FR CUMA		5 710 €	5 710 €	5 710 €	5 710 €	4 240 €
Mission haies		3 200 €	3 200 €	3 200 €	3 200 €	1 600 €
TOTAL		8 910 €	8 910 €	8 910 €	8 910 €	5 840 €

Type d'Indicateur	Indicateur	Initial (si évalué)	Objectif au terme du contrat
Pression	Densité bocagère	Sur la base du diagnostic bocager établi par la Mission haies Auvergne	+ 5 % sur ME prioritaires
Réalisation	ml de haies plantées	0	20 km
	Linéaires de haies avec plan de gestion	0	25 km
	Montant alloué à l'action	0	41 480 €

Action	2 – Animer le développement de pratiques et techniques favorables à la qualité de l'eau, en diminuant l'utilisation des intrants et en réduisant la sensibilité des parcelles aux pollutions diffuses
Sous-action	B – 3 : Animations collectives sur une connaissance et une gestion des sols permettant de limiter les intrants

Masses d'eau prioritaires	Alagnon aval Saduit Arcueil Alagnonnette Violette
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Cant'Adear

Description de l'action et programmation sur 5 ans	La connaissance des sols par les exploitants agricoles est l'une des bases de l'agronomie permettant de limiter l'utilisation des intrants chimiques, et une meilleure valorisation des effluents d'élevage. Par ailleurs, la sensibilité des sols aux pollutions diffuses dépend étroitement des conditions dans lesquelles ils sont travaillés. Ainsi, un sol ayant un faible taux de matière organique, retourné fréquemment et recevant beaucoup d'engrais de synthèse verra sa capacité de rétention des nutriments diminuer au cours du temps. Afin d'améliorer la prise en compte de la nature des sols dans la gestion du parcellaire, cette action prévoit l'organisation de journées techniques faisant intervenir des professionnels des sciences des sols, avec un objectif de réduction des intrants dans le système de l'exploitation. Ces journées techniques intégreront des présentations en salle sur la connaissance du fonctionnement des sols et leurs caractéristiques, ainsi que des observations de terrain. <u>Calendrier prévisionnel :</u> 2018 : Préparation et organisation d'une journée technique collective sur la gestion des sols, avec intervenant spécialiste 2022 : Préparation et organisation d'une journée technique avec intervention d'un spécialiste, ainsi que d'une journée d'échanges sur les pratiques entre les participants
--	--

Maître d'ouvrage	Nombre de jours d'animation prévisionnel					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cant'Adear		5	5			9
TOTAL		5	5			9

Maître d'ouvrage	Autres dépenses prévisionnelles					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cant'Adear		2 000 €	2 000 €			1 900 €
TOTAL		2 000 €	2 000 €			1 900 €

Maître d'ouvrage	Chiffrage total prévisionnel					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cant'Adear		4 225 €	4 225 €			5 905 €
TOTAL		4 225 €	4 225 €			5 905 €

Type d'Indicateur	Indicateur	Initial (si évalué)	Objectif au terme du contrat
Etat			
Pression	Pression produits phytosanitaires (cf indicateur IDEA)	Non évalué	Inférieur à 0,5 (à ajuster en fonction de la nature de la production)
	Bilan apparent N, P	Non évalué	Inférieur à : N : +20 uN/ha P : + 5 uP / ha (à ajuster en fonction de la nature de la production)
Réalisation	Nombre d'animations collectives	0	3
	Participation moyenne aux animations	0	15

Action	2 – Animer le développement de pratiques et techniques favorables à la qualité de l'eau, en diminuant l'utilisation des intrants et en réduisant la sensibilité des parcelles aux pollutions diffuses
Sous-action	B – 4 : Animations collectives sur la gestion des effluents d'élevage

Masses d'eau prioritaires	Saduit Alagnon aval Arcueil Alagnonnette Allanche Voireuse Violette Roche Bouzaire Valjouze
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Chambres d'agriculture FR CUMA

Description de l'action et programmation sur 5 ans	La gestion des effluents organiques est l'un des enjeux forts pour la réduction des intrants sur une exploitation, conduisant d'une part à la limitation des pertes de nutriments (lixiviation/ruissellement) et d'autre part à une amélioration de l'autonomie. Les effluents d'élevage, selon nature et composition, ont des effets différents sur les cultures et les sols : apports de nutriments aux cultures, amélioration de la structure du sol, teneur en matière organique, etc... sont autant de critères parfois méconnus des exploitants mais déterminants dans la gestion des effluents. Cette action inclut : - L'organisation de journées thématiques collectives sur la gestion et la valorisation des effluents permettant de limiter les transferts aux masses d'eau ; - Des analyses collectives de sol, d'effluents et de fourrages permettant d'évaluer au mieux la nécessité de rééquilibrer ou réduire les apports de fertilisants, et permettant de se baser sur des exemples concrets et réels ; - Des démonstrations de matériels permettant de valoriser différemment les effluents : réalisation de compost, amélioration fonctionnement des sols (rétention eau et nutriments), d'épandage (moindre dispersion des nutriments). <u>Calendrier prévisionnel :</u> 2018 : Deux animations + campagnes d'analyses (une dans le 43, une dans le 15) 2019 : Démonstration sur les techniques et l'intérêt du compostage 2019 à 2021 : Une animation collective par an, alternance par département 15/43
--	--

Maître d'ouvrage	Nombre de jours d'animation prévisionnel					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Chambre agr 15		5	5	5	5	
Chambre agr 43		5	5	5		
FR CUMA			6			
TOTAL		10	16	10	5	

Maître d'ouvrage	Autres dépenses prévisionnelles					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Chambre agr 15		1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	
Chambre agr 43		1 500 €	1 500 €	1 500 €		
FR CUMA			1 000 €			
TOTAL		7 955 €	4 000 €	3 000 €	1 500 €	

Maître d'ouvrage	Chiffage total prévisionnel					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Chambre agr 15		3 975 €	3 975 €	3 975 €	3 975 €	
Chambre agr 43		3 980 €	3 980 €	3 980 €		
FR CUMA			3 520 €			
TOTAL		7 955 €	11 475 €	7 955 €	3 975 €	

Type	Indicateur	Initial (si évalué)	Objectif au terme du contrat
Etat			
Pression	Bilan apparent N, P exploitation	Non évalué	Inférieur à N : +20 uN/ha P : + 5 uP / ha (à ajuster à nature de la prod.)
	Rapport Fumiers / Lisiers à l'échelle ME	Moy fin 2017 avec le pool de 60 diagnostics agricoles	Augmentation de 10 %
Réalisation	Nombre d'animations / démo. collectives	0	6
	Participation moy. aux animations collectives	0	15
	Montant	0	31 360 €

Action	2 – Animer le développement de pratiques et techniques favorables à la qualité de l'eau, en diminuant l'utilisation des intrants et en réduisant la sensibilité des parcelles aux pollutions diffuses
Sous-action	B – 5 : Animations collectives sur la gestion des prairies naturelles

Masses d'eau prioritaires	Alagnon aval Arcueil Alagnonnette Allanche Saduit Roche Violette
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Cant'Adear FR CUMA

Description de l'action et programmation sur 5 ans	Les prairies naturelles constituent des éléments tampons majeurs du territoire, ainsi que des réservoirs de biodiversité importants. Par ailleurs, leur rôle de stockage de carbone dans les sols est au cœur des enjeux de limitation du réchauffement climatique. Cependant, ces prairies sont les premiers éléments du parcellaire agricole à subir deux types de tendances divergentes : - L'intensification ou le retournement des surfaces les plus mécanisables au profit de prairies temporaires ou de cultures ; - L'abandon plus ou moins progressif des milieux les moins mécanisables ; Or ces tendances ne sont pas favorables à la réduction des pollutions diffuses, par des effets de concentration des nutriments sur des surfaces réduites, donc plus sujettes au transfert vers les masses d'eau. La valorisation des milieux dits moins productifs représentent une marge de progrès vers l'autonomie des exploitations, malgré leur réputation négative. Les animaux sont capables de valoriser ce type de milieu, ce qui permet par ailleurs de réduire l'intensification sur d'autres parcelles. Les prairies naturelles à flore diversifiée présentent des intérêts multiples : - La diversité floristique est un bon indicateur de l'équilibre de la fertilisation, gages de faibles transferts de nutriments vers les masses d'eau ; - Une bonne diversité floristique est bien souvent liée à une bonne qualité fourragère, et au-delà des aspects purement nutritionnels cette diversité est liée à des productions de qualité supérieure.
--	---

	Cette action prévoit : - Des journées techniques avec intervenants spécialistes sur la valorisation des milieux dits peu productifs permettant une meilleure autonomie fourragère ; - Des journées d'échanges entre exploitants agricoles sur les pratiques mises en œuvre dans les exploitations ; - Des journées de démonstration de matériel permettant d'améliorer le fonctionnement et le pouvoir tampon des prairies à flore diversifiée (outils de gestion ou d'aération du sol par exemple) ; <u>Calendrier prévisionnel :</u> 2018 : Journée technique (avec intervenant spécialiste) et journée d'échanges sur la gestion des prairies naturelles 2019 : Seconde session de journée technique avec intervenant spécialiste et voyage d'études 2020 : Journée d'échanges entre exploitants agricoles sur les pratiques mises en œuvre 2021 : Démonstration collective de matériel d'amélioration de la gestion des prairies naturelles et journée d'échange technique
--	--

Maître d'ouvrage	Nombre de jours d'animation prévisionnel					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cant'Adear		9	9	5	5	
FR CUMA					6	
TOTAL		9	9	5	11	

Maître d'ouvrage	Autres dépenses prévisionnelles					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cant'Adear		1 900 €	2 900 €			
FR CUMA					1 000 €	
TOTAL		1 900 €	2 900 €		1 000 €	

Maître d'ouvrage	Chiffrage total prévisionnel					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cant'Adear		5 905 €	6 905 €	2 225 €	2 225 €	
FR CUMA					3 520 €	
TOTAL		5 905 €	6 905 €	2 225 €	5 745 €	

Type d'Indicateur	Indicateur	Initial (si évalué)	Objectif au terme du contrat
Etat			
Pression	% de prairies nat / SAU	Moyenne établie en fin d'année 2017 avec le pool de 60 diagnostics agricoles	Maintien voire augmentation
	Fertilisation moyenne des prairies naturelles	Moyenne établie en fin d'année 2017 avec le pool de 60 diagnostics agricoles	
Réalisation	Nombre d'animations / démonstrations collectives	0	6
	Participation moy aux animations collectives (nb présents / anim)	0	15
	Montant alloué	0	20 780 €

Action	2 – Animer le développement de pratiques et techniques favorables à la qualité de l'eau, en diminuant l'utilisation des intrants et en réduisant la sensibilité des parcelles aux pollutions diffuses
Sous-action	B – 6 : Animations collectives et expérimentations sur la réduction de l'utilisation des intrants et l'amélioration de la qualité de l'eau

Masses d'eau prioritaires	Alagnon aval Saduit Arcueil Alagnonnette Violette
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Chambres d'agriculture Cant'Adear FR CUMA

Description de l'action et programmation sur 5 ans	L'utilisation de produits phytosanitaires, bien qu'encore relativement faible à l'échelle du territoire Alagnon, devient plus fréquente dès lors que la proportion de terres arables est significative dans l'assolement des exploitations. De plus, cette proportion a significativement augmenté sur certains territoires au cours des 10 à 20 dernières années (partie Est du bassin versant en particulier). Au-delà des démarches nationales de réduction des produits phytosanitaires (Plan écophyto, ...) cette action prévoit de travailler collectivement et à l'échelle des exploitations agricoles sur les techniques permettant de réduire l'utilisation de ces produits tout en optimisant les rendements et en limitant les adventices et ravageurs des cultures. Par ailleurs, certaines techniques culturales permettent à la fois de réduire voire supprimer les produits phytosanitaires d'une part, et de réduire les apports d'engrais de synthèse d'autre part. Ces pratiques ne sont que très peu ou pas connues, et donc quasiment pas mises en œuvre actuellement sur le territoire. Des expérimentations sur des techniques permettant de réduire les intrants sur prairies seront également conduites, avec différenciation des techniques sur une même parcelle, délimitation d'une zone témoin, etc... L'action inclut : - Des visites d'essais sur des techniques culturales permettant de limiter les produits phytosanitaires et engrais de synthèse : rotations avec têtes « nettoyantes », couverts végétaux, semis sous couverts, allongement des rotations, etc...
--	--

	- Journées techniques et d'échanges entre exploitants agricoles, interventions de spécialistes ; - Démonstrations de matériel de désherbage mécanique (bineuse, herse étrille, ...) - Expérimentations sur prairies naturelles et temporaires : essais comparatifs de types d'effluents différents, de fractionnement des apports, avec mesures de reliquats azotés et maintien de parcelles témoins sans fertilisation ; <u>Calendrier prévisionnel :</u> 2018 à 2021 : Chaque année, organisation d'une à 2 animations collectives par les chambres d'agriculture, avec visites de parcelles ayant bénéficié de techniques permettant de réduire ou éviter l'utilisation de produits phytosanitaires. Les visites pourront être organisées sur des plates-formes d'essais mises en place dans le cadre du réseau DEPHY, financé par ailleurs. 2019 à 2021 : Organisation d'une journée technique par an avec intervention d'un spécialiste par la Cant'Adéar, et organisation d'une journée d'échanges entre exploitants agricoles au cours des trois années (en 2019 ?) 2018 et 2020 : Démonstrations de matériel de désherbage mécanique de précision 2018 à 2020 : Expérimentations collectives et suivi de ces expérimentations sur cultures, prairies temporaires et permanentes sur des techniques permettant de réduire les intrants (produits phytosanitaires et engrais minéraux).
--	--

Maître d'ouvrage	Nombre de jours d'animation prévisionnel					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Chambre d'agriculture 15		19	14	16	4	
Chambre d'agriculture 43		17	17	17	2	
Cant'Adear			9	5	5	
FR CUMA		6		6		
TOTAL		42	40	44	11	

Maître d'ouvrage	Autres dépenses prévisionnelles					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Chambre d'agriculture 15		670 €	670 €	670 €		
Chambre d'agriculture 43		700 €	700 €	700 €		
Cant'Adear			1 900 €	2 000 €	2 000 €	
FR CUMA		1 000 €		1 000 €		
TOTAL		2 370 €	3 270 €	4 370 €	2 000 €	

Maître d'ouvrage	Chiffrage total prévisionnel					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Chambre d'agriculture 15		10 075 €	7 600 €	8 590 €	1 980 €	
Chambre d'agriculture 43		9 132 €	9 132 €	9 132 €	992 €	
Cant'Adear			5 905 €	4 225 €	4 225 €	
FR CUMA		3 520 €		3 520 €		
TOTAL		22 727 €	22 637 €	23 654 €	7 197 €	

Type d'Indicateur	Indicateur	Initial (si évalué)	Objectif au terme du contrat
Etat			
Pression	Pression produits phytosanitaires (cf indicateur IDEA)	Non évalué	Inférieur à 0,8 (à ajuster en fonction de la nature de la production) ou diminution de 20 %
	Fertilisation minérale / ha	Non évalué	Diminution 20 %
Réalisation	Nombre d'animations / démonstrations collectives	0	15
	Nombre de groupes d'agriculteurs accompagnés	0	3
	Participation moyenne aux animations collectives (nb de présents / animation)	0	15
	Montant alloué à l'action	0	76 215 €

Action	2 – Animer le développement de pratiques et techniques favorables à la qualité de l'eau, en diminuant l'utilisation des intrants et en réduisant la sensibilité des parcelles aux pollutions diffuses
Sous-action	B – 7 : Animations collectives sur l'impact de l'abreuvement direct en cours d'eau et sur les aménagements possibles

Masses d'eau prioritaires	Arcueil Alagnonnette Allanche Bouzaire Valjouze
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Chambres d'agriculture

Description de l'action et programmation sur 5 ans	L'abreuvement des animaux d'élevage sur les cours d'eau est une pratique courante localement. Elle permet à l'exploitant de disposer d'une eau gratuite, et a priori de bonne qualité. Cependant, certaines pratiques peuvent ponctuellement dégrader les berges des cours d'eau, mettre des particules en suspension voire induire l'apport d'excréments directement dans l'eau. Ces pollutions plutôt considérées comme ponctuelles peuvent être multipliées selon les linéaires de cours d'eau ouverts à l'abreuvement. Afin de les limiter ou les éviter, des dispositifs d'abreuvement spécifiques peuvent être mis en place, tel que le SIGAL et le CEN Auvergne ont pu le mettre en œuvre dans le cadre du contrat territorial Alagnon. En lien étroit avec le SIGAL, les chambres d'agriculture se proposent de valoriser ces aménagements, et d'accompagner collectivement les agriculteurs susceptibles d'accueillir de tels dispositifs dans les changements de pratiques qu'ils induisent : gestion du pâturage, entretien des dispositifs, etc... Cet accompagnement se fera sous la forme de journées techniques avec visites de terrain et présentations techniques et économiques des différents dispositifs. <u>Calendrier prévisionnel :</u> 2018 et 2020 : Organisation de trois journées collectives (2 dans le 15, une dans le 43)
--	--

Maître d'ouvrage	Nombre de jours d'animation prévisionnel					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Chambre d'agriculture 15		3		3		
Chambre d'agriculture 43		2		2		
TOTAL		5		5		

Maître d'ouvrage	Chiffrage total prévisionnel					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Chambre d'agriculture 15		1 485 €		1 485 €		
Chambre d'agriculture 43		992 €		992 €		
TOTAL		2 477 €		2 477 €		

Type d'Indicateur	Indicateur	Initial (si évalué)	Objectif au terme du contrat
Etat			
Pression	Linéaire mis en défens	Cf volet Berges/lit/ripisylve	Cf volet Berges/lit/ripisylve
Réalisation	Nombre d'animations / démonstrations collectives	0	3
	Participation moyenne aux animations collectives (nb de présents / animation)	0	15
	Montant alloué à l'action	0	4 954 €

Action	2 – Animer le développement de pratiques et techniques favorables à la qualité de l'eau, en diminuant l'utilisation des intrants et en réduisant la sensibilité des parcelles aux pollutions diffuses
Sous-action	B – 8 : Animations collectives sur l'impact des traitements vétérinaires, les solutions préventives et les méthodes de lutte alternatives

Masses d'eau prioritaires	Arcueil Alagnonnette Alagnon aval Allanche Violette Saduit Bouzaire Valjouze
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Cant'Adear

Description de l'action et programmation sur 5 ans	Certains traitements antiparasitaires non-sélectifs ont une forte rémanence dans l'environnement, et peuvent se retrouver en partie dans les eaux superficielles ou souterraines. L'impact précis de ces traitements n'est pas connu parfaitement, cependant leur mode d'action sur les insectes est susceptible de se transposer à des espèces présentes dans les cours d'eau, voire bio-indicatrices (invertébrés aquatiques). Par ailleurs, la présence de ces substances (comme l'ivermectine) dans les excréments limite fortement leur dégradation par les insectes coprophages, ce qui augmente le risque de transfert (par ruissellement) de matières organiques non dégradées vers les cours d'eau. Cette action, qui s'articule autour de journées techniques avec interventions de spécialistes, et de journées d'échanges entre exploitants agricoles sur les différents traitements existants, leur impact sur les espèces non-cibles, sur la qualité de l'eau, sur les méthodes préventives (gestion du pâturage, observation, alimentation, ...), les méthodes alternatives de lutte (phytothérapie, homéopathie, etc...). <u>Calendrier prévisionnel :</u> 2020 et 2021 : Journées techniques avec intervention d'un spécialiste sur les traitements vétérinaires.
--	--

Maître d'ouvrage	Nombre de jours d'animation prévisionnel					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cant'Adear				5	5	
TOTAL				5	5	

Maître d'ouvrage	Autres dépenses prévisionnelles					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cant'Adear				2 000 €	2 000 €	
TOTAL				2 000 €	2 000 €	

Maître d'ouvrage	Chiffrage total prévisionnel					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cant'Adear				4 225 €	4 225 €	
TOTAL				4 225 €	4 225 €	

Type d'Indicateur	Indicateur	Initial (si évalué)	Objectif au terme du contrat
Etat			
Pression	Indicateur « traitement vétérinaire » du diagnostic IDEA	Moyenne par masse d'eau	Réduction de 20 % ou inférieur à 0,8
Réalisation	Nombre d'animations / démonstrations collectives	0	2
	Participation moyenne aux animations collectives (nb de présents / animation)	0	15
	Montant alloué à l'action	0	8 450 €

Action	2 – Animer le développement de pratiques et techniques favorables à la qualité de l'eau, en diminuant l'utilisation des intrants et en réduisant la sensibilité des parcelles aux pollutions diffuses
Sous-action	C : Accompagnement individualisé des exploitants vers de nouvelles pratiques

Masses d'eau prioritaires	Alagnon aval Saduit Arcueil Alagnonnette Allanche Bouzaire Valjouze Voireuze Violette Roche
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Chambres d'agriculture Cézallier Bio Cant'Adear

Description de l'action et programmation sur 5 ans	Cet accompagnement fait suite à un diagnostic individuel d'exploitation (conversion bio ou autre diagnostic). Selon problématiques et marges de progrès identifiées, les exploitants pourront bénéficier d'un accompagnement individualisé dans le changement vers des pratiques plus vertueuses du point de vue de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. En effet, les changements de pratiques peuvent parfois nécessiter des bouleversements importants sur l'exploitation demandant une technicité particulière : allongement des rotations, techniques de désherbage mécanique, valorisation des effluents d'élevage, compostage, gestion du pâturage, etc... L'accompagnement individualisé des exploitants convertis à l'agriculture biologique, pour la Chambre d'agriculture du Cantal, est financé par ailleurs dans le cadre du Plan Bio de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le choix de la structure qui effectuera l'accompagnement sera fait par l'exploitant. Ce dernier s'engagera par écrit, avant toute mise en œuvre d'accompagnement individualisé, à un changement de pratique. Les domaines thématiques abordés pourront notamment concerner : - L'ensemble des pratiques liées à la conversion à l'agriculture biologique ; - Les effluents d'élevage et leur gestion : en particulier, pour les exploitants non soumis à obligation réglementaire, réalisation d'un plan de fumure adapté au
--	--

	contexte de l'exploitation et à la sensibilité des parcelles ; - Le bois bocager ; - La gestion des prairies naturelles ; - La réduction ou la suppression des produits phytosanitaires ; <u>Calendrier prévisionnel :</u> 2018 à 2022 : Accompagnement du volet spécifique à l'agriculture bio par la CA43 et la structure porteuse de la démarche Cézallier Bio (Agglo Pays d'Issoire). (nombre évolutif d'exploitants accompagnés : 2 à 3 exploitants en 2018 jusqu'à 6 exploitants par an en 2021 /2022) Accompagnement d'exploitants sur d'autres volets thématiques spécifiques par les Chambres d'agriculture et Cant'Adear.
--	--

Maître d'ouvrage	Nombre de jours d'animation prévisionnel					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Chambre d'agriculture 15 (hors bio)		15	15	15	12	
Chambre d'agriculture 43		11	11	11	8	3
Cézallier Bio		2		4	6	8
Cant'Adear		5	5			
TOTAL		33	31	30	26	11

Maître d'ouvrage	Autres dépenses prévisionnelles					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Chambre d'agriculture 15		3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	
Chambre d'agriculture 43						
Cézallier Bio						
Cant'Adear						
TOTAL		3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	

Maître d'ouvrage	Chiffage total prévisionnel					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Chambre d'agriculture 43		5 456 €	5 456 €	5 456 €	3 968 €	1 488 €
Chambre d'agriculture 15		10 425 €	10 425 €	10 425 €	8 940 €	
Cézallier bio		288 €		576 €	864 €	1 152 €
Cant'Adear		2 225 €	2 225 €			
TOTAL		18 394 €	18 106 €	16 457 €	13 772 €	2 640 €

Type d'Indicateur	Indicateur	Initial (si évalué)	Objectif au terme du contrat
Etat			
Pression	Pression produits phytosanitaires (cf indicateur IDEA)	Non évalué	Inférieur à 0,5 (à ajuster en fonction de la nature de la production)
	Bilan apparent N, P	Non évalué	Inférieur à : N : +20 uN/ha P : + 5 uP / ha (à ajuster en fonction de la nature de la production)
Réalisation	Nombre d'exploitants accompagnés individuellement	0	40
	Investissements réalisés : nature et montants	0	690 000 €
	Nombre d'engagements pris par les exploitants (changements de pratiques)	0	2 par exploitant accompagné (1 thématique ferti + thématique phytos)
	Montant d'animation alloué à l'action	0	69 369 €

ANNEXE 4 : Programme agricole – Echancier détaillé / MO

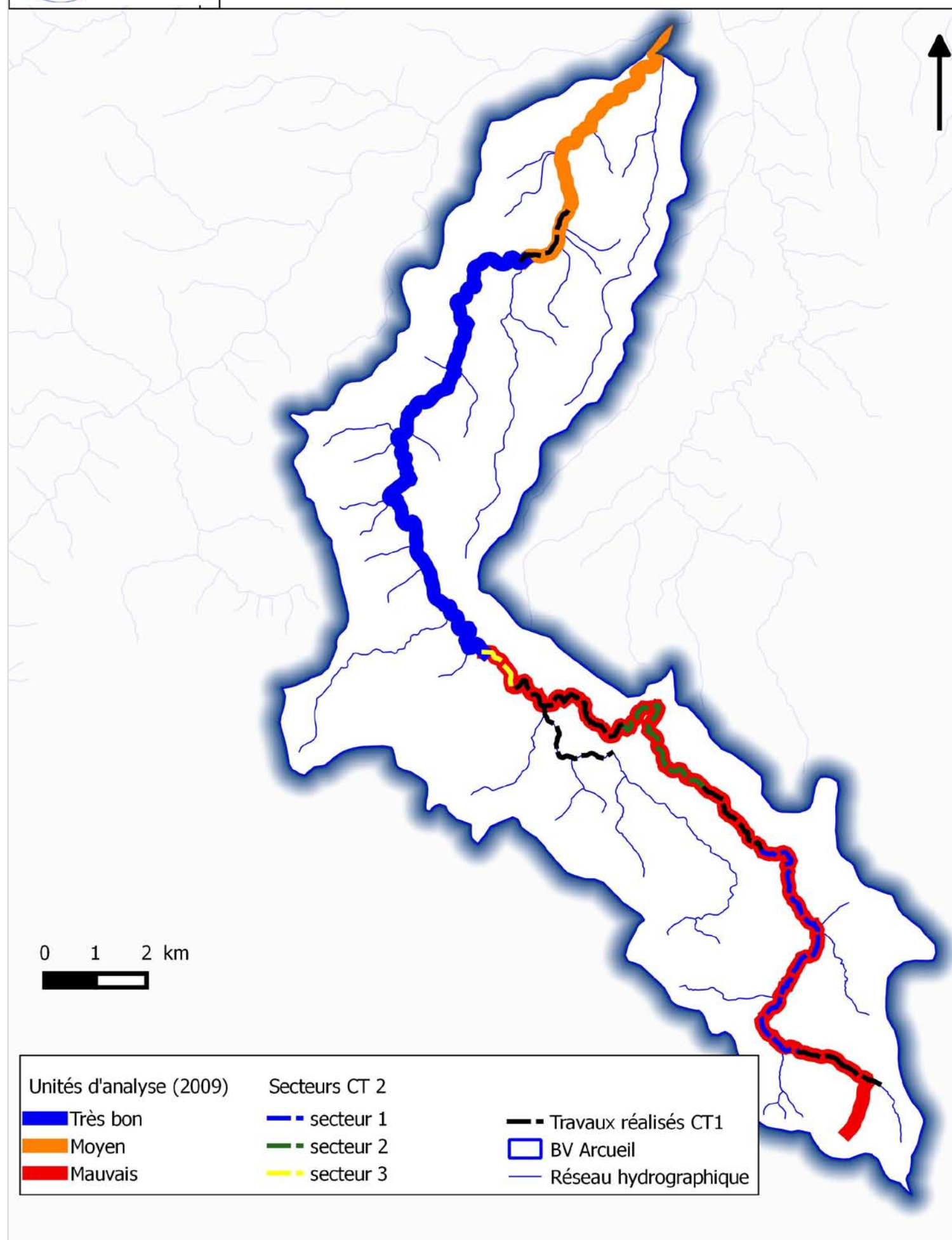
Action / Programmation annuelle		Maître d'ouvrage	2017 (2è semestre)			2018			2019			2020			2021			2022			TOTAL 5 ans		
			Nombre de jours	Autres coûts	Coût total annuel	Nombre de jours	Autres coûts	Coût total annuel	Nombre de jours	Autres coûts	Coût total annuel	Nombre de jours	Autres coûts	Coût total annuel	Nombre de jours	Autres coûts	Coût total annuel	Nombre de jours	Autres coûts	Coût total annuel	Nombre jours	Autres coûts	Coût total
1	Compléter les connaissances sur les pratiques agricoles, leur impact sur la ressource en eau, les marges de manœuvre des exploitations agricoles et les filières favorables à la qualité de l'eau																						
A	Compléments de connaissance sur la sensibilité des sols aux pollutions diffuses	SIGAL					23 400 €	23 400,00 €		27 000 €	27 000,00 €									0	50 400 €	50 400 €	
B	Etude du potentiel de développement de l'agriculture biologique sur le territoire	FRAB Aura	5,0		2 250,00 €	30		13 500,00 €	10		4 500,00 €									45,0	0 €	20 250 €	
		Cézallier Bio				15	4 200 €	6 986,25 €	5		718,75 €									20,0	4 200 €	7 705 €	
C	Etude de faisabilité pour la mise en place d'un espace-test agricole	Cant'Adear	10,0	3 880	8 330,00 €	12	3 880 €	9 220,00 €												22	7 760 €	17 550 €	
D	Diagnostics individuels d'exploitation agricole	SIGAL					12 950 €	12 950,00 €		12 950 €	12 950,00 €		12 950 €	12 950,00 €		12 950 €	12 950,00 €		12 950 €	12 950,00 €	0,0	64 750 €	64 750 €
E	Diagnostics individuels de conversion à l'agriculture biologique	FRAB Aura		3 000,00 €	3 000,00 €		9 000,00 €	9 000,00 €		6 000,00 €	6 000,00 €		6 000,00 €	6 000,00 €		6 000,00 €	6 000,00 €		6 000,00 €	6 000,00 €	0,0	36 000 €	36 000 €
		Chambre d'agriculture 43					3 000,00 €	3 000,00 €		3 000,00 €	3 000,00 €		3 000,00 €	3 000,00 €		3 000,00 €	3 000,00 €		3 000,00 €	3 000,00 €	0,0	15 000 €	15 000 €
2	Animer le développement de pratiques et techniques favorables à la qualité de l'eau, en diminuant l'utilisation des intrants et en réduisant la sensibilité des parcelles aux pollutions diffuses																						
A	Animation générale du développement de pratiques favorables à la qualité de l'eau, mise en cohérence des acteurs : Constitution de groupes d'exploitants agricoles, prises de contacts, organisation des actions, participation aux groupes de travail, comités techniques et de pilotage du contrat territorial Alagnon	SIGAL	80,0			160			160			160			160			80			800,0	0 €	0 €
		Chambre d'agriculture 15	4,0		1 980,00 €	5		2 475,00 €	5		2 475,00 €	5		2 475,00 €	5		2 475,00 €	7		3 465,00 €	31,0	0 €	15 345 €
		Chambre d'agriculture 43	4,0		1 984,00 €	5		2 480,00 €	5		2 480,00 €	5		2 480,00 €	5		2 480,00 €	7		3 472,00 €	31,0	0 €	15 376 €
		FRAB Aura	9,0		4 050,00 €	7		3 150,00 €	7		3 150,00 €	7		3 150,00 €	7		3 150,00 €	7		3 150,00 €	44,0	0 €	19 800 €
		Cant'Adear	9,0		4 005,00 €	7		3 115,00 €	7		3 115,00 €	7		3 115,00 €	7		3 115,00 €	7		3 115,00 €	44,0	0 €	19 580 €
		Cézallier Bio				7		1 008,00 €	7		1 008,00 €	7		1 008,00 €	7		1 008,00 €	7		1 008,00 €	35,0	0 €	5 040 €
		Mission Haies Auvergne	4,0		1 600,00 €	5		2 000,00 €	5		2 000,00 €	5		2 000,00 €	5		2 000,00 €	7		2 800,00 €	31,0	0 €	12 400 €
		FR CUMA	9,0		3 780,00 €	7		2 940,00 €	7		2 940,00 €	7		2 940,00 €	7		2 940,00 €	7		2 940,00 €	44,0	0 €	18 480 €
	Mise en place et expérimentation d'une "couveuse agricole" permettant de mettre en œuvre des pratiques agricoles exemplaires en termes de préservation de la qualité de l'eau.	Cant'Adear				5	18 350 €	20 575,00 €	15	8 350 €	15 025,00 €	15	8 350 €	15 025,00 €	15	8 350 €	15 025,00 €	10	8 350 €	12 800,00 €	60,0	51 750 €	78 450 €
B	Animation collective de la mise en œuvre de pratiques permettant de réduire les pollutions diffuses																						
	Animations thématiques et démonstrations collectives sur l'agriculture biologique : élevage, cultures, maraîchage-horticulture-arboriculture	FRAB Aura	3,0	1 500	2 850,00 €	36	13 000 €	29 200,00 €	36	13 000 €	29 200,00 €	46	13 000 €	33 700,00 €	46	13 000 €	33 700,00 €	23	13 000 €	23 350,00 €	190,0	66 500 €	152 000 €
		Cézallier Bio				5	500 €	1 220,00 €	10	1 000 €	2 440,00 €	15	1 000 €	3 160,00 €	15	1 000 €	3 160,00 €	10	1 000 €	2 440,00 €	55,0	4 500 €	12 420 €
	Animations collectives et démonstrations sur la gestion, la valorisation, la restauration du bois bocager et sur l'agroforesterie	Mission Haies Auvergne				8		3 200,00 €	8		3 200,00 €	8		3 200,00 €	8		3 200,00 €	4		1 600,00 €	36,0	0 €	14 400 €
		FR CUMA				8,5	2 140 €	5 710,00 €	8,5	2 140 €	5 710,00 €	8,5	2 140 €	5 710,00 €	8,5	2 140 €	5 710,00 €	5	2 140 €	4 240,00 €	39,0	10 700 €	27 080 €
	Animations collectives sur une connaissance et une gestion des sols permettant de limiter les intrants	Cant'Adear				5	2 000 €	4 225,00 €	5	2 000 €	4 225,00 €							9	1 900 €	5 905,00 €	19,0	5 900 €	14 355 €
	Animations collectives sur la gestion des effluents d'élevage, comprenant volet collectif analyses effluents/fourrages/sols	Chambre d'agriculture 15				5	1 500 €	3 975,00 €	5	1 500 €	3 975,00 €	5	1 500 €	3 975,00 €	5	1 500 €	3 975,00 €				20,0	6 000 €	15 900 €
		FR CUMA							6	1 000 €	3 520,00 €										6,0	1 000 €	3 520 €
		Chambre d'agriculture 43				5	1 500 €	3 980,00 €	5	1 500 €	3 980,00 €	5	1 500 €	3 980,00 €							15,0	4 500 €	11 940 €
	Animations collectives sur la gestion des prairies naturelles	Cant'Adear				9	1 900 €	5 905,00 €	9	2 900 €	6 905,00 €	5		2 225,00 €	5		2 225,00 €				28	4 800 €	17 260 €
		FR CUMA												6	1 000 €	3 520,00 €				6,0	1 000 €	3 520 €	
	Animations collectives et expérimentations sur la réduction de l'utilisation des intrants et l'amélioration de la qualité de l'eau	Chambre d'agriculture 15				19	670 €	10 075,00 €	14	670 €	7 600,00 €	16	670 €	8 590,00 €	4		1 980,00 €				53,0	2 010 €	28 245 €
		Chambre d'agriculture 43				17	700 €	9 132,00 €	17	700 €	9 132,00 €	17	700 €	9 132,00 €	2		992,00 €				53,0	2 100 €	28 388 €
		FR CUMA				6	1 000 €	3 520,00 €		1 000 €	3 520,00 €	6	1 000 €	3 520,00 €							12,0	2 000 €	7 040 €
		Cant'Adear							9	1 900 €	5 905,00 €	5	2 000 €	4 225,00 €	5	2 000 €	4 225,00 €				19	5 900 €	14 355 €
	Animations collectives sur l'impact de l'abreuvement direct en cours d'eau et sur les aménagements possibles	Chambre d'agriculture 15				3		1 485,00 €				3		1 485,00 €							6	0 €	2 970 €
		Chambre d'agriculture 43				2		992,00 €				2		992,00 €							4	0 €	1 984 €
	Animations collectives sur l'impact des traitements vétérinaires, les solutions préventives et les méthodes de lutte alternatives	Cant'Adear										5	2 000 €	4 225,00 €	5	2 000 €	4 225,00 €				10	4 000 €	8 450 €
C	Accompagnement individualisé des exploitants agricoles																						
	Accompagnement individualisé des exploitants vers de nouvelles pratiques	Cézallier Bio				2		288,00 €				4		576,00 €	6		864,00 €	8		1 152,00 €	20	0 €	2 880 €
		Chambre d'agriculture 15				15	3 000 €	10 425,00 €	15	3 000 €	10 425,00 €	15	3 000 €	10 425,00 €	12	3 000 €	8 940,00 €				57	12 000 €	40 215 €
		Chambre d'agriculture 43				11		5 456,00 €	11		5 456,00 €	11		5 456,00 €	8		3 968,00 €	3		1 488,00 €	44	0 €	21 824 €
		Cant'Adear				5		2 225,00 €	5,0		2 225,00 €										10	0 €	4 450 €
TOTAL			137,00	8 380	33 829 €	426,50	102 690 €	216 812 €	396,50	88 610 €	190 260 €	394,50	58 810 €	158 719 €	353,50	55 940 €	134 827 €	201,00	48 340 €	94 875 €	1 909,00	362 770 €	829 322 €

ANNEXE 5 : Programme agricole : investissements prévisionnels

Investissements - volet Pollutions diffuses (cf mesures 4.1.2 et/ou 4.1.3 du PDR)	Nb	Coût total estimé	AELB		Région		FEADER		Autofinance		TOTAL
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	
Matériel de substitution aux produits phytosanitaires (Herse étrille, houe rotative, désherbineuse, bineuse, matériels de lutte contre le campagnol terrestre)	10	150 000 €	12	18 000 €	12	18 000 €	41	61 500 €	35	114 000 €	150 000 €
Matériel spécifique à l'implantation et à la gestion des couverts végétaux intercultures (semis direct dont strip-till, destruction mécanique des couverts végétaux)	8	160 000 €	24	38 400 €	0	0 €	41	65 600 €	35	121 600 €	160 000 €
Matériels spécifiques aux pulvérisateurs (Adaptation de système de rinçage intérieur, systèmes anti-gouttes, système anti-débordement, systèmes de traitement localisé sur le rang, système de débit	6	60 000 €	24	14 400 €		0 €	41	24 600 €	35	45 600 €	60 000 €
Matériel de fertilisation organique (matériel de compostage, d'épandage avec enfouissement, épandage du compost)	8	160 000 €	9	14 400 €	15	24 000 €	41	65 600 €	35	121 600 €	160 000 €
Plate-forme de compostage des effluents	4	100 000 €	12	12 000 €	12	12 000 €	41	41 000 €	35	76 000 €	100 000 €
Systèmes de traitement des effluents peu chargés	2	60 000 €	12	7 200 €	12	7 200 €	41	24 600 €	35	45 600 €	60 000 €
Autres matériels éligibles permettant la réduction des pollutions diffuses d'origine agricole	3	30 000 €	24	7 200 €			41	12 300 €	35	22 800 €	30 000 €
TOTAL	26	720 000 €		111 600 €		61 200 €		295 200 €		547 200 €	720 000 €

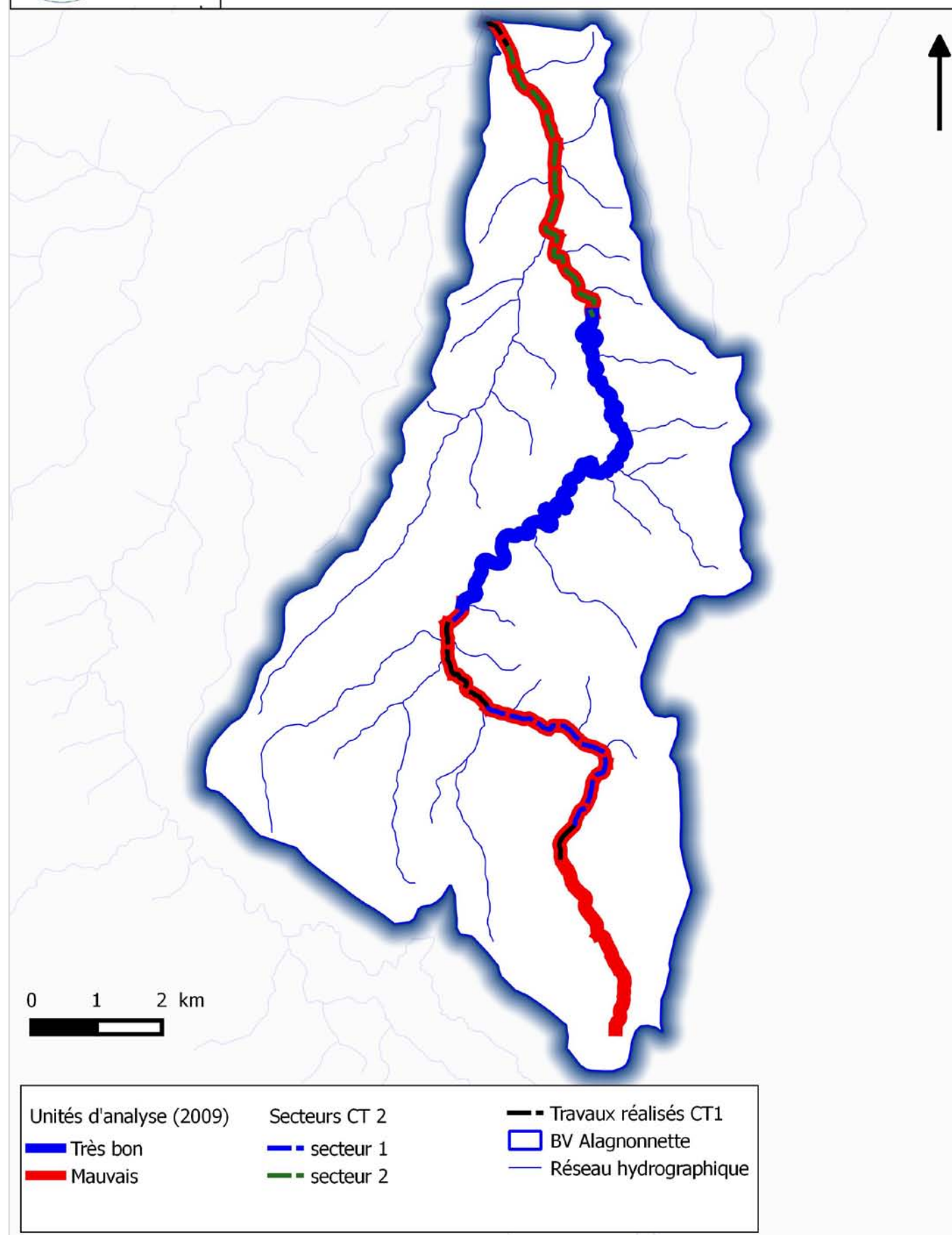
ARCUEIL

[illegible]



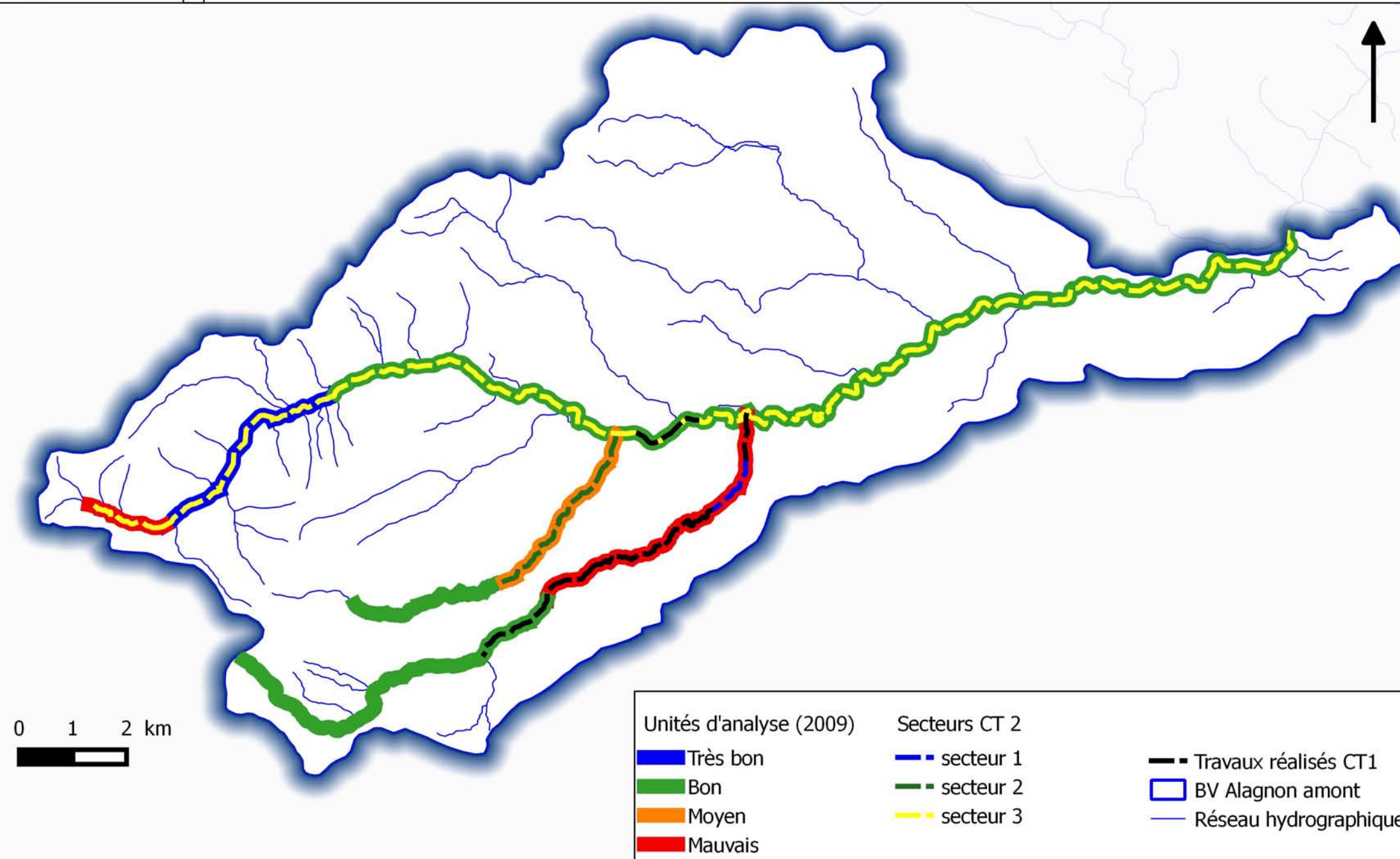
ALAGNONNETTE

Code ME	FRGR0251					Total Masse d'eau FRGR 0251 Alagnonnette	Quantités	Unités	Coûts	Total en (€HT)
Nom ME	Alagnonnette									
Rivière	Alagnonnette					Restauration classique				
Linéaire total (kmce)	22,5					• Coupe sanitaire	8900	mce	5	44 500 €
Département	15					• Suppression sélective des encombres				
Maître d'ouvrage	Hautes Terres Communauté					• Ramassage systématique des déchets (sur tout le linéaire)				
						Mise en défens				
Unités d'Analyse	Linéaire (kmce)	Etat (diag 2009)	Chiffrage			• Mise en place de clôture (à 1,50 -2 m du haut de berge)	9 100	ml	6	54 600 €
Amont	9	Mauvais état	oui			• Descente aménagée	29	unité	800	23 200 €
Intermédiaire	8	Très bon état	non			• Système de franchissement (passage à gué)	17	unité	1200	20 400 €
Aval	5,5	Mauvais état	oui				Total HT			142 700 €
							TVA			28 540 €
							Total TTC			171 240 €
						UA Amont (Saint-Poncy, 15) Sous le Boucharat (aval secteur 2014) à PG (amont secteur 2014) + secteur Moulin Pagès (430m)	Quantités	Unités	Coûts	Total en (€HT)
						Restauration classique				
						• Coupe sanitaire Moyenne	3900	mce	5	19 500 €
						• Suppression sélective des encombres				
						• Ramassage systématique des déchets (sur tout le linéaire)				
						Mise en défens				
						• Mise en place de clôture (à 1,50 -2 m du haut de berge)	4 800	ml	6	28 800 €
						• Descente aménagée	20	unité	800	16 000 €
						• Système de franchissement (passage à gué)	7	unité	1200	8 400 €
							Total HT			72 700 €
							TVA			14 540 €
							Total TTC			87 240 €
						UA aval (Massiac, 15) De la Valette à la Place du Foirail (amont secteur 2013)	Quantités	Unités	Coûts	Total en (€HT)
						Restauration classique				
						• Coupe sanitaire Moyenne	5000	mce	5	25 000 €
						• Suppression sélective des encombres				
						• Ramassage systématique des déchets (sur tout le linéaire)				
						Mise en défens				
						• Mise en place de clôture (à 1,50 -2 m du haut de berge)	4 300	ml	6	25 800 €
						• Descente aménagée	9	unité	800	7 200 €
						• Système de franchissement (passage à gué)	10	unité	1200	12 000 €
							Total HT			70 000 €
							TVA			14 000 €
							Total TTC			84 000 €



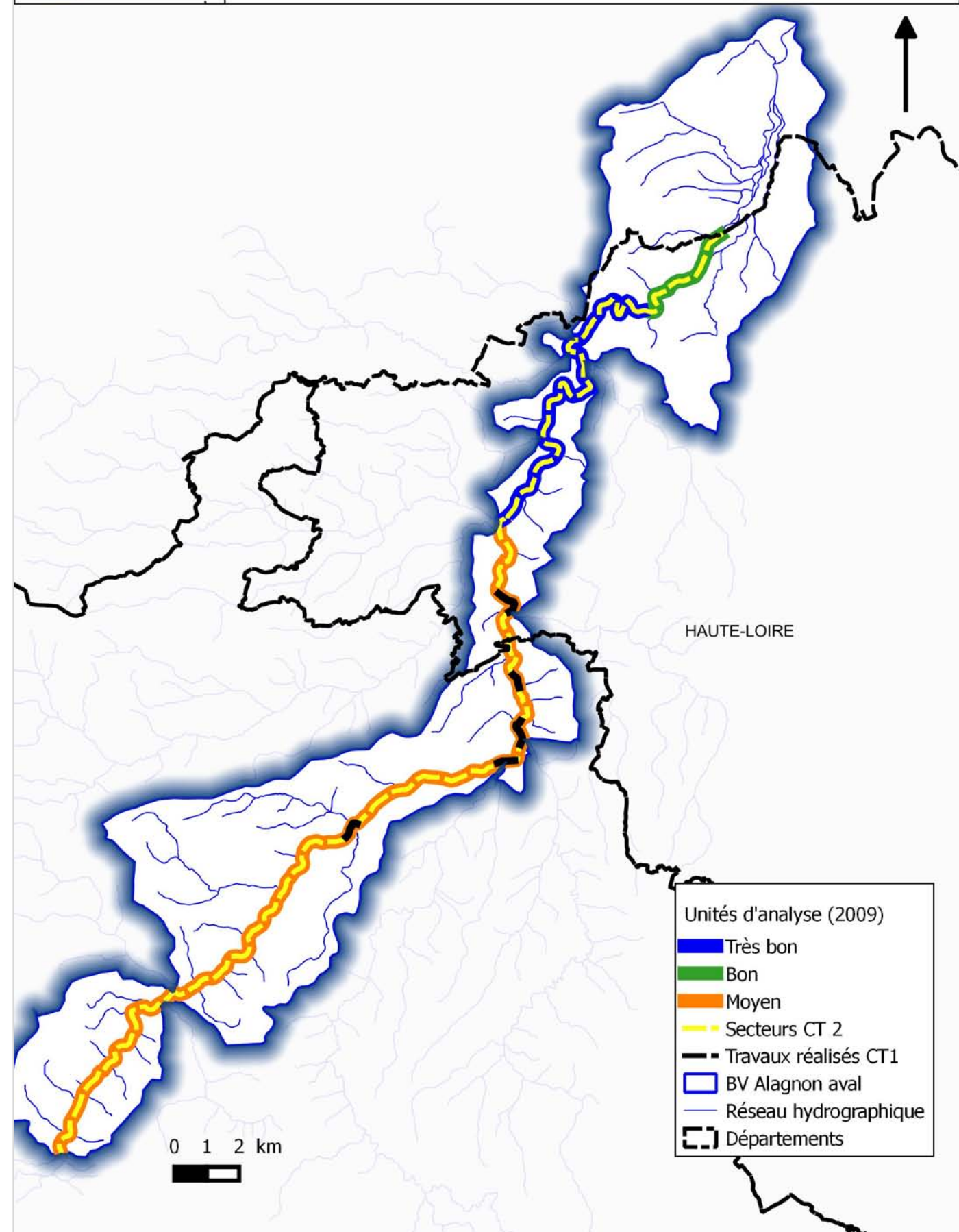
ALAGNON AMONT

[illegible]



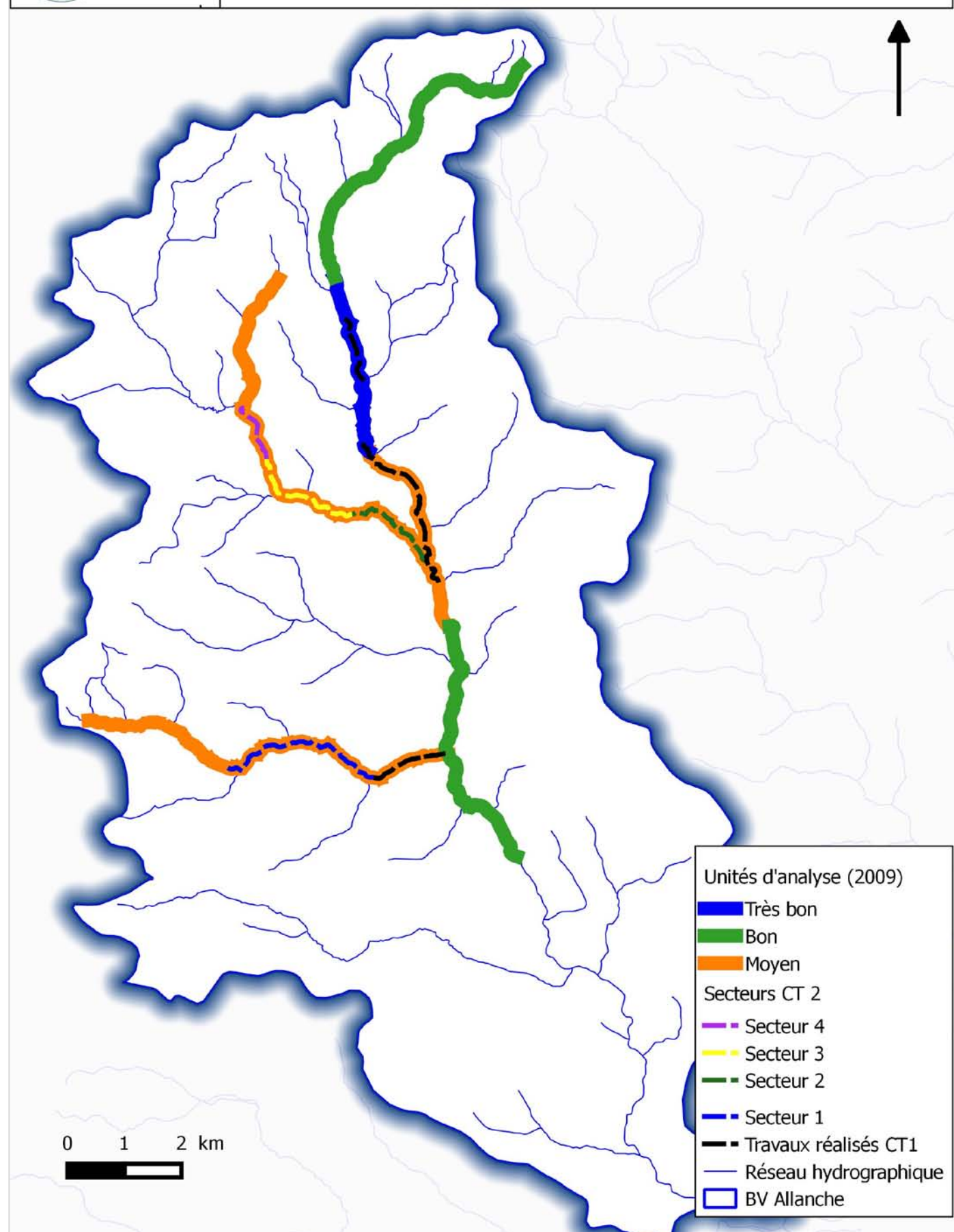
ALAGNON AVAL

Code ME	FRGR0248					Total Masse d'eau FRGR 0248 Alagnon aval	Quantités	Unités	Coûts	Total en (€HT]
Nom ME	Alagnon Aval									
Rivière	Alagnon					Restauration classique				
Linéaire total (kmce)	47					• Abattage d'arbres dangereux	47000	mce		35 000 €
Département	15/43/63									
Maître d'ouvrage	Hautes Terres Communauté/SICALA									
Unités d'Analyse	Linéaire (kmce)	Etat (diag 2009)	Chiffrage				Total HT			35 000 €
							TVA			7 000 €
							Total TTC			42 000 €
Amont	30,5	Etat moyen	non							
Intermédiaire	12,5	Très bon état	non							
Aval	4	Bon état	non							
						Total Alagnon Aval département du Cantal (15)	Quantités	Unités	Coûts	Total en (€HT]
						Restauration classique				
						• Abattage d'arbres dangereux	26000	mce		20 000 €
							Total HT			20 000 €
							TVA			4 000 €
							Total TTC			24 000 €
						Total Alagnon Aval département de la Haute Loire (43)	Quantités	Unités	Coûts	Total en (€HT]
						Restauration classique				
						• Abattage d'arbres dangereux	21000	mce		15 000 €
								Total HT		15 000 €
								TVA		3 000 €
							Total TTC		18 000 €	



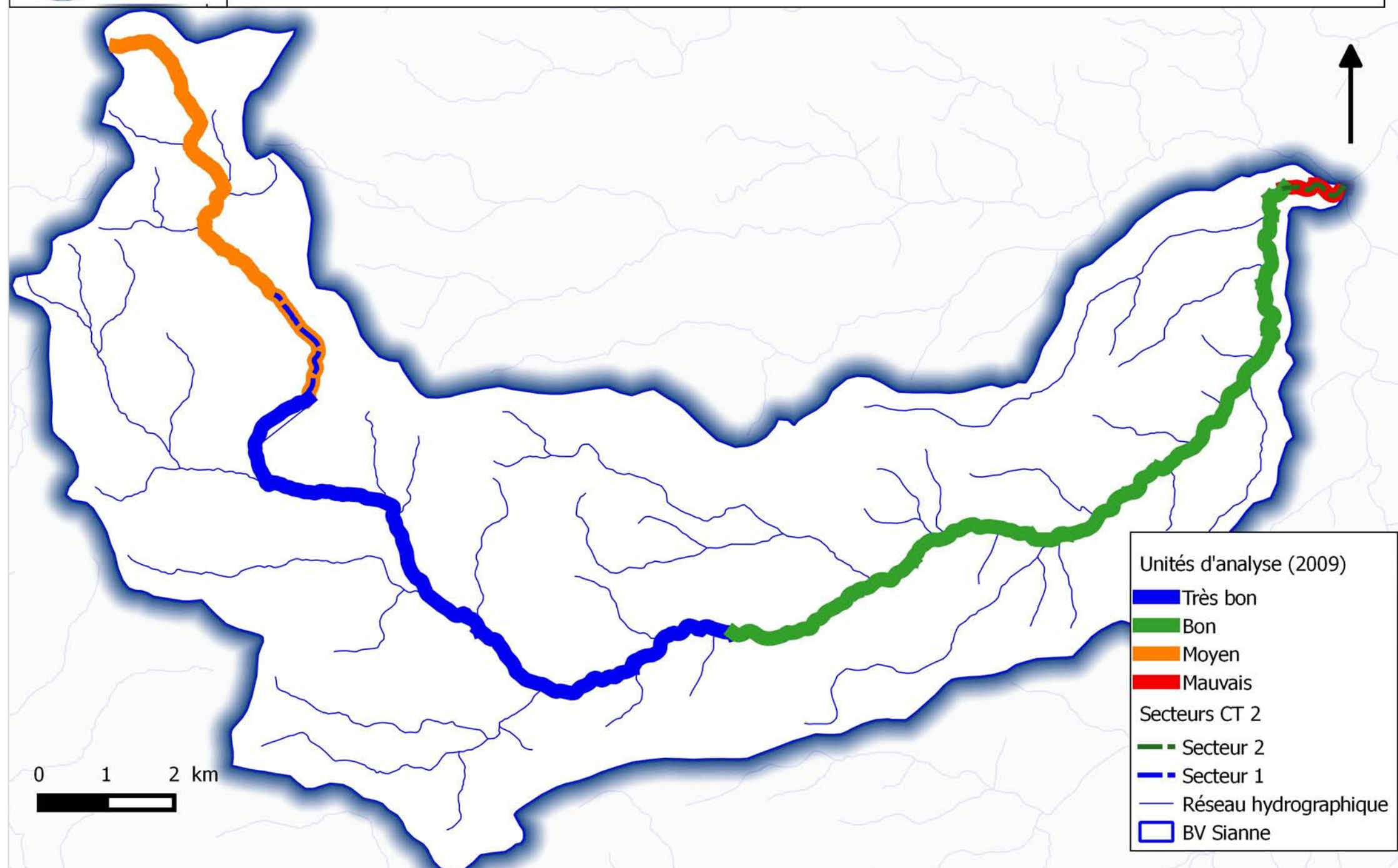
ALLANCHE

[illegible]



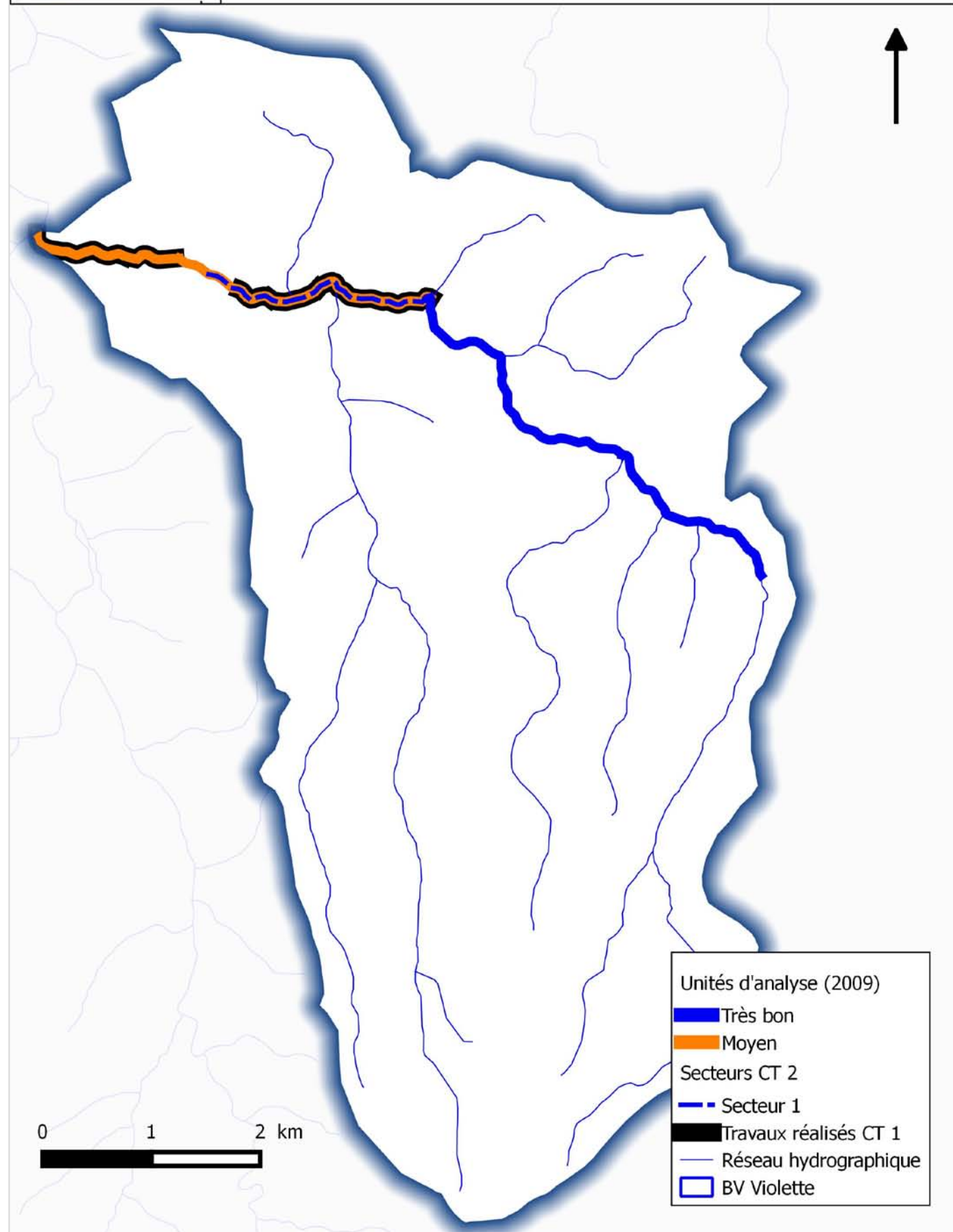
SIANNE

[illegible]



VIOLETTE

					Total Masse d'eau FRGR 1885 Violette UA Aval (Grenier-Montgon, département 43) De la limite communale de St Beauzire à l'aval de Montgon	Quantités	Unités	Coûts	Total en (€HT]
Code ME	FRGR1885								
Nom ME	Violette				Restauration classique				
Rivière	Violette				• Coupe sanitaire Moyenne à faible	2320	mce	0	0 €
Linéaire total (kmce)	8,5				• Suppression sélective des encombres				
Département	43				• Ramassage systématique des déchets (sur tout le linéaire)				
Maître d'ouvrage	SICALA				Mise en défens				
					• Mise en place de clôture (à 1,50 -2 m du haut de berge)	3 000	ml	6	18 000 €
Unités d'Analyse	Linéaire (kmce)	Etat (diag 2009)	Chiffrage		• Descente aménagée	5	unité	800	4 000 €
Intermédiaire	4,5	Très bon état	non		• Système de franchissement (passage à gué)	6	unité	1200	7 200 €
Aval	4	Etat moyen	oui					Total HT	29 200 €
								TVA	5 840 €
								Total TTC	35 040 €



ANNEXE 7 : Extrait de la convention de gestion durable AE / CEN Auvergne « Marais de Grondes »

NB : les coûts présentés dans la convention ont été arrondis pour une meilleure lisibilité. Le détail des coûts précis (et inscrits dans le dossier de demande de financement auprès du Feder) sont disponibles sur simple demande auprès du Cen Auvergne.

N° action	Type	Objet	Calendrier					Total annuel
			2017	2018	2019	2020	2021	
AD1	animation	Liens avec les gestionnaires et acteurs locaux	800 €	1 330 €	1 360 €	1 390 €	1 420 €	6 300 €
AD2	animation	Mettre en place une convention avec un éleveur	550 €					550 €
GH1	travaux	Couper la plantation d'épicéas et broyer les rémanents	750 €					750 €
GH1_bis	travaux	Broyer les rémanents		3 600 €				3 600 €
GH2	travaux	Eclaircir les boisements de Pin sylvestre	11 500 €					11 500 €
GH3	travaux	Boucher le fossé de drainage et créer une mare		8 000 €				8 000 €
GH4	travaux	Installer une clôture pour le pâturage	13 300 €					13 300 €
GH5	travaux	Installer un point d'abreuvement	7 600 €					7 600 €
SE1	suivi-évaluation	Réaliser un suivi papillons (espèces PNA)		2 100 €		2 200 €		4 300 €
SE2	suivi-évaluation	Evaluer et réactualiser le plan de gestion					9 900 €	9 900 €
			34 500 €	15 030 €	1 360 €	3 590 €	11 320 €	
			65 800,00 €					